



**HAL**  
open science

# Mobilité et hiérarchie sociales au sein d'une société littorale sur les bords de Rance, Saint-Suliac, au XIX<sup>e</sup> siècle (1840-1914)

Morgane Leyet

► **To cite this version:**

Morgane Leyet. Mobilité et hiérarchie sociales au sein d'une société littorale sur les bords de Rance, Saint-Suliac, au XIX<sup>e</sup> siècle (1840-1914). Histoire. 2019. dumas-03124831

**HAL Id: dumas-03124831**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03124831>**

Submitted on 29 Jan 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

UNIVERSITÉ RENNES 2

Master Histoire  
Histoire Sciences Sociales

**Mobilité et hiérarchie sociales au sein d'une société littorale sur  
les bords de Rance,  
Saint-Suliac au XIX<sup>e</sup> siècle (1840-1914)**



**Morgane LEYET**

Directeur de recherche : M. Jean LE BIHAN

2019

*Carte postale de Saint-Suliac, Les bords de la Rance (collection particulière).*

*Le petit caillou de la mémoire*<sup>1</sup>, de Monique Durand, retrace l'histoire d'un jeune marin né sur les bords de Rance dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle qui, après avoir découvert Terre-Neuve pour pêcher la morue, s'y établit définitivement. Bien que fictif, ce parcours de vie a pu exister, mais dans de faibles proportions. En effet, au XIX<sup>e</sup> siècle, peu d'individus s'émancipaient du modèle familial, l'habitude étant que les enfants reproduisaient le parcours de leurs parents. Comment alors expliquer les cas de mobilité sociale, parfois géographique, plus souvent professionnelle, qui existaient malgré tout ? C'est à cette question que s'attache à répondre la présente étude.

Malgré de nombreux articles ou chapitres spécifiques centrés sur la mobilité sociale au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, l'absence d'un ouvrage synthétisant l'ensemble de ses modalités reste dommageable. Les recherches des historiens dix-neuviémistes forment un champ d'étude aux multiples courants historiographiques, mais c'est en particulier l'histoire sociale qui nous intéresse ici, bien souvent sujette à de nombreuses généralités voire de résistants stéréotypes. L'étude des groupes sociaux et hiérarchies sous-jacentes forme en effet un domaine ample et largement influencé par l'idéologie ou du moins les schémas de pensée des chercheurs. Il n'y a pas lieu de dresser un catalogue des historiens du social, mais rappelons que longtemps la lecture économique des phénomènes avait la priorité, sous l'impulsion d'Ernest Labrousse notamment. Depuis les années 1990, l'histoire sociale a vu se multiplier les sujets d'étude dans une approche monographique où les chercheurs ne prétendent plus écrire une histoire globale des sociétés mais préfèrent plutôt s'attarder sur des microcosmes, afin d'éviter de tirer des conclusions trop générales<sup>2</sup>. Avoir recours à la monographie permet alors de mieux évaluer les particularités d'un groupe social mais aussi d'avoir un aperçu des trajectoires individuelles ou familiales.

Chaque société suppose une hiérarchie, à la fois uniforme et contrastée, dépendante des destins personnels et de la conjoncture. Pour comprendre le fonctionnement d'une société, l'analyse de sa stratification sociale, c'est-à-dire la répartition de ses membres en différents groupes sociaux hiérarchisés, apparaît comme une évidence, afin de révéler les dynamiques qui l'animent<sup>3</sup>. Questionner le mode d'organisation d'une communauté est d'autant plus pertinent pour le XIX<sup>e</sup> siècle, caractérisé par la construction d'un nouveau modèle social,

---

<sup>1</sup> DURAND Monique, *Le petit caillou de la mémoire*, Paris, Le Serpent à plumes, 2016.

<sup>2</sup> « Toute synthèse est provisoire et d'autant plus qu'elle se limite à un nombre de pages restreint » (CHARLE Christophe, *Histoire sociale de la France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, rééd. 2001, p. 10).

<sup>3</sup> « Pour les politiques, les sociologues, et avant tout pour les historiens, les problèmes de stratification sociale sont fondamentaux » (MOUSNIER Roland, *Les hiérarchies sociales de 1450 à nos jours*, Paris, PUF, 1969, p. 6).

hérité de la Révolution française. L'invention de ce nouvel ordre social, à la fois appui sur le passé et forme de modernité, est un des enjeux de ce siècle de transition. L'étude des acteurs sociaux nécessite alors de se concentrer sur les relations que ces acteurs entretiennent mutuellement et les dynamiques qui en découlent. Néanmoins, tenter de penser l'ensemble d'une communauté est un exercice complexe, les critères de classification étant très nombreux, les dénominations mouvantes et les sources imprécises.

Les nouvelles études consacrées au XIX<sup>e</sup> siècle visent à questionner les profondes mutations de l'organisation sociale, parmi lesquelles l'existence d'une certaine mobilité sociale, soit un changement de statut social, notion longtemps restée en marge des questionnements historiques. Dans la société du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est la reproduction sociale qui domine, favorisée par l'apprentissage familial et l'endogamie, perpétuant une certaine homogénéité professionnelle. Il convient dès lors de tenter de cerner les raisons et les conséquences des différentes formes de mobilité, qu'elle soit professionnelle et/ou géographique, et en définitive sociale. Pour cela, il est important pour l'historien de se baser sur les méthodes quantitatives développées dans les travaux fondateurs de Jacques Dupâquier<sup>4</sup> et ceux d'Adeline Daumard<sup>5</sup> qui, en réalisant des enquêtes détaillées portant sur plusieurs centaines de familles, ont pu révéler des cas de mobilité sociale. Jusqu'alors, les études sur le XIX<sup>e</sup> siècle ne se concentraient que sur les nouvelles catégories sociales apparues avec l'industrialisation, l'idée étant qu'une nouvelle mobilité sociale était apparue entre une bourgeoisie conquérante et un prolétariat naissant, bousculant les frontières de classes en multipliant les groupes intermédiaires. Il semble aujourd'hui que l'histoire sociale soit à renouveler par l'étude de groupes sociaux restés en marge de l'historiographie, en particulier des groupes associés à des territoires spécifiques tels que les populations littorales.

Globalement, l'histoire maritime, en tant qu'étude des relations multiples des hommes et de la mer, s'est peu à peu développée dès les années 1980, en portant prioritairement l'accent sur la dimension économique du monde de la mer, avec l'histoire du tourisme et du commerce international, ou bien encore de la navigation et de la pêche. Cependant, cette perspective limitée a fait que l'on a souvent laissé de côté les petits ports, tout comme les petites pêches telles que le cabotage, les petits chantiers navals ou encore les flux intermédiaires, autant d'angles à développer aujourd'hui. De même, après avoir nettement privilégié les marins, les recherches historiques se sont récemment tournées vers les

---

<sup>4</sup> DUPÂQUIER Jacques, *Pour la démographie historique*, Paris, PUF, 1980.

<sup>5</sup> DAUMARD Adeline, *La bourgeoisie parisienne de 1815 à 1848*, Paris, Albin Michel, rééd. 1996.

populations vivant des produits de la mer sans nécessairement embarquer pour la pêche. Après s'être longtemps concentrée sur les élites maritimes et les grands ports, l'histoire maritime a pour objectif de se tourner aujourd'hui vers les « inconnus du littoral<sup>6</sup> », selon l'expression de Gilbert Buti et Jacques Péret. Ne se concentrant pas uniquement sur les techniques de navigation ou les stratégies navales, mais aussi en détaillant les liens avec l'arrière-pays, ce nouveau courant historiographique a pris de plus en plus d'importance chez les historiens du début du XXI<sup>e</sup> siècle. La recherche a donc évolué, et Gérard Le Bouëdec considère que maintenant « ce sont les usages de la mer et les rapports pluriels de l'homme au littoral qui constituent le socle conceptuel de l'histoire maritime<sup>7</sup> ». Désormais, il reste à mettre en lumière les populations du littoral, pour donner une place plus importante aux gens de mer et à la société qui les entoure, en couplant cette étude avec celle des petits ports et de la pluriactivité.

L'intérêt pour l'espace côtier s'est développé très récemment par la crainte de perdre toute trace des pratiques et valeurs associées à ce milieu, avec l'idée d'un patrimoine mis en danger par les changements climatiques et l'urbanisation amplifiée. Les chercheurs se sont alors penchés sur les spécificités du monde littoral, comme le rappelle Dominique Guillemet : « l'intérêt scientifique accru concernant le littoral est bien visible dans l'augmentation du nombre d'études et de publications des années 90<sup>8</sup> ». Ainsi, les sociétés littorales, milieux aux limites parfois floues et sources de multiples interrogations pour les historiens quant à leur organisation sociale, sont désormais perçues comme un véritable objet d'histoire, bien qu'il n'existe toujours pas de synthèse générale à l'image des grands ouvrages des années 1960-1970 sur le monde rural<sup>9</sup>. Mais surgit alors la première difficulté, quant à la définition même à accorder à l'espace littoral, ainsi qu'à ses occupants. Le concept de « société littorale » articule plusieurs perspectives, et ne peut pas se limiter au seul point de vue physique faisant du littoral la bande de terre comprise entre la mer et l'arrière-pays. Il est nécessaire dans un premier temps de s'inspirer des géographes, qui décrivent le littoral comme la « limite

---

<sup>6</sup> BUTI Gilbert et PÉRET Jacques, « Gens de mer et sociétés littorales en France à l'époque moderne », in CHALINE Olivier, POUSSOU Jean-Pierre et VERGÉ-FRANCESCHI Michel (dir.), *Revue d'histoire maritime*, 10-11, « La recherche internationale en histoire maritime : essai d'évaluation », 2010, p. 143.

<sup>7</sup> LE BOUËDEC Gérard, « Introduction », in LE BOUËDEC Gérard (dir.), *Les usages des littoraux : XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. Actes de la table ronde, 21 janvier 1995*, Rennes, Centre de recherche sur les sociétés littorales du Ponant, 1996, p. 8.

<sup>8</sup> GUILLEMET Dominique, « Rapport introductif au colloque : le littoral, objet d'histoire ? », in PÉRET Jacques et GUILLEMET Dominique (dir.), *Les sociétés littorales du Centre-Ouest atlantique. De la Préhistoire à nos jours*, Poitiers, Société des antiquaires de l'Ouest, 1998, p. 19.

<sup>9</sup> Ce n'est d'ailleurs que très récemment, en 2010, qu'une importante bibliographie a été mise au point, avec près de 2 200 références, publiée dans la *Revue d'histoire maritime* pour faire acte de l'avancée dans ce domaine (CHALINE Olivier, POUSSOU Jean-Pierre et VERGÉ-FRANCESCHI Michel (dir.), *op. cit.*).

concrète d'un espace humanisé<sup>10</sup> ». Définition à laquelle il convient d'adjoindre des éléments socio-économiques, comme le propose André Vigarié qui évoque un espace maritime englobant « les activités quotidiennes et immédiates des hommes vivant sur la côte elle-même<sup>11</sup> ». Le concept de littoral emprunte ainsi tant à la géographie qu'à l'histoire et il implique en définitive que le littoral n'est pas qu'un simple liseré côtier mais bien un milieu particulier et que ce sont les relations des populations à leur territoire qui en font une société littorale. Preuve de la difficulté de définir une société littorale, ce milieu n'est pas simplement défini par son territoire entre terre et mer mais surtout par le développement simultané d'activités rurales ainsi que maritimes. Dès lors, la frontière des sociétés littorales, délimitée parfois arbitrairement vis-à-vis du monde rural, est bien complexe à fixer ; elle suppose en particulier de prendre en compte les estuaires et pas seulement les côtes maritimes.

Étant donné la complexité de ce milieu original, l'histoire sociale de l'espace littoral reste un champ historiographique peu fourni. Dans l'historiographie française, c'est Alain Cabantous qui, le premier, porta le focus sur les sociétés littorales de l'historiographie française en 1993<sup>12</sup>. Par la suite, ce champ s'est divisé en deux : d'un côté les représentations, inspirées des travaux d'Alain Corbin<sup>13</sup> et d'Alain Cabantous<sup>14</sup>, de l'autre les usages littoraux et la pêche, où Gérard Le Bouëdec<sup>15</sup> s'est illustré. En s'intéressant aux domaines de l'histoire sociale et maritime, il apparaît que la stratification sociale effective des sociétés littorales est un thème bien peu traité. Les sociétés littorales étant davantage traitées pour l'époque moderne<sup>16</sup>, il est utile de s'affranchir des bornes chronologiques classiques, pour pallier le faible nombre d'ouvrages concernant la période que nous étudions. En adoptant un point de vue étendu, il est précisément souhaitable d'interroger l'idée selon laquelle le prétendu immobilisme des côtes françaises aurait pris fin au XIX<sup>e</sup> siècle, conçu comme un tournant historique, durant lequel le commerce maritime décline avec l'évolution de la demande en poisson.

---

<sup>10</sup> NONN Henri, *Géographie des littoraux*, Paris, PUF, 1972, p. 5.

<sup>11</sup> VIGARIÉ André, « Introduction scientifique au colloque *Espaces côtiers et sociétés littorales* », *Norois*, 133-135, 1987, p. 7.

<sup>12</sup> CABANTOUS Alain, *Les côtes barbares. Pilleurs d'épaves et sociétés littorales en France (1680-1830)*, Paris, Fayard, 1993.

<sup>13</sup> CORBIN Alain, *Le territoire du vide. L'occident et le désir du rivage*, Paris, Aubier, 1988.

<sup>14</sup> CABANTOUS Alain, *Les citoyens du large. Les identités maritimes en France (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Aubier, 1995.

<sup>15</sup> LE BOUËDEC Gérard, *Activités maritimes et sociétés littorales de l'Europe atlantique (1690-1790)*, Paris, Armand Colin, 1997.

<sup>16</sup> Ainsi les recherches s'ancrant dans « le domaine d'une histoire maritime débord[ent] largement les clivages temporels auxquels nous sommes habitués » (PÉTRÉ-GRENOUILLEAU Olivier, « L'histoire maritime en France : du bilan aux perspectives ? », *Histoire, économie et société*, 2001/1, p. 37).

Territoire double, entre terre et mer, et champ d'étude double, entre histoire sociale et histoire maritime, l'histoire littorale est un domaine de recherches en pleine expansion. Au vu de tous ces éléments, plusieurs questions émergent, à propos des différentes trajectoires sociales qui existent dans les communes littorales du XIX<sup>e</sup> siècle. Le fait que ces sociétés locales sont hiérarchisées, comme tout groupe humain, induit implicitement des questionnements quant aux possibilités de changer de position sociale, et c'est ici qu'apparaît l'enjeu final de notre étude : savoir si la mobilité sociale existe dans les sociétés littorales, c'est-à-dire si un individu peut connaître des changements de position sociale au cours de son existence, et si oui, selon quelles modalités. Pour cela, notre recherche se concentre sur une petite commune bretonne en situation estuarienne, à savoir Saint-Suliac en Ille-et-Vilaine, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Ainsi, dans un contexte de profonde transformation des structures économiques, sociales et politiques du pays, qu'en est-il des parcours de vie des acteurs ? L'enjeu est d'interroger la destinée qui s'offre à chaque individu, entre des possibilités de promotion mais aussi des risques de régression sociale. Pour cela, nous nous appuyerons sur une masse d'anonymes, dont nous analyserons globalement l'organisation sociale et examinerons plus précisément les trajectoires de quelques membres. Tous ces questionnements aboutissent ainsi à une problématique générale : au vu des structures socio-professionnelles à Saint-Suliac, quelles sont les opportunités de mobilité offertes aux Suliçais ?

Pour approfondir l'histoire des sociétés littorales, le choix a donc été fait de s'adonner à une certaine histoire locale. En se concentrant uniquement sur la commune de Saint-Suliac, l'échelle resserrée permet de viser l'exhaustivité. Connotée péjorativement dans la sphère historique pendant longtemps, l'histoire locale a souffert d'une véritable déconsidération alors même que ses apports sont essentiels pour l'histoire globale<sup>17</sup>. Désormais, son intérêt est réaffirmé : « D. W. Sabeau rappelle, en se référant aux principes de F. Braudel, que “la validité de l'échelle dépend de la nature des questions qu'on se pose”<sup>18</sup> ». S'appuyer sur un territoire limité permet d'éviter les généralisations et de confronter les hypothèses globales aux réalités locales, ceci en prenant soin de ne pas sombrer dans un régionalisme exacerbé. L'échelon local est alors pertinent pour étudier l'homme du XIX<sup>e</sup> siècle, à condition

---

<sup>17</sup> « Tandis que l'histoire générale irrigue en permanence la recherche locale, celle-ci permet d'ancrer solidement les grands mouvements du passé dans la réalité des terroirs et des hommes » (JACQUART Jean, « Histoire générale, histoire locale », in CROIX Alain et GUYVAREC Didier [dir.], *Guide de l'histoire locale. Faisons notre histoire !*, Paris, Seuil, 1990, p. 30).

<sup>18</sup> PINGAUD Marie-Claude, *Faire ses partages. Terres et parentèles dans le Perche (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, PUR, 2006, p. 7.



d'exploiter les sources correctement, en suivant le renouveau méthodologique assurant la validité de la petite échelle<sup>19</sup>.

D'un point de vue chronologique, l'étude court sur une période allant des années 1840 à la veille de la Première Guerre mondiale. Cet intervalle permet de questionner les changements économiques et sociaux que connaît la France du XIX<sup>e</sup> siècle, période traversée par d'importantes mutations, remettant en cause l'organisation classique de la société française. Ce siècle aux multiples changements politiques, économiques et sociaux est donc majoritairement étudié au prisme des bouleversements et innovations plutôt que dans une perspective de temps long, où les héritages et traditions restent forts. Bien plus qu'une simple « convention narrative », la périodisation basée sur des arguments historiographiques s'appuie également sur la disponibilité de certaines sources. En particulier, les archives de l'Enregistrement et les recensements de population, bases de l'étude de l'organisation sociale, émergent véritablement dans les années 1840. De même, la date butoir s'explique par la rupture, globalement admise, provoquée par la Première Guerre mondiale, après laquelle les sources ont pu différer de celles du XIX<sup>e</sup> siècle.

La présente étude s'intéresse ainsi à l'organisation sociale de Saint-Suliac, examinée dans un premier temps à l'échelle de la commune entière, puis à l'échelle de la famille et de l'individu, ce qui fait que la recherche oscille entre la quantification et la biographie. Tout d'abord, l'étude s'inscrit dans la lignée de l'histoire quantitative. Pour cela, il est essentiel de passer par les sources globales que sont les listes nominatives émises par l'administration centrale, en particulier les tables de successions et absences et les recensements. Ceux-ci inventorient théoriquement l'ensemble de la population avec une multitude de renseignements pour chaque individu, et forment donc des sources majeures pour l'histoire des familles et des biens. Source principale de notre recherche, les tables alphabétiques des déclarations des successions et absences sont des répertoires où sont recensés, par canton, tous les actes de décès. Ce document fait partie des archives successorales, qui proviennent de la Direction de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, dont l'objectif est de répertorier les actes notariés afin de réclamer l'impôt. Tous les décès sont recensés dans les six mois, y compris dans les cas où il n'y a aucun héritage, ceux de jeunes enfants ou de miséreux, pour lesquels il

---

<sup>19</sup> « Il s'agit par exemple de relire des sources jusque-là embrassées sériellement : matrices cadastrales, listes nominatives de recensement, état civil, listes électorales, registres des patentes, archives militaires et registres de l'Enregistrement sont croisés nominativement – souvent à l'aide de fichiers informatisés – pour tenter une approche sociale fine et longitudinale. » (MAYAUD Jean-Luc, « Historiens et histoires locales », in PERCOT Marie [dir.], *Histoire locale. Rencontres d'Ancenis*, 26-28 novembre 1999, Nantes, Siloë, 2000, p. 73).

peut être fait mention d'un certificat d'indigence délivré par la commune. Ainsi les tables de successions et absences dévoilent de nombreuses informations sur le défunt, à savoir ses nom, prénoms, âge, profession, domicile, statut matrimonial, date et lieu du décès ; mais aussi sur ses héritiers, que ce soit leurs nom, prénoms, domicile, lien de parenté avec le défunt ; et enfin surtout sur les biens transmis, avec le détail de leur localisation et de leur valeur. De ce fait, les tables de successions et absences permettent d'avoir une idée précise de la fortune des individus au cours du XIX<sup>e</sup> siècle en montrant d'un point de vue général la richesse mobilière et immobilière de chacun.

En plus de permettre de reconstituer des généalogies grâce à l'indication de l'ensemble des héritiers du défunt, les tables de successions et absences renvoient aux registres individuels de mutation par décès qui, eux, concernent les successions positives et livrent alors le détail des biens possédés. Ces registres permettent d'affiner les informations relatives au défunt et à sa famille car ils donnent à voir le détail de la succession, plus ou moins importante selon l'étendue du patrimoine du défunt. Avec ces précisions, certaines situations atypiques prennent sens, comme celle d'un individu assez fortuné et ayant une profession considérée comme populaire, l'explication résidant parfois dans un important héritage ou un mariage avantageux. De même, les registres de mutation par décès peuvent renvoyer à d'autres documents, tels que les contrats de mariage ou testaments, ce qui permet d'affiner l'histoire familiale en obtenant d'autres documents pour suivre quelques parcours individuels avec le plus de détails possible.

Dans la même lignée que les tables de successions et absences, les recensements, en tant qu'opérations statistiques de dénombrement d'une population, sont une source riche en informations pour l'historien qui s'intéresse à une société locale. Dressés pour des raisons statistiques depuis la Révolution française, les recensements commencent véritablement en 1836 de façon systématique, avec une périodicité quinquennale, excepté pendant les années de guerre. Véritables documents de synthèse, les recensements se présentent sous la forme de listes nominatives, où les individus sont classés en fonction de leur lieu d'habitation. Commandés par le pouvoir central pour l'ensemble du territoire à dates fixes, il est tout d'abord possible de les utiliser pour suivre l'évolution d'une commune quant au nombre de ses habitants mais aussi dans son organisation territoriale, dans la mesure où les individus sont recensés géographiquement, de manière plus ou moins précise. Parallèlement à cet usage démographique, ce sont avant tout les nombreux renseignements relatifs à chaque individu qui ont motivé le recours aux recensements, à savoir les nom, prénoms, âge puis année et lieu

de naissance, domicile, position dans le ménage, situation conjugale, nombre d'enfants à charge, profession des parents ou du chef de famille. Alors que les tables de successions et absences sont traitées pour avoir une estimation des fortunes à Saint-Suliac, les recensements sont quant à eux exploités pour avoir un aperçu des activités professionnelles. En croisant ces deux sources précieuses, une tentative de stratification sociale sera réalisée.

Une fois cette première étape accomplie, la présente étude s'inspire de la micro-histoire. Bien que celle-ci soit opposée à l'histoire sérielle, dont nous nous inspirerons dans un premier temps, nous croyons utile, en effet, de combiner les deux méthodes pour affiner la recherche. C'est ici que transparaît tout l'intérêt de travailler sur un microcosme, représenté par la commune de Saint-Suliac, car les analyses statistiques fournies par les données quantitatives seront par la suite complétées par quelques biographies, sélectionnées parmi un groupe représentatif. En utilisant cette focale plus précise, l'individu devient central, tout comme son groupe familial, afin d'observer les trajectoires individuelles et les interactions interpersonnelles que l'on peut relever au sein de la communauté. Multiplier ainsi les angles d'étude garantit une meilleure appréhension des phénomènes au sein de cette société littorale. Pour cela, plusieurs bases de données ont été constituées, afin de confronter les premiers résultats aux éléments plus spécifiques. Certaines données peuvent être exploitées plusieurs fois mais sous des angles différents, afin d'écrire une certaine histoire des individus, mais toujours en série.

Dès lors, pour permettre le focus sur quelques parcours individuels, les premières sources citées plus haut ont été aussi exploitées dans une perspective généalogique, afin de retirer le maximum d'informations sur quelques individus. À ces premiers éléments est ajoutée l'immensité archivistique de l'état civil, qui donne à voir la situation d'un individu aux grands moments de sa vie : naissance, mariage, décès. Constitué de tous les éléments qui permettent l'identification d'un individu, l'état civil forme une source très précieuse car une multitude d'informations y sont recensées, à savoir les nom, prénoms, sexe, date et lieu de naissance, filiation, nationalité, domicile, situation matrimoniale, date et lieu de décès ; mais aussi les noms des parents ou témoins. Tous les individus étant recensés, il devient possible d'avoir des éléments pour dresser quelques portraits familiaux et d'y rechercher des évolutions de statut social.

Ainsi, les tables de successions et absences, les recensements ainsi que l'état civil donnent à voir un large spectre de la communauté étudiée et c'est pourquoi ils forment la base

de notre étude. Le croisement de toutes ces sources permet alors d'obtenir le maximum d'informations sur chaque individu, en confrontant tous les renseignements entre eux, pour constater d'éventuelles évolutions mais aussi pour faire face à de potentielles lacunes, en particulier pour une personne géographiquement mobile. Toutefois, utilisées à divers moments de la présente étude, quelques sources complémentaires ont pu également servir. Que ce soient les récits de voyageurs contemporains de la société en question, les diverses enquêtes et statistiques agricoles et industrielles, ou encore le cadastre, ces sources nous ont permis d'avoir l'idée la plus concrète possible de la situation de Saint-Suliac au XIX<sup>e</sup> siècle.

Grâce à cet ensemble de sources, l'objectif est d'étudier en détail l'histoire sociale d'une petite société littorale au XIX<sup>e</sup> siècle, à travers l'exemple de Saint-Suliac. En associant l'histoire quantitative et la micro-histoire, la présente étude voudrait contribuer modestement à l'histoire des sociétés littorales. Pour cela, l'objectif de ce mémoire est d'apporter à ce champ d'étude quelques éléments de connaissance supplémentaires, d'autant plus que le poids de l'histoire sociale du monde littoral reste très modeste parmi les études historiques maritimes. Au demeurant, l'étude des dynamiques sociales dans les zones rurales reste elle-même un champ historiographique parsemé de poncifs, qu'il peut être bienvenu d'interroger dans le cadre d'une société littorale. Tout l'intérêt réside dans l'angle d'étude adopté, à savoir l'examen de la stratification et de la mobilité d'une petite société estuarienne en ayant recours aux archives sous-utilisées que sont certaines sources de l'Enregistrement.

Pour mener à bien cette étude, trois axes seront développés, à commencer par les caractéristiques globales de la commune, pour ensuite appréhender le mode d'organisation sociale de Saint-Suliac et enfin terminer par un focus axé sur les formes de mobilité sociale qui s'y dessinent parmi une dizaine de familles représentatives.



**Première partie**

**Vivre à Saint-Suliac au XIX<sup>e</sup> siècle**



Toute société s'ancre dans un espace particulier, dont l'influence joue, dans une certaine mesure, sur l'organisation sociale, ainsi « entre espaces et sociétés se tissent des rapports complexes que les chercheurs des sciences sociales identifient, qualifient, évaluent, expliquent<sup>1</sup> ». En l'occurrence, Saint-Suliac constitue une société littorale, qui se définit comme un milieu double, tourné à la fois vers la terre et vers la mer. Les liens entre société rurale et société maritime sont très étroits, et leur combinaison donne naissance au concept de société littorale. Compte tenu de ses spécificités, l'espace littoral peut ainsi être caractérisé par une organisation sociale différente des populations urbaines mais aussi des populations strictement rurales. Cette supposition demande à être vérifiée, puisque comme le rappelle Claude Nières, « le littoral, zone de contact plus ou moins vaste, n'est pas le lieu d'une activité univoque et cet espace littoral est en double relation avec les espaces maritime et intérieur<sup>2</sup> ».

Au premier abord, il est certes tentant de penser que tous les centres de peuplement situés sur la côte ont utilisé l'ensemble des opportunités offertes par leur territoire, en privilégiant même leur versant maritime, véritable atout additionnel en comparaison des campagnes environnantes. Cependant, toutes les communautés qui vivent en bord de mer n'ont pas exploité leurs ressources de la même manière, certaines développant un mode de vie essentiellement tourné vers la terre, au détriment de la côte. Ce n'est donc pas la situation géographique qui fait la société littorale mais bien le rapport à la mer, source de l'organisation professionnelle, sociale et culturelle.

De ce fait, cette première partie est consacrée au territoire suliçais et aux divers usages qui en sont faits. Paysage et aménagements de l'Homme sont donc pris en compte conjointement, l'environnement naturel étant essentiel pour ce qu'il offre à la communauté qui s'y établit, pendant que le bâti en représente une des exploitations. Tous ces éléments forment des traces du passé qu'il convient de lire pour avoir un aperçu de la situation de Saint-Suliac au XIX<sup>e</sup> siècle, dans la mesure où « le paysage n'est un document pour la recherche historique que dans la mesure où il est porteur de signes de l'œuvre antérieure des sociétés<sup>3</sup> ».

---

<sup>1</sup> AURIAC Franck et BRUNET Roger (dir.), *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Fayard, 1986, p. 9.

<sup>2</sup> NIÈRES Claude, « Introduction », in LE BOUËDEC Gérard (dir.), *Les usages des littoraux : XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. Actes de la table ronde, 21 janvier 1995*, Rennes, Centre de recherche sur les sociétés littorales du Ponant, 1996, p. 2.

<sup>3</sup> CHAUVET Alain, « Le paysage », in CROIX Alain et GUYVARC'H Didier, *Guide de l'histoire locale. Faisons notre histoire !*, Paris, Seuil, 1990, p. 143.



Tout d'abord, le premier chapitre s'attache à décrire l'espace suliaçais, dans sa dimension naturelle et géographique d'une part, ainsi qu'à son évolution en un territoire habité par les hommes d'autre part. Par la suite, l'activité humaine est analysée dans le chapitre 2, pour donner une idée de l'usage des ressources par la communauté suliaçaise ainsi qu'un aperçu de son développement économique.

# Chapitre 1 : Présentation géographique et historique de la commune de Saint-Suliac

Pour comprendre l'organisation sociale d'une communauté, il est avant tout essentiel d'examiner le territoire où elle réside afin de comprendre les enjeux du terrain d'enquête. Perspective paysagère et dimension géographique sont donc abordées pour donner un aperçu du cadre de Saint-Suliac. Du fait de sa position particulière, celle d'un centre de peuplement estuarien, il est intéressant d'interroger l'influence de l'espace sur l'histoire de la société suliaçaise, afin d'évaluer la prégnance plus ou moins forte de l'horizon maritime sur l'horizon rural et inversement. Il est donc question d'une des problématiques fondamentales des sociétés littorales, à savoir l'imbrication terre/mer, repérable à différentes échelles, aussi bien géographiquement qu'économiquement.

Toute cette partie s'appuie alors sur différents types de cartes, les cadastres de 1808 et 1848 et quelques documents iconographiques tels que des cartes postales. Il y est aussi fait mention de divers récits de voyageurs et d'érudits locaux, dans la mesure où « la mémoire géographique, ce sont aussi les témoignages laissés par les voyageurs et les érudits qui ont parcouru la région du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup> ». Cependant, le regard des contemporains est à interpréter avec précaution, celui-ci ayant pour conséquence de déformer la réalité en la transposant selon leurs propres intentions. Deux aspects s'opposent ainsi, d'une part une vision pessimiste et dépréciative, en accentuant le côté primitif de la vie rurale, et de l'autre une vision positive et souvent embellie du monde des campagnes, qui idéalise la vie rurale, dans la lignée des récits folkloriques<sup>2</sup>. Peu d'éléments réellement pertinents ont pu être récoltés concernant l'histoire de la vallée de la Rance au XIX<sup>e</sup> siècle, nous nous affairons dès lors à un va-et-vient entre des études plus globales et des récits non scientifiques.

Alors, où vivent les Suliaçais ? Dans un premier temps, concentrons-nous sur les spécificités géographiques et paysagères du territoire. Par la suite, un focus est réalisé sur la population et sa répartition spatiale, pour enfin terminer par les échanges aussi bien extérieurs qu'internes à la communauté.

---

<sup>1</sup> BOURGEON Jean, « Faire l'histoire de mon village, de mon quartier », in CROIX Alain et GUYVARCH Didier, *Guide de l'histoire locale. Faisons notre histoire !*, Paris, Seuil, 1990, p. 163.

<sup>2</sup> Voir à ce propos le Chapitre 8 « Le monde des campagnes vu par les contemporains », in CALVET Robert, *Les campagnes en Europe : France, Allemagne, Espagne, Italie, 1830-1920 : enjeux historiographiques, méthodologie, bibliographie commentée*, Paris, Armand Colin, 2005, p. 127-137.

## I. Un espace double, mi-maritime mi-rural

Avant toute chose, il est essentiel de situer précisément Saint-Suliac dans son cadre géographique, en présentant son milieu naturel. Le paysage est alors conçu comme un document historique, particulièrement intéressant et riche dans le cadre d'une société estuarienne, car cette disposition sous-entend de nombreux mécanismes qui jouent sur l'organisation du territoire et *in fine* sur ce qui structure la communauté.

### A. Localisation et milieu physique

Située en Ille-et-Vilaine, à 60 km au nord-ouest de Rennes, à 10 km au sud de Saint-Malo et à 5 km à l'ouest de Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine<sup>3</sup>, Saint-Suliac est une commune bretonne en forme de presqu'île, d'une superficie de 5,46 km<sup>2</sup>, et établie sur la rive est de l'estuaire de la Rance. Elle se trouve à la limite du Clos-Poulet, qui correspond au pays malouin. En plus de sa façade maritime à l'ouest, Saint-Suliac est limitrophe de La Ville-ès-Nonais au sud et de Saint-Père<sup>4</sup> au nord-est. La carte ci-contre permet de situer la commune sur la côte nord de la Bretagne, et plus précisément au niveau de la vallée de la Rance.

Saint-Suliac est donc située le long de la Rance, fleuve de 120 km qui prend sa source à Collinée, dans les Côtes-d'Armor et se jette dans la Manche entre Dinard et Saint-Malo. Au niveau de Saint-Suliac, il s'agit plus précisément de la Rance maritime, située entre l'embouchure et l'écluse du Châtelier, au niveau de La Vicomté-sur-Rance et Saint-Samson-sur-Rance, construite en 1832. Au XIX<sup>e</sup> siècle, Saint-Suliac se trouve véritablement soumise aux effets des marées, aucun barrage ni écluse n'ayant dénaturé l'estuaire de la Rance entre la Manche et la commune. Cette portion du fleuve, semblable à la mer, est ainsi désignée sous l'expression de « Rance-mer » par Amand Dagñet, qui évoque l'estuaire en ces termes : « c'est la *Rance* émancipée à présent ; que dis-je ? c'est la *Rance* déjà mariée avec l'Océan. Elle en a les allures, l'humeur, la couleur, les flots ; elle a aussi ses plages, ses caps, ses anses et ses courants<sup>5</sup> ». Cette ria, également parfois appelée aber, constitue une zone tampon entre l'océan et la terre, caractéristique des espaces estuariens. Ces derniers forment un milieu original car leur façade maritime empiète sur le réseau fluvial, tout en étant profondément ancrés dans les terres. Bien que de nombreuses communes environnantes soient situées le

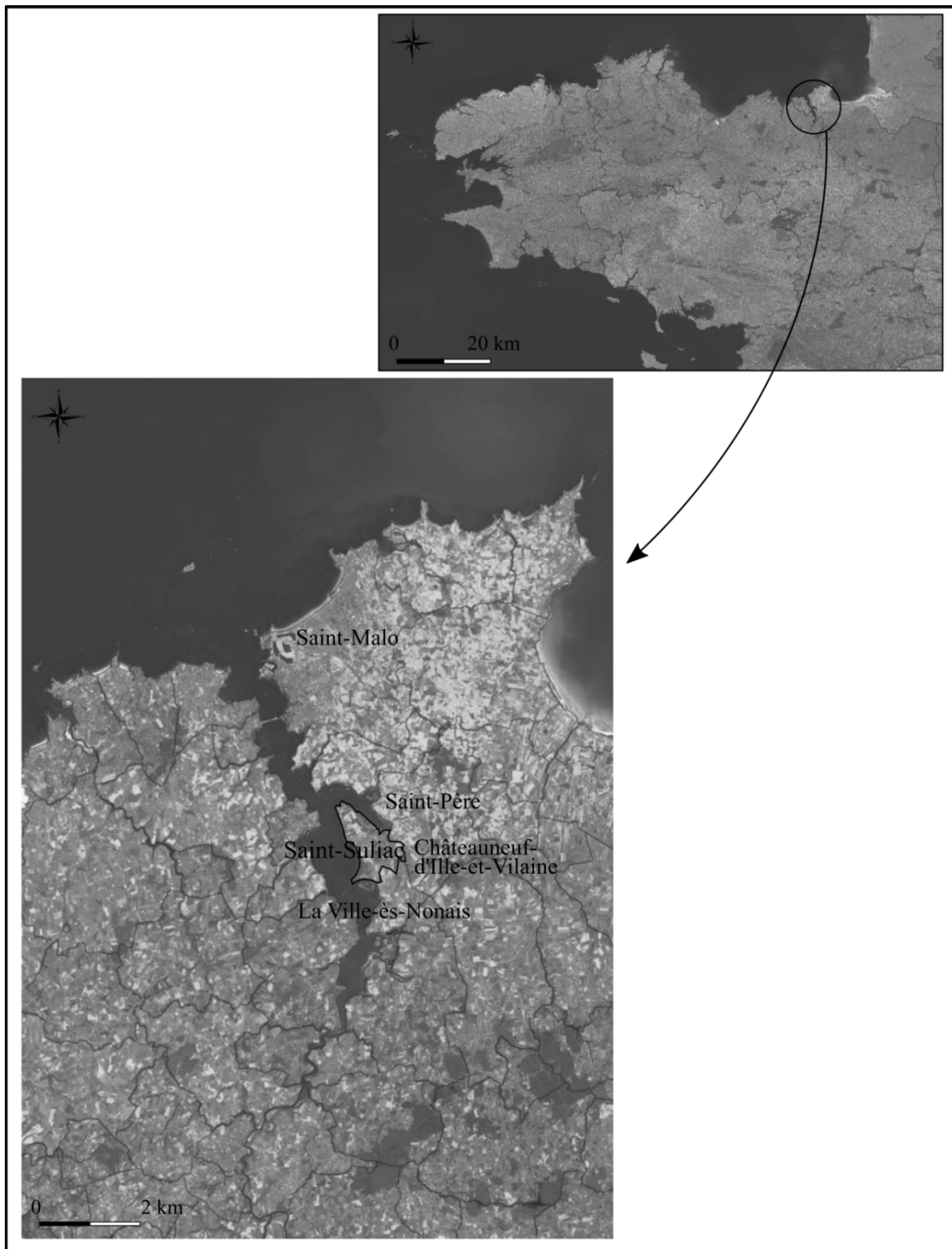
---

<sup>3</sup> La commune de Châteauneuf devient « Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine » en 1890.

<sup>4</sup> Nommée « Saint-Père » depuis la Révolution, la commune devient « Saint-Père-Marc-en-Poulet » en 2018.

<sup>5</sup> DAGÑET Amand, *La Rance. Ses sources, ses bords, description et folklore*, sl, 1911 (rééd. Rennes, Rue des Scribes, 1988), p. 97.

long de la ria, seul le bourg de Saint-Suliac se situe au plus près de l'eau, toutes les autres communes étant excentrées et plus reculées dans les terres.



**Carte 1 : Localisation de Saint-Suliac en Bretagne<sup>6</sup>**

<sup>6</sup> Carte réalisée à partir des données de *Géoportail*, [en ligne], <https://www.geoportail.gouv.fr/>, (consulté le 10/12/2018).

Entourée de deux pointes rocheuses, la pointe du Mont-Garrot – ou Gareau – côté sud et la pointe de Grainfollet côté nord, le sol de Saint-Suliac possède une grande richesse géologique. D'après la carte du département réalisée en 1866, la presque île est composée de schiste et de grauwaque, tandis que l'extrémité nord-est, qui longe les salines, est faite de granit<sup>7</sup>. Le Mont-Garrot, quant à lui, est un des très rares coins de quartz dans le nord de l'Ille-et-Vilaine. Pour ce qui est de la grève, elle correspond ici à un petit liseré de sable fin, en pente douce à partir des habitations. D'autres petites pointes parsèment le littoral, comme la pointe de Garel et la pointe du Puits, à l'extrémité nord de la péninsule suliaçaise. À l'opposé, sur la façade est, le ruisseau de la Goutte sépare Saint-Suliac du reste du continent, et sert de délimitation avec Saint-Père. Ce cours d'eau se jette dans la Rance et favorise le développement de marais salants.

Enfin, pour ce qui est du climat, il est hasardeux d'avancer des éléments trop précis pour décrire la situation à plus d'un siècle d'écart. Toutefois, un fait concret permet de justifier l'existence d'un climat très doux : une viticulture importante a existé à Saint-Suliac, notamment sur le versant sud du Mont-Garrot. Plusieurs indices l'attestent, comme la toponymie de certaines rues, telle « La Vinouze », ou encore des noms de lieu-dit, comme le Tertre de Vigneux et l'anse de Vigneux, noms toujours usités aujourd'hui. L'appellation de certaines parcelles agricoles au XIX<sup>e</sup> siècle va dans le même sens : « la culture de la vigne était ordinaire à Saint-Suliac ; tous les champs l'attestent ; l'on trouve *Champ la Vigne, Clos Vignac*<sup>8</sup> ». Sans extrapoler, puisque la vigne était cultivée dans bon nombre d'endroits en France, la présence de cette culture à Saint-Suliac est signe de climat clément, bien qu'elle ait disparu au XIX<sup>e</sup> siècle au profit d'autres cultures vivrières.

Voici donc globalement le portrait physique de l'environnement suliaçais au moment de notre étude. Cette première description est assez limitée car très peu d'ouvrages du XIX<sup>e</sup> siècle s'attardent sur la Rance<sup>9</sup>, et encore moins sur Saint-Suliac, ce qui nous empêche d'avoir une vision complète de la commune à cette époque. Ce fait est d'ailleurs criant pour la suite du raisonnement, le nombre d'ouvrages utilisés comme sources étant foncièrement limité. La

---

<sup>7</sup> Ces informations sont tirées notamment de la *Carte géologique du Département d'Ille-et-Vilaine*, Rennes, sn, 1866.

<sup>8</sup> CERNY DE Elvire, *Saint-Suliac et ses traditions. Contes et légendes d'Ille-et-Vilaine*, Dinan, Imprimerie de J.-B. Huart, 1861 (rééd. Rennes, Rue des Scribes, 1987), p. 15.

<sup>9</sup> Dans DAGNET Amand, *La Rance. Ses sources, ses bords, description et folklore*, sl, 1911 (rééd. Rennes, Rue des Scribes, 1988), l'avant-propos rédigé par Loïc-René Vilbert précise à ce propos que « si la vallée de la Rance avait depuis des temps déjà anciens tenté des écrivains, comme V. Hugo, ou des peintres, comme Turner, jamais personne, semble-t-il, avant Amand Dagnet, ne lui avait consacré un ouvrage particulier ». Il a donc fallu attendre 1911 pour qu'un ouvrage entier soit entièrement dédié à la région de la Rance.

particularité majeure de notre commune correspond à sa situation en bord de Rance, et c'est ce seul élément qui lui vaut d'apparaître çà et là dans quelques dictionnaires géographiques et historiques, ainsi qu'un petit nombre d'ouvrages d'érudits contemporains. Citons par exemple les guides de Jean Bazouge<sup>10</sup> et de Jean-Marie Peigné<sup>11</sup>, ou encore le dictionnaire géographique de François Manet<sup>12</sup>. Ces menus exemples ont eu un apport limité, c'est pourquoi nous nous sommes avant tout appuyée sur un ouvrage plus récent, *La vie à Saint-Suliac avant 1914*<sup>13</sup>, d'Aimé Lefeuvre et Julien Pétry, deux Suliaçais du XX<sup>e</sup> siècle.

## **B. Structure agraire et paysage**

Une fois localisée précisément, il est pertinent de se concentrer plus en détail sur l'environnement direct de Saint-Suliac, en pensant le paysage sous l'angle historique<sup>14</sup>. Or, appréhender l'histoire d'un territoire n'est pas aisé, mais il est possible pour cela d'avoir recours aux documents cadastraux. Les deux cadastres disponibles pour le XIX<sup>e</sup> siècle, placés en annexes, donnent un premier aperçu de l'organisation du territoire suliaçais. Dans le tableau d'assemblage du cadastre de 1808<sup>15</sup>, le territoire est très majoritairement composé de terres, sans davantage de précisions quant à la nature de la culture. Des bandes de landes occupent l'espace en bord de mer, tandis que quelques jardins sont recensés près des habitations. Les prés et pâtures sont extrêmement rares, représentant moins d'un lopin de terre sur 20, et sont surtout localisés vers La Ville-ès-Nonais. Autre particularité du sud de la commune : les parcelles sont de taille bien plus imposante et de forme plus diverse, alors que toute la partie du territoire à partir du bourg jusqu'à l'extrémité nord vers la pointe du Puits est caractérisée par un cadastre très géométrique ; en effet les parcelles ont toute une même forme rectangulaire et sont d'une superficie équivalente.

Le cadastre de 1848<sup>16</sup> présente un sol globalement recouvert de terres labourables. Les observations rejoignent celles de 1808, à savoir la présence de landes en bordure de mer, quelques rares prés et pâtures, plutôt situés vers La Ville-ès-Nonais. Les marais salants sont toujours très nombreux en limite du ruisseau de la Goutte, tandis que quelques parcelles de

---

<sup>10</sup> BAZOUGE Jean, *Guide du voyageur dans la ville de Dinan et ses environs*, Dinan, Jean Bazouge, 1857.

<sup>11</sup> PEIGNÉ Jean-Marie, *Dinan et ses environs*, Dinan, Imprimerie de J.-B. Huart, 1862.

<sup>12</sup> MANET François, *De l'état ancien et de l'état actuel de la Baie du Mont-Saint-Michel et de Cancale, etc.*, Paris, Éverat, 1829.

<sup>13</sup> LEFEUVRE Aimé et PÉTRY Julien, *La vie à Saint-Suliac avant 1914*, Dinard, Éditions Danclau, 1989.

<sup>14</sup> « Le paysage peut être considéré comme la mémoire où s'entassent, se recouvrent et donc parfois s'effacent les traces que laissent les sociétés humaines à la surface de la Terre » (CHAUVET Alain, « Le paysage », in CROIX Alain et GUYVARC'H Didier, *op. cit.*, p. 141).

<sup>15</sup> Archives départementales d'Ille-et-Vilaine (désormais ADIV), Tableau d'assemblage du cadastre de 1808.

<sup>16</sup> ADIV, 3 P 5538/1, Tableau d'assemblage du cadastre de 1848.

bois sont indiquées ici et là. Quant aux terres labourables, les lopins sont très géométriques, surtout vers le nord et la pointe du Puits. Évidemment, les jardins qui clairsement le bourg sont toujours présents, comme en 1808. Pour réaliser une dernière comparaison, en l'absence de cadastre à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, nous avons étudié l'enquête agricole de 1882<sup>17</sup> : à propos du morcellement du sol, sur les 1 788 parcelles recensées, 1 764 ont une superficie inférieure à un hectare.

L'étude approfondie des matrices cadastrales de Saint-Suliac permet ainsi d'avoir un aperçu précis du paysage suliaçais. Ce dernier est globalement composé d'une multitude de petits champs rectangulaires, à l'image du reste de la région bretonne, et dont l'usage premier est la culture de fruits, légumes et céréales. Étant donné le petit nombre de parcelles qualifiées de « pré » ou de « pâture », l'élevage animal semble limité, et plutôt circonscrit au sud de la commune, au niveau des hameaux proches de La Ville-ès-Nonais. Le maximum de terres a semble-t-il été exploité, les zones de landes étant strictement situées sur le pourtour communal, c'est-à-dire en limite de la grève. L'existence des salines à l'embouchure du ruisseau de la Goutte renforce aussi cette idée, puisque là encore l'exploitation du sol est maximale. Toutes ces caractéristiques se retrouvent aussi bien en 1808 qu'en 1848, aucune transformation majeure n'est constatée. Pour cela, chaque section a été observée spécifiquement pour les deux dates, et il est apparu que les parcelles sont similaires à chaque fois. Au vu de ces deux matrices cadastrales réalisées à un intervalle de quarante années, il est possible de définir le territoire suliaçais comme ceci : le bourg regroupe habitations et petits jardins, le flanc ouest est soumis aux effets des marées et donc composé de landes, tout le reste étant cultivé sous forme de terres agricoles. De plus, la comparaison successive de chaque parcelle a permis de révéler un certain immobilisme du paysage suliaçais.

Il semble ainsi que l'utilisation de l'espace suliaçais évolue peu dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, ce qui nous permet d'en avoir un aperçu global au début de notre enquête dans les années 1840. Toutefois, il est compliqué d'avoir une idée certaine de l'aspect de la structure agraire de Saint-Suliac. La réflexion sur le paysage agraire remonte à Marc Bloch, opposant volontiers champs clos et champs ouverts. À Saint-Suliac, ce sont prioritairement des petites parcelles régulières qui dominent, mais les cadastres ne renseignent pas sur la présence de haies ou de talus en guise de séparation entre celles-ci. En se limitant à la lecture des cadastres, ce sont donc les caractéristiques du bocage breton qui ressortent. S'il

---

<sup>17</sup> Archives communales de Saint-Suliac (désormais AC Saint-Suliac), 3 F 19, Statistiques agricoles décennales : tableaux (1882).

s'agit d'un territoire bocager, Saint-Suliac n'a très probablement pas fait partie de la vague d'embocagement qui débute au XIX<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire le phénomène de mise en valeur de terres incultes, surtout à partir de landes et de zones marécageuses. Ces dernières sont globalement exploitées à Saint-Suliac, car comme nous l'avons montré, presque tout l'espace disponible y est cultivé. Seules quelques landes subsistent, mais cela s'explique par leur proximité avec la mer, tandis que les zones marécageuses sont travaillées grâce aux salines. De plus, c'est notamment l'intensification de l'élevage qui a accentué le recours à l'embocagement<sup>18</sup>, mais Saint-Suliac est très peu consacrée à ce type d'activités agricoles, et n'a donc pas nécessité ce genre d'évolution agraire.

Toutefois, il semble que les caractéristiques dominantes des zones bocagères ne se retrouvent pas tout à fait à Saint-Suliac. Dans un premier temps, le bocage ne se définit pas strictement par des petites parcelles équivalentes, mais plutôt par des lopins de terre de tailles inégales. L'observation de cartes postales datant de l'avant-guerre, placées en annexes, ne nous a pas permis de confirmer l'hypothèse d'un territoire bocager, les champs visibles en arrière-plan ne paraissant pas uniformément délimités par des haies. Peut-être alors le système agraire de Saint-Suliac est-il original, dans cette Bretagne du XIX<sup>e</sup> siècle, majoritairement dominée par des champs clos, tous séparés les uns des autres. Les paysages d'openfield, ou champs ouverts, y sont plutôt rares, mais quelques zones non embocagées subsistent et sont appelées des mejous, en Basse-Bretagne, ou gaigneries, en Haute-Bretagne. Ces champs ouverts se situent généralement à proximité du littoral, et c'est alors éventuellement le cas de la presqu'île de Saint-Suliac, composée de petits champs réguliers disposés en lanières<sup>19</sup>. Il s'agirait alors de micro-openfields, Saint-Suliac mélangeant en réalité les caractéristiques de ces deux modèles dominants des structures agraires. Des raisons diverses peuvent expliquer cette organisation, la répartition des espaces ruraux en France, comme ailleurs, étant très variable et soumis à autant de hasards que de volontés spécifiques.

---

<sup>18</sup> Voir à ce propos : ANTOINE Annie, « D'un espace ouvert à un espace poreux. Bocage et élevage dans la France de l'Ouest du Moyen Âge au début du XIX<sup>e</sup> siècle », in ANTOINE Annie et MARGUERIE Dominique (dir.), *Bocages et sociétés. Actes du colloque organisé à l'université Rennes 2 (29, 30 septembre et 1er octobre 2004)*, Rennes, PUR, 2007, p. 185-200.

<sup>19</sup> Un exemple comparatif a ici été source de réflexion : MAHEUX Hubert, « Champs ouverts, habitudes communautaires et villages en alignements dans le nord de la Loire-Atlantique : des micro-sociétés fossilisées dans l'Ouest bocager », in *In Situ*, [en ligne], 5, 2004, <http://journals.openedition.org/insitu/2350/> (consulté le 18/02/2019).



## II. L’implantation de la population suliaçaise

Une fois le milieu naturel décrit, il est pertinent de se pencher sur le peuplement du territoire suliaçais. Il est ici question de l’habitat dans sa globalité, dont la structure est intrinsèquement liée aux structures agraires présentées précédemment.

### A. Un rapide historique du peuplement

Le territoire suliaçais est vraisemblablement peuplé depuis le Néolithique, comme l’atteste l’existence du menhir de Chablé, surnommé « Dent de Gargantua », situé au sud du bourg. En plus de ce menhir de quartz blanc, d’autres mégalithes furent recensés sur le territoire communal, détruits depuis pour la plupart<sup>20</sup>. De même, des fouilles effectuées sur la pointe de Grainfollet ont mis au jour divers objets en silex, datés du Paléolithique<sup>21</sup>. Ces quelques traces archéologiques supposent une occupation du territoire très ancienne, cependant, la tradition veut que l’implantation d’une communauté remonte au tournant du VI<sup>e</sup> siècle. Selon différents chroniqueurs de la région, le village aurait en effet été fondé par un moine évangéliste du nom de Suliac ou Suliau – Tysilio en gallois. Il semble n’exister aucune hagiographie spécialement centrée sur ce dernier, mais quelques auteurs ont tenté de retranscrire sa vie, bien que ces documents ne soient évidemment pas des sources historiques véridiques. Le mythe fondateur communément admis par les érudits évoquant l’histoire de la commune est notamment inscrit dans *Les vies des saints de Bretagne* où Dom Guy-Alexis Lobineau énonce à ce propos : « il s’embarqua, & vint prendre terre dans la Bretagne Armoricaïne, à l’embouchûre (*sic*) de la Rance<sup>22</sup> ».

Héritier de la couronne du Pays de Galles, Suliac aurait fui l’actuelle Grande-Bretagne pour aborder la côte d’Aleth et finir par s’installer à l’emplacement actuel de la commune éponyme. C’est ainsi que vers 560, il aurait fondé un monastère, à un emplacement incertain, soit sur le Mont Garrot, point culminant du Clos Poulet, soit à l’endroit même de l’église actuelle, l’hypothèse la plus répandue étant celle de deux monastères construits successivement, celui du bourg ayant été fondé par Suliac au VI<sup>e</sup> siècle tandis que celui du

---

<sup>20</sup> D’après le site de la mairie de Saint-Suliac : « il existait aussi un autre menhir brisé appelé également le gravier de Gargantua ainsi que trois dolmens, La pierre Couvretière, celui du Mont Garrot, et celui de l’anse du Vigneux appelé également Lit ou Ber de Gargantua, détruit en 1850 » (« Monuments et lieux remarquables », in *Commune de Saint-Suliac*, [en ligne], <http://www.saint-suliac.fr/monuments-lieux-remarquables-C6.html>, [consulté le 12/10/2018]).

<sup>21</sup> MONNIER Jean-Laurent, « Le gisement paléolithique moyen des Gastines (Ille-et-Vilaine). Étude géologique et Archéologique », *Revue archéologique de l’ouest*, 5, 1988, p. 11-33.

<sup>22</sup> LOBINEAU Guy-Alexis, *Les vies des saints de Bretagne et des personnes d’une éminente piété qui ont vécu dans la même province*, Rennes, Compagnie des Imprimeurs-Libraires, 1725, p. 111.

Mont Garrot aurait été établi au XII<sup>e</sup> siècle par des Bénédictins. Bien que les faits entourant l'ermite Suliac soient incertains, celui-ci est à l'origine du toponyme de la commune. Cette appellation a en outre varié, ainsi dans le pouillé historique de l'archevêché de Rennes, qui reprend les événements inscrits dans le registre paroissial, rédigé par l'abbé Amédée Guillotin de Corson, ces deux mentions sont précisées : « Ecclesia Sancti Suliani » en 1136 et « Parochia Sancti Sulini » en 1246<sup>23</sup>. Le toponyme « Saint-Suliac » s'est progressivement affirmé, et n'a plus évolué jusqu'à aujourd'hui, malgré un changement bref en « Port-Suliac » pendant la période révolutionnaire.

Une deuxième hypothèse récente vient enrichir le récit du peuplement suliaçais, avec la mise au jour d'un « camp viking ». Il s'agirait d'un ancien camp fortifié, dont il subsiste uniquement les fondations en pierre, visibles à marée basse dans l'anse de Vigneux. Malgré des avis divergents, Loïc Langouët défend l'idée d'un camp normand, ancien poste de surveillance de circulation sur la Rance ou encore retranchement pour accueillir les drakkars<sup>24</sup>. Ce quadrilatère irrégulier peut également laisser penser à des vestiges romains, dont la présence, comme celle des vikings, est attestée dans la région. Les fouilles réalisées en 2008 considèrent ces vestiges comme « un retranchement défensif, mais leur prospection n'a pu apporter la preuve d'une occupation normande<sup>25</sup> ».

Sans dresser un catalogue exhaustif des événements relatifs à la commune, précisons que le territoire suliaçais est resté constamment habité depuis au moins l'établissement du monastère. Au moment où nous intéresse Saint-Suliac, la commune ressemble peu ou prou à son état actuel, la forme du village n'ayant que peu changé, car la population est restée stable, aux alentours de 900 habitants depuis au moins le XIX<sup>e</sup> siècle. Longeant 6 km de rivage, Saint-Suliac se présente actuellement comme une localité littorale et estuarienne, toutefois plusieurs indices invitent à penser que le site a pu évoluer au cours du temps. Il semble en effet que Saint-Suliac n'ait pas toujours longé la berge d'aussi près, ce qui fait que l'originalité de cette commune serait en partie le fruit du hasard et des aléas météorologiques plutôt que d'un choix délibéré. Sans accorder une foi aveugle à la légende de la « forêt de Scissy » et l'extraordinaire marée de 709 qui aurait profondément modifié le visage de la

---

<sup>23</sup> GUILLOTIN DE CORSON Amédée, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, vol. 6, Rennes/Paris, Fougeray/René Haton, 1886, p. 281.

<sup>24</sup> LANGOUËT Loïc, « Un retranchement normand “insulaire” : Gardaine à Saint-Suliac (35) », *Bulletin d'information de l'Association Manche Atlantique pour la Recherche Archéologique dans les Iles*, 4, 1991, p. 55-63.

<sup>25</sup> PÉTRY Françoise et BRIAND Jean-Pierre, *Saint-Suliac en Rance*, Saint-Suliac, Association du patrimoine de Saint-Suliac, 2015, p. 11.

région<sup>26</sup>, il est évident que l'aspect de la Rance a évolué au cours du temps. L'hypothèse d'un élargissement de la Rance est ainsi probable, la montée du niveau de la mer étant associée à l'érosion<sup>27</sup>.

Il reste impossible de dater avec précision les évolutions morphologiques de l'estuaire, et donc d'évaluer la proximité réelle entre le centre de peuplement et sa façade maritime. Du reste, l'église est aujourd'hui située à moins de 200 m de la grève, l'implantation du bourg est donc très proche du bord de mer, et ce même en considérant une relative élévation du niveau de la Rance, ce qui en fait une caractéristique originale au sein de la vallée de la Rance. Au XIX<sup>e</sup> siècle, parmi la dizaine de villages qui la compose, Saint-Suliac est ainsi le seul bourg à être situé directement au niveau de la Rance, avec « les pieds dans l'eau ».

## **B. Le bourg, les hameaux et les caractéristiques de l'habitat suliaçais**

Intéressons-nous désormais à la répartition de la population, révélatrice de l'appropriation du sol par les Suliaçais. Moyennement étendue, la commune de Saint-Suliac oscille entre 800 et 1000 habitants au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, avec près de 250 foyers. En s'appuyant sur le cadastre de 1808<sup>28</sup> et surtout celui de 1848<sup>29</sup>, la carte qui suit a été réalisée pour situer les hameaux de Saint-Suliac, tout en comparant les localités repérées avec celles apparaissant dans les recensements. Dès lors, une courte liste a pu être définie : les Guettes, le Tertre, Maléquerre, Chablé, la Chaise ou Chèze, le Bignon et Garot. Ils sont tous présentés sur la carte qui suit.

Chaque lieu-dit, de taille réduite, ne compte généralement qu'une seule famille, souvent nombreuse, et très rarement plusieurs ménages. La comparaison des deux cadastres ne permet de relever aucune évolution majeure de la configuration des hameaux : ces derniers sont très peu habités, avec moins de 50 habitants au total<sup>30</sup>. En 1881 par exemple, 43 habitants composent la population éparse, sur 949 Suliaçais, soit moins de 5% de la population

---

<sup>26</sup> Consulter à ce propos LANGOUËT Loïc, « La forêt de Scissy et la marée de 709, légende ou réalité ? », *Bulletin d'information de l'Association Manche Atlantique pour la Recherche Archéologique dans les Iles*, 9, 1996, p. 49-51.

<sup>27</sup> GAUTIER Jean et REVERT Jean-François, *La Rance maritime*, Rennes, Éditions Apogée, 1989.

<sup>28</sup> ADIV, G, Cadastre de 1808 : Sections A1, A2 du Bourg et Sections B1 et B2 du Bignon Rangeard.

<sup>29</sup> ADIV, 3 P 5538/1, Cadastre de 1848 : Sections A1, A2, A3, A4 du Bourg et Sections B1, B2, B3, B4, B5 du Bignon Rangeard.

<sup>30</sup> Bien souvent, ils sont même inhabités au moment d'un recensement, certaines appellations disparaissant au gré des années.

suliaçaise<sup>31</sup>. Idem, en 1911, 48 des 802 habitants vivent dans des hameaux, soit 6% de la population totale<sup>32</sup>.



**Carte 2 : La commune de Saint-Suliac et ses hameaux, XIX<sup>e</sup> siècle**

Au vu de ces données, il apparaît qu'une part infime de la population vit de manière excentrée, l'habitat dispersé est une exception, l'essentiel de la population est donc regroupé dans le bourg. La concentration de l'habitat en un seul point concourt là encore à penser Saint-Suliac comme un milieu typique des champs ouverts. En effet, là où le bocage est caractérisé par un habitat dispersé, avec de multiples petites fermes éparpillées, Saint-Suliac se rapproche du modèle des openfields avec un habitat groupé et très peu de hameaux. En plus des structures agraires présentées précédemment, les caractéristiques de l'habitat font de Saint-Suliac une gaignerie.

Ainsi, l'écrasante majorité des Suliaçais est logée dans le bourg, seul véritable foyer de peuplement. Les habitations entourent l'église et s'étalent jusqu'au front de mer, ne laissant aucun espace vide. En s'appuyant sur les nombreuses cartes postales présentes dans

<sup>31</sup> ADIV, 11 NUM 35314 10, Recensement de 1881.

<sup>32</sup> ADIV, 11 NUM 35314 16, Recensement de 1911.

*La vie à Saint-Suliac avant 1914*<sup>33</sup> et celles issues de notre collection personnelle<sup>34</sup>, il est possible d’avoir une idée précise de l’habitat suliçais. Éditées à la fin de la période, elles sont le témoin de l’habitat à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et peuvent aussi renseigner sur la situation antérieure, le village n’ayant pas nécessairement évolué brutalement en quelques décennies. En effet, une relative inertie de l’aspect du bourg a été constatée, comme le montre la comparaison des cadastres de 1808 et 1848. Même, la confrontation des plans cadastraux du XIX<sup>e</sup> siècle à ceux d’aujourd’hui ne fait apparaître aucune évolution majeure, mise à part l’émergence de quelques résidences en périphérie de la commune, ce qui fait qu’en 200 ans, la forme du village a très peu changé.



**Figure 1 : Les bords de la Rance**<sup>35</sup>

L’analyse des cartes postales révèle un front de mer composé d’une dizaine de maisons qui longent véritablement la mer. Le village en entier semble d’ailleurs tourné vers la Rance. En effet, jusqu’à la construction de la digue de la Villeneuve en 1909 – puis son prolongement côté sud en 1960 –, le village est bâti sur la grève, les maisons se situant au bord de l’eau. À partir du front de mer, les habitations montent par degré la pente pour venir

<sup>33</sup> LEFEUVRE Aimé et PÉTRY Julien, *La vie à Saint-Suliac... op. cit.*

<sup>34</sup> Toutes postérieures à 1903, car leur verso est divisé en deux parties selon l’usage, elles datent néanmoins du début du XX<sup>e</sup> siècle.

<sup>35</sup> Carte postale de Saint-Suliac, Les bords de la Rance (collection particulière).

entourer l'église. Ces maisons resserrées, afin de limiter les effets des vents violents, donnent une allure ancienne à la commune. C'est ainsi que divers ouvrages du XIX<sup>e</sup> siècle insistent sur son aspect médiéval, tel Amand Dagñet, qui déclare que « le bourg de Saint-Suliac fleure bon le Moyen-Age dans son ensemble et dans ses détails ; [...] les rues, carrefours, quartiers et maisons du bourg ont aussi des noms qui datent : rue du Pertu-Raguenet, le Jerzual, la Cohue, le Petit-Puits, la rue Chèze, la rue Besnier<sup>36</sup> ».



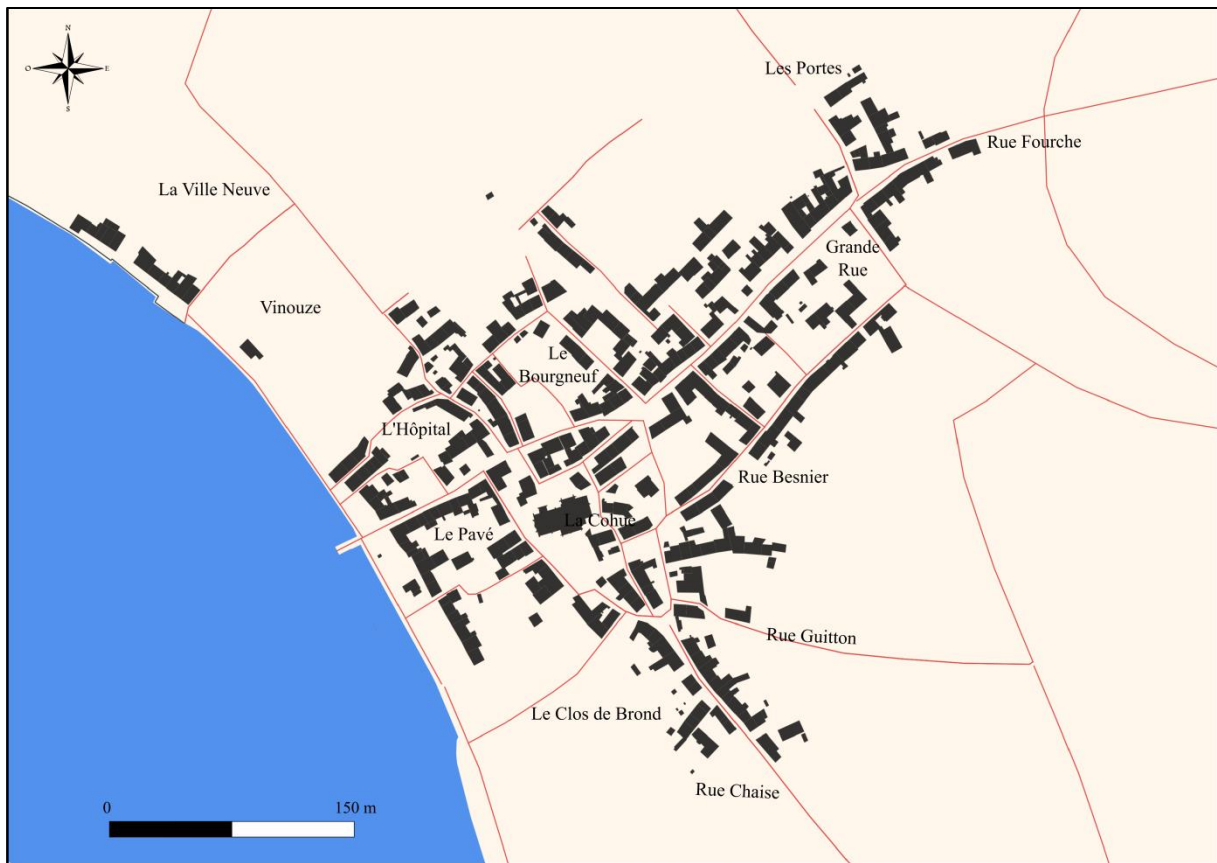
**Figure 2 : La rue descendant à la cale<sup>37</sup>**

Globalement, l'habitat suliaçais est caractéristique de la côte nord bretonne et composé de maisons de taille moyenne en granit. La façade des demeures se compose d'une voire deux portes, la seconde réservée aux animaux. Quelques fenêtres à linteaux percent les murs épais, et bon nombre de maisons possèdent un étage, ou au moins un grenier avec une ouverture. Les toits de chaume cohabitent avec des couvertures en ardoise. À l'aide de l'ensemble d'une trentaine de cartes postales récoltées, nous observons un habitat assez similaire. Certes, quelques belles bâtisses émergent ici ou là, mais d'un point de vue général, les logements sont assez semblables, sans mesure ni villa. Enfin, à la lecture des recensements, peu de ménages cohabitent au sein d'un même logis.

<sup>36</sup> DAGÑET Amand, *op. cit.*, p. 113-114.

<sup>37</sup> ADIV, 6 Fi Saint-Suliac 56, Carte postale : Rue descendant à la cale.

Cette homogénéité des habitations, souvent mise en avant<sup>38</sup>, a ainsi pu inspirer Elvire de Cerny, écrivaine ayant vécu à Saint-Suliac au mitan du XIX<sup>e</sup> siècle, qui évoque, en 1861, une communauté égalitaire en déclarant que « tous les habitants de Saint-Suliac sont propriétaires d'une maison, d'un jardin et de trois à quatre journaux qu'ils labourent aidés par plusieurs ânes<sup>39</sup> ». Cette déclaration est évidemment à prendre avec précaution. Néanmoins, l'étude de l'habitat suliaçais, couplée au constat émis précédemment selon lequel les lopins de terre sont plutôt réguliers et ressemblants, décrit une commune fondée sur un relatif équilibre. Cette hypothèse d'un village aux maisons semblables et aux parcelles de même taille peut alors être mis en écho avec les supposées pratiques collectives des villages d'openfield. Sans y adhérer totalement, cette conjecture a pu nourrir notre pensée.



**Carte 3 : Le bourg de Saint-Suliac et ses principales rues, XIX<sup>e</sup> siècle**

Enfin, les maisons regroupées et leurs petits jardins laissent peu de place aux rues tortueuses. Ces dernières sont organisées autour d'une rue principale qui descend au port, tandis que les chemins secondaires la coupent perpendiculairement. Le réseau viaire à

<sup>38</sup> « Le village est caractérisé par ses fleurs, mais aussi par l'homogénéité des maisons qui le constituent. Beaucoup datent du XVII<sup>e</sup> siècle » (PÉTRY Françoise et BRIAND Jean-Pierre, *op. cit.*, p. 14).

<sup>39</sup> CERNY DE Elvire, *op. cit.*, p. 18.

l'intérieur du bourg est en effet composé de rues très étroites, appelées « ruelles », sortes de petits chemins plus larges que des venelles, mais trop étroits pour laisser passer un chariot. La carte précédente, également réalisée à partir des cadastres, permet de localiser les lieux principaux du bourg et montre que les habitations sont proches, ne laissant la possibilité qu'à des rues étroites.

### **III. Horizons et frontières : les échanges avec Saint-Suliac**

Saint-Suliac a longtemps été une presqu'île, rattachée au reste du territoire par le seul accès par Châteauneuf. En dépit de cette relative fermeture liée à son emplacement géographique, les contacts avec l'extérieur restent nombreux, favorisés par des influences multiples issues du pays malouin. De surcroît, la vie interne au village est intense, caractérisée par une grande diversité d'opportunités professionnelles.

#### **A. Des influences extérieures proches, limitées à la vallée de la Rance**

Bien que distante de 60 km de Rennes, le chef-lieu du département d'Ille-et-Vilaine, Saint-Suliac n'est pas pour autant isolée. Pour preuve, elle entretient des liens forts avec l'extérieur, vérifiant ainsi l'idée selon laquelle « dès l'origine les sociétés littorales sont prises dans des réseaux d'influences culturelles et économiques<sup>40</sup> ». La caractéristique essentielle de Saint-Suliac correspond à sa localisation en plein cœur de l'estuaire de la Rance, c'est donc dans ce cadre que se nouent les échanges fondamentaux avec certaines communes alentour.

D'un point de vue économique et commercial, les petites communes de la rive gauche sont plus actives, tandis que la rive droite, où se situe Saint-Suliac, est davantage soumise à l'emprise de Saint-Malo. Grand port de pêche historique, Saint-Malo est un vivier d'emplois majeur, qui fait vivre de nombreux marins. Malgré le déclin de la côte nord de Bretagne au XIX<sup>e</sup> siècle, le port malouin maintient son rang dans le domaine maritime : ainsi un rapport de 1853 annonce à ce propos que « l'industrie principale de notre contrée, celle qui se rattache à la navigation, se trouve dans un état très satisfaisant<sup>41</sup> ». En effet, la pêche est une activité intense au XIX<sup>e</sup> siècle, c'est ainsi qu'en 1837, par exemple, 178 navires sont recensés à Saint-Malo, dont « 109 pratiquent la grande pêche sur les bancs de Terre-Neuve, 57 le cabotage et 12 la navigation au long cours<sup>42</sup> », offrant diverses opportunités aux hommes de la région. La

---

<sup>40</sup> TRANOY Alain, « Allocutions », in GUILLEMET Dominique, *op. cit.*, p. 12.

<sup>41</sup> ADIV, 6 M 1004, Statistiques industrielles (1853) : Lettre de la chambre de commerce de Saint-Malo pour le préfet d'Ille-et-Vilaine, 20 juillet 1853.

<sup>42</sup> CHAIGNEAU-NORMAND Maogan, *La Rance industrielle. Espace et archéologie d'un fleuve côtier*, Rennes, PUR, 2002, p. 47.



pêche à la morue est notamment pourvoyeuse d'emplois, elle qui nécessite une main-d'œuvre colossale, puisée dans un bassin d'emploi large, correspondant à tout l'arrière-pays malouin, dont Saint-Suliac. Grâce à ces offres de travail, Saint-Malo joue un rôle déterminant sur la population masculine suliaçaise. Et cette influence ne se limite pas aux marins, puisqu'au moment de l'embarquement pour la grande pêche, les familles s'y rendent pour la journée afin d'accompagner les terre-neuvas.

Toutefois, l'industrie de la pêche semble être le seul moteur de développement ; pratiquement aucun autre secteur industriel ne vient compléter l'économie malouine. En 1850, le sous-préfet d'Ille-et-Vilaine parle ainsi de : « l'arrondissement de St Malo, où il n'existe point de manufactures proprement dites<sup>43</sup> ». Trois ans plus tard, c'est le même constat alarmant qui est fait par la chambre de commerce de Saint-Malo : « en résumé, à part ce que nous avons dit de la construction des navires, notre situation industrielle et commerciale laisse à désirer<sup>44</sup> ». Pourtant, quelques manufactures sont bien existantes, telles que des corderies, des voileries, des tanneries, et autres éléments liés à la construction navale, mais leur apport économique et commercial reste faible, voire insuffisant. La Bretagne est une région très en retard du point de vue de l'industrialisation, pour diverses raisons, aussi bien culturelles que géographiques, et surtout liées aux ressources du sol.

En tant que premier employeur de la région grâce à son imposant port de pêche, Saint-Malo a donc une grande influence sur Saint-Suliac. Située à près de quatre heures de marche à pied de Saint-Suliac, soit une heure de plus que pour rejoindre Saint-Malo, Dinan est également une ville importante. Cependant, cet ancien carrefour économique a vu son influence péricliter pendant que Saint-Malo s'affirmait<sup>45</sup>. En effet l'influence dinannaise apparaît négligeable sur la communauté suliaçaise, n'offrant que peu de perspectives d'emploi. De même, située à près d'une journée de marche, Rennes ne semble avoir aucune influence majeure sur Saint-Suliac, le chef-lieu du département étant beaucoup trop distant pour favoriser des échanges réguliers.

Malgré la prédominance incontestable de Saint-Malo, les contacts avec les autres communes de la vallée de la Rance restent essentiels, pour leurs possibilités d'emplois ou

---

<sup>43</sup> ADIV, 6 M 1004, Statistiques industrielles (1850) : Réponse du sous-préfet au préfet d'Ille-et-Vilaine, 30 décembre 1850.

<sup>44</sup> ADIV, 6 M 1004, Statistiques industrielles (1853) : Lettre de la chambre de commerce de Saint-Malo pour le préfet d'Ille-et-Vilaine, 20 juillet 1853.

<sup>45</sup> « Ainsi Dinan a décliné au profit de la Côte d'Émeraude » (DUDOUET Françoise, *Les moyens de circulation sur la Rance (1793-1938)*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université Rennes 2, 1999, p. 5).

encore les relations tissées en vue des mariages. Par exemple, Miniac-Morvan est, malgré sa taille limitée, un lieu où existent pourtant nombre d'opportunités professionnelles. C'est ici que se tient la « foire des terre-neuvas », le premier lundi de décembre, durant laquelle les capitaines ou représentants des armateurs se déplacent pour compléter leurs équipages.

Enfin, il est nécessaire de terminer ce tour d'horizon des communes jouant un rôle pour Saint-Suliac par sa plus proche voisine, à savoir La Ville-ès-Nonais. À l'origine, La Ville-ès-Nonais était un village de Saint-Suliac, avec son propre prieuré, Sainte-Marie-de-Stablon ; c'est d'ailleurs ce monastère de femmes qui aurait donné son nom au village, « la ville aux nonnes ». Le territoire de Saint-Suliac s'étendait alors plus au sud, jusqu'au ruisseau de Coëtquen, à la limite avec les Côtes-d'Armor, englobant l'actuel port Saint-Jean. Mais au moins à partir des années 1840, les habitants de ce village réclament leur indépendance sous l'impulsion d'Étienne Brûlé – devenu par la suite premier maire de la commune fraîchement créée – pour notamment ériger leur chapelle en église paroissiale. Leur demande est accordée<sup>46</sup>, et en 1850 la commune de La Ville-ès-Nonais est créée par démembrement de Saint-Suliac. Tout ceci est entériné par le président de la République, Louis-Napoléon Bonaparte, le 26 juin 1850, puis par l'Assemblée nationale le 20 juillet 1850<sup>47</sup>.

Cette cession fait perdre à Saint-Suliac près de la moitié de son territoire, à savoir 434 hectares, pour donner naissance à deux communes distinctes au nombre d'habitants assez similaire, avec 1 025 habitants pour Saint-Suliac et 942 pour La-Ville-ès-Nonais en 1851. Cette nouvelle organisation spatiale fait que La Ville-ès-Nonais concentre la plupart des hameaux, tels que le port Saint-Jean, Doslet et la Baguais, tandis que très peu d'habitats isolés sont recensés sur le territoire suliaçais. La perte de ce territoire n'a probablement pas eu un impact économique trop important sur Saint-Suliac, les habitations étant éloignées de la côte, dans un environnement très rural. Toutefois, la perte du port Saint-Jean a pu représenter une sorte de manque à gagner, en tant que port commercial où transitent de nombreuses marchandises remontant la Rance depuis l'intérieur de la Bretagne.

Considérant cette évolution territoriale, rappelons que pour la suite de l'étude nous ne traitons que les documents strictement relatifs à Saint-Suliac, en excluant systématiquement ce qui a trait à La Ville-ès-Nonais, considérée dès lors comme n'importe quelle autre

---

<sup>46</sup> AC, 1 N 13, Séparation de Saint-Suliac et de la Ville-ès-Nonais, 1849.

<sup>47</sup> « La commune de Saint-Suliac (Ille-et-Vilaine) est divisée en deux communes distinctes, dont les chefs-lieux sont fixés à la Ville-ès-Nonais et à Saint-Suliac [...] (lois du 20 juillet 1850) » (*Bulletin des lois de la République française*, Paris, Imprimerie nationale, 1850, p. 805).

commune limitrophe. Pour harmoniser l'ensemble des sources, il a été choisi de séparer artificiellement tous les éléments concernant La Ville-ès-Nonais même avant la séparation définitive en 1850. Cette opération permet de ne pas se retrouver face à une perte brutale des effectifs de population, aucunement significative car simple reflet du détachement communal. Néanmoins, une attention toute particulière a été portée sur les risques de ce découpage : étant donné que nous nous intéressons aux migrations, même de courte distance, un individu né sur le territoire de La Ville-ès-Nonais puis habitant de Saint-Suliac est considéré, selon notre grille d'analyse, comme acteur d'une migration, quand bien même la naissance de celui-ci a eu lieu alors que les deux communes ne faisaient qu'une. Cette décision, certes arbitraire, permet d'harmoniser les résultats sur l'ensemble des générations, sans surestimer outre mesure les potentielles migrations de courte distance en fin de période.

### **B. La sociabilité villageoise et les centres de vie**

Il est apparu que Saint-Suliac s'ancre dans un réseau d'échanges limités avec l'extérieur. Cette situation s'explique en partie par une riche vie villageoise offrant une multitude d'opportunités et de profils sociaux. Pour cela, il est intéressant de se demander désormais à quel point l'individu est intégré dans la société suliaçaise en consultant les divers aspects de la vie communale.

En adoptant une focale locale, les créations d'écoles et de routes représentent un enjeu sérieux pour la commune au XIX<sup>e</sup> siècle, comme partout en France, et forment ainsi les principaux sujets des délibérations du conseil municipal. Ces dernières renseignent sur l'établissement des deux écoles communales en 1855. En croisant ces informations avec le pouillé historique, il est précisé que le 25 février, trois religieuses issues des Sœurs de l'Immaculée-Conception de Saint-Méen fondèrent une école de filles<sup>48</sup> ; le 12 octobre de la même année, il est dit que le frère Ulprien de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel ouvre à son tour une école pour garçons, comprenant environ 70 élèves les années suivantes<sup>49</sup>. Elvire de Cerny, seule auteure à se pencher sur la situation scolaire de la commune au XIX<sup>e</sup> siècle, en dresse d'ailleurs un portrait très flatteur, et foncièrement subjectif, en déclarant que : « le peuple de Saint-Suliac est plus affable et plus civilisé que celui des communes voisines. Il apprécie et recherche les bienfaits de l'instruction, et emploie tous les moyens pour les acquérir ; aussi voit-on sortir de cette commune une multitude de capitaines tant au Cabotage

---

<sup>48</sup> GUILLOTIN DE CORSON Amédée, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, vol. 3, Rennes/Paris, Fougeray/René Haton, 1882, p. 574.

<sup>49</sup> *Ibid*, p. 622.

qu'au Long-cours<sup>50</sup> ». Cette description élogieuse est absolument partielle mais a le mérite de faire réfléchir, si ce n'est au rôle de l'école dans la mobilité sociale à Saint-Suliac, très difficilement vérifiable, au moins à l'importance que ses habitants lui confèrent.

Dans le même ordre d'idée, observons un instant la vie paroissiale suliaçaise pour y repérer quelques éléments permettant d'enrichir notre connaissance de la commune au XIX<sup>e</sup> siècle. La lecture des registres paroissiaux ne dévoilent aucun élément particulièrement original pour l'époque : les Suliaçais présentent un fort attachement à leur église et la période des inventaires des biens du clergé semble avoir été mal vécue, entraînant une résistance des paroissiens. La pratique religieuse est largement dominante, la vague d'athéisme révolutionnaire s'étant rapidement estompée, malgré le pillage de la chapelle Saint-Laurent sur le Mont Garrot à cette période. En particulier, la piété des marins est profonde, comme en atteste la construction de l'oratoire de Grainfollet en 1894, de la part des terre-neuvas en l'honneur de la Vierge. De même, la présence d'un retable, d'ex-votos et d'un vitrail consacrés aux marins dans l'église du bourg affirme encore le fort sentiment religieux des Suliaçais et renforce la prédominance du monde maritime sur le pan terrien de la communauté, du moins dans le cadre de l'église.

Parallèlement à cette prédominance de marins, le secteur secondaire est quant à lui bien peu développé, car Saint-Suliac est en marge de la vague d'industrialisation qui investit le pays au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Aucune usine n'occupe le territoire mais quelques rares activités peuvent être considérées comme faisant partie du monde de l'industrie. C'est notamment le cas de la carrière du Mont Garrot ; cette pointe granitique, surplombant la Rance à 73 m de hauteur, abrite en effet un filon de quartzite blanc. Ressource naturelle éventuellement exploitée par les hommes depuis longtemps, comme le suppose la présence du menhir de Chablé à l'entrée de Saint-Suliac, la carrière n'est exploitée industriellement qu'à partir de 1870<sup>51</sup>.

Toutefois, évoquer la situation industrielle de Saint-Suliac est sujet à précaution car les documents consultés ne nous renseignent que brièvement. Un seul type de manufacture a été relevé comme ayant pu réellement jouer un rôle : il s'agit des activités liées au tissage du lin, comme le montre la présence de cette production dans les statistiques agricoles<sup>52</sup>. Bien que devenue une activité secondaire de subsistance, le tissage perdure à Saint-Suliac tout au long

---

<sup>50</sup> CERNY DE Elvire, *op. cit.*, p. 14.

<sup>51</sup> PÉTRY Françoise et BRIAND Jean-Pierre, *op. cit.*, p. 8.

<sup>52</sup> AC, 3 F 19, Statistiques agricoles décennales : tableaux (1882).

du XIX<sup>e</sup> siècle, plusieurs tisserands étant régulièrement dénombrés. Mais ces relevés des professions ne nous éclairent pas sur les conditions de travail, ainsi il ne nous est pas permis de savoir s'il est question d'activités à domicile ou au sein d'ateliers spécifiquement dédiés. Selon Françoise Pétry et Jean-Pierre Briand<sup>53</sup>, le quartier des tisserands se situait autour de la « rue aux Besniers », dont le nom proviendrait du terme « benier » ou « bannier », c'est-à-dire un fabricant de toile<sup>54</sup>. La tradition orale veut que l'activité y était intense et bruyante, du fait des métiers à tisser, ce qui aurait donné son nom à une maison à proximité, la « Grande Ruchée ». Toutefois, cette industrie dispersée, basée sur le modèle rural, n'emploie que peu de Suliacais, limitant ainsi le processus d'industrialisation.

Bien qu'influencée indirectement par Terre-Neuve, au Canada, grâce à ses opportunités professionnelles, il apparaît que Saint-Suliac est globalement caractérisée par des relations de courte distance. C'est en effet l'estuaire de la Rance qui renferme l'essentiel des échanges économiques, les sources du XIX<sup>e</sup> siècle étudiées n'ayant pas permis de relever des liens directs avec d'autres espaces plus éloignés. Malgré ces échanges limités, la présentation des lieux de vie nous donne à voir une commune active, ne limitant pas les perspectives aux seules activités de pêche et d'agriculture. Sa localisation littorale lui offre un accès privilégié à la mer, tout en étant abritée grâce au repli dans la terre que forme la ria. Reste à savoir comment le développement économique s'est épanoui, lié en partie à l'environnement ainsi présenté.

---

<sup>53</sup> PÉTRY Françoise et BRIAND Jean-Pierre, *op. cit.*, p. 17-18.

<sup>54</sup> Après de multiples recherches portant sur les anciens métiers, aucune occurrence correspondant à ce terme n'a été trouvée.

## Chapitre 2 : L'activité économique de Saint-Suliac

La vision d'un XIX<sup>e</sup> siècle en pleine expansion, avec un essor économique radical et étendu, est une représentation bien optimiste, masquant nombre de mutations inachevées, la réalité étant bien plus progressive. Il est certain que la France s'engage dans un développement industriel fort, mais qu'en est-il de la petite commune littorale de Saint-Suliac ? Pour le savoir, il est utile de décrire le contexte économique pour comprendre quels sont les moyens de subsistance des Suliaçais. Apparaissent alors les relations des individus avec leur territoire, dont ressort un fort lien entre la terre et la mer. Village portuaire au monde maritime prospère, Saint-Suliac reste pour autant une commune aux multiples cultures agricoles. Or, les zones littorales sont décrites comme des espaces d'interface où le rapport à la mer est variable et dont les usages sont multiples, et ce sont ces enjeux qui intéressent actuellement les chercheurs, puisque l'« on observe un recentrage sur les petits ports à travers le cabotage et les pêches côtières, et sur les sociétés littorales dans leurs rapports pluriels à la mer<sup>1</sup> ». L'intérêt de cette partie est alors d'évaluer l'utilisation des ressources par la population suliaçaise.

Pour cela, ce chapitre a recours à de nombreuses enquêtes statistiques, et notamment agricoles, réalisées au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, complétées par des cartes d'époque et divers ouvrages actuels. Pour avoir un aperçu de l'activité économique suliaçaise, nous évoquons tout d'abord la production agricole, avant de nous pencher sur l'usage des ressources maritimes, et enfin évaluer le degré d'ouverture de la commune sur l'extérieur.

### I. Une production agricole variée mais constante

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les ressources puisées de la terre sont essentielles, l'agriculture restant la richesse de la France, à hauteur de 75% de la croissance totale de l'économie<sup>2</sup>. Pour obtenir une estimation des productions agricoles suliaçaises, cette partie s'appuie sur diverses enquêtes statistiques, conservées dans la série M des archives départementales, ainsi que sur quelques comptes-rendus de comices.

---

<sup>1</sup> LE BOUËDEC Gérard, « Introduction », in CHALINE Olivier, POUSSOU Jean-Pierre et VERGÉ-FRANCESCHI Michel (dir.), *Revue d'histoire maritime*, 10-11, « La recherche internationale en histoire maritime : essai d'évaluation », 2010, p. 11.

<sup>2</sup> APRILE Sylvie, *La révolution inachevée : 1815-1870*, Paris, Belin, rééd. 2014, p. 132.

## A. Panorama des cultures agricoles suliaçaises

À propos des ressources terrestres, Yves Lequin déclare : « à la fois cadre de vie et force productive, la terre conditionne l'existence du paysan et façonne son destin<sup>3</sup> ». Les productions agricoles sont évidemment imposées par le milieu physique, à savoir la qualité du sol, le climat, l'ensoleillement et les précipitations. La Bretagne est favorisée par un climat doux, avec des pluies réparties dans l'année, et des températures clémentes. Grâce à ces conditions avantageuses, la Bretagne est une région agricole très dynamique.

Rappelons tout d'abord que la mise en valeur du sol suliaçais est excellente dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle au moins, comme le montre le cadastre de 1808 présenté dans le chapitre précédent. La quasi-totalité du territoire de la presqu'île est occupée par des terres agricoles, reste à savoir quelles en sont les cultures. Pour cela, quelques enquêtes agricoles ont été explorées, et surtout celle de 1882<sup>4</sup>, qui sert de base, en tant que premier document statistique en ce domaine et étant le plus amplement détaillé. En l'absence de statistiques dans la première moitié de notre période, nous nous limitons ici aux données concernant la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Les statistiques de 1882 forment la base de l'étude mais pour vérifier leur représentativité, elles sont comparées brièvement avec d'autres enquêtes postérieures.

L'usage de chaque hectare est tout d'abord recensé : sur les 460 hectares de Saint-Suliac, 438 sont strictement consacrés au territoire agricole, tandis que 21 hectares restants correspondent aux terrains bâtis et non bâtis, parmi lesquels se trouvent les routes, chemins de fer et cours d'eau. Le tableau qui suit présente la répartition des terres exploitées.

Superficie cultivée	Terres labourables, dont	330
	<i>Céréales, tubercules, racines</i>	270
	<i>Prairies artificielles, fourrages, prés</i>	60
	Prairies naturelles et herbages pâturés permanents	30
	Jardins	8
Superficie non cultivée	Landes, terrains incultes, terrains marécageux	70
<b>Superficie agricole totale</b>		<b>438</b>

**Tableau 1 : Superficie agricole de Saint-Suliac (1882)**

À la lecture de ce tableau, il apparaît que la grande majorité des terres cultivées sont consacrées à une agriculture classique, avec 73% des terres labourables destinées à une culture céréalière et légumière. L'ensemble des prairies concerne près d'un quart des terres,

<sup>3</sup> LEQUIN Yves (dir.), *Histoire des Français XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Tome II, *La société*, Paris, Armand Colin, 1983, p. 11.

<sup>4</sup> AC Saint-Suliac, 3 F 19, Statistiques agricoles décennales : tableaux (1882).

ne permettant pas l'essor d'un fort élevage animal. Avec 75% de la superficie agricole consacré aux terres labourables, Saint-Suliac s'ancre dans la tendance départementale, avec 66% de terres labourables en Ille-et-Vilaine en 1867<sup>5</sup>.

En comparant ce premier état des lieux à quelques enquêtes postérieures, il en ressort un développement accru des terres labourables. Ainsi à partir de 1901, la superficie des terres labourables passe la barre des 400 hectares, au détriment des prairies naturelles, limitant plus encore le développement de l'élevage.

		1901	1908
Superficie cultivée	Terres labourables (en culture ou jachère)	400	405
	Prés et herbages	7	4
	Pâturages et pacages	3	4
	Cultures diverses	10	12
Superficie non cultivée	Landes et terres incultes	40	35
<b>Superficie totale de la commune</b>		<b>460</b>	

**Tableau 2 : Superficie agricole de Saint-Suliac (1901, 1908)<sup>6</sup>**

L'enquête de 1882 confirme dans un premier temps l'hypothèse avancée selon laquelle le territoire est déjà largement maîtrisé car dans la section « améliorations foncières effectuées depuis 10 ans », seul l'assèchement de marais est déclaré, rien n'est annoncé à propos de landes défrichées ou de terrains drainés. Mais les statistiques de 1901 et 1908 montrent que ce dynamisme se poursuit, pour atteindre un niveau de parcelles incultes très bas, inférieur à 10% de la surface totale de la commune.

Parmi les terres cultivées, il est intéressant de se demander quelles sont les cultures développées. Le tableau suivant présente les cultures agricoles en nombre d'hectares cultivés, sur une vingtaine d'années à la fin de la période.

<sup>5</sup> Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, *Enquête agricole. 3<sup>e</sup> circonscription : Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine*, Paris, Imprimerie Impériale, 1867, p. 151.

<sup>6</sup> AC Saint-Suliac, 3 F 18, Statistiques agricoles annuelles (1897-1941).



Désignation des cultures	1882	1896	1901	1908
Grains alimentaires, tubercules, racines	258	260	260	248
Froment (dont épeautre)	133	135	130	125
Orge	66	50	50	25
Sarrasin	5	<i>Néant</i>	6	15
Avoine	<i>Néant</i>	10	8	5
Pommes de terre	50	55	60	60
Betteraves fourragères pour le bétail	2	10	6	15
Carottes	2	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	3
Fourrages, prairies, herbages	94	30	95	82
Fourrages annuels	9		15	18
Prairies artificielles (trèfle et luzerne)	40	25	70	64
Prés et pâtures temporaires	25	5	10	<i>Néant</i>
Prairies naturelles fauchables	20	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Cultures industrielles	110	?	?	?
Colza	7	4,5	2	<i>Néant</i>
Lin	1	0,42	0	<i>Néant</i>
Tabac	2	3	3	2,5
Pommiers et poiriers	100 <sup>7</sup>	<i>Néant</i>	1 500 quintaux	4 100 quintaux
<b>Total</b>	<b>462<sup>8</sup></b>	<b>?</b>	<b>?</b>	<b>?</b>

**Tableau 3 : Les cultures agricoles à Saint-Suliac, en nombre d'hectares cultivés<sup>9</sup>**

La culture dominante est céréalière, avec plus d'un tiers de l'ensemble des terrains agricoles cultivés pour du froment, de l'orge, du sarrasin ou de l'avoine. Au contraire de la « ceinture dorée » de la côte nord, tournée vers une culture légumière, Saint-Suliac est davantage consacrée à la culture céréalière. Plutôt que de suivre le modèle côtier, le versant terrien de la commune est profondément ancré dans son arrière-pays, dont les productions agricoles correspondent à celles du canton. D'après la statistique quinquennale réalisée en 1852<sup>10</sup>, l'agriculture dans le canton de Châteauneuf ne se distingue pas de celle de Saint-Suliac, avec une prédominance pour le froment. Bien qu'une trentaine d'années sépare cette statistique cantonale des enquêtes spécifiques à la commune, tout porte à croire que la situation est similaire. En élargissant encore le spectre, comparons la situation suliacaïse avec celle de l'ensemble de la région : d'après *La Bretagne au XIX<sup>e</sup> siècle*, en 1837, 64% des

<sup>7</sup> Il s'agit ici du « nombre d'hectares plantés », considérés comme « les surfaces occupées par les diverses cultures arborescentes, quand elles sont en masse ou que, étant disposées régulièrement, le terrain est cultivé, chaque année, entre les lignes de plantation ». Ainsi, la surface comportant les pommiers n'est pas exclusivement réservée à cette culture mais peut également accueillir d'autres plantations. C'est ce qui explique le fait que la superficie totale ne corresponde pas parfaitement à la superficie agricole totale déclarée dans le tableau précédent (462 hectares contre 438).

<sup>8</sup> Voir note précédente.

<sup>9</sup> AC Saint-Suliac, 3 F 18, Statistiques agricoles annuelles (1897-1941).

<sup>10</sup> ADIV, 6 M 953, Statistique quinquennale, canton de Châteauneuf : agriculture 1852.

productions concernent les céréales, avec sarrasin et froment en tête<sup>11</sup>. À Saint-Suliac, comme dans une large partie de la Bretagne, la culture céréalière est dominante, néanmoins les cultures restent variées sur la presqu'île, ne se limitant pas strictement au froment. Malgré sa façade maritime, l'agriculture n'est absolument pas délaissée à Saint-Suliac, qui reste un village ancré dans son époque et semblable au reste de son canton.

## **B. Une agriculture en marge de la modernité**

Le XIX<sup>e</sup> siècle est régulièrement présenté comme l'âge d'or des campagnes françaises, caractérisé par une période de prospérité, due à la hausse de la productivité agricole et à l'amélioration globale du statut d'exploitant. Pour autant, cette apparente prospérité ne saurait camoufler de grandes disparités, tout comme l'image de stabilité renvoyée par le monde rural n'empêche pas l'existence de profondes transformations. Les ressources agricoles suliaçaises sont variées, nous l'avons vu, mais qu'en est-il des moyens de production ? La commune connaît-elle une quelconque modernisation à cette époque ? Quels sont les aménagements existants ?

Tout d'abord, examinons l'outillage agricole présent à Saint-Suliac. Dans l'enquête de 1882, voici les éléments déclarés : deux moulins à vent à usages agricoles, 15 charrues simples, une houe à cheval, trois machines à battre, un semoir mécanique pour céréales et racines, et une faneuse. Les enquêtes suivantes ne donnent à voir aucune évolution majeure, sans l'apparition d'aucun nouvel outillage moderne. Ces listes établissent un même constat : aucun développement du machinisme agricole n'est constaté à Saint-Suliac à la veille de la Première guerre mondiale, alors même que cet élan démarre sous le Second Empire. Ainsi, aucune machine à vapeur à usage agricole n'est recensée, ce sont les animaux qui restent essentiels pour les travaux des champs. Même, aucun changement majeur dans les cultures n'est relevé. Comme nous pouvons le constater dans le tableau 3 précédent, la culture de plantes fourragères ne connaît pas d'essor particulier, l'inverse étant lié à la révolution agricole – les plantes destinées au bétail remplaçant alors les jachères.

Ce fait vient corroborer les premiers éléments de présentation dans le chapitre précédent, où divers éléments nous ont conduite à considérer Saint-Suliac en marge du développement industriel. Dans le domaine agricole non plus, aucune industrie ne se développe au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Ainsi dans l'enquête agricole de 1908, à la ligne

---

<sup>11</sup> *Histoire de la Bretagne et des pays celtiques*, Tome IV, *La Bretagne au XIX<sup>e</sup> siècle : 1789-1914*, Morlaix, Skol Vreizh, rééd. 1989, p. 85.

« Industries de transformation des produits agricoles », seul un moulin est cité, mais aucune trace de cidrerie, minoterie, industrie laitière ou autre.

Les uniques aménagements ruraux correspondent donc aux deux moulins à vent et au moulin à marée<sup>12</sup>. Tandis que le moulin du Tertre signale l'entrée du village, le moulin de la Chèze, souvent orthographié en « Chaise » ou « Chaize », domine le Mont Garrot. Ce dernier est déjà existant lors de la réalisation de la carte de Cassini réalisée vers 1770, donnant la localisation d'éléments architecturaux et naturels<sup>13</sup>. Le deuxième est quant à lui signalé au moins à partir de 1808, sur le cadastre réalisé alors<sup>14</sup>. En plus des deux moulins à vent, une des richesses de la commune de Saint-Suliac est d'avoir sur son territoire un moulin à marée, situé près du hameau de Beauchet – ou Boschet – au débouché du ruisseau de la Goutte qui se jette dans la Rance. L'estuaire de la Rance abrite de nombreuses anses qui forment des sites favorables à l'abri des courants violents et faciles à endiguer, ce qui fait qu'il y a eu une quinzaine de moulins à marée en activité jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, afin de moudre le grain en utilisant l'énergie des marées, parmi lesquels le moulin de Beauchet. Selon Aimé Lefevre et Julien Pétry, le premier moulin à marée, fait de bois et avéré dans les années 1540, a disparu dans un incendie en 1882, avant d'être reconstruit puis reconverti en minoterie au tout début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>15</sup>.



**Figure 3 : Extrait de la carte de Cassini (vers 1770)**

<sup>12</sup> Ces trois moulins sont repérables sur la *Carte des voies de communication du département d'Ille-et-Vilaine*, voir plus bas.

<sup>13</sup> Disponible en libre accès sur le site de l'EHESS : [http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/1\\_navigation.php/](http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/1_navigation.php/).

<sup>14</sup> ADIV, G, Tableau d'assemblage du cadastre de 1808.

<sup>15</sup> LEFEUVRE Aimé et PÉTRY Julien, *La vie à Saint-Suliac avant 1914*, Dinard, Éditions Danclau, 1989, p. 136.

Les outils et moyens de production agricoles sont donc limités et peu modernisés. Il en est de même du mode d'exploitation des terres. Tandis que le XIX<sup>e</sup> siècle tend à favoriser les exploitations moyennes, au-dessus de dix hectares, mieux adaptées à la révolution agricole, le nombre de toutes petites exploitations ne diminue pas drastiquement, les petites parcelles restant dominantes toute la période<sup>16</sup>. Également, les plantations n'évoluent guère, seules les plantes fourragères prennent un peu plus de place, sans pour autant renverser la prédominance céréalière. Enfin, l'élevage ne connaît pas un essor fort au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, comme nous le constatons dans le tableau qui suit.

Désignation des espèces	1882	1896	1901	1908
<b>Animaux de ferme</b>				
Espèce chevaline	49	50	46	44
Espèce asine	100	100	98	98
Espèce bovine	125	197	211	157
Espèce ovine	<i>Oubli</i>	33	29	55
Espèce porcine	150	125	124	148
Espèce caprine	36	5	15	8
<b>Animaux de basse-cour</b>				
Poules	700	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Canards	20	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Pigeons	100	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Lapins	20	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>

**Tableau 4 : Les animaux à Saint-Suliac, en nombre de têtes<sup>17</sup>**

La lecture de ce tableau synthétique renseigne quelque peu sur les habitudes villageoises. Ainsi près d'un ménage sur deux possède un âne, bien utile aux travaux agricoles et moins coûteux qu'un cheval. Le nombre de vaches augmente globalement, tandis qu'aucun rendement en viande de boucherie n'est relevé. Les animaux sont élevés dans une logique d'autoconsommation et pas du tout pour un élevage intensif, ce qui vient en écho à la structure agraire présentée de façon hypothétique dans le chapitre précédent : en l'absence d'élevage, le modèle bocager n'est pas mis en avant, le besoin de délimiter précisément chaque parcelle ne se faisant que peu pressant. Tout comme aucune transformation radicale n'a pu être relevée concernant les plantations, l'élevage ne connaît aucun essor véritable qui aurait pu bouleverser la dynamique agricole de la commune.

<sup>16</sup> En s'appuyant sur les données du chapitre précédent, près de 99% des parcelles ont une superficie inférieure à un hectare, voir plus haut.

<sup>17</sup> Nous simplifions nettement les données relatives à chaque espèce, en éliminant les distinctions d'âge, etc.

Pourtant, les Suliaçais ne sont pas insensibles aux comices et leurs concours qui promeuvent de nouvelles techniques agricoles. Pour inciter à l'usage d'amendements, à l'amélioration des races ou encore à la mise en valeur de sols incultes, des primes sont mises en place. À côté des concours de la plus belle génisse ou du plus beau cheval, les actions d'amélioration du sol sont également saluées par le jury. Lors du comice agricole du canton de Châteauneuf de 1836, par exemple, la prime de deuxième classe décernée pour l'amélioration de l'agriculture est remise à Jean Jamet, de Saint-Suliac, pour « défrichement, assolement »<sup>18</sup>. De même, en 1837, la prime de première classe est remise à René Houée, de Saint-Suliac, pour « défrichement et assolement de 15 ares »<sup>19</sup>. Les Suliaçais ne sont donc pas absents des nombreux comices agricoles du canton, et font partie des lauréats tout autant.

## **II. L'apport essentiel des ressources maritimes**

Parallèlement aux ressources tirées de la terre, la proximité de la Rance est un atout majeur de Saint-Suliac, d'autant plus que le commerce maritime jouit d'une très grande importance dans l'économie bretonne jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Cet atout majeur est grandement exploité par les Suliaçais et ouvre ainsi d'autres opportunités, élargissant l'horizon de la commune bien plus loin qu'un simple village rural.

### **A. La pêche, de la Rance à Terre-Neuve**

La vallée de la Rance est peuplée de nombreux marins, engagés dans le commerce, au service de l'État ou bien davantage encore pour des activités de pêche. Dans le pays malouin, la pêche au large, avec des navires en mer pendant quelques jours d'affilée, est peu exploitée, au contraire de la grande pêche, essentielle dans la région, tout comme la pêche côtière ou la petite pêche, également importantes. Grâce à sa situation littorale, Saint-Suliac possède un accès direct à la mer et est donc un lieu privilégié pour le développement de la pêche. Petit havre situé sur les bords de la Rance maritime, non loin de l'embouchure du fleuve, deux types de pêches dominants cohabitent : la pêche côtière et la pêche hauturière. L'importante façade maritime de la presqu'île offre ainsi de multiples opportunités.

Tout d'abord, la petite pêche et la pêche à pied ont lieu dans l'estuaire même de la Rance, ou près de la Côte d'Émeraude, et consiste à attraper poissons et coquillages dans les eaux territoriales. Elles se pratiquent à pied à marée basse ou à bord de petites embarcations à

---

<sup>18</sup> ADIV, 7 M 65, Comices agricoles du canton de Châteauneuf (1833-1937) : statuts, jury, subventions, primes et compte-rendus annuels (affiche de 1836).

<sup>19</sup> *Ibid.*

marée haute sur ce fleuve prolifique car la Rance est « un lit sableux propice à la présence de petits coquillages (coques, huîtres, crevettes)<sup>20</sup> ». Mais alors que pêche-t-on aux abords de Saint-Suliac ? Divers poissons vivent dans les eaux saumâtres de la Rance, mais les pêcheurs suliçais se spécialisent particulièrement dans le lançon, petit poisson argenté très allongé, en forme de lance, aussi appelé équille. Vivant en bancs au large des côtes, les lançons peuplent en nombre les bancs de sable de la Rance. Beaucoup de Suliçais se consacrent à cette pêche caractéristique, preuve en est le nom de « Quai des Lançonnières » donné au quai longeant la grève vers Grainfollet, sans oublier l'embarcation typique, la « chippe »<sup>21</sup>, utilisée spécifiquement pour cette pêche journalière. De plus, la pêche côtière est également présente parmi les populations littorales de la Rance ; c'est ainsi qu'elle connaît une véritable expansion, passant de 4% de matelots la pratiquant en 1816-1825, à 37% en 1883<sup>22</sup>.

En parallèle de ces petites pêches, c'est surtout la pêche au long cours qui occupe la majorité des marins de la région. Ceux-ci s'embarquent pour de longs mois pour pêcher la morue. Les navires sont équipés à Saint-Malo, à destination des côtes canadiennes de Terre-Neuve, et plus rarement en Islande. La pêche aux Grands Bancs de Terre-Neuve concerne 9317 marins des bords de Rance, de 1800 à 1914<sup>23</sup>. Les hommes quittent alors leur foyer début mars pour ne rentrer qu'à l'automne. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une activité réalisée directement à Saint-Suliac, bon nombre d'habitants la pratique, c'est la raison pour laquelle il nous est paru utile d'en parler ici. En effet, la pêche aux Grands Bancs joue un rôle déterminant sur les familles suliçaises, comme l'attestent divers éléments décoratifs de l'église du bourg ou encore l'oratoire de Grainfollet. Dans la mémoire collective, la majorité des Suliçais embarquait pour Terre-Neuve, les plus jeunes ou les plus âgés se consacrant volontiers au cabotage, avant ou après une expérience longue de terre-neuvas. Il est vrai qu'à Saint-Suliac, la pêche à la morue reste une activité très dynamique, la région de Saint-Malo parvenant à maintenir son rang. La présente étude concerne ainsi Saint-Suliac lorsque la pêche hauturière est florissante, peu de temps avant la crise du tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, due à une baisse de la demande.

---

<sup>20</sup> DUDOUE Françoise, *Les moyens de circulation sur la Rance (1793-1938)*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université Rennes 2, 1999, p. 11.

<sup>21</sup> LEFEUVRE Aimé et PÉTRY Julien, *En Haute-Bretagne, un petit bateau de tradition : la chippe de Saint-Suliac*, Dinard, Éditions Danclau, 1990.

<sup>22</sup> CHAIGNEAU-NORMAND Maogan, *La Rance industrielle. Espace et archéologie d'un fleuve côtier*, Rennes, PUR, 2002, p. 50.

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 47.

La coexistence de ces deux types de pêche à Saint-Suliac est avérée mais il est compliqué de connaître les effectifs précis de chacune. De même, il nous est impossible d'évaluer spécifiquement les résultats de la pêche suliacaise car il n'existe pas d'équivalent aux enquêtes agricoles pour les produits halieutiques. C'est d'autant plus le cas en ce qui concerne la morue, étant donné qu'elle est distribuée et vendue à Saint-Malo. S'il est trop complexe de savoir laquelle des pêches est prédominante à Saint-Suliac, il est en revanche possible d'évaluer les fruits des activités halieutiques entreprises en ce lieu. Si l'on s'en tient aux éléments récoltés par Michel Mauffret, voici les revenus de la pêche dans quelques-uns des principaux ports de la Rance et de la Côte d'Émeraude<sup>24</sup>.

Port	Revenus (francs)
Cancale	426 652 (dont 271 385 pour les huîtres)
Saint-Malo	17 410 (dont 7 000 pour le goémon et les amendements marins)
Saint-Suliac	9 625
Saint-Briac	9 731
Saint-Servan	4 450
Pleurtaut	3 095
Dinard	2 580

**Tableau 5 : Importance économique de la pêche pour quelques ports de la Rance, deuxième trimestre de 1899**

Force est de constater un très haut niveau de revenus liés à la pêche à Saint-Suliac. Située en troisième position, Saint-Suliac semble s'imposer dans la pêche locale, alors même que c'est une toute petite commune, bien moins peuplée que les villes qui suivent dans le classement. Cela montre bien la priorité accordée à la pêche dans la commune.

Mais les ressources de la Rance ne se limitent pas à la pêche de poissons, divers coquillages et crustacés étant aussi vivement recherchés, en particulier les crevettes<sup>25</sup>. De même, la seiche, également connue sous le nom de margate, est pêchée à l'aide de casiers. C'est à ce propos qu'Aimé Lefeuvre nous apprend que « la margate a toujours été une caractéristique de Saint-Suliac : sur les bancs de Terre-Neuve les Suliacais étaient désignés comme les "margatiers"<sup>26</sup> ». À marée basse sont aussi ramassés les précieux goémons, algues restées sur la grève après le retrait de la mer. Cette récolte est essentielle, en particulier pour

<sup>24</sup> MAUFFRET Michel, *Vie, pêche et traditions de la Rance : de Dinan à Saint-Malo*, Saint-Malo, Éditions Cristel, 2007, p. 108.

<sup>25</sup> « Chose méconnue ou chose oubliée, on prenait aussi, dans la partie de la Rance appartenant au quartier maritime de Saint-Malo, des crustacés, homards, crabes, chevrettes ainsi que des coquillages, principalement des huîtres et des palourdes » (*Ibid.*, p. 74).

<sup>26</sup> LEFEUVRE Aimé et PÉTRY Julien, *La vie à Saint-Suliac... op. cit.*, p. 51.

servir d'engrais. Ainsi dans l'enquête agricole de 1882, la partie sur les amendements et assolements nous enseigne que 25 000 quintaux, soit 2 500 000 kg de varech sont utilisés à Saint-Suliac en un an. Le ramassage à marée basse de cet équivalent du goémon rappelle que les productions rurales sont mêlées d'éléments maritimes puisque l'engrais est naturellement recueilli sur la grève, puis mis à sécher avant d'être disposé sur les terres cultivées.

### **B. Affirmer la dimension maritime de Saint-Suliac par divers aménagements**

La proximité avec la mer est une opportunité fortement exploitée à Saint-Suliac, pour permettre un accès aux ressources halieutiques optimal et favoriser une multiplicité d'activités dans ce domaine. C'est ainsi que la grève est un lieu stratégique, comme endroit privilégié pour la récolte de coquillages et crustacés mais également lieu de rencontre et de passage. Il est d'ailleurs dit à ce propos que « le Port de St Suliac [...] est formé d'une grève où les bateaux et les petits navires caboteurs s'échouent et sur laquelle on fait circuler pendant la basse mer les voitures qui opèrent le chargement ou le déchargement des marchandises<sup>27</sup> ».

Pour faciliter l'accostage des bateaux la grève a dès lors été aménagée à plusieurs reprises. Dès le mitan du XIX<sup>e</sup> siècle, le besoin d'aménager une cale d'embarquement sur la grève est de plus en plus prégnant. L'objectif est de construire une cale en prolongement de la rue principale, en vue de faciliter les échanges avec l'extérieur, la plupart ayant lieu par voie maritime. De multiples plans et projets sont menés pour faciliter l'accostage de bateaux à Saint-Suliac, où l'espace est limité. Les maisons étant situées au plus près de la rive, il faut donc surélever la cale envisagée. C'est chose faite en 1872, comme l'attestent les nombreuses délibérations du conseil municipal à ce sujet, et notamment cet extrait : « Saint-Suliac est desservi par une jetée embarcadère accessible aux bateaux de pêche et à ceux du bornage. L'Administration a approuvé le prolongement de cette jetée sur 70 mètres de longueur ; la dépense est évaluée à 9,800 fr.<sup>28</sup> ». Cet aménagement essentiel permet de désenclaver Saint-Suliac tout en mettant en valeur son versant maritime, ce qui a pu avoir comme conséquence l'essor d'activités maritimes annexes. Ce débarcadère est alors repérable sur diverses cartes, et notamment celle des voies de communication de 1873, présentée plus bas.

---

<sup>27</sup> ADIV, 4 S 5085, Jetée embarcadère : Renseignements sur l'utilité d'un embarcadère, rapport de l'Ingénieur ordinaire (6 mars 1857).

<sup>28</sup> Conseil général d'Ille-et-Vilaine, *Rapports et délibérations*, Rennes, Oberthur, 1873, p. 54.





**Figure 4 : La cale<sup>29</sup>**

Pour faciliter l'accès aux ressources naturelles, et donc tirer au maximum profit des possibilités offertes par l'environnement suliaçais, de multiples autres aménagements ont pu être réalisés. Sans se limiter à l'unique activité de pêche, les habitants de Saint-Suliac savent tirer profit de leurs eaux littorales avec divers aménagements issus d'actions privées. Le « camp viking » de l'anse de Vigneux est ainsi utilisé à partir de 1875 pour faire un parc ostréicole, exploité jusqu'en 1916<sup>30</sup>. De même, trois pêcheries, c'est-à-dire des réservoirs à poissons, sont aménagées progressivement le long de la grève. La création d'un bassin refuge

<sup>29</sup> Carte postale de Saint-Suliac, La cale (collection particulière).

<sup>30</sup> PÉTRY Françoise et BRIAND Jean-Pierre, *Saint-Suliac en Rance*, Saint-Suliac, Association du patrimoine de Saint-Suliac, 2015, p. 11.

dans l'anse de Beauchet suscite alors l'intérêt de la communauté, aussi bien en opposition qu'en accord<sup>31</sup>.

Situés au nord-ouest du moulin de Beauchet, en frontière de Saint-Père, des marais salants ont été mis en valeur très tôt. Ceux-ci ont en effet été creusés en 1736, à la demande du comte de La Garaye, selon les dires de Jean-Marie Peigné<sup>32</sup> ou d'Elvire de Cerny<sup>33</sup> notamment. Les salines des Guettes – ou Gastines – se trouvent au cœur de l'anse de la Couailles, à la sortie du ruisseau de la Goutte et sont formées de petits réservoirs creusés dans la terre argileuse, protégées par une digue. Cet aménagement permet à Saint-Suliac d'avoir accès à une véritable richesse, le sel produit étant ensuite parfois embarqué sur les bateaux à destination de Terre-Neuve afin de sécher la morue. Cependant, au moment de notre étude, le rendement n'est que très faible, comme le précise le voyageur Hyacinthe Langlois, évoquant ainsi le début du XIX<sup>e</sup> siècle : « on a établi des marais salans (*sic*) près de Saint-Suliac, sur le bord de la Rance ; la quantité de sel qu'on y prépare est peu considérable<sup>34</sup> ». Les salines sont progressivement abandonnées au XIX<sup>e</sup> siècle, jusqu'à ce qu'à la fin du siècle une ferme s'installe sur le polder.

Néanmoins, la production de sel est attestée jusqu'en 1880, tout comme la présence de paludiers dans la commune. Cette production originale pour la vallée de la Rance suscite chez les habitants différentes opinions, une pétition étant présentée dans le but de convertir les marais salants à l'abandon en réserve de poissons en 1868<sup>35</sup>. L'enquête agricole de 1882 révèle de son côté que 30 hectares de marais desséchés ont été mis en valeur pour des cultures agricoles depuis dix ans<sup>36</sup>. Ainsi, les initiatives individuelles viennent compléter les démarches communales, soulignant l'intérêt porté pour le versant maritime, chaque occasion permettant d'exploiter les ressources à disposition. Toutefois, malgré la richesse des

---

<sup>31</sup> « D'abord, le bassin refuge dans l'anse de Beauchet a suscité des opposants. En effet, le conseil municipal de Saint-Suliac refuse ce projet dans sa délibération le 08/03/1903. De plus, d'après un lieutenant de vaisseau, ce bassin refuge est considéré comme inutile. Ensuite, le parc à huîtres sur la grève de Saint-Suliac est le vœu de Brosset de la Chaux exprimé le 14/08/1915. » (DUDOUET Françoise, *op. cit.*, p. 79).

<sup>32</sup> PEIGNÉ Jean-Marie, *Dinan et ses environs*, Dinan, Imprimerie de J.-B. Huart, 1862, p. 186 : « les salines créées par M. de La Garaye ».

<sup>33</sup> CERNY DE Elvire, *Saint-Suliac et ses traditions. Contes et légendes d'Ille-et-Vilaine*, Dinan, Imprimerie de J.-B. Huart, 1861 (rééd. Rennes, Rue des Scribes, 1987), p. 17 : « le comte de La Garaye y créa des marais salants ».

<sup>34</sup> LANGLOIS Hyacinthe, *Itinéraire complet du royaume de France*, vol. « Région de l'Ouest », Hyacinthe Langlois, Paris, rééd. 1822, p. 103.

<sup>35</sup> ADIV, 4 S 85, Plan des Salines, dressé à l'occasion d'une demande de conversion en réserve de poisson (21 avril 1868).

<sup>36</sup> AC, 3 F 19, Statistiques agricoles décennales : tableaux (1882).

ressources halieutiques disponibles sur le littoral suliaçais, et le reste de la Rance, la commune n'a connu aucune impulsion industrielle liée, les activités traditionnelles restant favorisées.

### **III. Saint-Suliac et l'extérieur, quel désenclavement ?**

Une part de l'économie suliaçaise est nécessairement dépendante des liens avec l'extérieur, ceux-ci étant favorisés par une proximité relative de voies de communication importantes. L'ouverture de la presqu'île est un fait important du XIX<sup>e</sup> siècle, offrant de nouvelles opportunités professionnelles et des déplacements plus aisés.

#### **A. Les voies de communication et moyens de transport**

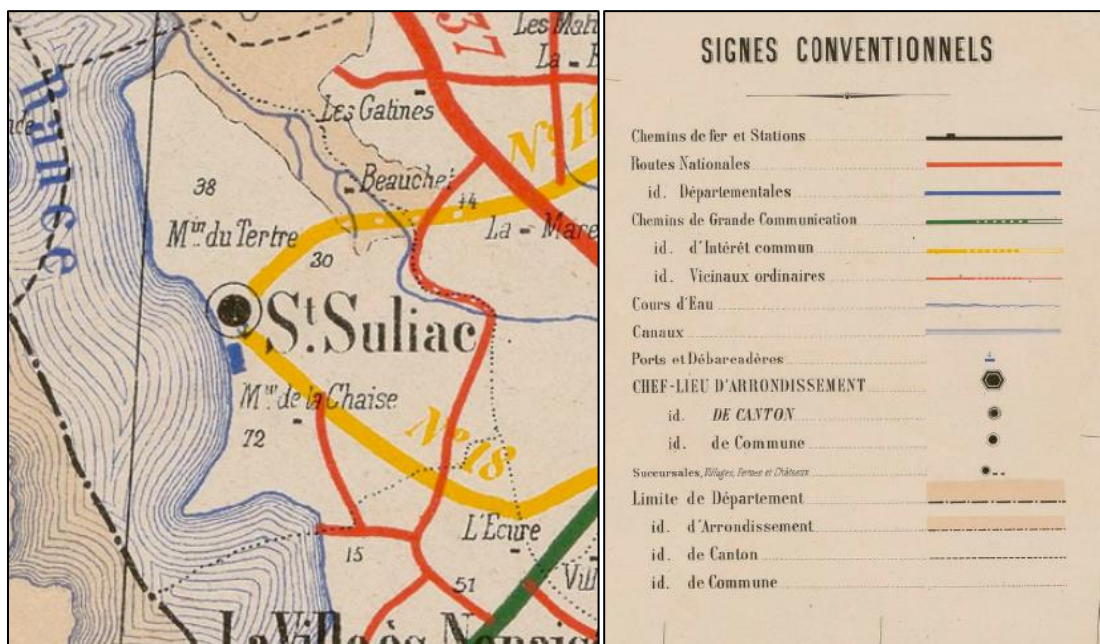
Pour évaluer le degré de désenclavement communal, il est essentiel de se pencher sur la façon dont est reliée Saint-Suliac aux communes environnantes. Certes il est très difficile de dater avec précision la mise en service d'une route, mais ses améliorations successives sont quant à elles mieux renseignées. En effet, rares sont les créations de nouveaux tracés, mais les modernisations de routes préexistantes sont plus fréquentes. Sans pouvoir affirmer avec exactitude l'importance de tel ou tel chemin, présenter la physionomie du réseau routier suliaçais donne un aperçu de son degré d'ouverture, sans négliger l'apport du chemin de fer et les possibilités offertes par la proximité de la Rance.

La deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle se caractérise en l'occurrence par un essor important de la voirie, avec un engagement étatique de plus en plus fort. Après la loi du 21 mai 1836, dite de Thiers-Montalivet, imposant à chaque village d'être relié par une route, celle du 11 juillet 1868 développe des subventions à destination des campagnes pour l'essor du réseau vicinal<sup>37</sup>. En parcourant la carte des voies de communication du département d'Ille-et-Vilaine, établie en 1873, et dont une sélection précise est présentée plus bas accompagnée de la légende<sup>38</sup>, nous constatons que plusieurs voies de communication relient Saint-Suliac aux communes voisines.

---

<sup>37</sup> « La loi du 11 juillet 1868, véritable charte des chemins vicinaux, accorde aux communes une subvention de 100 millions payables sur 10 ans pour que les campagnes s'équipent » (APRILE Sylvie, *La révolution inachevée : 1815-1870*, Paris, Belin, rééd. 2014, p. 433).

<sup>38</sup> *Carte des voies de communication du département d'Ille-et-Vilaine*, Rennes, Oberthur, 1873.



**Figure 5 : Extraits de la carte des voies de communication du département d'Ille-et-Vilaine**

Saint-Suliac est avant tout traversé par un chemin d'intérêt commun, reliant la commune de Châteauneuf à Saint-Père. Ce nouveau tracé a pour but de joindre le port aux communes avoisinantes et ainsi d'accéder aux grandes routes les plus proches. Le chemin d'intérêt commun n°18 relie Saint-Suliac à Châteauneuf, tandis que le n°113, rejoignant Saint-Père, est en cours de construction au moment de l'édition de cette carte, la zone des salines étant alors non desservie. En examinant les délibérations du conseil général, il apparaît clairement à quel point le chemin n°113 est source d'enjeux importants, la famille Méhouas, propriétaire du moulin de Beauchet, se plaignant notamment d'un préjudice<sup>39</sup>. Jusqu'en 1903 et l'ouverture du pont de Beauchet qui permet un désenclavement par voie de terre et diminue l'aspect fermé de la presqu'île, Saint-Suliac connaît ainsi un relatif enclavement.

Néanmoins, la petite voirie, représentée par les chemins vicinaux, est bien développée. Un chemin vicinal ordinaire relie Saint-Suliac à La Ville-ès-Nonais et fait le lien jusqu'au chemin de grande communication partant de La Ville-ès-Nonais à Cancale, tandis qu'un deuxième chemin vicinal rejoint la route nationale à destination de Saint-Malo ou de Rennes. En complément, divers petits chemins ruraux desservent les quelques hameaux et lieux-dits de la commune. Ce dense réseau de chemins vient ici appuyer la thèse d'un paysage bocager.

<sup>39</sup> Dans la session du conseil général d'août 1879, une des délibérations a pour sujet le chemin d'intérêt commun n°113 : « Projet de tracé sur le territoire de Saint-Suliac et de Saint-Père » (Conseil général d'Ille-et-Vilaine, *Rapports et délibérations*, Rennes, Oberthur, 1879, p.147-149).

Parallèlement à l'expansion vicinale du XIX<sup>e</sup> siècle, d'imposants travaux publics se mettent en place, favorisant le développement des voies ferrées et fluviales, dont l'apogée correspond au plan Freycinet, lancé en 1878. Non perçue comme une priorité économique, la Bretagne reste tout d'abord en marge des tracés initiaux des chemins de fer, l'objectif premier étant de transporter des marchandises issues des pôles industriels. Le train entre donc tardivement dans la région. La ligne Paris – Rennes, construite par la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, est achevée en 1857 avec l'inauguration de la gare de Rennes. Un embranchement vers le Nord de l'Ille-et-Vilaine est par la suite réalisé, créant la ligne Rennes – Saint-Malo, inaugurée en 1864, passant par Dol-de-Bretagne<sup>40</sup>. Enfin, la ligne Miniac-Morvan – La Gouesnière-Cancale offre une liaison entre la ligne Rennes – Saint-Malo et celle de Lison (dans le Calvados) – Lamballe (dans les Côtes-du-Nord) à partir de 1885. Ce dernier embranchement permet alors le passage à Saint-Père et Châteauneuf, offrant à Saint-Suliac une position à proximité du maillage du réseau de chemin de fer breton.

Déjà désenclavée par l'arrivée du chemin de fer dans la région, Saint-Suliac s'ouvre encore davantage avec l'implantation du tramway d'Ille-et-Vilaine. Entre 1901 et 1909, une ligne de chemin de fer secondaire est créée entre Rennes et Saint-Malo qui, cette fois, longe la Rance et établit ainsi une gare à Saint-Suliac<sup>41</sup>. Bien que les niveaux de production ne semblent pas avoir été impactés par cet essor des transports<sup>42</sup>, il est évident que les déplacements humains ont quant à eux été facilités, permettant ainsi le maintien d'un niveau de population stable<sup>43</sup>. C'est ainsi que Saint-Suliac, à l'image de l'ensemble des campagnes françaises, s'ouvre par l'intermédiaire des voies ferrées.

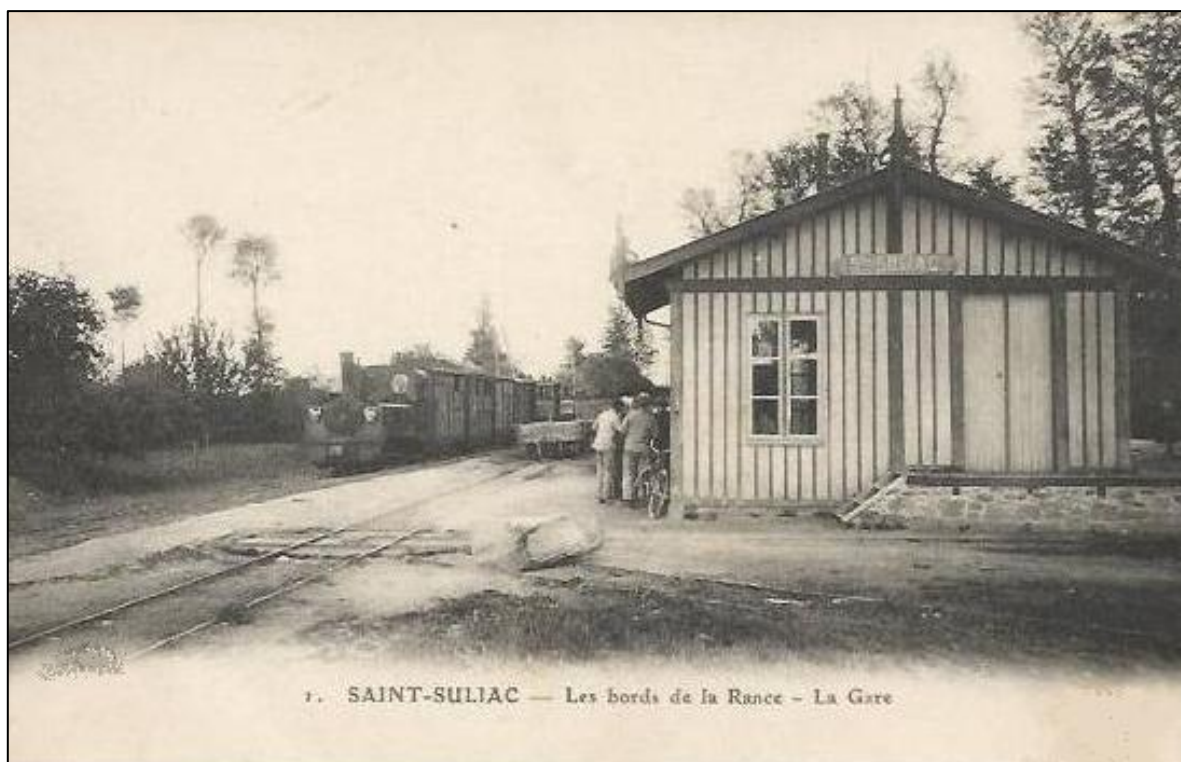
---

<sup>40</sup> DIARD Prosper, *Carte routière, vicinale et des chemins de fer de Bretagne*, Rennes, (sn), 1857.

<sup>41</sup> Les TIV sont définitivement supprimés en 1950.

<sup>42</sup> Comme le montrent les statistiques agricoles présentées précédemment, où aucun changement brutal qui pourrait souligner l'arrivée du train n'a été relevé.

<sup>43</sup> La proximité du chemin de fer et du tramway a certainement pu inciter à la migration, en facilitant les départs, mais cela a également pu assurer le maintien d'une population locale, en offrant de nouveaux débouchés et lieux de travail.



**Figure 6 : La gare du tramway<sup>44</sup>**

Étant donné la situation littorale de Saint-Suliac, la voie fluviale peut également être exploitée, que ce soit pour la traverser ou pour la parcourir. En effet, « franchir la Rance est l'une des préoccupations majeures de la population de la région malouine et de son arrière-pays<sup>45</sup> », tout comme la sillonner. C'est ainsi que la Rance a vu se développer différents moyens de circulation, entre des ponts et bacs, mais aussi des bateaux tels que des steamers et canots, permettant l'essor des « chalands » de la Rance<sup>46</sup>. À Saint-Suliac, plusieurs types d'embarcation sont d'ailleurs utilisés : la chippe, typique de la commune, divers canots et gabares, doris... Dans *Dinan et ses environs*, il est dit que Saint-Suliac peut être atteint en steamer, c'est-à-dire un bateau à vapeur<sup>47</sup>. Enfin, s'il s'agit de franchir la Rance pour rejoindre la rive ouest, le pont le plus proche est situé peu avant Dinan, à Léhon, avant que ne soit construit le pont pivotant de l'écluse du Châtelier, mis en service en 1892. Vu la grande distance, il semble ainsi bien plus efficace de traverser le fleuve sur une embarcation.

---

<sup>44</sup> SAINT-MARC Philippe, *Petits trains d'Ille-et-Vilaine*, [en ligne], <http://tramways35.e-monsite.com/pages/tiv-rennes-saint-malo.html> (consulté le 15/11/2018).

<sup>45</sup> DUDOUET Françoise, *op. cit.*, p. 5.

<sup>46</sup> « Les nombreux autres marinières qui sillonnent l'estuaire et le canal d'Ille-et-Rance sur leurs chalands, transportant des pondéreux divers, du plâtre, de la chaux et autres matériaux de construction, des briques, des engrais, des produits agricoles, de l'épicerie, des salaisons, des vins, des savons, etc. constituent une entité sociale particulière » (CHAIGNEAU-NORMAND Maogan, *op. cit.*, p. 49-50).

<sup>47</sup> PEIGNÉ Jean-Marie, *op. cit.*, p. 186.

## **B. Saint-Suliac, une commune ouverte sur le monde ?**

Malgré un certain esprit de clocher, inhérent à n'importe quel village français éloigné des grands centres urbains, Saint-Suliac n'en reste pas moins une commune ouverte sur ce qui l'entoure. En effet, peu importe la localisation, et les possibilités de déplacements, un village n'est jamais totalement clos, mais traversé par des populations diverses et lieu de rencontres multiples. Les foires et marchés, en plein développement au XIX<sup>e</sup> siècle, accélèrent les échanges et contacts entre différentes populations.

En premier lieu, l'horizon des Suliçais se révèle très large et pas simplement limité à la vallée de la Rance voire à la péninsule bretonne. En effet, une part importante des marins est en relation avec leurs homologues originaires d'autres contrées, mais aussi des habitants de Terre-Neuve. Les marins, confrontés à diverses populations, élargissent leur horizon, et permettent en même temps à leur famille d'avoir un accès indirect à cet ailleurs. Quand cela devient possible, les marins écrivent à leur familles, mais surtout ceux-ci rentrent au pays avec tous ces nouveaux paysages en tête et en parlent autour d'eux ; parfois même ils ramènent des objets comme des vases de Chine<sup>48</sup>. Ainsi les cap horniers ou ceux de la Marine marchande explorent le globe, comme en attestent certains actes de décès de marins disparus à Haïti ou Shanghai, en Chine. Si certains y laissent la vie, les autres reviennent au pays et rapportent une certaine ouverture sur le lointain. Ces derniers sont alors potentiellement plus enclins à partir à la découverte de ces lieux que leurs voisins ruraux dont les voyages se limitent au département.

Parallèlement aux Suliçais qui découvrent le monde extérieur, les habitants d'ailleurs viennent à Saint-Suliac, c'est donc un mouvement double qui permet à la commune de ne pas se limiter à l'isolement géographique dans laquelle elle se situe. Dans cette deuxième dimension, c'est le tourisme qui semble avoir joué un rôle important de désenclavement. Tout d'abord, l'existence de peintures remontant au XIX<sup>e</sup> siècle atteste d'un certain attrait pour Saint-Suliac. Parmi les artistes à produire une œuvre sur Saint-Suliac, les deux plus connus sont Antoine Guillemet, paysagiste né en 1841, et Jean-Baptiste Isabey, portraitiste né en 1767, avec respectivement une vue d'ensemble depuis la grève et une scène de sortie de

---

<sup>48</sup> LEFEUVRE Aimé et PÉTRY Julien, *La vie à Saint-Suliac... op. cit.*, p. 102.

l'église<sup>49</sup>. Par ce biais, Saint-Suliac connaît une visibilité jusqu'aux salons parisiens où sont exposées initialement ces œuvres.

Plus généralement, un public plus important a pu s'intéresser à Saint-Suliac. Après des siècles marqués par la peur et la réticence, le XIX<sup>e</sup> siècle voit le rapport envers la mer se transformer. Le littoral devient un espace prisé, notamment en raison de croyances sur les vertus thérapeutiques accordées à la mer. C'est ainsi que la côte se retrouve affublée d'une image positive nouvelle, qui a pour conséquence l'essor du tourisme balnéaire. Dès lors, les communes alentour ont pu jouer un rôle important en attirant les vacanciers. Ceux-ci sont nombreux à venir séjourner à Saint-Malo, à partir d'où ils peuvent explorer l'arrière-pays.

Tandis que la navigation de plaisance se développe sur la Rance à partir de 1865, avec de larges bateaux transportant des touristes et l'essor de la navigation de particuliers aisés, celle-ci est presque absente de Saint-Suliac. Excepté des concours de régates organisés régulièrement, les attractions touristiques restent marginales, Saint-Suliac axant son développement en tant que port de pêche où les ressources halieutiques sont privilégiées. La commune n'en reste pas moins ouverte sur l'extérieur, et nombre de voyageurs y passent, le temps d'une « escale ».

Dans le pays malouin, le monde de l'hôtellerie met en place diverses activités pour attirer les touristes potentiels. C'est ainsi que Saint-Suliac apparaît comme un lieu pittoresque, digne d'une escapade : « si vous avez pris soin d'arriver à la haute mer, vous serez ravi du spectacle que présente la plaine de Saint-Suliac, large bassin entouré de verdure, d'où se détachent les maisons grisâtres et le clocher pointu<sup>50</sup> ». Dans ce bulletin d'information diffusé par le casino de Saint-Malo, plusieurs excursions sont proposées aux vacanciers, dont une avec vue sur Saint-Suliac. Plus qu'autre chose, c'est surtout son église qui en fait une curiosité locale pour les voyageurs et érudits : « au bord des ondes tranquilles, voici, au milieu du bourg grisâtre, la curieuse église de Saint-Suliac, un de nos plus jolis temples rustiques<sup>51</sup> ». C'est l'originalité relative de l'église qui vaut à Saint-Suliac d'être un lieu de passage pour nombre de voyageurs, tel Adolphe Joanne qui évoque une « église intéressante du 13<sup>e</sup> s., en forme de croix latine<sup>52</sup> ». Décrite par les contemporains comme un incontournable de la région, l'église est classée monument historique en 1912. Aujourd'hui encore, ces rues

---

<sup>49</sup> Pour plus d'informations sur les peintres à Saint-Suliac, se référer à l'Association du Patrimoine de Saint-Suliac.

<sup>50</sup> LAGNEAU L., *Dinard et ses environs*, Rennes, Oberthur, 1881, p. 124.

<sup>51</sup> BAZOUGE Jean, *Guide du voyageur dans la ville de Dinan et ses environs*, Dinan, Bazouge Jean, 1857, p. 245.

<sup>52</sup> JOANNE Adolphe, *Géographie d'Ille-et-Vilaine*, Hachette, Paris, 1878, p. 56.



étroites et l'église du XIII<sup>e</sup> siècle font de Saint-Suliac une destination touristique, grâce à la conservation de son aspect médiéval.

Son bourg pittoresque a ainsi pu attirer quelques touristes dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle. C'est ainsi que quelques équipements se sont développés pour accueillir ces voyageurs ponctuels. Preuve de la vitalité et du dynamisme de la commune, deux cafés et hôtels principaux rythment la vie de Saint-Suliac en se partageant la clientèle. D'après le recensement de 1906, Alain Gaislin est inscrit en tant que « commerçant-hôtelier » et est donc le propriétaire du café Gaislin, situé au pied de l'enclos paroissial<sup>53</sup>. L'Hôtel de la Plage, quant à lui, est la propriété de la famille Jehanne-Gaudin, comme en atteste le recensement de 1911 où Marie Gaudin est déclarée « débitante »<sup>54</sup>. Pour les deux, des cartes postales ont été éditées à leur nom et ont été retrouvées par Aimé Lefeuvre et Julien Pétry<sup>55</sup>. Bien que limité, le tourisme permet de brasser la population suliaçaise qui se retrouve ainsi au contact d'individus extérieurs à leur communauté.

\*\*\*

Au vu de cette première partie, il est apparu que Saint-Suliac est une commune aux multiples facettes, dont la caractéristique principale correspond à sa composante mi-rurale mi-maritime. Cet aspect en fait un espace littoral à part entière, malgré sa localisation dans un estuaire. En effet, son emplacement géographique subit l'influence de la mer, surtout au XIX<sup>e</sup> siècle, avant la construction du barrage de la Rance, faisant que l'effet des marées joue autant à Saint-Suliac que sur la côte bretonne. Or, une communauté située en bord de mer peut se définir comme une société maritime, car exclusivement tournée vers la mer, ou une société rurale, car entièrement consacrée à ses terres agricoles ; une société littorale, elle, réunit ces deux caractéristiques. Par la pluralité des productions suliaçaises, nous constatons le double rapport terre/mer de la commune, à la fois tournée vers la Rance, mais profondément ancrée dans l'arrière-pays avec les champs céréaliers. L'usage de toutes ces ressources complémentaires donne un visage double à Saint-Suliac, typique des sociétés littorales, donnant lieu à une situation d'interface sur la Rance. À la fois espace fondamentalement rural, mais avec une façade maritime non négligeable, la société littorale se situe dans un entre-deux complexe où le profil du paysan-pêcheur est un fait social majeur et pas propre à la Bretagne.

---

<sup>53</sup> ADIV, 11 NUM 35314 15, Recensement de 1906.

<sup>54</sup> ADIV, 11 NUM 35314 16, Recensement de 1911.

<sup>55</sup> LEFEUVRE Aimé et PÉTRY Julien, *La vie à Saint-Suliac... op. cit.*, p. 117-118.

Plus qu'une simple affection particulière pour la commune, le choix de Saint-Suliac comme terrain d'enquête allie ainsi plusieurs avantages majeurs. Sa situation spatiale a tout d'abord été un élément déterminant, en tant que seule commune de la vallée de la Rance à avoir « les pieds dans l'eau ». Sa position limitrophe de la Rance l'ancre dans un courant historiographique particulier, celui consacré aux sociétés littorales, et encore trop faiblement exploité. L'économie mixte de Saint-Suliac, entre productions agricoles et ressources maritimes, complétée par quelques apports subsidiaires, offre une diversité des profils sociaux grâce à cette multiplication des possibilités d'emploi. La taille ensuite apparaît immédiatement adaptée pour effectuer une étude sur le long terme en englobant l'ensemble de la population, à savoir une commune d'environ 900 âmes. Ce nombre, tout en étant significatif, limite le volume de données à traiter, et permet ainsi de réaliser l'indexation de sources entières, à savoir le dépouillement complet des tables de successions et absences.

Ainsi, pour caractériser la situation suliaçaise au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, la situation géographique et le paysage ont été étudiés, pour déboucher sur un aperçu global des activités économiques disponibles. Maintenant que nous avons une connaissance large du lieu de vie des Suliaçais, il devient possible d'étudier plus en détail les groupes sociaux qui structurent la communauté, en se penchant sur la répartition socio-professionnelle. En effet, l'organisation en groupe sociaux est une démarche lente et progressive, qui découle du partage des activités, elles-mêmes en partie liées à l'environnement qui offre plus ou moins d'opportunités. C'est grâce au territoire diversifié et aux infrastructures développées que Saint-Suliac se caractérise par une grande variété de trajectoires de vie.



## **Deuxième partie**

# **La société et les hommes : l'organisation sociale de Saint-Suliac**



Vaste chantier que l'organisation sociale d'une commune du XIX<sup>e</sup> siècle. La partie qui suit cherche, à sa petite échelle, à s'ancrer dans la démarche visant à corriger le manque de « sociologie du XIX<sup>e</sup> siècle », en se penchant sur les rapports entre les hommes et leur société. L'espace suliaçais et les activités économiques présentés au préalable, nous tâcherons ici de trouver des éléments permettant d'entrevoir la position sociale des individus. Sous l'expression de « position sociale » c'est bien le rang dans la société qui est questionné, autrement appelé « condition », selon le terme usité depuis l'Ancien Régime.

L'idée couramment répandue est celle d'une hiérarchisation sociale immuable, avec de véritables barrières entre catégories, non plus juridiquement définies comme sous l'Ancien Régime, mais dans les faits difficilement franchissables. Nombreux sont les historiens qui considèrent l'appartenance à tel ou tel groupe social comme déterminant pour saisir au mieux la réalité sociale<sup>1</sup>, c'est pourquoi nous tâchons ici de questionner l'organisation sociale caractérisant la commune de Saint-Suliac au XIX<sup>e</sup> siècle.

Or, la description des diverses strates qui déterminent les sociétés humaines varie selon l'approche philosophique, idéologique ou encore religieuse des analystes. En particulier, la notion marxiste de classe sociale a un poids historique prépondérant, tout comme le paradigme labroussien, qui reste une influence majeure pour réaliser une étude quantitative de la société. Depuis, il est apparu de nouveaux enjeux, puisque tenter de saisir la réalité des structures sociales ne se limite plus à s'appuyer sur l'existence présumée de luttes de classe, mais nécessite surtout l'établissement de critères d'étude. C'est notamment ce dernier point qui fait la richesse de ce courant historiographique, car les conclusions tirées dépendent très largement de la grille de lecture adoptée. Bien que travaillé à de nombreuses reprises, ce sujet d'étude invite encore à questionner les fondements de la société du XIX<sup>e</sup> siècle en s'appuyant sur des critères bien spécifiques. La méthode employée doit alors se justifier par l'apport des sources disponibles et suffisamment détaillées pour permettre un comparatif sur plusieurs années. La récolte des informations s'effectue dès lors grâce aux recensements de population et aux tables de successions et absences. À ces documents issus de l'administration, il est nécessaire d'appliquer la grille de lecture mise en place car « [...]

---

<sup>1</sup> « De plus en plus, au fur et à mesure qu'avance le XIX<sup>e</sup> siècle, c'est la classe sociale qui fait l'identité première des individus et guide l'essentiel de leur destinée, personnelle et collective. » (LEQUIN Yves (dir.), *Histoire des Français XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Tome II, *La société*, Paris, Armand Colin, 1983, p. 5).

bien qu'elles soient facile à mettre en série, puisque structurées dès le départ en rubriques, ces sources n'ont pas été constituées pour répondre aux questions de l'histoire sociale<sup>2</sup> ».

Plutôt qu'un groupe précis, l'échantillon étudié ici concerne bien l'ensemble des Suliçais, pour limiter selon nos possibilités les biais de représentativité. Après une rapide présentation de l'enquête dans le chapitre 1, avec une assise démographique pour donner une idée de la population concernée, divers critères socio-économiques sont mobilisés puis décrits pour définir des catégories sociales. Mais alors, de quelle façon la société suliçaise est-elle structurée hiérarchiquement ? C'est à cette question que tâchera de répondre le chapitre 2, en couplant étude socio-professionnelle et analyse des niveaux de fortune pour, au final, saisir au mieux la stratification sociale suliçaise.

---

<sup>2</sup> LEMERCIER Claire et ZALC Claire, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris, La Découverte, 2007, p. 23.

# Chapitre 1 : Population et enquête

Le contexte géographique et historique présenté, la commune de Saint-Suliac désormais précisément positionnée, reste à étudier à présent la population en tant que telle. L'enjeu est de mettre en place une enquête permettant de dégager des critères caractéristiques afin de faciliter l'appréhension des structures sociales inhérentes à Saint-Suliac. Pour cela, les recensements sont une source essentielle, car ils regorgent d'informations sur chacun des habitants, en particulier sur sa qualité professionnelle. En complément, les tables de successions et absences nourrissent la réflexion quant à la richesse de ces mêmes individus. Ces deux indicateurs sont alors essentiels pour avoir une idée de la composition sociale de la communauté suliaçaise.

Tout d'abord, un point de démographie historique, dans la lignée des recherches de Louis Henry, donne un aperçu général de la composition de la communauté. Ensuite, établir des critères socio-professionnels est un second préalable avant l'analyse complète. Une fois ces deux éléments mis au jour dans le chapitre 1, il sera possible dans le chapitre 2 de passer à l'étape suivante en étudiant la répartition socio-professionnelle à Saint-Suliac ainsi que les différents niveaux de fortune, leur articulation dévoilant les différents groupes sociaux à Saint-Suliac.

## I. Population et mobilité, un point de démographie

Pour un premier aperçu de la composition de la population suliaçaise, il est pertinent de commencer par une approche démographique, dont l'importance n'est plus à démontrer dans le cadre d'une recherche historique<sup>1</sup>. La connaissance globale de l'évolution démographique d'une population est ainsi un préalable nécessaire à toute analyse scientifique des structures sociales. En s'appuyant sur les registres d'état civil, couplés aux recensements, présentons la composition de la population suliaçaise et ses caractéristiques, sans oublier les migrations.

---

<sup>1</sup> En 1971 déjà, Jésus Ibarrola déclarait : « les liens de plus en plus étroits qui se tissent entre l'histoire sociale et l'histoire démographique semblent constituer l'une des grandes caractéristiques de l'orientation des recherches historiques actuelles », IBARROLA Jésus, *Recherches sur la société grenobloise vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle à partir des tables des successions et des absences*, Paris/La Haye, Mouton, 1971, p. 13.



## A. Un aperçu global de la population suliacaïse

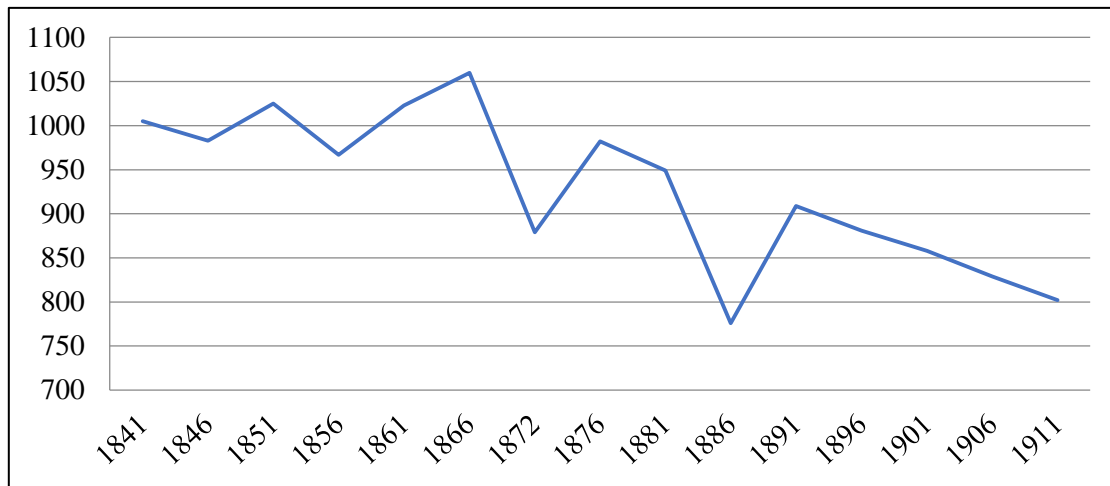
À partir de l'ensemble des recensements disponibles<sup>2</sup>, l'évolution de la population de la commune de Saint-Suliac est retracée dans le graphique 1 ci-après, entre 1841 et 1911. Avant toute chose, le choix de s'appuyer sur les recensements s'explique par souci de véracité des chiffres avancés. En effet, la population est connue grâce aux dénombrements de population réalisés au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est pourquoi nous utilisons directement cette source primaire, excepté pour 1872, où aucun recensement n'est disponible, mais le recours aux données de l'INSEE a permis de combler ce manque. Cependant, en comparant ces deux sources, quelques divergences sont apparues entre 1876 et 1886, avec des totaux de population ne coïncidant pas. Le choix a été fait de conserver les données chiffrées issues des recensements, qui ont l'avantage de pouvoir être vérifiés<sup>3</sup>. En l'état actuel, ce sont les dénombrements de population qui nous semblent les plus fidèles, chaque total final de population ayant été vérifié et confirmé.

Ainsi, nous considérons ces chiffres fiables dans le sens où seuls sont utilisés les recensements quand il est certain que les habitants viennent bien de Saint-Suliac. C'est la raison pour laquelle celui de 1836 est volontairement écarté, car les ménages y sont inscrits soit dans « bourg de Saint-Suliac » soit dans « section des villages de la commune de Saint-Suliac » ; parmi ces derniers se trouve La Ville-ès-Nonais mais pas seulement, il peut y avoir quelques hameaux appartenant à Saint-Suliac suite à la séparation communale. À partir de 1841, il est écrit explicitement « La Ville-ès-Nonais ». Bien qu'il soit possible que certains individus aient été oubliés par les agents recenseurs, le fait que la population suliacaïse se concentre essentiellement dans le bourg limite les risques de lacunes.

---

<sup>2</sup> À partir de ADIV, 11 NUM 35314 2, Recensement de 1841, jusqu'à ADIV, 11 NUM 35314 16, Recensement de 1911.

<sup>3</sup> La différence ne concerne généralement que quelques ménages, sauf en 1886 où le recensement compte 776 individus contre 945 pour l'INSEE, dans ce cas, toutes les pages ont été parcourues et il s'avère qu'aucun hameau ou quartier n'a semble-t-il été oublié ; il se peut que quelques rues soient « passées au travers » mais rien ne permet de l'affirmer avec certitude. Nous faisons alors le choix de conserver cette donnée, bien que très faible par rapport aux autres années.



**Graphique 1 : Évolution de la population suliçaise au cours du XIX<sup>e</sup> siècle**

La lecture de ce graphique donne à voir une certaine diminution de la population sur l'ensemble de la période, avec quelques à-coups. Saint-Suliac passe de 1005 habitants en 1841 à 802 en 1911, c'est donc un déclin relatif, mais qui représente une perte de 20% de la population. Cette baisse des effectifs est progressive et mesurée sur l'ensemble de la période, car Saint-Suliac a connu quelques poussées démographiques, notamment en 1866, date du pic de population à hauteur de 1060 habitants, et surtout des « creux » dans la courbe, qui peuvent s'expliquer par des épidémies ou des campagnes de pêche plus meurtrières notamment. Une telle diminution se distingue de la tendance régionale, la population bretonne augmentant régulièrement tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, et notamment en Ille-et-Vilaine<sup>4</sup>.

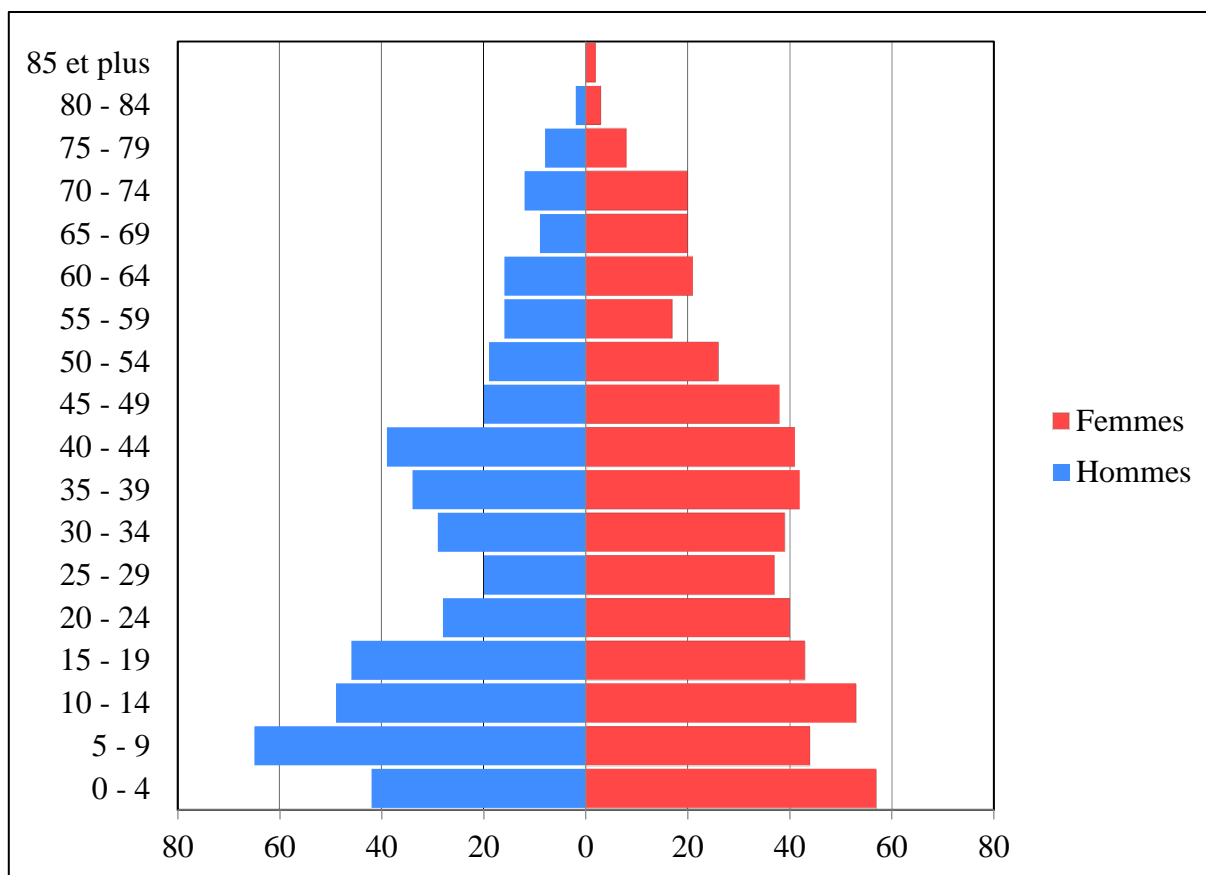
Pour ce qui est de la densité, rappelons que la superficie communale est de 5,46 km<sup>2</sup>. En sélectionnant trois dates à 30 ans d'écart, voici l'évolution de la densité suliçaise : 188 hab/km<sup>2</sup> en 1851, puis 174 hab/km<sup>2</sup> en 1881, et enfin 147 hab/km<sup>2</sup> en 1911. En comparaison, la densité de l'Ille-et-Vilaine oscille pour ces mêmes années entre 85 hab/km<sup>2</sup>, 91 hab/km<sup>2</sup> et 90 hab/km<sup>2</sup>. Tenue à l'écart de l'essor industriel, l'Ille-et-Vilaine est un espace densément mais inégalement peuplé au XIX<sup>e</sup> siècle, avec une population encore très majoritairement rurale. La densité départementale ne permet pas une réelle comparaison, étant donné qu'elle englobe nombre d'espaces vides, mais elle souligne une tendance : une grande stabilité, allant tout de même dans le sens d'une augmentation, à l'inverse de la grande diminution de celle de Saint-Suliac. L'évolution de la densité suliçaise apparaît donc en léger décalage par rapport à la tendance départementale, mais les proportions coïncident tout à fait avec la situation régionale puisque tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle la Bretagne est une des provinces les plus

<sup>4</sup> OLLIVRO Jean, *Bretagne, 150 ans d'évolution démographique*, Rennes, PUR, 2005.

densément peuplées de France, et Saint-Suliac elle-même est très peuplée. La forte diminution de la densité suliaçaise est évidemment directement liée à la chute de la population, mais avec une moyenne supérieure à 150 hab/km<sup>2</sup>, Saint-Suliac est une commune bien plus dense que la moyenne nationale ; en effet, « la densité rurale moyenne s'élève à 47,9 habitants par km<sup>2</sup> en 1836 ; mais dans certains endroits, elle atteint 120 hab/km<sup>2</sup><sup>5</sup> ».

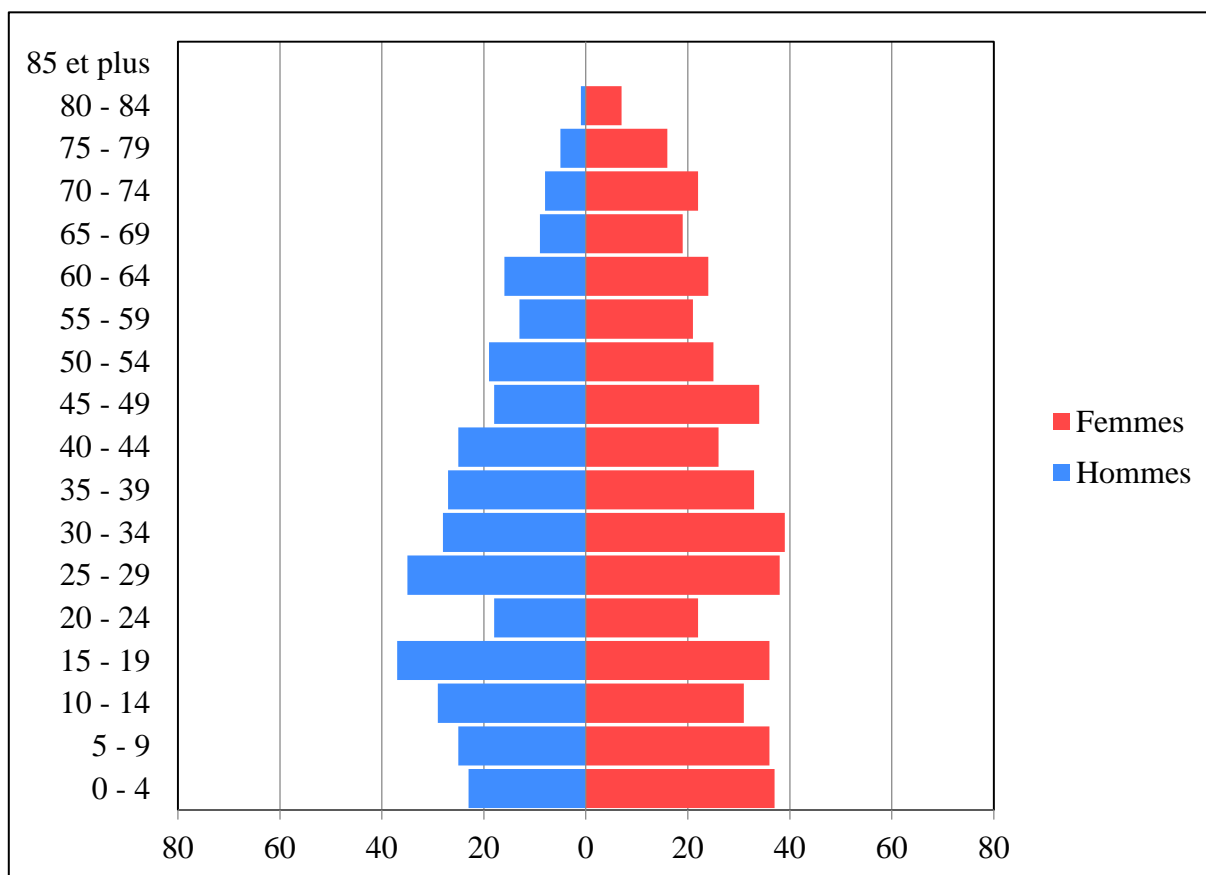
### B. Âge, naissances, décès... Quelles dynamiques démographiques ?

De par son évolution démographique et sa densité de population, Saint-Suliac est une commune peu représentative de son département. D'après les deux recensements bornes, les ménages sont composés en moyenne de 4,1 membres en 1841 et de 3,4 en 1911. Pour mieux interpréter les phénomènes sociaux, il est intéressant de se pencher dans un deuxième temps sur la composition précise de la population, concernant les âges et dynamiques démographiques. Tout d'abord, à partir du premier et du dernier recensement, l'âge de chaque individu a été relevé afin de réaliser une pyramide des âges.



Graphique 2 : Pyramide des âges (1841)

<sup>5</sup> APRILE Sylvie, *La révolution inachevée : 1815-1870*, Paris, Belin, rééd. 2014, p. 132.



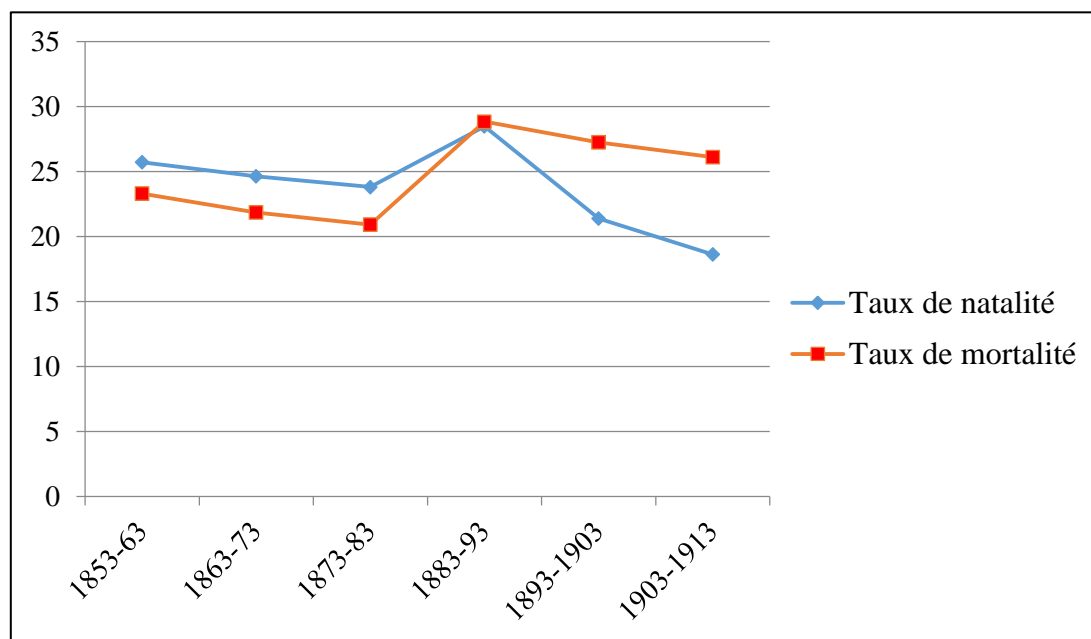
**Graphique 3 : Pyramide des âges (1911)**

Les tendances masculines et féminines sont semblables, même si les femmes sont systématiquement plus nombreuses, peu importe la génération observée. En 1841, les moins de 20 ans représentent 40% de la population, soit exactement la même proportion qu'en Bretagne, la population suliçaise est donc aussi jeune que dans le reste de la région. Quant aux plus de 60 ans, ils ne représentent que 10% en Bretagne, et 12% à Saint-Suliac<sup>6</sup>. En 1911, les jeunes représentent 32% et les anciens 16%. Quant à l'âge médian de la population, il se situe dans l'intervalle entre 25 et 29 ans, tandis que chez les hommes la moitié a moins de 24 ans et chez les femmes moins de 34 ans. La pyramide des âges de Saint-Suliac en fait une commune très représentative de sa région.

La population est globalement jeune, ce qui peut favoriser un bel accroissement naturel. Pour connaître sa valeur, un comptage des naissances et décès dans l'état civil a été réalisé à l'aide des tables décennales. Ainsi, chaque effectif est regroupé sur un intervalle de

<sup>6</sup> HANNOUN Michel, « Population du temps jadis », *Octant*, n°40, 1989, p. 11.

dix ans, entre 1853 et 1913<sup>7</sup>. Un certain nombre de calculs et de tableaux ont été réalisés pour mettre au jour les taux de natalité, de mortalité et de croissance, ceux-ci sont alors accessibles en annexes 4, 5 et 6. Pour chaque calcul réalisé, la population totale correspond à la moyenne de la population dans l'intervalle de dix ans donné par les tables décennales d'état civil, à chaque fois il s'agit de faire la moyenne des deux totaux de population délivrés par les recensements dont les dates coïncident<sup>8</sup>.



**Graphique 4 : Taux de natalité et taux de mortalité à Saint-Suliac de 1853 à 1913**

À Saint-Suliac, sur toute la période de 60 ans permettant les calculs, le taux de natalité était en moyenne de 23,79%, tandis que le taux de mortalité était de 24,72%. Alors que l'équilibre est bon au départ, l'accroissement naturel chute pour devenir négatif dans la deuxième moitié de la période. Pendant que la population vieillit, comme nous venons de le montrer, l'accroissement naturel freine, ce qui explique la chute des effectifs totaux de la population. Alors même que la Bretagne gagne un million d'habitants au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, la population suliaçaise régresse, la natalité ne permettant plus de remplacer les décès.

<sup>7</sup> Avant 1853, l'état civil ne démarque pas La Ville-ès-Nonais. Quant au dernier intervalle, aucune table décennale n'étant disponible, les documents d'état civil de chaque année ont été consultés pour permettre un regroupement des données équivalent aux dates précédentes.

<sup>8</sup> Par exemple, pour connaître l'effectif en 1853-1863, les recensements de 1856 et 1861 servent de base pour calculer la moyenne, en l'occurrence 967 habitants puis 1023, ce qui donne une moyenne de 995 habitants sur cette première période.

### C. Saint-Suliac et les flux de population

Aux prémices des études démographiques, la question des migrations était fréquemment mise de côté. Pourtant cette dernière est essentielle pour expliquer certaines données. Nous avons constaté que la population chute drastiquement en fin de période, avec une natalité qui diminue de plus en plus. Néanmoins, la simple chute du taux de natalité ne saurait expliquer cette situation de déclin démographique, car les décès peuvent aisément être contrebalancés par de nouvelles arrivées. Ainsi, observons désormais le poids démographique des migrations. Il est alors question des relations entre les hommes et leur territoire, dans le but d'évaluer l'enracinement de la population suliaçaise. Pour ce faire, les recensements et tables de successions et absences sont envisagés dans leur perspective géographique. Avant d'entrer dans plus de détails, cet aperçu sommaire des mouvements permet de donner une première impression quant à la stabilité ou non de la population suliaçaise<sup>9</sup>.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les sources permettant de visualiser précisément le solde migratoire d'une commune sont très limitées. En effet il n'existe pas de document donnant les entrées et sorties pour une petite commune. En se limitant aux sources administratives, et sans entrer dans le détail de parcours individuels précis, il reste cependant possible d'avoir un ordre d'idée partiel des migrations vers Saint-Suliac, notamment à l'aide des recensements. Seuls ceux de 1876, 1906 et 1911 comportent la mention « lieu de naissance »<sup>10</sup>. Pour plus de lisibilité, nous ne retenons que les individus âgés de 18 ans et plus<sup>11</sup> ; de plus il est choisi de comparer les deux plus éloignés en temps, à savoir 1876 à 1911. En 1876, sur 623 individus majeurs vivant à Saint-Suliac, 117 sont nés ailleurs, soit 18,78% de la population. Parmi eux, 67 sont issus d'une commune d'Ille-et-Vilaine, 41 des Côtes-du-Nord, les autres d'une distance supérieure – la plus éloignée étant la Corrèze. En 1911, sur 576 Suliaçais majeurs, 142 sont nés ailleurs, soit 24.65% de la population. Parmi eux, 103 sont issus d'une commune d'Ille-et-Vilaine, 28 des Côtes-du-Nord, et cette fois la plus lointaine provenance correspond à Clichy en Île-de-France.

Ces premiers chiffres dévoilent quelques éléments intéressants. Les migrations à destination de Saint-Suliac sont bien présentes, et concerne aux alentours d'un individu sur cinq, ce qui est une proportion non négligeable. Néanmoins, comme nous l'avons vu,

---

<sup>9</sup> La mobilité géographique en tant que telle est davantage étudiée dans la partie 3, voir plus bas.

<sup>10</sup> ADIV 11 NUM 35314 9, Recensement de 1876, ADIV 11 NUM 35314 15, Recensement de 1906 et ADIV, 11 NUM 35314 16, Recensement de 1911.

<sup>11</sup> Car très logiquement, les enfants ne sont pas responsables de leurs déplacements.

l'écrasante majorité des déplacements proviennent d'un horizon proche, entre l'Ille-et-Vilaine et les Côtes-du-Nord. Les plus grandes distances sont rares, au maximum le Massif central, sans aucune provenance de l'étranger.

Pour bien se rendre compte des flux de population, il serait essentiel d'avoir une idée du nombre de départs de Suliaçais vers d'autres horizons. Cependant les sources manquent à ce propos, seuls les actes de décès réalisés à Saint-Suliac permettent d'avoir un aperçu des flux migratoires dans ce sens. Sans que cela soit représentatif, le recours aux tables de successions et absences donne à voir de nombreux individus décédés à Saint-Suliac mais nés ailleurs, fruit d'une migration. À titre d'exemple, en restant dans la même période, entre 1876 et 1888, sur 210 défunts adultes, sept sont nés ailleurs, preuve d'une immigration à Saint-Suliac, certes faible, mais existante.

Tentons tout de même d'évaluer un solde migratoire, en restant dans les mêmes années, d'autant que nous sommes au cœur de notre étude. En 1876, 982 Suliaçais sont recensés, en 1881, ils sont 949. Que s'est-il passé en cinq ans ? Pour le savoir, nous relevons l'ensemble des naissances et décès des années 1877, 1878, 1879, 1880 et 1881<sup>12</sup>. Ces cinq années comptabilisent 121 naissances, pour 82 décès, soit un solde positif de 39 Suliaçais dans la commune. Or, entre 1876 et 1881, la commune a, d'après les dénombrements de population, perdu 33 individus. La population diminue alors que la natalité dépasse la mortalité, ce qui signifie qu'il y a des départs migratoires, ainsi entre 1876 et 1881, au moins 70 personnes ont quitté la commune. En croisant le graphique n°4 sur les taux de natalité et mortalité avec le n°1 celui sur l'évolution de la population, il est évident qu'à certaines dates il y a eu des pics migratoires, comme au début des années 1870, marquées par des départs nombreux.

Il apparaît alors que Saint-Suliac est une commune mouvante, caractérisée par un certain nombre de flux migratoires. Bien qu'il soit impossible d'évaluer précisément le solde migratoire de la commune, il est certain que la population suliaçaise n'est pas strictement stable et connaît au contraire un certain nombre de variations, avec des départs et des arrivées.

---

<sup>12</sup> Le recensement de 1876 a été réalisé le 25 décembre, ce qui fait qu'il y a eu très peu de mouvements après cette date et avant le 1<sup>er</sup> janvier 1877, date à partir de laquelle on recense les naissances et décès. Le recensement de 1881 a été réalisé le 26 mars 1882 donc nous observons les mouvements de 1881, mais nous ne regardons pas ceux de 1882, même si trois mois se sont déjà écoulés. Ainsi les résultats se font à quelques individus près, car il y a eu nécessairement des naissances ou décès au début 1882, mais ces quelques faits n'ont pas pu bouleverser les résultats pour autant.

La commune est donc ouverte et soumise à des influences venues de l'extérieur par l'intermédiaire de nouveaux arrivants.

## **II. Établir des critères déterminants : profession et fortune**

La brève présentation démographique offre un aperçu général de l'échantillon à étudier au prisme des catégories sociales. Pour ce faire, il convient d'établir un certain nombre de critères permettant l'appréhension d'une société, parmi lesquels la profession et le niveau de fortune, indicateurs globaux de la situation hiérarchique d'un individu. Évidemment, les hiérarchies sociales ne reposent pas uniquement sur ces deux éléments, mais ceux-ci demeurent les deux principaux sur lesquels s'édifient les sociétés modernes et ont l'avantage d'être plus aisément identifiables que le capital culturel notamment.

### **A. Recensements et déclarations de succession, deux sources pour deux critères**

Le premier qualificatif qui vient à l'esprit pour décrire un individu est généralement lié à son occupation professionnelle. Le métier exercé apparaît en effet comme la caractéristique individuelle la plus parlante et révélatrice de la position sociale de chacun, aujourd'hui encore. Au-delà de donner une information sur l'activité qui occupe la vie de l'individu en question, la profession renseigne en grande partie sur son mode de vie et l'opulence dans laquelle il se trouve. C'est pourquoi, nous considérons que la répartition des activités professionnelles détermine largement le rang social de chacun, suivant le postulat selon lequel « la différenciation sociale provient de la division du travail social<sup>13</sup> ».

Or, quoi de mieux pour connaître la répartition professionnelle qui existe au sein d'une commune que d'avoir recours à un document administratif qui relève l'ensemble de ses habitants à une date précise ? C'est le cas des recensements de population – autrement appelés « dénombremments » jusqu'en 1936 – qui visent à inventorier toute la population française à échéance régulière. Tous les cinq ans, la population suliaçaise est ainsi recensée, accompagnée d'une description détaillée de la situation et de l'identité de chacun. Les listes nominatives relatives à la commune de Saint-Suliac sont aujourd'hui numérisées et disponibles sur le site Internet des archives départementales d'Ille-et-Vilaine<sup>14</sup>.

---

<sup>13</sup> MOUSNIER Roland, *Les hiérarchies sociales de 1450 à nos jours*, Paris, PUF, 1969, p. 6.

<sup>14</sup> À partir de ADIV, 11 NUM 35314 1, Recensement de 1836, jusqu'à ADIV, 11 NUM 35314 16, Recensement de 1911.



Dans notre cas, trois recensements ont été entièrement indexés, à savoir celui de 1841<sup>15</sup>, le dernier en 1911, ainsi que celui de 1881<sup>16</sup>, situé dans cet intervalle. Ceux-ci ne souffrent d'aucune lacune particulière, les listes nominatives apparaissent comme complètes, toutes les informations ont donc été saisies afin de procéder à un traitement statistique. La fiabilité de cette source a alors été questionnée, et quelques imprécisions ont pu être relevées. L'âge y est souvent approximatif, d'où des divergences avec l'état civil, mais aussi parfois les prénoms ne coïncident pas entre plusieurs sources, selon l'usage. La seule véritable limite correspond aux défauts des dénominations professionnelles, avec une sous-représentation de certains membres de la communauté mais aussi des déclarations erronées, une fonction honorifique pouvant être déclarée bien que plus exercée dans les faits. Néanmoins, les inexactitudes repérées restent marginales et ne gênent aucunement l'analyse puisqu'elles se retrouvent probablement dans les mêmes proportions dans chaque recensement. En faisant preuve de vigilance, et en procédant le cas échéant à des comparaisons avec d'autres sources, il a été possible de construire une base de données riche, permettant une appréhension globale de la répartition professionnelle à Saint-Suliac.

Toutefois, la seule indication du secteur professionnel n'indique pas clairement le capital économique dont dispose l'individu, alors même que le niveau de richesse joue fortement dans la hiérarchie sociale. En effet, il est évident que la situation professionnelle n'est pas strictement corrélée à la fortune, cette dernière étant aussi bien issue d'héritages, de stratégies matrimoniales que d'une épargne individuelle. C'est la raison pour laquelle il est important de ne pas se limiter au seul critère professionnel, d'autant plus que la palette des professions est limitée ou du moins leur désignation l'est. En effet, sous un même terme se cache une pluralité de profils sociaux, n'induisant pas un positionnement hiérarchique systématique.

Plusieurs sources peuvent renseigner sur la fortune des individus du XIX<sup>e</sup> siècle : notamment les matrices cadastrales ou encore, pour les milieux aisés, les impôts. Au vu de

---

<sup>15</sup> Nous retrouvons ici le problème causé par l'union de Saint-Suliac avec la Ville-ès-Nonais. Puisque l'ensemble de notre étude sépare ces deux communes bien distinctement, il est primordial que ce soit également le cas dans les sources exploitées. Or, le tout premier recensement remonte à 1836 mais la seule désignation géographique correspond à la nuance entre « Bourg de Saint-Suliac » et « Section des villages de la commune de Saint-Suliac ». Il y a donc un flou concernant les habitants des villages. Le recensement de 1841, quant à lui, a bien deux catégories distinctes plus précises : « Bourg de Saint-Suliac » et « Ville-ès-Nonais ».

<sup>16</sup> Il a d'abord été envisagé de sélectionner celui de 1876, car pile au milieu de l'intervalle, à 35 ans des deux autres. Cependant, en plus d'être incomplet, le recensement de 1876 contient les lieux de naissance mais pas les métiers, alors que c'est l'inverse pour celui 1881. Or, c'est la mention du métier qui intéresse davantage le cadre de notre recherche, nous avons donc choisi de dépouiller le recensement de 1881, d'autant plus que celui de 1871 est inexistant, pour cause de guerre.

l'ensemble des documents disponibles, nous avons fait le choix d'estimer le niveau de richesse de chaque individu au prisme des tables de successions et absences<sup>17</sup>, qui recouvrent l'ensemble de la population et sont donc plus pertinentes pour une étude globale. Les impôts ont pour limite rédhibitoire d'exclure les franges les plus pauvres de la société, qui nous intéressent tout autant. Sur la période, le nombre de contribuables a pu augmenter, sans que cela signifie forcément que les individus s'enrichissent mais possiblement que les seuils d'imposition soient abaissés. Or les tables de successions et absences montrent simplement la fortune possédée en tant que telle, et précisent certaines caractéristiques d'état civil et de patrimoine, foncièrement intéressantes. De surcroît, elles représentent un document archivistique encore peu travaillé par les historiens, ce qui a stimulé davantage encore leur analyse.

Produites pour avoir connaissance des biens transmis lors des héritages, les tables de successions et absences offrent un accès remarquable à une multitude d'informations pour chaque défunt. Ainsi tout le patrimoine de chaque défunt est précisé, que ce soit la valeur de ses objets et meubles, mais aussi ses rentes et loyers, qui forment son patrimoine immobilier. Disponible aux archives départementales, dans la sous-série 3 Q relative à l'enregistrement et au timbre, cette source est désormais numérisée. Pour notre recherche, une indexation globale de toutes les tables du canton de Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine, à savoir de 1843 à 1914, a été réalisée, en relevant tous les individus ayant un lien avec Saint-Suliac. La série est complète jusqu'en 1888 mais les renseignements y sont inégaux, ainsi manque-t-il l'indication de la fortune dans les deux dernières tables. Pour pallier à ce manque, il a été entrepris de passer par l'intermédiaire des registres individuels afin d'y relever la fortune de chaque défunt. Nous avons dans un premier temps comparé les informations données dans les tables complètes et dans quelques registres associés, pour analyser les différences potentielles, notamment concernant le mode de calcul de la fortune totale. Puis cette méthode a pu être appliquée pour compléter la table de 1902-1914. Cette entreprise, très coûteuse en temps, a été réalisée afin de disposer d'une table supplémentaire et ainsi favoriser une comparaison sur la longue durée.

## **B. La question du codage socio-professionnel**

Pour permettre des comparaisons cohérentes au fil des années, il faut accorder une place primordiale à la classification socio-professionnelle, qui a l'ambition d'associer milieu social et niveau économique. Dès lors, le premier objectif est de repérer pour chaque individu

---

<sup>17</sup> ADIV, 3 Q 8/330-335 : Tables des successions et absences (1843-1937).

la profession principale, mais déjà un double problème se pose : l'imprécision des sources et l'existence de grandes variations sémantiques. En effet, au moment de l'enregistrement des déclarations au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, les statuts professionnels déclarés sont changeants. Cela s'explique car les nomenclatures sont instables, les manières de classer les individus étant diverses, comme le souligne l'ouvrage *Nomenclatures et classifications : approches historiques, enjeux économiques*<sup>18</sup>.

Pour lutter contre ces variations sémantiques, il est opportun d'avoir recours à un codage socio-professionnel. Ce dernier a pour finalité d'homogénéiser des catégories sociales, sur la base du métier exercé. Afin d'obtenir un outil statistique facilitant l'appréhension de notre société littorale au XIX<sup>e</sup> siècle, il est intéressant de s'appuyer sur ce qui existe actuellement pour l'adapter au mieux aux périodes antérieures, en gardant bien à l'esprit les représentations des contemporains. Aujourd'hui des outils sont à notre disposition pour classer les individus selon leur métier, comme la célèbre nomenclature de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques), sous la forme des « Professions et catégories socio-professionnelles » (PCS). Fabriquée par des statisticiens et démographes dans les années 1950, cette grille de lecture a ensuite vu son usage se généraliser pour permettre de réaliser des enquêtes globales. Véritable modèle de représentation des structures socioéconomiques, cette classification socio-professionnelle offre la synthèse de plusieurs critères tels que la qualification, le statut, le secteur d'activités, etc.

Pour autant, même en s'inspirant de ce modèle, il reste compliqué d'étudier la société du XIX<sup>e</sup> siècle. En effet, aucune classification n'est communément admise, tout simplement car ce sujet n'a été que peu traité par les historiens, mises à part les recherches pionnières d'Adeline Daumard<sup>19</sup>, avant que quelques autres chercheurs n'aient recours à leur tour à une tentative de classification<sup>20</sup>. Et pourtant, bien avant l'INSEE, des statisticiens utilisaient déjà des nomenclatures, peu uniformisées, pour avoir une idée de la composition sociale, notamment sous l'impulsion de Napoléon I<sup>er</sup>. Souhaitant mieux saisir l'évolution économique du pays, ce dernier charge son ministre de l'Intérieur, Jean-Antoine Chaptal, de dresser un inventaire socio-professionnel en 1800, le but étant de découvrir le nombre d'individus que

---

<sup>18</sup> *Nomenclatures et classifications : approches historiques, enjeux économiques*, colloque de Cachan, 19-20 juin 2003, Paris, INRA, 2004.

<sup>19</sup> DAUMARD Adeline, « Une référence pour l'étude des sociétés urbaines en France aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Projet de code socio-professionnel », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 10, 1963, p. 185-210.

<sup>20</sup> Nous avons ainsi balayé plusieurs classifications, comme celle de Jean-Pierre Jessenne dans *Pouvoir au village et Révolution*, Lille, Presses Universitaires de Lille, 1987, p. 131, ou encore celle de Jésus Ibarrola dans *Recherches sur la société grenobloise vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle... op. cit.*, p. 124.

fait vivre chaque profession. Fortement marquées par l'organisation corporative héritée de l'Ancien Régime, les catégories établies par Chaptal distinguent les individus selon l'origine de leurs revenus, entre quatre groupes : propriétaires de biens-fonds ; ceux employés ou soldés par l'État ; ceux qui vivent de leur travail mécanique ou industriel ; manœuvres, gens de peine et mendiants<sup>21</sup>.

La lecture de ces quelques nomenclatures nous a invitée à nous interroger sur le choix d'un codage adapté à l'étude d'une société littorale. Malgré leurs effectifs limités, chaque catégorie doit faire unité, en étant dotée de caractéristiques communes pour regrouper des individus proches socialement. Il est nécessaire de croiser à la fois réalité du métier, c'est-à-dire les gestes et techniques liés au poste, et situation sociale, avec la position hiérarchique et le prestige accordé. Pour caractériser notre échantillon restreint, nous nous sommes essentiellement appuyée sur le code socio-professionnel produit par Jean Le Bihan, pour son étude des fonctionnaires intermédiaires<sup>22</sup>. Celui-ci est largement inspiré du classement construit par Adeline Daumard<sup>23</sup>, tout en réaménageant quelques rubriques et en rajoutant des échelons pour chaque groupe professionnel<sup>24</sup>.

---

<sup>21</sup> « Malgré l'abolition des corporations anciennes par la loi Le Chapelier en 1791, l'organisation sociale des métiers et le vocabulaire qui lui est lié restent très prégnants en France tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle : on en voit bien la trace dans les questionnaires ou comptes rendus de l'époque » (DESROSIÈRES Alain et THÉVENOT Laurent, *Les catégories socioprofessionnelles*, Paris, La Découverte, 1988, p. 8).

<sup>22</sup> LE BIHAN Jean, *Au service de l'État : les fonctionnaires intermédiaires au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2008.

<sup>23</sup> DAUMARD Adeline, *art. cit.*

<sup>24</sup> LE BIHAN Jean, *op. cit.*, annexe : « [...] positionner l'ensemble des professions sur une échelle sociale comprenant un niveau supérieur, un niveau moyen et un niveau inférieur ou populaire ».

1. Agriculteurs	5. Agents de l'État
2. Domestiques	a. Fonctionnaires supérieurs
3. Salariés du privé	b. Fonctionnaires « intermédiaires inférieurs »
a. Personnel d'encadrement supérieur	c. Employés
b. Personnel d'encadrement intermédiaire	6. Professions libérales
c. Personnel d'exécution (employés, ouvriers)	a. De niveau supérieur
4. Patrons	b. De niveau moyen
a. Entrepreneurs, négociants	7. Sans profession
b. Commerçants, marchands	a. Propriétaires
c. Simples artisans	b. Rentiers
	8. Religieux

**Tableau 6 : Classification pour le XIX<sup>e</sup> siècle (Jean Le Bihan)**

À partir de cette classification première, tous les Suliçais relevés dans l'ensemble des sources collectées ont pu être « classés ». Il est rapidement apparu que certaines catégories n'avaient qu'un effectif faible, notamment toutes celles de niveau supérieur. Surtout, il a rarement été possible de distinguer précisément les membres d'un même secteur d'activités selon les trois différents niveaux sociaux. Considérant la spécificité d'une société littorale, nous avons pris le parti de mettre en exergue une catégorie spécifique : celle des marins. Leur poids étant prédominant, il a semblé convenable de les distinguer des autres salariés, d'autant plus que le vocable « marin » recouvre parfois un large éventail d'activités maritimes. Pour réaliser des comparaisons adaptées à notre terrain d'enquête, voici donc les neuf catégories socio-professionnelles retenues.

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Marins</li> <li>• Cultivateurs</li> <li>• Salariés du privé</li> <li>• Domestiques</li> <li>• Agents de l'État</li> <li>• Patrons</li> <li>• Professions libérales</li> <li>• Propriétaires</li> <li>• Religieux</li> </ul> |
|--|

**Tableau 7 : Classification adoptée pour Saint-Suliac au XIX<sup>e</sup> siècle**

Cette nomenclature a pour tâche de correspondre au plus près à la réalité suliaçaise, c'est pourquoi aucune distinction principale n'est réalisée entre les salariés du secteur industriel et les autres, par exemple, car l'industrialisation suliaçaise est marginale. Cependant, à l'occasion de certains focus, quelques regroupements de catégories ont pu être effectués, en raison d'effectifs très limités. Ainsi les salariés du privé, domestiques et agents de l'État sont réunis au sein du groupe large « Salariés », leur point commun étant leur statut non indépendant. De même, les patrons et professions libérales, se retrouvent quelquefois sous le vocable « Patrons », les professions libérales étant extrêmement rares. Enfin, les propriétaires et religieux, en l'absence de réel métier, sont considérés dans « Autres ». En faisant l'économie des divisions internes, ce regroupement en cinq uniques catégories permet de voir globalement l'évolution professionnelle par secteurs principaux.

Sans prétendre atteindre l'exhaustivité, cette double classification socio-professionnelle rend envisageable la production de diverses représentations statistiques de la situation suliaçaise. Malgré des catégories restreintes, comme celle très spécifique des marins, ou au contraire, d'autres trop larges, comme le groupe divers des patrons, il devient possible d'avoir un éclairage sur la répartition socio-professionnelle, en ayant au préalable rapproché métier et richesse.

### **C. La méthode de confrontation entre profession et niveau de fortune**

La France du XIX<sup>e</sup> siècle se caractérise par une hiérarchie de fait, c'est-à-dire sans différenciation sociale institutionnalisée, où les statuts sont acquis et non assignés, mais il n'en demeure pas moins de grandes disparités économiques et sociales. La structure sociale étant pluridimensionnelle, l'objectif est de savoir quels sont les éléments, plus ou moins liés, relatifs à la position sociale d'un individu. Trouver un schéma applicable à toute société pour toute période est impossible, autant que trouver un modèle de classification accepté de tous les chercheurs<sup>25</sup>. Bien que certains puissent être remis en question selon les courants idéologiques, les critères prédominants restent sensiblement les mêmes, avec en premier lieu le métier et la fortune, qui sont des indicateurs révélateurs car au XIX<sup>e</sup> siècle, les grandes disparités de revenus, de pouvoir et de prestige sont généralement liées.

---

<sup>25</sup> C'est à ce sujet que Gérard Béaur déclare « [Les historiens] ont renoncé, semble-t-il, à chercher une matrice universelle », in « Stratigraphier le monde rural. Les catégories sociales en question », in ANTOINE Annie (dir.), *Campagnes de l'Ouest. Stratigraphies et relations sociales dans l'histoire*, Rennes, PUR, 2000, p. 18.

Il est très important de connaître la fortune individuelle car elle joue un rôle dans la détermination des couches sociales, surtout au XIX<sup>e</sup> siècle, à une époque où une partie des élites occupe une position de pouvoir prédominante sans travailler. Une fois tous les membres de la communauté classés dans les différentes rubriques socio-professionnelles, grâce au codage établi précédemment, il convient de croiser ces informations avec les niveaux de richesse, révélés par les archives des successions. L'enjeu est ici de construire une base de données réunissant le maximum d'informations disponibles pour procéder à l'évaluation globale de la fortune privée de chaque habitant, classé selon son occupation professionnelle.

Pour connaître la fortune totale de chaque personne, nous avons retranscrit l'ensemble des données présentes dans les tables de successions et absences, puis nous avons additionné la case « valeur du mobilier, argent, rentes et créances » à celle « revenus des immeubles ». En ce qui concerne le patrimoine immobilier, pour être cohérent, il doit être évalué selon le « denier 20 », c'est-à-dire en multipliant le montant déclaré par 20 afin d'en connaître la valeur réelle. L'estimation monétaire ainsi obtenue comptabilise tous les types de capitaux, aussi bien la valeur des objets, meubles, terres agricoles, maisons que les rentes, loyers et épargnes<sup>26</sup>. En partant de l'idée que le montant de la succession fournit le bilan d'une vie, l'examen de la fortune privée, réalisé par l'intermédiaire des tables de successions et absences, permet de repérer les différents niveaux de richesse au sein de l'échantillon.

Là encore, la classification selon les fortunes a été peu étudiée. Il s'agit alors de s'adonner à une analyse des richesses avec quelques outils statistiques pour tenter d'en faire ressortir des traits caractéristiques. Aucun barème n'a été fixé arbitrairement au préalable, les seuils de richesse ont évolué au cours de la recherche pour s'adapter au mieux à la situation suliaçaise. Bien qu'inspirée par le travail d'Adeline Daumard, cette analyse n'utilise pas les mêmes échelons pour qualifier les niveaux de fortune ; ceux-ci ont été mis en place pour de grandes agglomérations, à savoir Paris, Lyon, Lille, Bordeaux et Toulouse, et ne sont pas totalement transposables à Saint-Suliac<sup>27</sup>. Les écarts sociaux entre ces cinq villes et la petite commune littorale qui nous sert de terrain d'enquête sont bien trop importants pour favoriser une comparaison directe. Plutôt que de confronter les niveaux de fortune entre les différents

---

<sup>26</sup> En comparant les registres de mutation par décès, c'est-à-dire les actes précis où est détaillé l'inventaire des biens du défunt, avec les tables de successions et absences, il est en effet apparu que la colonne des biens immobiliers nécessitait d'être multipliée par 20 pour atteindre le total réel de la fortune estimée dans l'acte de décès. Dans les tables de successions et absences, c'est donc bien la fortune avant le denier 20 qui est inscrite.

<sup>27</sup> Cette idée vient en écho au fait que, aujourd'hui, percevoir un salaire de 2 000 € à Paris n'offre pas les mêmes ressources que toucher cette même somme en province.

espaces, nous choisissons de mesurer les différences internes à Saint-Suliac, afin de révéler la hiérarchie économique.

Tous ces éléments désormais définis, l'étape suivante est de récolter l'ensemble des informations relatives à chaque Suliaçais. En l'occurrence, les enfants sont volontairement exclus de la recherche, seules les données concernant les individus de 18 ans et plus sont travaillées. Certes, la majorité s'élevait alors à 21 ans, mais il nous est apparu que bon nombre de jeunes hommes travaillent effectivement dès l'âge de 18 ans, et même avant. Plus tôt, les cas restent minoritaires, il a donc été décidé de fixer cette limite butoir, et de s'y tenir dans l'ensemble de l'enquête. Tables de successions et absences ainsi que recensements concernent l'ensemble de la population, ce qui offre une totale représentativité. Une fois les tableaux complétés, il est possible d'étudier Saint-Suliac au prisme des catégories sociales.

### **III. Les différentes mentions professionnelles existantes**

Parcourir l'ensemble des recensements a mis au jour une grande variété de dénominations professionnelles, recouvrant en réalité un spectre très limité d'activités. La profession, telle qu'elle apparaît dans les sources, est un indicateur variable, car différentes expressions correspondent au même métier. Mais également, un même terme peut recouvrir plusieurs réalités sociales, niant les différences de statut. La diversité intrinsèque de chaque vocable a tendance à homogénéiser des métiers au niveau social réel divergent.

#### **A. Des cultivateurs aux profils sociaux hétérogènes**

Prenons tout d'abord le cas des paysans. Ce terme trop généralisateur englobe aussi bien celui qui travaille la terre que tous les autres habitants des zones rurales, occupés par d'autres activités. À ce mot imprécis nous avons préféré le vocable « cultivateur », qui se diffuse progressivement au cours du XIX<sup>e</sup> siècle pour désigner spécifiquement celui qui vit du travail de la terre<sup>28</sup>, tandis que le terme « agriculteur » est anachronique car plus récent. Le choix de la catégorie de « cultivateur » répond aussi à la transformation de la nomenclature socio-professionnelle réelle, ainsi il est constaté que les documents officiels abandonnent progressivement les termes de « fermier » et « laboureur » au profit de « cultivateur », sans pour autant traduire une évolution de statut. Le tableau ci-dessous montre ainsi que le mot

---

<sup>28</sup> « [...] dans les années 1880, l'uniformisation terminologique s'achève avec l'usage des seuls termes de cultivateur ou agriculteur dans un contexte à dominante technique et surtout l'usage généralisé du vocable paysan pour qualifier un type social » (JESSENNE Jean-Pierre, *Pouvoir au village et Révolution*, Lille, Presses Universitaires de Lille, 1987, p. 9).



« cultivateur » est toujours le plus usité parmi les termes désignant les travailleurs de la terre, à hauteur de 55% des occurrences en 1841, 40% en 1881 et 73% en 1911. Ici il n'est question que des hommes, mais ces résultats peuvent être davantage encore portés à la hausse en incluant leurs homologues féminins.

Recensement de 1841	Recensement de 1881	Recensement de 1911
22 hommes : - 12 cultivateurs - 8 journaliers - 1 fermier - 1 laboureur	20 hommes : - 8 cultivateurs - 4 journaliers - 4 fermiers - 4 laboureurs	40 hommes : - 29 cultivateurs - 10 ouvriers agricoles - 1 ouvrier jardinier

**Tableau 8 : Répartition des hommes dans le secteur agricole**

En désignant celui qui travaille la terre par le terme générique « cultivateur », nous n'obtenons pas une catégorie homogène, avec aussi bien de pauvres journaliers que de riches exploitants. Se retrouvent alors regroupés sous le même vocable des laboureurs, journaliers, fermiers, cultivateurs et ouvriers agricoles. Certes cette façon de faire a la faiblesse de gommer la hiérarchie qui existe entre les différents travailleurs du secteur agricole, car la nomenclature diversifiée se veut le reflet de la réalité et a pour objectif de désigner séparément les types variés de cultivateurs. Toutefois, ces termes correspondent à des situations avec de grandes similitudes, bien supérieures aux possibles distinctions. Dans notre cas, la différenciation des statuts nous semble bien trop floue, voire arbitraire car souvent due à l'agent qui enregistre les déclarations, ou bien à une volonté spécifique du déclarant. Nous préférons donc réunir tous les travailleurs de la terre au sein d'une même dénomination, celle de « cultivateur ». De surcroît, il est plus que probable que certains individus ont pu être successivement désignés par différentes expressions, alors même qu'aucune évolution de leur situation n'a été relevée<sup>29</sup>.

Afin de constituer un groupe le plus homogène possible, sont exclus les propriétaires, dont la dénomination cache une multitude de situations possibles et des statuts sociaux très hétérogènes<sup>30</sup>. En regroupant l'ensemble des travailleurs de la terre sous le même vocable, il

<sup>29</sup> Nous avons essayé de retrouver un même individu dans deux des recensements, mais malheureusement aucun n'est inscrit à deux reprises dans la catégorie « 1c ». Cela s'explique par le grand écart entre chaque recensement : dans l'intervalle de 30 ou 40 ans, de nombreux individus sont décédés ; ajoutons à cela les possibilités de migration et de changement radical de profession... La comparaison avec d'autres sources, réalisée pour la dernière partie de la présente étude, a cependant pu faire émerger quelques rares changements de terme employé pour désigner la même profession.

<sup>30</sup> L'étude approfondie des tables de successions et absences, détaillée par la suite, a montré qu'il s'agit en général d'individus plutôt élevés socialement, qu'il est donc préférable de regrouper dans une catégorie distincte.

devient impossible d'identifier les membres dominants dans ce même secteur. La précaution nous a poussée à ne pas faire de distinction abusive entre les cultivateurs, même si cette qualité professionnelle peut renvoyer à plusieurs réalités. Pour tenter d'évaluer les différents statuts existant parmi les cultivateurs suliaçais, le recours à l'enquête agricole de 1882 est riche en informations.

Cultivateurs propriétaires (144)	Cultivant par leurs propres bras et ceux de leur famille	100
	Cultivant avec le concours d'un régisseur	1
	Cultivant pour eux-mêmes et pour autrui en qualité de fermiers	3
	Cultivant pour eux-mêmes et pour autrui en qualité de journaliers	40
Cultivateurs non propriétaires (145)	Fermiers	45
	Journaliers	100
<b>Total</b>		<b>289</b>

**Tableau 9 : Population agricole classée d'après le mode d'exploitation du sol (1882)**

Grâce à ce recensement très précis de la population agricole, il apparaît tout d'abord que le total est très impressionnant, à hauteur de 289 cultivateurs. En guise de comparaison, le recensement de l'année précédente ne dénombre que 55 cultivateurs, hommes et femmes confondus. Cette différence extraordinaire tient au fait que dans les recensements ce sont prioritairement les chefs de ménage qui sont le mieux renseignés, les autres membres de la famille ayant plus rarement une précision quant à la profession<sup>31</sup>. Parmi l'ensemble de la population agricole recensée dans l'enquête, il existe autant de propriétaires que de non-propriétaires de leurs terres, d'où une répartition vraiment très équilibrée, qui fait que l'accès à la terre est très important. Le taux d'exploitations gérées directement par leurs propriétaires est donc de 50%, bien plus élevé que la moyenne régionale, estimée à 36%, et nationale à 41%<sup>32</sup>.

## **B. Le poids des marins**

En tant que société littorale, le deuxième profil professionnel correspond au métier de marin-pêcheur. En tenant le même raisonnement que précédemment, nous avons pu constater que globalement c'est le terme générique « marin » qui est le plus usité. À quelques reprises il

<sup>31</sup> En 1881 par exemple, sur 378 individus majeurs et non chefs de ménage, seuls 117 sont recensés avec une profession contre 261 sans aucune précision ; d'où un taux de précision d'emploi à hauteur de 31%.

<sup>32</sup> DAUCÉ Pierre et LÉON Yves, *L'évolution de la population agricole en Bretagne de 1850 à nos jours*, Rennes, Institut national de la recherche agronomique, 1978, p. 24.

est question de « pêcheur » ou de « marin-pêcheur », les précisions quant au type de pêche étant très rares, excepté l'exemple des deux marins de l'État en 1911. Comme pour les cultivateurs, le tableau qui suit regroupe l'ensemble des dénominations concernant les hommes de la mer, et c'est l'item simple « marin » qui revient le plus largement, à hauteur de 95% des occurrences en 1841, 98% en 1881 et 73% en 1911. Une seule réelle distinction est observable : celle qui sépare les simples marins des capitaines, au niveau social supérieur.

Recensement de 1841	Recensement de 1881	Recensement de 1911
130 « hommes de la mer » : - 124 marins - 5 capitaines de la marine - 1 officier de la marine	154 « hommes de la mer » - 151 marins - 1 capitaine de la marine - 2 pêcheurs	150 « hommes de la mer » : - 109 marins - 28 capitaines de la marine - 7 pêcheurs - 4 marins pêcheurs - 2 marins de l'État

**Tableau 10 : Répartition des hommes travaillant en mer**

Un élément peut poser problème, à savoir la distinction entre marin, pêcheur et marin pêcheur. Faut-il séparer chaque catégorie suivant un codage spécifique, le pêcheur correspondant théoriquement à un homme maître de son embarcation et donc assimilé aux patrons de niveau inférieur ? Dans un souci de simplification, tous les hommes de la mer sont regroupés ensemble, même les pêcheurs. En effet, comme pour les cultivateurs, certaines désignations, bien que différentes, recouvrent une même réalité. C'est ainsi qu'un individu a pu être recensé indifféremment comme marin ou pêcheur ; dans la base de la partie 3, Pierre Roussel est déclaré marin à son mariage, marin au recensement de 1881, mais pêcheur au recensement de 1911 puis à nouveau marin à son décès en 1933.

Dans la mémoire collective, la majorité des Suliçais embarquait pour Terre-Neuve. Or, la petite pêche a joué également un grand rôle, comme nous l'avons montré précédemment, tout comme les marins au long cours étaient présents à Saint-Suliac. Il s'avère pourtant que la distinction entre le métier de pêcheur, davantage proche de la côte, et celui de marin, plus tourné vers la haute mer, est souvent floue. En effet, certains Suliçais désignés comme « marins » n'embarquaient pas pour de lointaines destinations mais pêchaient sur les bords de Rance, comme le sous-entend bien le terme de « pêcheur ». De même, il existe une nuance parmi les capitaines, certains étant désignés comme « capitaines marins », « capitaines au cabotage » ou encore « capitaines au long cours », les derniers étant globalement plus aisés.

Par ailleurs, nous prenons le parti de conserver les retraités et autres « ex marins » afin de gonfler encore les rangs des professions. L'ensemble des individus ayant une dénomination professionnelle étant limité, nous conservons les anciens pour obtenir le plus grand nombre possible d'occurrences. Un fait est d'ailleurs remarqué, il est régulièrement question d'ex marins mais jamais leurs équivalents chez les cultivateurs. Ceci s'explique soit parce que cette dernière profession est moins valorisante et donc moins mise en avant, celui qui ne l'exerce plus se contentant d'être un « sans profession », soit, et plus probablement, il y a l'idée qu'il continue à travailler sa terre jusqu'au bout et est donc qualifié de « cultivateur » même très âgé.

En outre, en plus d'exclure les individus de moins de 18 ans, nous écartons ici les femmes afin de ne pas surestimer le poids des cultivateurs, cette profession pouvant être féminine à l'inverse de la pêche. Si tous les marins et tous les cultivateurs étaient conservés dans l'échantillon, sans distinction de sexe ni d'âge, le clivage entre les deux groupes ne serait que renforcé. En effet, les jeunes marins sont globalement très peu payés, ceux qui décèdent avant leurs 18 ans représentent alors des défunts sans fortune, ou presque, faisant pencher la moyenne des fortunes des marins vers le bas. À l'inverse, les femmes cultivatrices sont globalement aussi riches que leurs homologues masculins, et peuvent même entraîner une hausse de la moyenne des fortunes des cultivateurs.

Avec l'exemple détaillé des cultivateurs et des marins, il apparaît clairement que chaque désignation professionnelle manque d'homogénéité, sans parler même de l'existence de la pluriactivité<sup>33</sup>, qu'il est impossible de présenter ici. Il est donc difficile de savoir quelle est l'activité dominante, mais nous prenons le parti de considérer la dénomination présente dans les recensements comme la profession principale de chaque individu, ce qui nous permet d'avoir un premier aperçu de la répartition professionnelle. Quand bien même le métier principal serait renseigné et connu, les mentions ne sont pas assez précises pour réaliser un découpage fin, il est donc hasardeux de distinguer deux membres d'un même secteur professionnel, la commune désignation effaçant les distinctions de niveau social.

### **C. Les autres secteurs professionnels**

À côté de ces deux secteurs principaux, quels sont les autres métiers présents sur la commune de Saint-Suliac ? Tout d'abord le dynamisme de la commune fait qu'un certain

---

<sup>33</sup> Ce point sera détaillé plus bas, dans la partie 3.

nombre d'artisans et autres petits patrons du secteur tertiaire occupent une place importante. C'est ainsi que, comme dans chaque commune d'une taille suffisante, des petits commerces approvisionnent la population. Du côté de l'alimentaire, nous retrouvons parfois un boucher, un boulanger, un fournier, un débitant, mais leur nombre est limité. Ce sont surtout les indépendants tournés vers le bâtiment et la construction qui prennent de l'importance, avec des bûcherons, couvreurs, forgerons, maçons, ou encore menuisiers. Le commerce de l'habillement n'est pas en reste avec de nombreuses couturières, fileuses ou tricoteuses, des cordonniers, filassiers et tisserands. Enfin, la population suliaçaise est ouverte sur le monde, d'où la présence de marchands. Comme dans toute commune, un certain nombre d'artisans exercent donc à Saint-Suliac. Mais ils sont également très compliqués à situer avec précision, car pouvant couvrir une condition très modeste. Étant donné leur faible proportion, et leur situation hétérogène, il a été choisi de regrouper tous ces patrons dans une même catégorie, sans la distinguer entre niveau inférieur et niveau moyen, les premiers résultats donnant à voir des conclusions contradictoires<sup>34</sup>.

À l'opposé, la part de l'industrie est faible en Bretagne, les ouvriers et autres travailleurs du secteur industriel doivent donc être très rares à Saint-Suliac, où, rappelons-le, il n'existe aucune usine. De ce fait, le nombre de salariés du privé est limité, d'autant plus qu'aucune entreprise n'a été recensée sur le territoire suliaçais. Parfois proches du monde du salariat privé, plusieurs individus sont recensés en tant que domestiques. Bien qu'un faible pourcentage de ménages emploie un ou plusieurs domestiques, les fonctions relevées sont assez diversifiées, avec chauffeur, cocher, cuisinier ou encore femme de ménage. Ces derniers ont été classés par nos soins au sein du groupe des domestiques car il est apparu qu'ils cohabitent avec leurs employeurs et, malgré un statut normalement proche du salariat privé, il nous semble plus judicieux de les considérer de la même façon que les domestiques « classiques ». Néanmoins, pour les besoins de l'étude, domestiques et salariés sont parfois regroupés au sein de la même catégorie, car partageant de grands points communs, en particulier la dépendance à autrui.

Ce sont davantage les ressources naturelles qui offrent des opportunités d'emploi. Ainsi, depuis le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, des marais salants sont mis en valeur et largement exploités, d'où la présence de nombreux paludiers, chargés de récolter le sel. C'est aussi ce

---

<sup>34</sup> Nous avons ainsi trouvé des niveaux de fortune supérieurs chez les petits artisans plutôt que chez les commerçants communément considérés comme de niveau social supérieur. Regrouper tous les patrons ensemble permet de plus d'obtenir un effectif suffisant, car les distinguer selon le métier précis limite la portée des résultats.

qui explique la présence de douaniers, dont le bureau serait situé à Maléquerre, à l'ouest de Beauchet<sup>35</sup>. Ce service permet alors de contrôler la taxation du sel. Les dénominations concernant cette branche de l'appareil d'État sont d'ailleurs multiples, avec des matelots des douanes, préposés des douanes, receveur des douanes et tout simplement douaniers. En l'absence d'une connaissance aiguë des différents grades des douaniers, tous sont regroupés sous le même vocable « douanier ». En plus de ces derniers, d'autres agents de l'État peuvent être repérés comme dans toute commune, comme les instituteurs. La proximité avec la mer offre par contre des profils originaux, avec des syndics des gens de mer ou des gardes maritimes. Quelques professions plus étonnantes pour une si petite commune ont également été repérées, comme un juge de paix, un lieutenant de l'armée ou un employé des contributions indirectes. De même de rares membres de professions libérales ont pu être relevés exceptionnellement, comme un officier de santé ou un chirurgien, mais leurs cas sont plus que rares.

Enfin, certains individus sont recensés avec un vocable dans la colonne « profession » sans que l'on puisse classer celui-ci comme un réel emploi. Viennent tout d'abord les ménagères, très nombreuses dans les recensements. Ce terme générique a pu désigner différentes réalités au cours des siècles. Au XIX<sup>e</sup> siècle, ce qualificatif qui remplace régulièrement la profession caractérise les femmes, à l'image des « femmes au foyer » actuelles. Dans les recensements, elles sont aussi bien chefs de famille qu'épouses. Dans les actes officiels, ce terme remplace souvent la profession de l'épouse, qu'elle soit ou non chargée de famille<sup>36</sup>. Cette désignation ne sous-entendant aucune rentrée d'argent et étant plutôt synonyme de « sans profession », elle n'est pas conservée dans notre codage malgré sa fréquence. À l'inverse, les propriétaires et rentiers, qui n'exercent pas de réelle fonction, sont compris parmi les individus ayant une profession car ils touchent un revenu de par leur position. Le terme « rentier » étant très rare, tous sont désignés comme « propriétaires », sans réaliser de distinction entre les deux. Cette catégorie large recouvre des profils hétérogènes, avec aussi bien de riches possédants qui vivent de leurs ressources que d'anciens cultivateurs qui optent pour ce titre honorifique. De la même façon, les religieux sont classés avec les autres actifs, car leur statut assure leurs moyens de subsistance. Sont ainsi regroupés bedeau, curé, desservant, prêtre, sacristain, vicaire.

---

<sup>35</sup> PÉTRY Françoise et BRIAND Jean-Pierre, *Saint-Suliac en Rance*, Saint-Suliac, Association du patrimoine de Saint-Suliac, 2015, p. 42.

<sup>36</sup> Dans le recensement de 1881, sur les 13 ménagères, 8 sont « chefs », 2 « enfants », 2 « famille », 1 « épouse ».



## Chapitre 2 : Croiser profession et fortune pour une approche des groupes sociaux

Une fois l'échantillon et le cadre d'analyse présentés, il convient de tenter de réaliser une étude approfondie des différents groupes qui structurent la société suliaçaise. En tant que répartition de la société en différents groupes sociaux, la stratification sociale est une construction mentale qu'il est nécessaire d'interroger pour mieux comprendre le mode d'organisation économique, social, politique et même culturel de toute société. Les chercheurs étudiant les relations entre les individus sont nombreux et les modes de description de la société varient, entre une stratification sociale en ordres, en classes ou bien encore en castes. Or toutes ces désignations ne sont que des concepts, c'est-à-dire des « mouvement[s] de l'esprit<sup>1</sup> ». Pour établir ce schéma d'organisation économique et sociale, les critères sélectionnés sont donc la profession et la fortune au décès, afin de former statistiquement des groupes présentant une homogénéité en leur sein, tout en étant distincts les uns des autres, voire hiérarchisés par des inégalités de richesse, de pouvoir, de prestige...

Il s'agit d'un portrait général, ce qui fait que plusieurs questions sont mises de côté, notamment celles liées au partage de la terre. De même, il est très difficile de dresser une comparaison à l'échelle régionale car le peu de synthèses sur l'histoire sociale de Bretagne ne nous donne pas forcément de quoi alimenter notre recherche sur les seuils de fortune ou la répartition professionnelle au sein d'une petite commune littorale.

Il est malheureusement impossible de trouver une population « témoin », parfaitement représentative de la société française en plein âge industriel. En réalité, ce problème se pose pour chaque période historique, avec bien entendu des nuances, mais il constitue un objectif inatteignable pour le chercheur en sciences sociales. Avoir une « population-type » représenterait un apport incroyable pour la recherche historique, mais celle-ci est absolument inconcevable à la manière des expériences en sciences naturelles. Seules des comparaisons foncièrement partiales et biaisées sont possibles pour étudier les différences entre deux populations. Mais il est évident que ces comparaisons ne sont jamais définitives, il est toujours possible que de nouveaux éléments soient mis à jour ou travaillés différemment,

---

<sup>1</sup> MOUSNIER Roland, « Le concept de classe sociale et l'histoire », *Revue d'Histoire économique et sociale*, 1970/4, p. 449.



faisant apparaître des résultats bien éloignés. Car c'est le chercheur qui travaille son matériau selon les questions qu'il lui pose.

## I. Des opportunités professionnelles limitées et un partage stable

Grâce au critère professionnel, l'enjeu est de découvrir la répartition socio-professionnelle au sein de la communauté suliacaise, pour évaluer le poids de chaque secteur d'activité. Pour compléter cet aperçu, il est pertinent de mesurer l'évolution au cours de notre période, entre 1840 et la veille de la Première Guerre mondiale.

### A. État des lieux en 1841, 1881 et 1911

Pour avoir une idée réelle des métiers disponibles à Saint-Suliac, l'ensemble des dénominations professionnelles présentes dans les trois recensements a été inventorié. Rappelons très brièvement que pour obtenir un ensemble homogène seuls les actifs de 18 ans au moins sont concernés, excluant l'ensemble des « sans profession » et assimilés.

Tout d'abord, pour avoir une idée de l'exhaustivité de chaque document, il est opportun de calculer le taux de déclaration professionnelle chez les hommes comme chez les femmes. La part des hommes ayant une profession déclarée sur l'ensemble des hommes atteint les 89% en moyenne, permettant une très bonne appréhension des activités disponibles.

Recensement	Hommes de 18 ans et plus	Hommes ayant une profession déclarée	Taux de déclaration professionnelle
1841	271	224	83%
1881	250	224	90%
1911	238	225	95%

**Tableau 11 : Part des hommes qui ont une profession déclarée sur l'ensemble des hommes**

A contrario, la part des femmes ayant une profession est très faible, atteignant à peine 19% en moyenne, avec de grandes disparités entre les divers recensements.

Recensement	Femmes de 18 ans et plus	Femmes ayant une profession déclarée	Taux de déclaration professionnelle
1841	369	23	8%
1881	371	125	34%
1911	338	60	18%

**Tableau 12 : Part des femmes qui ont une profession déclarée sur l'ensemble des femmes**

Fait intéressant, les femmes qui déclarent une profession ne sont pas toujours chargées de famille. En 1881 ainsi, sur les 125 femmes, 77 sont chefs de ménage, tandis qu'en 1911, c'est le cas de 14 femmes. Cela fait que l'activité féminine est reconnue, pas uniquement quand le père de famille est décédé.

Étant donné la faiblesse des déclarations féminines, une grande partie de l'étude réalisée exclut volontairement la population féminine des résultats<sup>2</sup>. En effet, le faible nombre de déclarations professionnelles en limite la portée, car il est impossible de tirer des conclusions sur l'évolution de la situation des femmes si les données sont trop inégales. À l'inverse, le taux presque parfait de déclaration des métiers masculins induit une exhaustivité presque totale, la profession manquant très rarement. La sous-représentation des déclarations féminines en limite la portée, il est donc préférable de distinguer les deux sexes pour analyser les secteurs professionnels, ainsi l'étude masculine est quasi exhaustive tandis que les données féminines ne permettent qu'un bref aperçu limité et partial. Analysons tout d'abord les métiers des hommes, en ayant recours au codage socio-professionnel mis au point.

Professions	Recensement de 1841	Recensement de 1881	Recensement de 1911
Marins	129	154	150
Cultivateurs	22	20	40
Salariés du privé	1	1	3
Domestiques	1	8	4
Agents de l'État	25	14	9
Patrons	31	18	14
Professions libérales	3	0	0
Propriétaires	9	6	1
Religieux	3	3	4
<b>Total des déclarations professionnelles</b>	<b>224</b>	<b>224</b>	<b>225</b>

**Tableau 13 : Répartition socio-professionnelle des hommes**

À la lecture de ce tableau, les effectifs sont variés, avec une certaine diversité, chaque secteur étant plus ou moins représenté, bien que parfois très limité en nombre.

<sup>2</sup> La part des femmes dans l'ensemble des professions recensées ne s'élève en moyenne qu'à 24%. Plus précisément, en 1841, les femmes représentent 9% des déclarations professionnelles, 36% en 1881 et 21% en 1911.

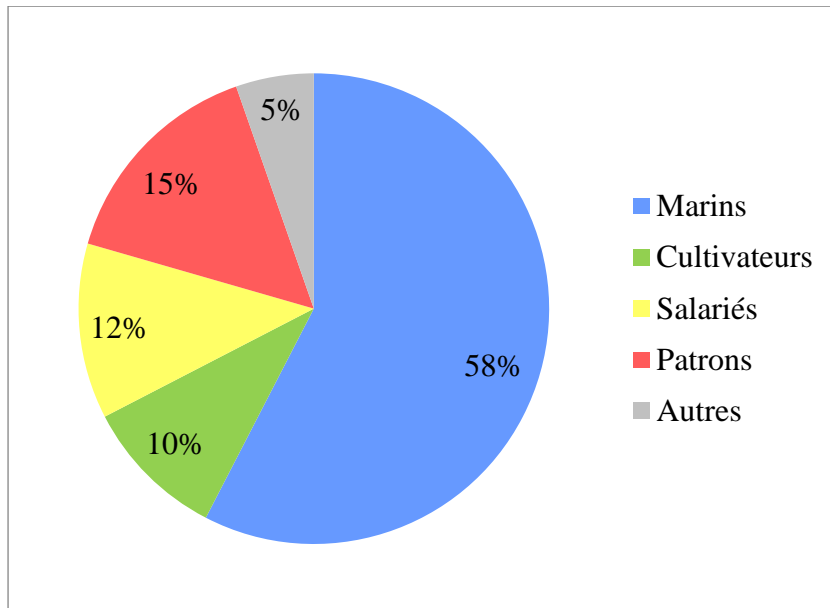
Professions	Recensement de 1841	Recensement de 1881	Recensement de 1911
Cultivatrices	1	35	10
Salariées du privé	0	16	1
Domestiques	16	12	21
Agentes de l'État	1	4	3
Patronnes	3	28	22
Propriétaires	2	30	1
Religieuses	0	0	2
<b>Total des déclarations professionnelles</b>	<b>23</b>	<b>125</b>	<b>60</b>

**Tableau 14 : Répartition socio-professionnelle des femmes**

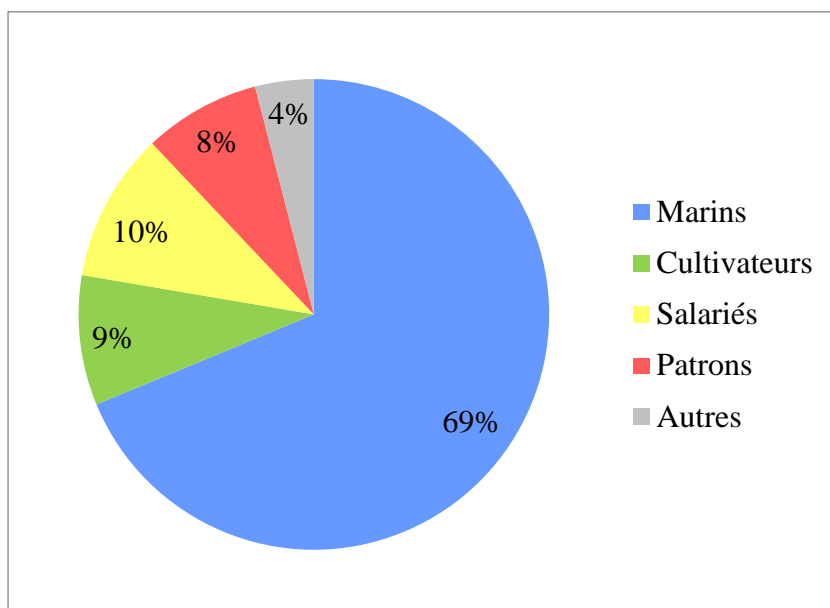
Bien que fluctuantes, les déclarations féminines brossent un panel important de professions, même s'il est plus limité que celui des hommes. Ainsi, à chaque recensement, plusieurs secteurs sont concernés, bien que moins nombreux que ceux de leurs homologues masculins. Tandis que les salariés du privé sont extrêmement rares, même absents de l'ensemble des tables de successions et absences, leur nombre augmente sensiblement en 1881 pour les femmes. Plus précisément, ces 17 femmes sont ouvrières, alors même que le nombre d'ouvriers masculins est dérisoire. Globalement, l'absence d'industrie lourde en Bretagne fait que la région se caractérise par un grand taux d'activité ouvrière chez les femmes. Étonnamment aussi, en 1881 toujours, il y a davantage de femmes dans l'agriculture que d'hommes. Toutefois, excepté ce deuxième recensement, les deux autres empêchent de pousser loin l'analyse socio-professionnelle du fait des effectifs limités, et bloquent toute comparaison entre les années.

### **B. Des secteurs d'activité masculins stables**

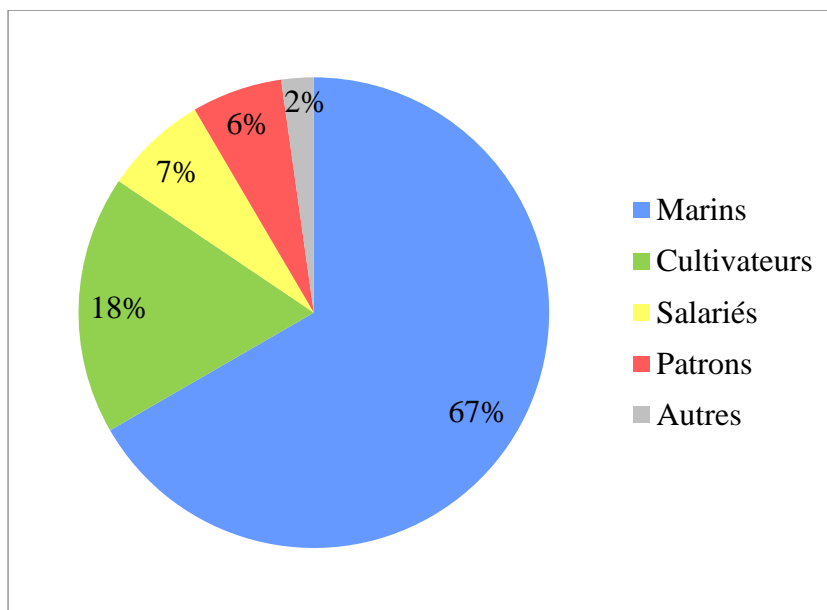
À partir du tableau consacré aux professions masculines, trois graphiques ont été réalisés, un pour chaque recensement, afin de mieux percevoir l'importance de chaque domaine et son évolution. Ici, seuls les hommes actifs sont concernés. Les catégories sont très restreintes afin d'avoir des effectifs assez grands pour permettre des comparaisons.



**Graphique 5 : Répartition socio-professionnelle en 1841**



**Graphique 6 : Répartition socio-professionnelle en 1881**



**Graphique 7 : Répartition socio-professionnelle en 1911**

Le premier trait marquant est la prédominance des marins sur le reste des professions. Certes, de nombreux éléments faisaient pressentir le poids des travailleurs de la mer à Saint-Suliac, comme l'aménagement de la grève, mais il était impossible de concevoir à quel point ceux-ci prennent de la place. Dans la première partie, diverses caractéristiques de la commune ont permis d'affirmer son identité de société littorale, avec un partage autant maritime que terrien. Or, pour ce qui est de l'emploi, le versant maritime pèse beaucoup plus dans la balance que les métiers agricoles, et ce sur toute la période. Globalement, les marins représentent, sur l'ensemble de la période, 64% des hommes actifs de 18 ans et plus. L'activité des marins est extrêmement prédominante, peu importe la période : près de deux hommes sur trois vivent de la pêche. Le postulat selon lequel Saint-Suliac est composé d'une grande majorité de marins est vérifié. Parmi cette large catégorie se trouvent notamment des capitaines, qui connaissent une très forte augmentation de leur effectif en 1911<sup>3</sup>.

Les cultivateurs occupent péniblement la deuxième place, atteignant 12% tous recensements confondus. Les effectifs agricoles sont bien faibles comparé à ce que l'importance des terres laissait présager. Finalement, malgré l'abondance de petites parcelles, il est peut-être plutôt question de quelques propriétaires possesseurs d'imposants terrains, accumulant les petites parcelles les unes avec les autres. Ou bien, peut-être qu'une partie des parcelles n'est qu'un complément de revenus pour des familles dont les membres exercent un

<sup>3</sup> Cela n'est pas sans rappeler la citation d'Elvire de Cerny, évoquée dans la partie 1, qui affirmait que, par l'école, de nombreux Suliçais s'élevaient et devenaient capitaines.

autre métier, dans une perspective de pluriactivité. En effet, cette faible proportion de cultivateurs peut laisser penser à une sous-représentation de cultivateurs car beaucoup occuperaient une seconde activité, cette dernière étant celle inscrite dans les documents officiels.

Contrairement au mouvement national au XIX<sup>e</sup> siècle, où le nombre de paysans se réduit drastiquement, sous les effets des progrès agricoles, Saint-Suliac connaît le strict opposé. Le nombre de cultivateurs augmente sensiblement, gagnant 8 points de pourcentage entre 1841 et 1911, l'effectif fait plus que doubler. Ce fait nous invite à penser que, contrairement à l'évolution du système agricole suivant le modèle de l'industrie, à savoir la disparition de petites exploitations au profit de très grandes, rien n'indique que ce soit le cas à Saint-Suliac. En l'absence de cadastre postérieur à 1848, il est impossible d'évaluer un possible changement de taille des parcelles.

Pour ce qui est des autres secteurs, leurs profils sont très hétérogènes. Mis à part les marins, il existe très peu de salariés du privé, le maximum étant de 3 individus. Parmi eux, les emplois sont limités, avec notamment un clerc de notaire, un employé au tramway. Alors que le XIX<sup>e</sup> siècle se caractérise par la concentration des travailleurs dans les usines, aucune grosse industrie ne s'implante à Saint-Suliac, ce qui fait que seuls quelques ouvriers sont recensés, et presque uniquement des femmes. Ce très faible taux du secteur industriel a peut-être poussé les jeunes en quête d'emploi au départ. Ceci pourrait être à l'origine du dépeuplement subi par Saint-Suliac à partir des années 1890. Cette hypothèse reste invérifiable mais entre dans la logique de l'exode rural. Quant aux salariés du public, ou agents de l'État, ils sont surreprésentés par les douaniers, jusqu'à ce que l'exploitation des salines ralentisse pour s'estomper définitivement vers 1900. Alors que la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle connaît une multiplication rapide des employés en France, ce n'est absolument pas le cas à Saint-Suliac.

Ainsi, alors que pendant le XIX<sup>e</sup> siècle apparaissent de nouveaux acteurs dans le paysage social, comme les fonctionnaires et les ouvriers, leur place émergente écrasant progressivement tous les autres groupes, ces nouvelles catégories sociales sont quasi inexistantes à Saint-Suliac et la hiérarchie professionnelle n'est absolument pas bouleversée. Cette commune reste en marge des changements davantage prégnants en ville.

Au départ deuxième branche d'activité, la part des patrons baisse sensiblement, du fait du délitement du métier de tisserand et de la diminution du nombre de paludiers. En effet, tout

comme les douaniers, les paludiers sont très nombreux et représentent un tiers des effectifs patronaux dans les années 1840. Mais à partir de 1880, les salines cessent d'être entretenues, et leur nombre diminue progressivement pour disparaître en 1900. Suivant la même dynamique, le tissage du lin et du chanvre à domicile ou dans de petits ateliers périclité, ce qui fait qu'au dernier recensement il n'existe plus aucun tisserand suliçais, alors même que cette activité était très prospère dans la commune, avant de ne devenir qu'une simple activité secondaire. Également, alors que plusieurs familles de meuniers sont recensées régulièrement, le moulin n'est plus utilisé au dernier recensement. Face à ces métiers qui disparaissent, d'autres apparaissent, diversifiant le patronat suliçais. De petits commerçants et artisans remplacent les tisserands, comme les boulangers qui apparaissent vers 1880, preuve du non-isolement du village.

Alors que dans les recensements de 1841 et 1881, le poids des salariés, petits patrons et cultivateurs est sensiblement le même, en 1911 salariés et patrons perdent en importance au profit des cultivateurs. Pendant ce temps, la part des marins se maintient. Aux trois années étudiées, la commune est constituée d'un tiers d'indépendants – parmi lesquels se trouvent les cultivateurs et les patrons – pour deux tiers de salariés, presque uniquement composés de marins. Toutefois, rappelons que la catégorie « marin » contient une pluralité de profils, et que parmi eux se démarquent des pêcheurs, propriétaires de leur embarcation, dont le statut correspond à celui de patrons. Cette estimation est donc rabaisée, le nombre d'indépendants étant bien supérieur en réalité.

En conclusion, l'imprégnation des métiers de la mer sur ceux de la terre est totale. La hausse des cultivateurs permet de maintenir la part des indépendants dans la commune, face à une immense majorité de salariés, spécifiquement dans le monde de la mer. Que ce soit dans le salariat ou du côté des indépendants, les travailleurs du tertiaire sont presque absents, avec peu de fonctionnaires et d'employés, seulement des officiers de santé en 1841 mais ils sont absents des autres recensements. Malgré les difficultés à cerner la population active agricole, en raison du rôle joué par la famille de l'exploitant, il est certain que ce domaine d'activité est bien moins prégnant à Saint-Suliac que dans l'ensemble du pays, où il est envisagé à hauteur de près de 50% par les historiens, au mitan du XIX<sup>e</sup> siècle. Prenons par exemple Robert Calvet, pour qui la population active en 1866 compte 49,8% d'agriculteurs et 29% d'ouvriers, ce qui n'est pas du tout observé à Saint-Suliac<sup>4</sup>, ou encore Vincent Duclert qui constate, à la

---

<sup>4</sup> CALVET Robert, *Les campagnes en Europe : France, Allemagne, Espagne, Italie, 1830-1920. Enjeux historiographiques, méthodologie, bibliographie commentée*, Paris, Armand Colin, 2005, p. 31.

Belle Époque, une population active séparée entre 43,8% de travailleurs dans l'agriculture, 31,6% dans l'industrie et 24.6% dans les services<sup>5</sup>.

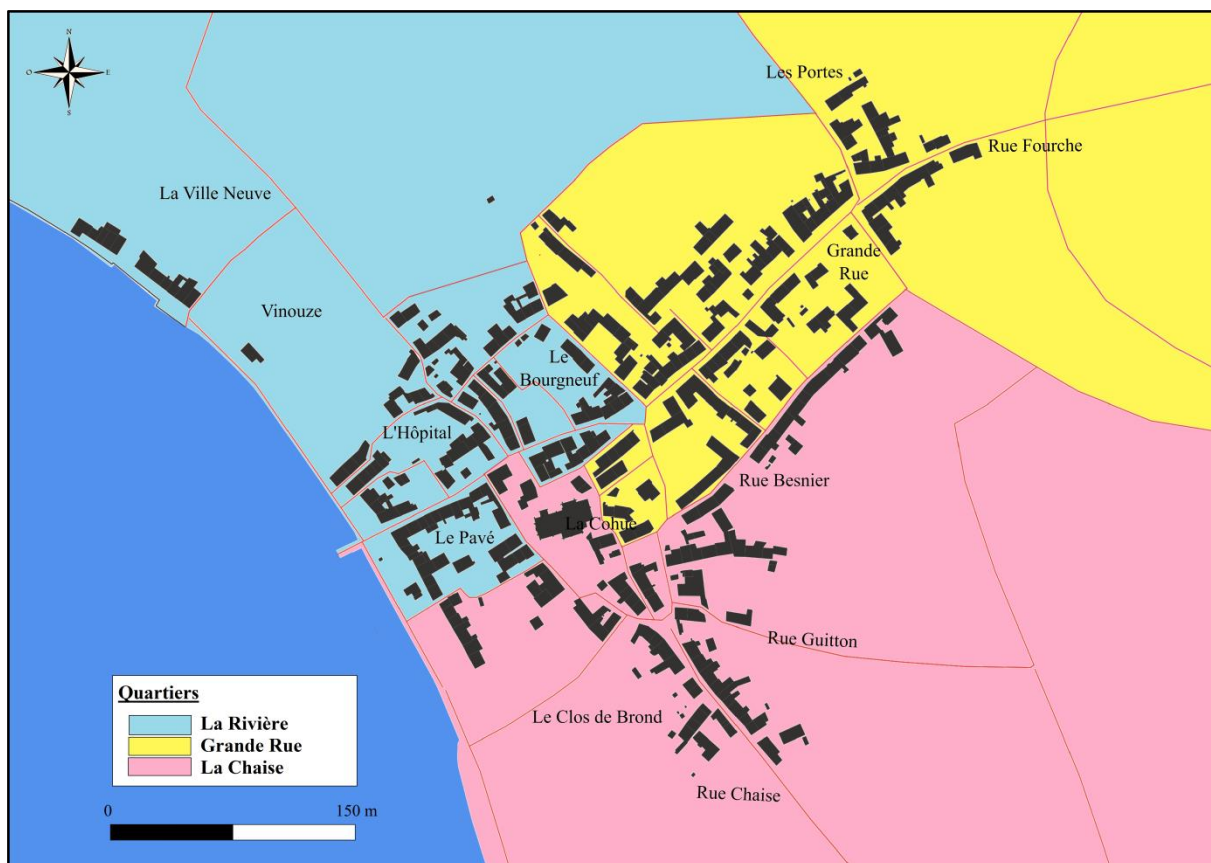
### **C. Approche de la répartition spatiale des secteurs d'activité**

Pour compléter les résultats précédents et tenter une approche un peu plus originale, nous nous sommes interrogée sur l'existence d'une potentielle spécialisation professionnelle selon les quartiers. En tant que petite commune de moins de 1 100 âmes, Saint-Suliac n'est pas réellement séparé en différentes zones bien délimitées. Pour tenter d'observer une évolution géographique différenciée, nous sommes pourtant parvenue à diviser schématiquement la commune en nous appuyant sur les désignations géographiques employées dans les recensements. Dans celui de 1911, pour la première fois une distinction est apportée par l'agent recenseur entre le « quartier, village ou hameau » et la rue, tandis que dans les autres recensements, une seule et unique indication géographique est fournie, quand elle existe. Dès lors, les quartiers ainsi désignés regroupent quelques rues, et il est possible de diviser Saint-Suliac en trois zones principales, en excluant les hameaux, ayant un faible poids numérique, rappelons-le. C'est ainsi que, dans l'ordre du recensement, La Chaise s'étend sur Rue Chaise, Rue Guitton, Rue Bertrée, Cohue et Rue Besnier ; Grande Rue regroupe Rue Fourche et Grande Rue ; La Rivière comprend Carouge, Le Bourgneuf, L'Hôpital, Le Pavé et La Rivière. La carte qui suit résume globalement l'étendue des trois quartiers.

---

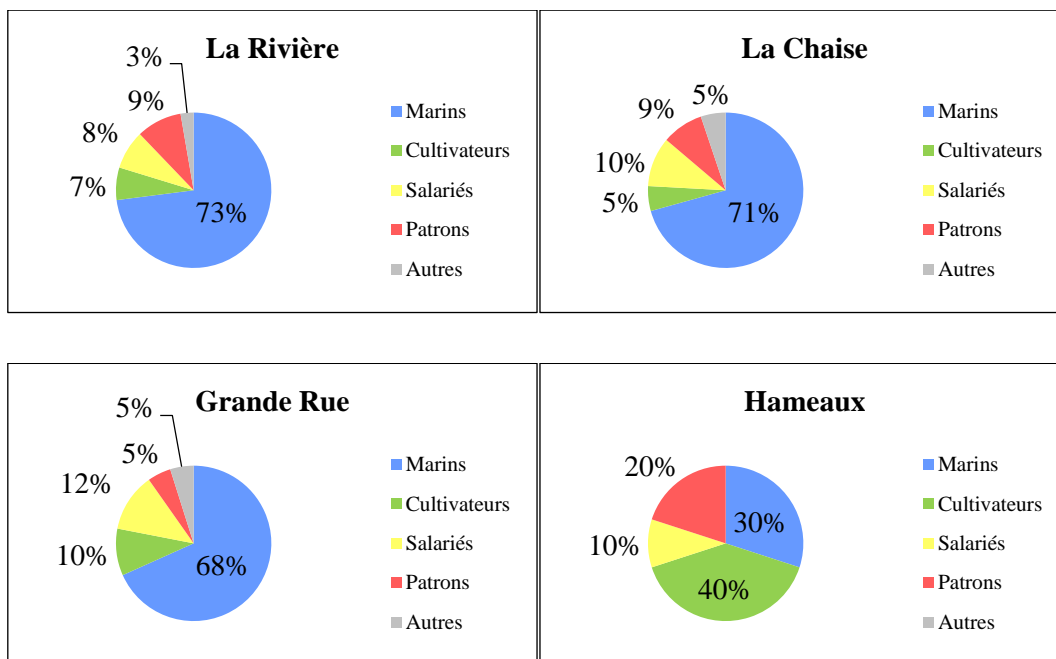
<sup>5</sup> DUCLERT Vincent, *La république imaginée : 1870-1914*, Paris, Belin, rééd. 2014, p. 743.





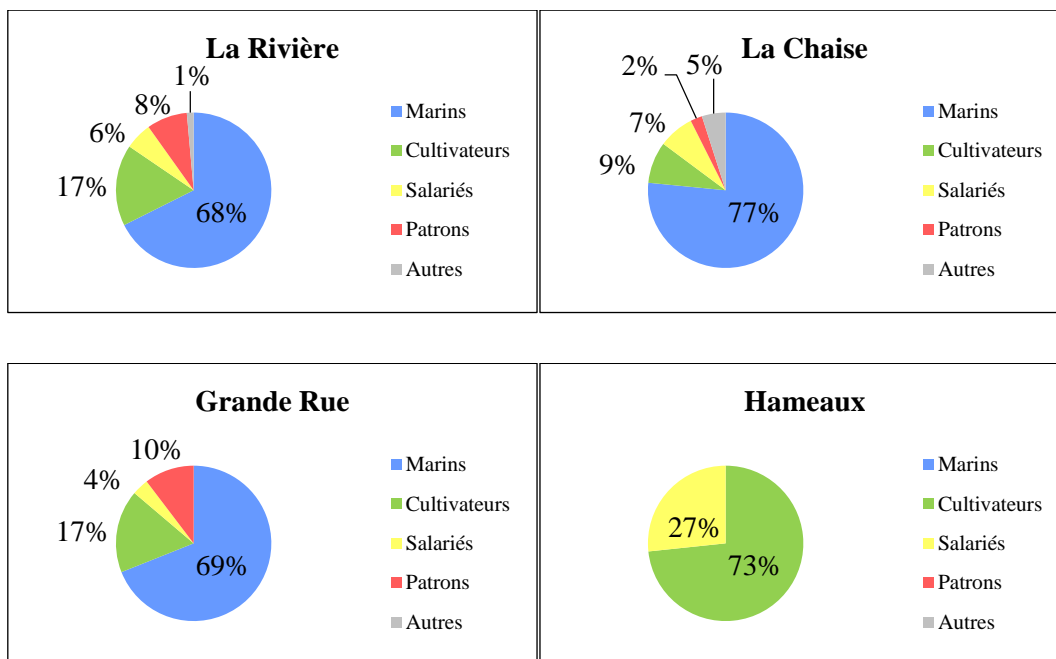
**Carte 4 : Les quartiers de Saint-Suliac**

Les trois quartiers suliaçais sont plutôt équilibrés d'un point de vue démographique. Reste à savoir s'il en est de même pour la répartition professionnelle. Pour cela, un graphique par zone a été réalisé afin d'évaluer la prégnance de chaque secteur d'activités en 1911, dans la même lignée que les graphiques précédents. Là encore, l'intérêt serait de réaliser une comparaison au fil du temps de cette répartition. Cependant, seul le recensement de 1881 contient aussi des dénominations toponymiques permettant la réalisation d'une cartographie. Mais les indications sont limitées aux seuls noms de rue et sont différentes de celles de 1911. Afin d'homogénéiser l'ensemble, nous avons tâché de reconstruire les trois quartiers principaux en recherchant la localisation de chaque rue. Le quartier de la Rivière, ainsi désigné en 1911, correspond alors en 1881 à la Rivière et l'Hôpital, la Chaise à la Rue Chèze, et Grande Rue à la Rue Fourche. Cette construction fictive fait que la distribution des rues n'est pas strictement identique, mais au vu des totaux de population pour chaque quartier reconstruit, elle s'en approche grandement.



**Graphiques 8, 9, 10, 11 : Répartition socio-professionnelle par quartier (1881)**

À la lecture de ces graphiques, la répartition professionnelle est très équilibrée entre les trois quartiers principaux, les cinq grands secteurs se retrouvent dans les mêmes proportions. Celle des marins est assez similaire dans les trois quartiers principaux et proche de la moyenne communale, à hauteur de 69%. La deuxième place est globalement occupée par les salariés, excepté à la Rivière. Quant aux hameaux, seul lieu où les marins ne sont pas les plus nombreux, au profit des cultivateurs, la répartition est très diversifiée. Globalement, chaque quartier connaît un partage des activités très similaire les uns avec les autres et avec l'ensemble de la commune.



**Graphiques 12, 13, 14, 15 : Répartition socio-professionnelle par quartier (1911)**

Proches des 70%, les marins sont dominants dans les trois quartiers comme dans la commune tout entière où ils atteignent 67%, en 1911. À l'échelle communale, viennent ensuite les cultivateurs, les salariés puis les patrons. Cette fois, les cultivateurs sont, dans chaque quartier, le deuxième secteur prioritaire. Le nombre de cultivateurs augmente dans la commune, et ce mouvement se constate de la même façon dans chaque quartier. Seules les proportions entre salariés et patrons sont inversées dans la Grande Rue et la Rivière, par rapport à la tendance communale, ce qui s'explique par les petits effectifs de ces deux catégories professionnelles – inférieurs à sept dans chacune de ces zones. Dans les hameaux, cependant, le rapport est complètement bousculé, avec une prédominance de cultivateurs. Ce fait est dû à leur localisation, ces ménages vivent excentrés, au sein des terres agricoles. Certes les effectifs des hameaux sont trop faibles pour tirer une généralisation mais il est tout de même étonnant qu'aucun homme ne fasse carrière dans la pêche. Alors qu'en 1881 les hameaux connaissaient une pluralité de profils, il ne subsiste plus que des cultivateurs et salariés en 1911.

Pour compléter le tout, nous avons réutilisé le codage socioprofessionnel permettant de distinguer les niveaux de hiérarchie au sein des professions, avec un niveau inférieur C, un niveau intermédiaire B et un niveau supérieur A. En 1881, les 12 membres de professions qualifiées de A ou B sont répartis comme ceci : 6 à la Grande Rue, 3 à la Rivière et 3 dans les hameaux. Mais le faible nombre de représentants des catégories sociales supérieures limite la

portée des résultats. En 1911, les 34 membres de professions qualifiées de B sont répartis très équitablement : 14 à la Rivière, 13 à la Chaise et 7 à la Grande Rue, aucun dans les hameaux. Ainsi il apparaît qu'aucune spécialisation professionnelle selon l'espace géographique ne ressort de cette étude, excepté le cas des hameaux où dominent les cultivateurs à l'inverse de l'ensemble de la commune. La répartition professionnelle est très équilibrée, et se retrouve approximativement dans les mêmes proportions dans les différents quartiers et dans la totalité de la commune. Seul le partage entre cultivateurs et patrons peut évoluer à la marge. De même, aucune distinction de niveau social n'a été constatée selon les quartiers en 1911, date à laquelle l'effectif est suffisamment important.

## II. Quels niveaux de fortune ?

Après avoir procédé à une indexation totale de l'ensemble des tables de successions et absences, entre 1843 et 1914, il ne reste plus qu'à traiter statistiquement nos données, en s'inspirant de la méthode utilisée par Adeline Daumard et ses collaborateurs dans *Les fortunes françaises au XIXe siècle*<sup>6</sup>. L'enjeu est de révéler le capital économique de chaque individu et pourquoi pas de réussir à percevoir des spécificités notables entre les différents milieux<sup>7</sup>.

### A. Le clivage entre possédants et indigents

La plus flagrante des distinctions économiques qui existe parmi les défunts est relative à la possession ou l'absence de fortune au décès. Cette première différence est la plus aisée à constater et peut être définie comme l'inégalité primaire de richesse. Pour l'évaluer, il est nécessaire de dénombrer la part des individus qui décèdent sans aucun patrimoine sur l'ensemble des défunts, ou inversement la part de ceux qui laissent au minimum un actif. Il est donc souhaitable de commencer l'analyse des taux de richesse au prisme de la non-richesse dans un premier temps, pour avoir une idée de la répartition entre possédants et non-possédants, mise en lumière dans le tableau qui suit.

---

<sup>6</sup> DAUMARD Adeline, *Les fortunes françaises au XIXe siècle. Enquête sur la répartition et la composition des capitaux privés à Paris, Lyon, Lille, Bordeaux et Toulouse, d'après l'enregistrement des déclarations de succession*, Paris/La Haye, Mouton, 1973.

<sup>7</sup> « L'identification des catégories sociales n'est qu'un premier pas dans la découverte de la société villageoise. Il faut aussi en pénétrer les structures. Pour cela on peut tenter une évaluation des fortunes et biens qui fera apparaître les hiérarchies à l'intérieur des différents groupes sociaux » (BOURGEON Jean, « Chapitre 12 : Faire l'histoire de mon village, de mon quartier », in CROIX Alain et GUYVARCH Didier [dir.], *Guide de l'histoire locale. Faisons notre histoire !*, Paris, Seuil, 1990, p. 165).

	Possédants	Non-possédants	Total des défunts adultes	Taux de possession	Taux de non-possession
TSA 1 (1843-1855)	176	28	204	86%	14%
TSA 2 (1856-1865)	116	61	177	66%	34%
TSA 3 (1866-1875)	107	84	191	56%	44%
TSA 4 (1876-1888)	91	87	178	51%	49%
TSA 6 (1902-1914)	130	82	212 <sup>8</sup>	61%	39%
<b>Toutes les TSA</b>	<b>620</b>	<b>342</b>	<b>962</b>	<b>64%</b>	<b>36%</b>

**Tableau 15 : Part des possédants et des non-possédants dans l'ensemble des tables de successions et absences**

Ce tableau est réalisé à partir de l'ensemble des tables traitées, excepté la cinquième qui a pour limite de n'avoir aucune mention de la richesse. Globalement, le taux de non-possession est très fort : plus d'un tiers des déclarations sont négatives, sauf en 1843-1855. Le fait qu'une seule table se distingue permet de confirmer ce taux, car les données se recourent d'année en année, laissant supposer une constance de l'indigence non négligeable.

En étudiant l'ensemble de la période, la première table de successions et absences semble indiquer un taux de possession anormalement haut, alors que les quatre autres connaissent un ratio équilibré. Peut-être s'agit-il d'un manque de rigueur dans ces dernières où, lors d'un doute voire d'un manque d'informations, la fortune est considérée comme nulle ? Étant donné l'objectif financier d'une telle source administrative, cette hypothèse semble peu probable, le but étant de taxer l'ensemble des successions selon leur montant. Vérifier tous les registres individuels aurait été trop coûteux en temps, mais lors de la réalisation des parcours individuels dans la partie 3, nous avons constaté que systématiquement les données des tables correspondaient à celles des registres, niant l'idée selon laquelle l'absence de fortune était simplement déclarée par défaut. Dans tous les cas, les taux relevés dans les quatre dernières tables sont similaires et supposent ainsi une même marge d'erreur ; de ce fait nous estimons fiables ces déclarations de succession.

<sup>8</sup> En réalité, 222 défunts adultes sont recensés dans la sixième table, mais pour 10 d'entre eux, aucun registre individuel n'a pu être retrouvé, il manque alors l'information relative à la richesse. Plutôt que de considérer leur fortune nulle, il a été choisi d'écarter ces 10 individus de l'enquête, afin de ne pas fausser les résultats.

Dans cette analyse, nous considérons l'ensemble des successions nulles comme le fait de non-possédants ou indigents, les deux termes étant définis, ici, comme semblables. L'inégalité primaire de richesse suit une courbe ascendante avant de diminuer légèrement en fin de période, ainsi le fossé entre possédants et indigents se creuse tout au long du second XIX<sup>e</sup> siècle. En moyenne, le taux de non-possession est relativement faible, à hauteur de 36%. À titre de comparaison, à Paris la part des indigents sur l'ensemble de la population oscille entre 72,6% en 1847 et 71,8% en 1911<sup>9</sup>.

Pour mieux comprendre comment se structure le groupe des non-possédants, il nous est apparu souhaitable d'effectuer une division sexuée. Les déclarations féminines sont davantage négligées et moins détaillées pour ce qui est de la situation professionnelle ; il est alors possible que ce soit le cas également en ce qui concerne la richesse.

	Possédants	Non-possédants	Total des défunts hommes adultes	Taux de possession	Taux de non-possession
TSA 1 (1843-1855)	99	14	113	88%	12%
TSA 2 (1856-1865)	64	30	94	68%	32%
TSA 3 (1866-1875)	65	49	114	57%	43%
TSA 4 (1876-1888)	49	48	97	51%	49%
TSA 6 (1902-1914)	44	49	93	47%	43%
<b>Toutes les TSA</b>	<b>321</b>	<b>190</b>	<b>511</b>	<b>63%</b>	<b>37%</b>

**Tableau 16 : Part des hommes possédants et des hommes non-possédants dans l'ensemble des tables de successions et absences**

Ce tableau permet de constater que le taux de possession des hommes est proche de celui de l'ensemble des défunts, et même légèrement plus haut. Contrairement aux déclarations professionnelles, l'indication de la fortune est aussi bien renseignée pour les hommes que pour les femmes, toujours grâce à la volonté de taxer les successions. La non-possession n'est donc pas un trait propre à l'un des genres mais globalement très répandue au sein de la population suliaçaise.

<sup>9</sup> DAUMARD Adeline, *op. cit.*, p. 200.

Après cette vision synthétique strictement basée sur la possession ou non de fortune dans la succession, nous constatons une hausse de l'indigence. Nous rejoignons alors les observations tirées de « L'enquête TRA, une matrice d'histoire » où les chercheurs assistent à une diminution de la part des successions positives, alors même que la croissance économique aurait pu tendre vers une démocratisation de l'accès à la propriété privée<sup>10</sup>. L'inégalité primaire se creuse à Saint-Suliac, avant une pause à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle.

## **B. Quel profil pour les indigents ?**

La possession dépend de multiples facteurs, qu'il nous est impossible d'analyser indépendamment les uns des autres. Diverses variables sociales et individuelles peuvent jouer, comme la situation géographique, les raisons culturelles d'épargner et la crainte de l'indigence, le sexe, l'âge, etc. Il en est de même pour l'indigence, qui résulte de multiples mécanismes et concerne des individus aux profils divers. Déjà il existe un élément très distinctif : parmi les plus défavorisés, certains sont indigents toute leur vie, vivant parfois de mendicité, tandis que d'autres subviennent à leurs besoins et ne rejoignent cette catégorie qu'au moment de leur décès, lorsque leur succession apparaît nulle.

Un constat intéressant est repérable dans chaque table de successions étudiée<sup>11</sup>, à savoir qu'aucun nécessiteux ne meurt avec des dettes. En effet, même si le nombre d'individus à mourir sans aucun avoir est grand, les cas d'endettement semblent très rares. De même, le nombre d'indigents réels, répertoriés en tant que tels avec parfois la précision d'un certificat, ne sont qu'au nombre de 27 sur l'ensemble des 342 non-possédants relevés, soit 8% des plus démunis, les autres parvenant à s'assumer financièrement<sup>12</sup>. Plus généralement, seuls 3% des défunts adultes sont répertoriés comme indigents réels. De plus, le nombre de mendiants est très limité, avec deux recensés dans la première table et trois dans la suivante, puis plus aucun. Leur cas montre d'ailleurs une limite aux précisions de certificat d'indigence car ces cinq mendiants relevés ne sont jamais qualifiés d'indigents parmi les observations, bien qu'ils décèdent évidemment sans économie ni biens. La mendicité semble disparaître de Saint-Suliac dans la seconde partie de la période, cet état devenant de moins en moins socialement accepté.

---

<sup>10</sup> BOURDIEU Jérôme, KESZTENBAUM Lionel et POSTEL-VINAY Gilles, « L'enquête TRA, une matrice d'histoire », *Population*, 2014/2, p. 233.

<sup>11</sup> ADIV, 3 Q 8/330-335 : Tables des successions et absences (1843-1937).

<sup>12</sup> Plus précisément, dans la première table, il n'y a aucun indigent, dans la deuxième 10, dans la troisième 12, dans la quatrième 2 et dans la dernière 3.

Observons dans un second temps quels sont les profils les plus communs chez les non-possédants. Afin de ne pas biaiser les résultats du fait des effectifs inégaux des professions, le tableau qui suit donne la part d'indigents au sein de chaque profession, en précisant en-dessous le nombre d'indigents sur l'ensemble des membres de la profession.

Professions	TSA 1	TSA 2	TSA 3	TSA 4	TSA 6	Toutes les TSA
Marins	<b>8%</b> (5 sur 64)	<b>31%</b> (21 sur 68)	<b>44%</b> (36 sur 82)	<b>52%</b> (36 sur 69)	<b>41%</b> (25 sur 61)	<b>36%</b> (123 sur 344)
Cultivateurs	<b>6%</b> (1 sur 17)	<b>40%</b> (2 sur 7)	<b>55%</b> (6 sur 11)	<b>33%</b> (2 sur 6)	<b>59%</b> (10 sur 17)	<b>36%</b> (21 sur 58)
Domestiques	<b>50%</b> (1 sur 2)	<b>100%</b> (1 sur 1)	<b>100%</b> (1 sur 1)	0	<b>50%</b> (1 sur 2)	<b>67%</b> (4 sur 6)
Agents de l'État	<b>50%</b> (4 sur 8)	<b>33%</b> (1 sur 3)	<b>20%</b> (1 sur 5)	<b>20%</b> (1 sur 5)	<b>50%</b> (1 sur 2)	<b>35%</b> (8 sur 23)
Patrons	<b>13%</b> (2 sur 15)	<b>25%</b> (3 sur 12)	<b>44%</b> (4 sur 9)	<b>71%</b> (5 sur 7)	<b>20%</b> (1 sur 5)	<b>31%</b> (15 sur 48)
Professions libérales	<b>0%</b> (0 sur 2)	0	0	<b>100%</b> (1 sur 1)	0	<b>33%</b> (1 sur 3)
Propriétaires	<b>0%</b> (0 sur 1)	0	<b>0%</b> (0 sur 2)	<b>33%</b> (1 sur 3)	<b>0%</b> (0 sur 3)	<b>11%</b> (1 sur 9)
Religieux	0	0	<b>0%</b> (0 sur 2)	<b>0%</b> (0 sur 1)	<b>33%</b> (1 sur 3)	<b>17%</b> (1 sur 6)

**Tableau 17 : Répartition des indigents au sein de chaque profession**

Les effectifs étant très faibles pour la plupart des professions, la portée de ces données est limitée. Néanmoins, un fait très important est à relever : en moyenne, chacune des trois activités principales a une proportion similaire d'indigence. En effet, les marins atteignent au total 36% d'indigence cumulée, les cultivateurs 36% également, et les patrons presque autant avec 31%. Là encore, il apparaît que l'indigence est très équilibrée, et concerne tout autant chaque secteur d'activité, avec exactement le même pourcentage pour les deux principaux. Globalement, un tiers des individus de chaque domaine d'activité est considéré comme indigent. Ceux qui ne possèdent rien ne se limitent pas à quelques miséreux ou mendiants, mais englobent également des travailleurs pauvres, qui parviennent à survivre mais ne gagnent pas assez pour engranger de la fortune à transmettre à leurs héritiers.



La population indigente a un profil relativement hétérogène, rencontré dans chaque catégorie socio-professionnelle. Cet équilibre est saisissant et rend difficile l'appréhension des groupes sociaux selon les professions, car aucun milieu dominant ne se distingue. Même certains capitaines de la marine, pourtant élevés socialement, rejoignent parfois les rangs des non-possédants.

Toutefois, il est essentiel de relativiser ces données, car le nombre de défavorisés est grossi par les effets des cycles de vie. En effet, de nombreuses successions pauvres sont le fruit d'un partage anticipé pour les héritiers, ce qui a pour conséquence de ne faire apparaître aucun héritage dans les actes de l'Enregistrement car les biens du défunt ont déjà été distribués. C'est ce qu'expliquent Jérôme Bourdieu *et al.* : « en particulier, une taxation différentielle des donations et des successions a pu inciter à ce que la transmission des biens d'une génération à une autre s'effectue plus tôt ou plus tard<sup>13</sup> ». Pour prouver le biais induit par ces comportements patrimoniaux, quelques exemples ont pu être relevés parmi les parcours individuels étudiés en détail dans la partie 3. Les exemples sont multiples. Citons notamment la succession de François Jouan, mort à 80 ans<sup>14</sup>, dont le patrimoine s'élève à 50 francs ; or il est précisé qu'un partage préalable a déjà été effectué, ainsi il ne lui reste que des habits dans son inventaire. De même pour Françoise Geffroy<sup>15</sup>, qui a fait une donation dix ans auparavant et n'a donc plus qu'un peu de mobilier dans sa succession. Les partages anticipés devant le notaire sont très fréquents, en particulier dans le cas d'un veuf, ce qui biaise immédiatement les données de l'étude et surreprésente les successions de petit montant voire nulles.

Ainsi, la fortune d'un individu très âgé n'est probablement pas totale car déjà amputée ; mais à l'inverse, celle d'un jeune n'a pas encore atteint son niveau maximal. Il est impossible de trouver « le bon âge », qui correspondrait au moment de la vie où la fortune reflète parfaitement la condition sociale. Également, pour ce qui est des individus mariés, leurs ressources forment un tout, il est donc moins révélateur d'étudier séparément chaque époux. Toutefois, la façon dont sont construites les tables de successions et absences permet de contourner cette limite, car la fortune de chaque défunt correspond approximativement à la moitié des ressources du couple.

---

<sup>13</sup> BOURDIEU Jérôme, KESZTENBAUM Lionel et POSTEL-VINAY Gilles, *art. cit.*, p. 234.

<sup>14</sup> ADIV, 3 Q 8 249, Déclaration de mutation par décès de François Jouan (5 novembre 1873).

<sup>15</sup> ADIV, 3 Q 8 248, Déclaration de mutation par décès de Françoise Geffroy (30 avril 1873).

Il aurait pu être pertinent de diviser alors l'échantillon pour ne conserver que de jeunes actifs, puis uniquement les défunts célibataires, mais à force de découpage, le groupe étudié devient trop faible numériquement et les résultats sont donc peu parlants. Après quelques tentatives, aucune distinction clairement circonscrite n'est ressortie, c'est pourquoi nous ne détaillons pas ces essais décevants. Mais gardons à l'esprit que seules les successions très importantes ont pu être réellement impactées, et non celles des plus démunis<sup>16</sup>. Suivant ce raisonnement, le nombre de défunts sans richesse présents dans les tables de successions et absences est proche de la réalité, notamment car le taux de taxation est relativement faible, autour de 1%. Échapper à la taxe est sans doute davantage une motivation des plus riches héritiers, pour ne pas perdre une grosse part de leurs biens.

### C. Une grande diversité de possédants

La part importante de démunis laisse penser que Saint-Suliac est une commune peu opulente, mais ce bilan négatif est à minimiser en partie par l'existence d'une majorité de possédants. D'ailleurs, pour évaluer un potentiel accroissement des différences entre les plus fortunés et les démunis, il est nécessaire d'entrer dans le détail et observer les montants des successions des possédants. Car si ceux-ci se révèlent peu fortunés, l'indigence ne saurait être une situation sociale bien différente. Il convient alors d'étudier les écarts de patrimoine.

Avant tout, quelques données statistiques sont traitées pour entrer dans le détail des montants de l'ensemble des successions, tout en sachant que les calculs où les indigents sont inclus donnent des résultats considérablement abaissés. L'ensemble de ces calculs est résumé dans le tableau suivant.

	Moyenne	1 <sup>er</sup> quartile	Médiane	3 <sup>e</sup> quartile	9 <sup>e</sup> décile
TSA 1 (1843-1855)	1 824,75 fr	160,13 fr	871 fr	2 376,44 fr	4 373,1 fr
TSA 2 (1856-1865)	1 696,67 fr	0	400 fr	1 857 fr	4 569,01 fr
TSA 3 (1866-1875)	1 561,76 fr	0	125 fr	1 380,38 fr	3 464,5 fr
TSA 4 (1876-1888)	2 805,4 fr	0	75,5 fr	1 966,56 fr	4 729,08 fr
TSA 6 (1902-1914)	3 577,08 fr	0	622,15 fr	3 455 fr	11 400,97 fr

**Tableau 18 : Statistiques générales sur les fortunes de l'ensemble des défunts adultes**

<sup>16</sup> BOURDIEU Jérôme, KESZTENBAUM Lionel et POSTEL-VINAY Gilles, *art. cit.*, p. 234.

Tout d'abord, la moyenne par défunt, de toutes les tables, s'élève à 2 293,13 francs. À titre de comparaison, nous avons parcouru les cinq enquêtes menées dans l'ouvrage collectif dirigé par Adeline Daumard, mais les données sont bien trop éloignées des nôtres pour apporter un éclairage. Ainsi la fortune moyenne des successions à Bordeaux s'élève à 96 350,10 francs, exclusion faite des indigents<sup>17</sup>. Le résultat peu élevé pour Saint-Suliac s'explique par la présence des indigents dans l'échantillon, d'où le fait qu'à quatre reprises, le quart au moins des défunts ne possède rien à son décès. Malgré ces successions négatives, force est de constater une hausse générale du montant de la succession sur l'ensemble de la période. Toutefois, le mouvement n'est pas uniforme, avec une baisse drastique du niveau de fortune pour revenir à une situation plus proche du début de la période. Il est ainsi très difficile de mesurer le degré d'enrichissement car bien que la moyenne augmente fortement, sous l'effet des grosses fortunes, la situation de la médiane vient contrarier ce fait.

La médiane est en effet très significative car elle montre la place de chaque patrimoine dans l'échelle des fortunes. Tout au long de la période elle est très faible, avec même une somme dérisoire pour la quatrième table notamment, où un Suliaçais sur deux possède, au moment de son décès, moins de 75,5 francs. Sur l'ensemble de la période, la médiane a un niveau moyen de 418,73 francs, ce qui signifie que globalement, un Suliaçais sur deux décède en laissant derrière lui moins de 418,73 francs pour ses héritiers, somme dérisoire. À Bordeaux, elle s'élève à 12 000 francs<sup>18</sup>.

Moyenne et médiane décrivent une situation où, à partir des années 1840, la tendance diminue progressivement jusqu'aux années 1870, pour ensuite remonter en fin de période. La médiane suit d'ailleurs la dynamique de la non-possession, le niveau de richesse diminuant constamment pendant que la non-possession augmente, avant de s'inverser pour la dernière table de successions et absences.

En ayant ces données en tête, la suite logique est de réaliser une comparaison globale parmi les possédants, pour s'intéresser aux divergences entre les plus riches et les moins fortunés. Mais où placer les divers niveaux entre riches, classes moyennes et démunis ? Considérant notre population, il est inutile de multiplier les catégories et de fixer des niveaux de référence arbitraires, le principal étant d'avoir un ordre de grandeur. En prenant pour première base les quantiles, c'est-à-dire les valeurs qui divisent l'échantillon en groupes de

---

<sup>17</sup> DUPEUX Georges et HERPIN Jacqueline, « Chapitre 3 : Les fortunes bordelaises », in DAUMARD Adeline (dir.), *op. cit.*, p. 509.

<sup>18</sup> *Ibid.*

même taille, on peut avoir une idée des différents groupes sociaux. Pour une petite société comme Saint-Suliac, avec un échantillon allant de 177 défunts à 212 au maximum, il paraît cohérent d'avoir recours aux quartiles, afin d'obtenir quatre groupes égaux, d'une cinquantaine de personnes chacun.

Le premier quartile, composé des 25 % des plus pauvres, est presque systématiquement limité à une absence totale de fortune, excepté pour la première table. Ces classes populaires, au capital insignifiant, sont alors strictement composées d'indigents. Il convient alors d'étendre ce groupe socialement inférieur jusqu'à la médiane qui atteint systématiquement un niveau relativement faible. De cette manière sont réunis ceux qui n'ont absolument rien avec ceux dont les ressources sont très limitées et pour qui les risques, au moindre aléa de la vie, sont grands. Tandis que le clivage avec les possédants est aisé à révéler, la frontière entre ceux qui n'ont rien et ceux qui ont peu de chose reste très mince, c'est pourquoi nous considérons toute la première moitié de la population comme les classes populaires suliaçaises. La population suliaçaise est donc composée d'une grande part de pauvres, avec au moins un quart d'individus indigents.

À côté de ces démunis, les possédants ont également des profils très différents et n'ont en commun que d'avoir un patrimoine, même faible. Il convient alors de se concentrer sur les divergences internes au sein des possédants. Cette inégalité secondaire n'est pas à négliger car elle peut permettre de dessiner des niveaux de fortune parmi les détenteurs de richesse. Au XIX<sup>e</sup> siècle, la propriété privée est recherchée par tous, le moindre patrimoine est alors un facteur de cohésion sociale, pour se rapprocher de l'habitus des classes dominantes.

De l'autre côté du spectre se trouvent les classes aisées qui, quant à elles, forment le dernier quartile, à environ 2 207,08 francs. Elles aussi sont composées de diverses professions, avec des cultivateurs et des marins. Évidemment les très grosses fortunes sont rares à Saint-Suliac, mais se retrouvent logiquement chez les membres les plus éminents, comme un officier de santé en début de période, des capitaines de la marine et des propriétaires. Il est d'ailleurs possible de souligner là encore les conditions de vie bien distinctes entre des membres d'une même catégorie socio-professionnelle : sur la période allant de 1843 à 1855, le plus riche défunt est une cultivatrice dont la succession s'élève à 23 337,80 francs, alors que, dans le même temps, un des membres de sa catégorie meurt sans rien laisser. Saint-Suliac, restant en marge du développement industriel, ce sont surtout des élites foncières qui dominent, malgré quelques individus du milieu du négoce très fortunés.

Chez les plus aisés, la courbe de richesse suit le mouvement global, diminuant la première moitié de la période puis augmentant pour atteindre un niveau très haut. C'est même le cas chez les plus fortunés de tous, ceux qui forment le dernier décile, c'est-à-dire les 10% les plus riches. Dès lors, nous pouvons affirmer que le fossé entre très fortunés et démunis ne se creuse pas outre mesure, il ne semble pas y avoir eu un aggravement démesuré du fossé entre ces différentes couches de la population. Au maximum, les successions s'élèvent à 71 646,5 francs, succession exceptionnellement haute, les plus élevées se situant plutôt aux alentours de 25 000 francs. Les riches individus sont donc très peu nombreux, alors même qu'à Rennes, les successions supérieures à 50 000 francs représentent 7% de l'ensemble des déclarations<sup>19</sup>.

### **III. Tentative de classification**

Malgré tous les problèmes soulevés par la constitution de rubriques de classification, comme le rappelle justement Gilles Richard en ces termes : « même les catégories les plus évidentes au premier abord posent problème. “Agriculteurs” par exemple : avoir 5 ou 500 hectares de terre n'est pas équivalent ; doit-on dès lors les regrouper tous dans la même rubrique ?<sup>20</sup> », nous tâcherons ici d'exploiter les catégories mises au jour pour tenter de les ordonner entre elles. Pour cela, il convient de garder en tête le caractère réducteur et homogénéisant de la classification qui biaise naturellement les résultats.

#### **A. Focus sur les années 1840 et la veille de la Première Guerre mondiale**

Pour compléter les premières données statistiques, il est intéressant d'observer plus spécifiquement la place de chaque catégorie socio-professionnelle au sein de l'ensemble des défunts. Détailler la situation de chaque groupe de métier prend du temps, il a donc été décidé de réaliser un focus précis sur les deux tables bornes. Les neuf rubriques principales sont utilisées, bien qu'il manque souvent des représentants pour l'une ou l'autre, d'où l'absence de mention des « salariés du privé » dans les tableaux qui suivent. Également, nous ne conservons que les hommes adultes dans cette recherche car c'est la profession qui est particulièrement visée.

---

<sup>19</sup> PRIET Christian, *Les Rennais au XIX<sup>e</sup> siècle*, thèse, 1999, p. 126.

<sup>20</sup> RICHARD Gilles, « Conclusion », in BOUGEARD Christian et PRIGENT François (dir.), *La Bretagne en portrait(s) de groupe. Les enjeux de la méthode prosopographique (Bretagne, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, PUR, 2016, p. 317.

Catégories socio-professionnelles	Défunts recensés	Montant successoral (en francs)	Moyenne
Marins	64	93 130,71	1 455,17
<i>Dont capitaines</i>	3	34 702, 62	11 567,54
<i>Dont simples marins</i>	61	58 428,09	957,84
Cultivateurs	17	44 438,75	2 614,04
Domestiques	2	163,50	81,75
Agents de l'État	8	3 526,48	440,81
Patrons	15	30 976,18	2 065,08
Professions libérales	2	12 814,70	6 407,35
Propriétaires	1	11 324	11 324
Sans profession	4	7 649,32	1 912,33
<b>Total</b>	<b>113</b>	<b>204 023,64</b>	<b>1 805,52</b>

**Tableau 19 : Niveaux de fortune et profession chez les hommes adultes (1843-1855)**

D'un premier coup d'œil, les simples marins, les domestiques et les agents de l'État sont les plus lésés, étant les seuls à être situés sous la moyenne. La domesticité est évidemment une condition précaire, et ses membres font logiquement partie des classes populaires. Le résultat concernant les agents de l'État paraît bien plus étonnant, d'autant qu'il concerne aussi bien les catégories moyennes qu'inférieures. Néanmoins cet élément est à prendre avec modération, car seules huit personnes font partie de ce sous-groupe, ainsi les résultats ne s'appuient pas sur un effectif suffisamment important, il faut donc le comparer aux tables suivantes.

Remarquons par ailleurs un élément intéressant les patrons : il nous est impossible de les distinguer entre eux, en les classant selon les niveaux du codage socio-professionnel. En effet, les caractéristiques allouées habituellement à chaque profession ne semblent plus de rigueur ici, comme le montre l'exemple d'un boulanger, théoriquement classé en B, bien moins fortuné qu'un tisserand, usuellement classé en C. Ce fait se reproduit dans toutes les tables, c'est pourquoi le groupe « patrons » regroupe sans distinction artisans et commerçants de tous niveaux sociaux.

Catégories socio-professionnelles	Défunts recensés	Montant successoral (en francs)	Moyenne
Marins	58	151 994,69	2 620,60
<i>Dont capitaines</i>	7	93 203,06	13 314,72
<i>Dont simples marins</i>	51	58 791,63	1 152,78
Cultivateurs	17	47 351,77	2 785,40
Domestiques	2	555,70	277,85
Agents de l'État	2	7 380,60	3 690,3
Patrons	5	7 201,31	1 440,26
Propriétaires	3	44 868,56	14 956,19
Religieux	3	4 448,72	1 482,91
Sans profession	3	23 537,20	7 845,73
<b>Total</b>	<b>93</b>	<b>287 338,55</b>	<b>3 089,66</b>

**Tableau 20 : Niveaux de fortune et profession chez les hommes adultes (1902-1914)**

Ici encore, les simples marins et domestiques sont situés dans la frange basse de la population. Mais, fait étonnant, les patrons ont pris la place des agents de l'État, qui sont parvenus à atteindre un niveau plus élevé. Toutefois, les effectifs ne se limitant qu'à cinq et deux individus, les montants de succession sont peu parlants et peuvent être issus de stratégies familiales plutôt que simplement liés à la profession. Dans cette table, la moyenne est bien trop élevée, influencée par de gros patrimoines, mais utiliser la médiane, à hauteur de 871 francs, ne fournit pas de meilleure estimation. En effet, en calculant la médiane de chaque profession, systématiquement très basse, nous trouvons que toutes les catégories sont situées en dessous, excepté les propriétaires et agents de l'État, soit cinq personnes de l'échantillon sur 93. Plutôt que de comparer à la moyenne générale, nous observons donc les évolutions de chaque secteur.

Les marins se sont enrichis, aussi bien les capitaines que les exécutants de niveau inférieur. La hausse du nombre de capitaines n'a d'ailleurs pas diminué leur fortune individuelle, contrairement à ce qui a pu être envisagé dans un premier temps, avec l'idée première que la démocratisation de l'accès à ce poste avait peut-être été suivie d'une dévalorisation financière, ce qui n'est pas du tout le cas. Les cultivateurs, toujours bien au-dessus des marins, se sont enrichis mais à un rythme plus lent. Même les domestiques et les agents de l'État, si peu nombreux pour être représentatifs, se sont enrichis, tandis que les propriétaires réaffirment leur position privilégiée. De même, les « sans profession » sont encore une fois très aisés, cachant peut-être une situation similaire à celle des propriétaires, mais nous ne pouvons pas étudier l'origine de leur richesse, la dernière table étant très peu

renseignée. Déjà, pour la table précédente, l'essentiel de la richesse des « sans profession » est issue de leur fortune immobilière. Cet élément nous laisse penser qu'étant donné le faible nombre d'hommes adultes n'ayant pas de profession déclarée, il s'agit en réalité d'une situation équivalente au fait d'être rentier. Pour la première table, il est précisé la mention « mendiant » pour le seul « sans profession » décédant sans aucun bien, tandis que les autres sont plutôt fortunés.

La comparaison de ces deux tableaux révèle une augmentation générale des montants de succession, mais il est à préciser que le nombre de successions sans aucun actif augmente aussi sensiblement. Ainsi, les Suliaçais s'enrichissent globalement, mais le nombre de pauvres s'accroît dans le même temps. Prenons les simples marins, leur fortune moyenne passe de 957,84 francs à 1 152,78 francs, mais au même moment, les indigents, au nombre de 5 en 1843-1855, passent à 25 en 1902-1914, sur une soixantaine de marins à chaque reprise.

Pour ne pas se limiter à ces deux seules bornes, qui restent les plus détaillées, balayons rapidement les trois autres tables. Pour la deuxième table de successions et absences, domestiques, marins et même capitaines, patrons et agents de l'État sont situés en-dessous de la moyenne ; dans la troisième, c'est le cas des domestiques, agents de l'État, marins et patrons ; dans la quatrième, ce sont les agents de l'État, les marins et uniquement les petits patrons cette fois. Le fait que systématiquement toutes les professions, sauf celle de cultivateur, soient en-dessous de la moyenne montre une grande homogénéité de la population suliaçaise, quels que soient les secteurs d'activité. La situation des cultivateurs est une véritable singularité, ceux-ci étant situés en dessous de la moyenne une seule fois, entre 1902 et 1914, et même là ils restent plus fortunés que les autres groupes professionnels.

## **B. Marins contre cultivateurs, quelle domination ?**

L'ensemble des éléments relevés à propos des niveaux de fortune suliaçais peut permettre de prétendre à la réalisation d'une certaine stratification sociale. Cette démarche reste toutefois soumise à une part d'interprétation, les informations restant partielles, d'où l'idée que « les tentatives de reconstruction statistique ne manquent pas : dès qu'elles remontent au second tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, elles glissent dans l'incertitude<sup>21</sup> ».

---

<sup>21</sup> LEQUIN Yves (dir.), *Histoire des Français XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Tome II, *La société*, Paris, Armand Colin, 1983, p. 295.



À l'aide des moyennes de fortune calculées pour l'ensemble des professions, nous avons pu voir se dessiner une échelle des professions, avec domestiques, fonctionnaires et marins en bas, cultivateurs et propriétaires en haut. Pour affiner encore l'étude, nous avons réalisé deux nouveaux tableaux avec la part de chaque profession dans l'ensemble des fortunes suliaçaises, comparée à la part de cette même profession dans l'ensemble des actifs.

	Effectif	Part de chaque profession dans l'ensemble des défunts	Total de fortune en francs	Part de chaque profession dans l'ensemble de la richesse
Marins	64	56,6%	93 130,71	45,6%
Cultivateurs	17	15%	44 438,75	21,8%
Domestiques	2	1,8%	163,5	0,1%
Agents de l'État	8	7,1%	3 526,48	1,7%
Patrons	15	13,3%	30 976,18	15,2%
Professions libérales	2	1,8%	12 814,7	6,3%
Propriétaires	1	0,9%	11 324	5,6%
Sans profession	4	3,5%	7 649,32	3,7%
Total	113	100%	204 023,64	100%

**Tableau 21 : Comparaison du poids de chaque catégorie socio-professionnelle dans la richesse totale et l'ensemble des actifs (1843-1855)**

Nous observons le poids extrêmement faible des agents de l'État. La proportion de richesse confirme les résultats obtenus avec les moyennes, ainsi marins, domestiques et fonctionnaires ont un poids économique plus faible que leur importance numérique. À l'inverse, les cultivateurs, patrons et les sans profession ont un poids plus fort, et bien plus encore les professions libérales et propriétaires, qui détiennent une part importante de la fortune suliaçaise totale.

	Effectif	Part de chaque profession dans l'ensemble des défunts	Total de fortune en francs	Part de chaque profession dans l'ensemble de la richesse
Marins	58	62,4%	151 994,69	52,9%
Cultivateurs	17	18,3%	47 351,77	16,5%
Domestiques	2	2,2%	555,70	0,2%
Agents de l'État	2	2,2%	7 380,60	2,6%
Patrons	5	5,4%	7 201,31	2,5%
Propriétaires	3	3,2%	44 868,56	15,6%
Religieux	3	3,2%	4 448,72	1,5%
Sans profession	3	3,2%	23 537,20	8,2%
<b>Total</b>	<b>93</b>	<b>100,1%</b>	<b>287 338,55</b>	<b>100%</b>

**Tableau 22 : Comparaison du poids de chaque catégorie socio-professionnelle dans la richesse totale et l'ensemble des actifs (1902-1914)**

Dans ce second tableau, la dynamique est quelque peu inversée, avec une chute du poids des cultivateurs et des patrons. Néanmoins, les marins restent moins puissants économiquement, tandis que les propriétaires s'affirment avec force.

Nous décidons désormais de comparer les statistiques globales à celles spécifiques aux deux groupes majoritaires : les marins et cultivateurs. Le tableau qui suit montre alors l'évolution de leurs niveaux de richesse.

	Marins	Cultivateurs
TSA 1 (1843-1855)	Moyenne : 1 455,17 fr Médiane : 684,20 fr	Moyenne : 2 614,04 fr Médiane : 2 398,75 fr
TSA 2 (1856-1865)	Moyenne : 846,41 fr Médiane : 356,65 fr	Moyenne : 1 037,23 fr Médiane : 400 fr
TSA 3 (1866-1875)	Moyenne : 1 130,01 fr Médiane : 83,44 fr	Moyenne : 2 523,59 fr Médiane : 0 fr
TSA 4 (1876-1888)	Moyenne : 1 962,7 fr Médiane : 0 fr	Moyenne : 3 733,67 fr Médiane : 2 865 fr
TSA 6 (1902-1914)	Moyenne : 2 620,60 fr Médiane : 32,89 fr	Moyenne : 2 785,40 fr Médiane : 0 fr
<b>Toutes les TSA</b>	<b>1 602,98 fr</b>	<b>2 538,79 fr</b>

**Tableau 23 : Comparaison de la fortune des marins et de celle des cultivateurs**

Premier fait frappant, les marins sont globalement beaucoup moins riches que les cultivateurs, avec une moyenne bien inférieure. En comparant ce tableau avec le n°18, force est de constater que les cultivateurs se situent largement dans la frange supérieure de la société suliaçaise. Quant aux marins, ils se trouvent systématiquement sous la moyenne de

l'ensemble des défunts. Même, une très grande majorité d'entre eux semble vivre dans la précarité, avec des médianes au niveau très faible dans la deuxième moitié de la période.

À travers diverses études complémentaires, nous avons pu constater que les cultivateurs sont systématiquement au-dessus des autres Suliaçais dans la hiérarchie. Or, ils sont très peu nombreux, et dans cette catégorie hétérogène sont inclus des journaliers et ouvriers agricoles, dont le niveau de richesse nuit à la moyenne du groupe. À Saint-Suliac ce ne sont pas les patrons, les fonctionnaires ou les professions libérales qui dominent mais bien les cultivateurs. Le patronat est ici limité à un petit artisanat qui n'enregistre pas beaucoup de richesses, tandis que les agents de l'État et membres de professions libérales sont presque inexistantes, seulement de passage, et ne s'établissent pas définitivement. Ce sont alors les élites foncières qui correspondent au milieu dominant, avec en tête de file de riches propriétaires.

Au fil des décennies, l'ordre hiérarchique évolue peu, les cultivateurs dominent constamment les marins. La situation de cultivateur a donc pu être enviée et perçue comme plus avantageuse, d'où le fait que les effectifs augmentent en fin de période. Mais cette hausse numérique s'accompagne d'une diminution relative de leur richesse. Nous avons vu qu'il y avait peu d'indigents parmi les cultivateurs, mais ce taux augmente sur la période, la profession étant davantage représentée, les différences intrinsèques entre les exploitants augmentent. C'est tant qu'ils sont peu nombreux qu'ils sont fortunés, justement car ils possèdent beaucoup de terres et les conservent au maximum. C'est d'ailleurs pour cela que, parmi les individus décédés dans le canton de Châteauneuf, très peu d'individus vivant hors de Saint-Suliac ont dans leur succession des terres suliaçaises, alors même que beaucoup de Suliaçais décèdent en étant propriétaires de terrains de La Ville-ès-Nonais par exemple. Les terrains agricoles suliaçais sont conservés par les cultivateurs de la commune.

La hiérarchie dépend de la possession de la terre, car les cultivateurs et plus encore les propriétaires dominent. Ainsi dans cette société littorale, il s'avère que le versant agricole est plus avantageux car, en plus d'être moins soumis aux aléas que les métiers maritimes, il permet une meilleure condition sociale.

### **C. Une société composée massivement de classes populaires**

Malgré tous ces éléments de réponse fournis par diverses archives, capter la réalité des groupes sociaux reste bien fragile et nécessite une grande part d'interprétation. En effet les

seuls critères socio-économiques ne suffisent pas pour définir complètement un groupe social, mais ils donnent un premier aperçu foncièrement intéressant. La société suliaçaise dans son ensemble est très homogène, les catégories sociales sont floues, toutes plus ou moins proches quant à leurs niveaux de richesse mais bien distinctes dans leur univers professionnel. Malgré l'incapacité à tracer une frontière nette entre chaque entité sociale, essayons tout de même de dresser un portrait global de la société suliaçaise.

Les cultivateurs et propriétaires, associés aux capitaines marins, forment sans conteste la catégorie sociale la plus favorisée, mais leur supériorité est toute relative, seule la domination économique est assurée. En effet, l'exploitation de nos sources ne permet pas d'avoir connaissance de possibles tensions voire conflits entre les différents groupes. La stratification sociale suliaçaise, comme ailleurs, est dure à appréhender car elle va au-delà de la simple richesse, mettant en cause beaucoup d'autres mécanismes complémentaires. En se limitant aux seules données en notre possession, nous pouvons affirmer que la société suliaçaise se compose majoritairement de classes populaires aux parcours multiples, au sommet desquelles se situe la frange agricole de la population.

Mais alors, entre le groupe supérieur et les plus défavorisés, existe-t-il une catégorie tierce ? Le XIX<sup>e</sup> siècle est caractérisé par le développement de classes moyennes, cette « couche sociale nouvelle » mise en avant par Léon Gambetta<sup>22</sup>, mais est-ce le cas à Saint-Suliac ? Par l'étude de la répartition socio-professionnelle, il est apparu que ce « monde de petits propriétaires, de petits industriels, de petits boutiquiers », toujours selon Gambetta, est très peu présent à Saint-Suliac. En effet, comme nous l'avons démontré précédemment, l'industrialisation est quasi inexistante, les boutiques peu nombreuses, seuls quelques individus sont bien considérés comme des propriétaires mais strictement terriens.

Les classes moyennes du début du siècle et celles de la fin sont différentes. Au départ celles-ci sont strictement composées de la petite bourgeoisie, puis progressivement étendues à l'ensemble des individus parvenant à s'élever de la masse du peuple. Peu importe les nuances, entre les plus démunis et les dominants, aucun élément ne nous a permis de constater l'existence de classes moyennes à Saint-Suliac. Certes, nous aurions pu considérer les membres des deuxième et troisième quartiles de cette manière, mais les différences avec les classes populaires seraient alors très artificielles. Plutôt, l'observation des successions

---

<sup>22</sup> GAMBETTA Léon, « Discours prononcé le 26 septembre 1872 à Grenoble », in REINACH Joseph (éd.), *Discours et plaidoyers politiques de M. Gambetta*, Paris, G. Charpentier, 1880-1885, vol. 3, p. 101.

suliaçaises ne nous permet pas d'établir des seuils de fortune stricts, car l'échantillon est trop limité et peu suffisamment diversifié. Selon nous, le plus logique est de considérer une masse composant les classes populaires, contre une petite élite plus fortunée, mais sans réelle distinction de profession ou de mode de vie. En effet, à part quelques rares cas de professions libérales, qui disparaissent bien vite de l'étude, il est apparu que les plus riches sont cultivateurs ou capitaines, et vivent donc des mêmes ressources que leurs concitoyens mais en ayant un niveau de vie potentiellement supérieur.

En comparant nos résultats avec ceux tirés de l'ouvrage d'Adeline Daumard, il s'avère que la moyenne générale des successions des classes moyennes est nettement supérieure à celle des plus fortunés de Saint-Suliac<sup>23</sup>. Cela confirme davantage encore que la population suliaçaise est composée de beaucoup de classes populaires, avec seulement un petit noyau qui se dégage, constitué de cultivateurs, de propriétaires, et de capitaines marins. Ces derniers ne forment une élite qu'au sein de leur petite société littorale, et leur position sociale dominante est ainsi totalement dépendante de leur situation territoriale. Pourtant, le monde littoral ainsi décrit est aussi celui de la précarité. Et à Saint-Suliac, il n'existe pas de réel continuum de positions sociales, avec un groupe de défavorisés et une domination de la part d'élites puissantes ; au contraire, Saint-Suliac est composée de grands groupes diversifiés, reflets d'une société hétérogène et globalement peu fortunée.

\*\*\*

Tous ces éléments dressent un portrait général des catégories d'individus qui structurent la société suliaçaise. Toutefois, il ne faut pas oublier que pour décrire pleinement la stratification sociale, les seuls critères socio-économiques ne suffisent pas, divers autres paramètres entrent en jeu. Les facteurs culturels et symboliques ont également un rôle important, mais ces éléments ne peuvent être quantifiés, comme la notion de prestige, dépendante en partie de la rareté des offres locales. Néanmoins relever tous ces paramètres au travers de sources est irréalisable pour le XIX<sup>e</sup> siècle. Le prestige dont jouissait un homme est en effet très difficile à évaluer, tout comme avoir une idée précise de son réseau de connaissances, sans parler de ses ressources culturelles.

De même, réaliser une approche selon la catégorie socio-professionnelle peut déboucher sur des généralisations abusives. En effet, la position hiérarchique d'un individu ne

---

<sup>23</sup> À Lille, par exemple, elle s'élève à 10 371 francs.

dépend pas strictement de sa profession ; ainsi tel cultivateur peut se situer dans les catégories supérieures en raison d'un héritage plus que des revenus tirés de sa profession.

Malgré une solide historiographie du fait social au XIX<sup>e</sup> siècle, il nous est apparu impossible de comparer point par point la structure de la société suliàçaise à une société rurale – encore moins littorale étant donné les manques historiographiques – qui se voudrait le reflet de la France du XIX<sup>e</sup> siècle. Il n'a alors été possible que de mettre en avant les traits constitutifs de la société suliàçaise, à savoir : une masse populaire composée majoritairement de marins, associée à quelques individus esseulés dans chaque secteur d'activités, au-dessus desquels se trouvent les cultivateurs, riches propriétaires et capitaines marins. En résumé, les écarts économiques et sociaux sont faibles.

Cette partie joue donc un rôle charnière : nous avons pu proposer une classification sociale des individus à l'échelle communale, et l'étude des quelques trajectoires spécifiques examinées par la suite vient s'ancrer dans cette dynamique. En observant plus précisément le parcours de certaines familles, il devient possible d'élargir le terrain d'enquête, jusqu'alors limité à la seule commune de Saint-Suliac, afin de mettre en avant de potentielles mobilités.



**Troisième partie**

**Essai sur la mobilité sociale des Suliçais**





Quand sonnait l'heure de l'entrée dans la vie active au XIX<sup>e</sup> siècle, les jeunes hommes prenaient fréquemment la suite de leur père en choisissant la même profession, reprenant parfois les terres familiales à leur compte. Paysans eux-mêmes, fils et petit-fils de paysans, telle était la destinée de nombreux Français dans les communes rurales. Reflet de la réalité ou poncif grossi par les mémoires postérieures, il convient d'interroger les trajectoires sociales existant au sein de ces sociétés. Car il est désormais évident que les campagnes françaises ne sont pas restées statiques, l'historiographie actuelle niant le prétendu immobilisme longtemps défendu, comme le montre par exemple, ne serait-ce que par son titre, *Le village immobile* de Gérard Bouchard<sup>1</sup>. De même, l'idée d'un exode rural massif et inédit au XIX<sup>e</sup> siècle est aujourd'hui réfutée, pour parler plutôt d'une intensification progressive des échanges : « au lieu de la création *ex nihilo* de courants migratoires nouveaux, le XIX<sup>e</sup> siècle a marqué la canalisation, vers les villes, d'une partie des mouvements qui lui préexistaient<sup>2</sup> ».

Pour mettre en exergue les transformations qui animent la société suliaçaise, il est question ici de mobilité sociale, entendue au sens général, à savoir le changement de position sociale d'un individu, soit au cours de sa vie dans le cas de la mobilité intragénérationnelle, soit vis-à-vis de ses parents pour la mobilité intergénérationnelle. Cette étude emprunte alors beaucoup aux autres sciences sociales, l'un des pionniers de ce champ de recherche, en sociologie, étant sans conteste Pierre Bourdieu, accompagné de Jean-Claude Passeron, auteurs des *Héritiers* en 1964<sup>3</sup>, puis de *La Reproduction* en 1970<sup>4</sup>, où ils mettent en avant l'enjeu de la démocratisation scolaire pour la mobilité sociale. Pour cette dernière partie, le pari a été fait d'étudier plus spécifiquement quelques individus, en récoltant le plus de détails possible sur leurs trajectoires sociales. En suivant ces destinées, l'objectif est de voir se dégager différentes dynamiques résultant des diverses composantes de la mobilité : mobilité géographique et mobilité professionnelle en particulier, les deux étant parfois temporaires car liées aux opportunités et pouvant aboutir à une mobilité sociale plus générale.

Grâce au focus que nous mettons en place dans cette partie, nous pouvons accéder à une meilleure compréhension des phénomènes sociaux qui se produisent dans la communauté suliaçaise au XIX<sup>e</sup> siècle. Les transformations économiques et politiques entraînent des

---

<sup>1</sup> BOUCHARD Gérard, *Le village immobile : Sennely-en-Sologne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Plon, 1972.

<sup>2</sup> ROSENAL Paul-André, *Les sentiers invisibles. Espace, familles et migrations dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1999, p. 209.

<sup>3</sup> BOURDIEU Pierre et PASSERON Jean-Claude, *Les héritiers. Les étudiants et la culture*, Paris, Éditions de Minuit, 1964.

<sup>4</sup> BOURDIEU Pierre et PASSERON Jean-Claude, *La reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Éditions de Minuit, 1970.

changements juridiques et sociaux, toutefois, « malgré la conquête de droits identiques pour tous les Français sur le plan civique et juridique, la société reste très hiérarchisée, selon la naissance ou la fortune, même si de nouvelles formes de mobilité sociale et géographique émergent<sup>5</sup> ». Le suivi continu des populations permet d'observer les évolutions socio-professionnelles à l'échelle locale, et des phénomènes migratoires s'ils existent. Dès lors, nous nous appuyons prioritairement sur l'individu, étant entendu que la mobilité ne s'effectue pas nécessairement à l'échelle d'un groupe. À Saint-Suliac, la reproduction sociale prime-t-elle ? Des évolutions professionnelles menant à des ascensions sociales existent-elles ? Questionnons le mythe des campagnes inactives et stables.

---

<sup>5</sup> APRILE Sylvie, *La révolution inachevée : 1815-1870*, Paris, Belin, rééd. 2014, p. 129.

# Chapitre 1 : Histoires de vie

Daniel Pennac, dans son livre *Chagrin d'école*, déclarait que « statistiquement tout s'explique ; personnellement tout se complique<sup>1</sup> ». Nous avons pu dépeindre plus haut la façon dont la société suliaçaise se structure socialement, au prisme des professions existantes et des différents niveaux de richesse. Plutôt homogène, la société n'en est pas moins ouverte aux transformations et offre une diversité de trajectoires de vie. Il paraît donc intéressant de se pencher sur les évolutions possibles à l'échelle de l'individu, au cours de sa vie, ainsi que par rapport aux autres membres de sa lignée. Pourquoi alors se tourner vers une histoire familiale ? Car travailler sur la famille et la parenté offre un cadre d'observation propice au repérage des changements qui peuvent survenir au cours de l'existence. En effet, les mobilités sont difficiles à repérer, mais entreprendre une reconstitution généalogique permet de constater les mutations et les permanences qui existent au sein d'une même lignée.

L'axe de recherche développé ici conserve le même niveau d'analyse que précédemment, à savoir le cadre communal, échelle classique mais adéquate. Ce micro-espace nous semble pertinent car il donne à voir des phénomènes sociaux à partir de sources individuelles que nous pouvons exploiter entièrement. Le cadre retenu concerne donc un espace très limité de prime abord, centré sur la commune de Saint-Suliac, mais qui s'étend au fil des généalogies, les lignées n'étant pas toutes sédentaires mais au contraire migrant vers d'autres communes, jouant sur les limites du champ d'observation. De même, travailler sur des itinéraires individuels n'est pas une nouveauté en soi, s'intéresser précisément à un homme est même classique dans l'historiographie, comme le montre l'exemple répandu des biographies historiques. Mais il a longtemps été question uniquement des élites, or nous avons comme base d'étude un groupe villageois, pour lequel dresser une biographie collective relève davantage du défi.

## I. Entre prosopographie et micro-histoire : la focalisation sur l'individu

Dans *La Bretagne en portrait(s) de groupe : les enjeux de la méthode prosopographique*<sup>2</sup>, alors que de nombreuses interventions sont regroupées pour présenter différentes études prosopographiques, un fait marquant est l'absence des masses. Même si les individus étudiés ne sont pas nécessairement membres des élites, tous ont un lien avec une

---

<sup>1</sup> PENNAC Daniel, *Chagrin d'école*, Paris, Gallimard, 2007, p. 9.

<sup>2</sup> BOUGEARD Christian et PRIGENT François (dir.), *La Bretagne en portrait(s) de groupe. Les enjeux de la méthode prosopographique (Bretagne, XVIIIe-XXe siècle)*, Rennes, PUR, 2016.

certaine forme de pouvoir, même faible, tels que des partisans politiques, ou au moins un certain prestige, tels que l'armée. Cette constatation s'explique volontiers, car trouver des sources sur des individus « lambda » est forcément plus ardu, comme nous avons déjà pu le constater au moment de la reconstitution de la stratification sociale suliaçaise, précédemment dessinée. Cependant, sans pour autant réaliser une prosopographie en tant que telle, qui regroupe théoriquement des individus liés par une caractéristique commune, il est amplement pertinent de s'appuyer sur la méthode qui en découle pour reconstruire quelques destinées au prisme de la mobilité sociale.

### **A. Sources et méthode**

À l'image d'Alain Corbin retraçant la vie de Pinagot<sup>3</sup>, nous nous intéressons à une foule d'inconnus n'ayant laissé comme trace derrière eux que les simples documents administratifs qui jalonnent le cours d'une vie, à savoir les actes de naissance, mariage et décès, auxquelles s'ajoutent les archives des successions. En effet, l'état civil, en tant qu'« ensemble des éléments permettant d'individualiser une personne dans l'organisation sociale et administrative<sup>4</sup> », donne à voir la situation d'un individu aussi bien vis-à-vis de la société qu'au sein de sa famille. Établie sous la forme de registres paroissiaux, avant 1792, puis comme l'état civil laïc, cette source est constituée de tous les éléments qui permettent l'identification d'un individu et forme ainsi un document historique précieux. Notre volonté est de reconstituer des trajectoires individuelles les plus complètes possible. Toutefois l'état civil n'observe les individus en question qu'à certains moments précis de leur vie, lorsqu'un événement se produit, comme un mariage ou la naissance d'un enfant. Ceux pour qui peu de ces jalons biographiques se réalisent se retrouvent alors faiblement documentés, d'où une exclusion relative des célibataires et des individus sans descendance. Du reste, l'ensemble des actes d'état civil concernant les membres de notre échantillon a été traité.

C'est ici que prend toute l'importance d'une deuxième source massivement utilisée pour cette étude : les registres de mutation par décès<sup>5</sup>. Nous l'avons vu préalablement, chaque défunt est inscrit dans les tables de successions et absences, et dans le cas où celui-ci avait au moins quelques biens soumis à succession, il est répertorié dans ces registres de formalités, enregistrés chronologiquement. Cette archive successorale permet d'affiner les informations

---

<sup>3</sup> CORBIN Alain, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot. Sur les traces d'un inconnu, 1798-1876*, Paris, Flammarion, 1998.

<sup>4</sup> *Dictionnaire encyclopédique universel*, vol. 1, Genève, Georges Naef, rééd. 1993, p. 531.

<sup>5</sup> Ceux-ci sont consultables aux archives départementales d'Ille-et-Vilaine, pour le canton de Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine, sous la cote 3 Q 8/232-319, entre le 1<sup>er</sup> janvier 1853 et le 25 octobre 1940.

relatives au défunt et à sa famille, en particulier ses héritiers, concernant leur statut matrimonial, leur profession et le lieu de leur résidence, éléments essentiels pour toute étude de la mobilité.

Enfin, toute autre archive annexe peut être exploitée, car multiplier les sources pour un même individu permet d'accroître la masse d'informations et de croiser ces dernières, pour compenser de potentielles lacunes. Nous nous basons donc en premier lieu sur les informations retirées de l'état civil et des registres de mutation par décès, données auxquelles sont agrégées celles récupérées au préalable dans les tables de successions et absences, notamment pour les indigents n'ayant pas de succession, ainsi que celles des recensements. Enfin, un ouvrage nous a parfois été utile pour trouver les dates des naissances, mariages ou décès : *Saint-Suliac : tables des actes de baptêmes mariages sépultures (1802-1899)*<sup>6</sup>, dont chaque élément a été par la suite directement vérifié dans l'état civil. Toutes ces sources croisées, un nombre précieux d'informations a pu être collecté sur notre groupe d'inconnus, afin d'étudier le plus finement possible la complexité de leurs trajectoires.

À travers ces sources, l'idée est de sélectionner un groupe suffisamment large pour dégager de grandes tendances sur les phénomènes migratoires et sociaux, mais assez restreint pour être contenu dans un mémoire de recherche. Pour cela, cet axe de recherche s'inspire de la méthode employée pour réaliser la très fournie enquête des « 3 000 familles » initiée par Jacques Dupâquier au début des années 1980, puis reprise par quelques équipes de chercheurs<sup>7</sup>. L'objectif fut de reconstituer des généalogies descendantes partant du début du XIX<sup>e</sup> siècle en France afin d'étudier les comportements démographiques et socioéconomiques, avec pour point de départ 3 000 couples mariés entre 1803 et 1832, sur l'ensemble du territoire français, et avec pour critère un nom de famille commençant par « Tra ». À partir de là, la base de recherche fut élargie et complétée par des éléments concernant le patrimoine des individus.

La reconstitution généalogique entreprise s'ancre alors pleinement dans une perspective de biographie collective, au croisement entre prosopographie et micro-histoire. L'approche prosopographique résulte en partie de l'intérêt pour les structures sociales et peut être définie ainsi : « méthode ou outil, la démarche prosopographique, des itinéraires à la

---

<sup>6</sup> THOMAS-CADIOU Julien, *Saint-Suliac : tables des actes de baptêmes mariages sépultures (1802-1899)*, dactyl. 2002.

<sup>7</sup> Ce projet collectif est toujours d'actualité et a donné naissance à divers ouvrages et articles. Pour plus d'informations, un site Internet y est consacré : <https://tra.site.ined.fr/>.

sociobiographie, permet de passer d'une indispensable approche biographique à des portraits collectifs, en effectuant des allers-retours entre les trajectoires individuelles et les trajectoires collectives<sup>8</sup> ». Cependant, notre sélection d'individus ne forme pas un groupe uni, là étant la limite qui nous a inévitablement éloignée de la prosopographie. En effet, cette dernière correspond à une « biographie collective d'un groupe qui présente des traits communs<sup>9</sup> », alors que notre seule véritable caractéristique commune est l'appartenance géographique. Toutefois, plutôt qu'un genre historiographique, la prosopographie forme un outil de travail enrichissant, qui, mis en parallèle avec la micro-histoire, où, contre les groupes sociaux prédéfinis, c'est l'aspect individuel qui est mis en avant, nous donne les clés pour réaliser une mise en série de fiches individuelles. Consciente des risques liés à une telle méthode, nous tâchons de prendre avec précaution les données à analyser, en croisant le plus possible les sources disponibles et en prenant en compte les évolutions des dénominations<sup>10</sup>.

Nous mêlons donc à la fois une perspective micro-historique, en nous penchant sur des inconnus par le dépouillement de séries nominatives notamment, mais aussi une perspective d'inspiration prosopographique, visant la construction d'une sorte de biographie collective. Ces courants historiographiques à l'esprit, il a été possible de s'adonner aux réalisations généalogiques, dans la lignée de l'enquête TRA.

## **B. Cinq générations et le choix des familles**

Un individu s'ancre dans différents réseaux et groupes d'appartenance, mais nous avons choisi le cadre familial, positionnement peu original mais utile car « la famille et la parenté fournissent une grille de lecture indispensable dans certains contextes particuliers<sup>11</sup> ». Ici le recours au concept de génération nous a paru pertinent car la famille est le cadre d'observation idéal pour observer les évolutions sociales qui existent au cours d'une vie. Pour pouvoir se focaliser sur plusieurs trajectoires sociales à étudier le plus finement possible, le choix a été fait de sélectionner quelques familles de façon aléatoire. La constitution de l'échantillon est une opération décisive, qui conditionne les données à travailler et donc à

---

<sup>8</sup> BOUGEARD Christian, « Introduction », in BOUGEARD Christian et PRIGENT François, *op. cit.*, p. 10.

<sup>9</sup> DUMAS Jean, « À propos des élites : approche historiographique », *Cahiers d'histoire*, n°73, 1998, p. 13-18.

<sup>10</sup> Claire Lemerrier et Claire Zalc rappellent ainsi : « un travers classique de la prosopographie est ainsi de vouloir remplir à toute force certaines "cases", comme "origine sociale" ou "fortune". Cela peut amener à surinterpréter par exemple une fortune au décès, connue par les sources fiscales, mais qui correspond selon les âges à un maximum ou à ce qui reste après donations ; ou encore une profession du père à la naissance de l'individu, alors que ce père peut avoir connu ensuite une importante mobilité sociale », in LEMERCIER Claire et ZALC Claire, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris, La Découverte, 2007, p. 23.

<sup>11</sup> DEROUET Bernard, « Quelques réflexions sur la place de la parenté et de la famille dans l'histoire sociale » in Antoine Annie (dir.), *Campagnes de l'Ouest. Stratigraphies et relations sociales dans l'histoire*, Rennes, PUR, 2000, p. 422.

interpréter. Dès lors l'enjeu de la représentativité est essentiel : il s'agit de réaliser une étude rigoureuse, dont les conclusions ne seront pas limitées à ce travail unique, mais au contraire transposables à d'autres espaces, à d'autres échelles. Pour permettre une approche statistique intéressante, le groupe doit être le plus vaste possible, mais le travail de recherche nous limite sur ce point.

Travaillant sur une base communale, la méthode de sélection ne peut être celle employée pour l'enquête des 3 000 familles, car prendre un critère patronymique aléatoire ferait que l'échantillon recouperait les mêmes familles. Pour choisir un petit groupe de Suliaçais aléatoirement, il a été décidé de travailler à partir des couples mariés au début de la période étudiée, vers 1840-1850, pour permettre de balayer l'ensemble du XIX<sup>e</sup> siècle en suivant leur descendance et leur ascendance. La date arrêtée est 1851, car les mariages antérieurs concernent aussi bien ceux de Saint-Suliac que ceux de La Ville-ès-Nonais<sup>12</sup>. Nous voilà donc avec pour point de départ 11 couples mariés en 1851, choisis sur une base strictement chronologique plutôt qu'alphabétique, présentés dans le tableau suivant. Pour des raisons de volume de données à traiter, nous nous sommes limitée à cette unique année, afin d'approfondir au maximum chaque trajectoire plutôt que de multiplier les familles étudiées superficiellement. De cette façon, les lignées reconstruites ne sont pas patrilinéaires : au contraire nous nous fondons sur une parenté cognatique, c'est-à-dire une descendance issue indifféremment des hommes et des femmes. Cet élément nous permet d'avoir un regard bien plus englobant sur chaque famille, et d'éviter que l'influence des femmes au sein de la lignée ne soit une nouvelle fois sous-estimée<sup>13</sup>.

---

<sup>12</sup> Les deux entités se sont séparées en 1850, il faut donc attendre 1851 pour être certain que les mariages sont bien strictement suliaçais. Le choix de 1851 permet de rester cohérent avec le reste du mémoire, pour lequel il a été décidé dès le départ d'exclure La Ville-ès-Nonais.

<sup>13</sup> En privilégiant les lignées patrilinéaires, un biais lié au sexe est évoqué in BOURDIEU Jérôme, KESZTENBAUM Lionel et POSTEL-VINAY Gilles, « L'enquête TRA, une matrice d'histoire », *Population*, 2014/2, vol. 69, p. 225.



<b>Famille 1.</b>	Jean Le Loc & Marie Béliot.
<b>Famille 2.</b>	François Robin & Rose Bruère.
<b>Famille 3.</b>	Yves Jouan & Jeanne Jouan.
<b>Famille 4.</b>	Benjamin Dubois de Montmarin & Joséphine Gaudu.
<b>Famille 5.</b>	François Daniel & Perrine Charlot.
<b>Famille 6.</b>	Julien Quémerais & Marie Renard.
<b>Famille 7.</b>	Aimé Douceré & Jeanne Neveu.
<b>Famille 8.</b>	Pierre Roussel & Pélagie Réveillard.
<b>Famille 9.</b>	Suliac Béliot & Marie Bignon.
<b>Famille 10.</b>	Pierre Coatnon & Thérèse Carré.
<b>Famille 11.</b>	Pierre Leport & Marie Hinaut.

**Tableau 24 : Couples mariés en 1851 à Saint-Suliac**

Autre distinction vis-à-vis de l'enquête TRA, les généalogies sont construites en partant d'un couple fondateur, dont nous étudions les ascendants et les descendants, en naviguant sur deux générations en amont et en aval<sup>14</sup>. Si, de fait, les bornes initiales du mémoire ne sont plus strictement respectées, et si nous débordons donc volontairement pour avoir un aperçu plus global, les générations 1 et +1 restent les plus documentées et celles ancrées dans la période d'étude initiale, entre 1840 et 1914. En ayant limité le nombre de familles, il a été possible de travailler sur un total de cinq générations, ce qui permet de parcourir une histoire familiale plus large pour saisir l'ensemble des descendants, afin d'évaluer l'importance de la fratrie, entre autres. Toutefois, nous nous concentrons uniquement sur la parenté proche, c'est-à-dire les parents et leurs enfants, et excluons volontairement les collatéraux que sont les oncles et tantes, ainsi que les frères et sœurs des générations plus anciennes.

Concrètement, la « remontée » se fait aisément grâce aux informations délivrées par l'état civil, indiquant systématiquement les parents. Il est en conséquence très simple de retrouver l'identité des ascendants, même si les sources sont souvent peu nombreuses et donc les éléments de vie lacunaires. Quant à la « descente », elle s'effectue grâce aux tables de successions et absences qui donnent à voir les héritiers, car l'ensemble des enfants y est théoriquement indiqué. Néanmoins, les enfants prédécédés sont évidemment absents de la liste des héritiers, nous croisons donc ces données avec celles de l'état civil, en parcourant les tables décennales ainsi que *Saint-Suliac : tables des actes de baptêmes mariages sépultures*

<sup>14</sup> Nous désignons le couple fondateur comme la génération 1, leurs enfants +1, leurs petits-enfants +2, tandis que leurs parents sont la génération -1 et leurs grands-parents -2.

(1802-1899)<sup>15</sup>. En brassant toutes ces archives, il nous semble que tous les individus appartenant aux lignées étudiées ont pu être retrouvés.

L'échantillon sélectionné, composé de 11 familles, permet de ce fait la mise en place d'une méthodologie rigoureuse, ainsi que l'articulation entre chaque histoire individuelle et le reste de la population suliaçaise, grâce au traitement de données en série.

### C. « La mise en série des itinéraires individuels<sup>16</sup> »

Une fois l'ensemble délimité, l'exploitation des sources a permis d'obtenir le maximum d'informations disponibles sur chaque membre des généalogies, dans la perspective tracée par François Lebrun<sup>17</sup>. Dans un premier temps, des fiches familiales ont été élaborées, en prenant soin de retranscrire toutes les indications présentes dans chaque document dépouillé, et ce pour chaque membre de la famille en question. Nous avons alors mis en série ces 217 itinéraires individuels, regroupés dans une base de données Excel<sup>18</sup>. Le choix a été fait de ne réaliser qu'une seule base comme instrument d'analyse, la taille de l'échantillon ne nécessitant pas de diviser cet ensemble. Dans cette unique base ne sont alors inscrites que les données servant effectivement à l'étude des différentes formes de mobilité<sup>19</sup>.

Pour tous, les lieux de naissance et de décès ont été indiqués dans la mesure du possible, ainsi que toute remarque supplémentaire sur le domicile notamment au moment du mariage. Pour le couple fondateur, la profession est indiquée pour tous les moments de la vie, à savoir mariage, décès, naissances des enfants, en y ajoutant celle livrée par les recensements de population pour ceux restés vivre à Saint-Suliac. Par conséquent, seule cette génération permet d'explorer en profondeur les pistes d'une mobilité intragénérationnelle, au cours de la vie d'un seul et même individu, ainsi que les cas potentiels de pluriactivité. C'est la raison pour laquelle nous avons multiplié au maximum les sources pour la génération 1, en relevant la profession dans les déclarations de décès des proches parents, dans les mariages des

---

<sup>15</sup> THOMAS-CADIOU Julien, *op. cit.*

<sup>16</sup> PRIGENT François « Réflexions sur l'approche prosopographique », in BOUGEARD Christian et PRIGENT François (dir.), *op. cit.*, p. 22.

<sup>17</sup> LEBRUN François, « Les registres paroissiaux et d'état civil », in CROIX Alain et GUYVARC'H Didier, *Guide de l'histoire locale. Faisons notre histoire !*, Paris, Seuil, 1990, p. 45.

<sup>18</sup> Voir l'annexe 14, donnant l'exemple de la famille 4 dans la base de données.

<sup>19</sup> Pour ne pas alourdir la base principale, toutes les indications supplémentaires, souvent utiles pour illustrer les parcours, sont conservées dans le fichier annexe regroupant les fiches familiales. Dans ce document annexe se trouvent notamment les détails des actes de mariage ainsi que les dates de naissance et de décès précises, pas nécessaires car la simple indication de génération suffit. Quant aux bases utilisées en guise de complément, comme les recensements et les tables de successions et absences, elles n'ont pas été indexées spécifiquement pour l'échantillon, car retrouver n'importe quel individu des familles suivies est chose aisée avec ses nom et prénom.

enfants, etc. Un même individu peut donc totaliser une dizaine de mentions professionnelles, surtout s'il a une grande descendance. Pour les autres générations, la profession est recherchée au mariage et au décès, ce qui permet des comparaisons globales entre toutes les générations. Dans les cas, nombreux, où certaines données sont lacunaires, des compléments sont trouvés dans d'autres documents, comme lors du témoignage pour un mariage ou au décès d'un tiers.

Parmi les générations les plus éloignées du couple de base, nombreux sont les individus de l'échantillon pour lesquels manquent les informations relatives au lieu de naissance ou de décès, ce qui limite dès lors l'étude des mobilités géographiques. La génération -2 souffre de carences archivistiques, entre des pertes de documents et surtout d'importantes omissions. Pour cette génération ancienne, dont les mariages se situent globalement dans les années 1780, avec évidemment des exceptions bien plus précoces, les registres paroissiaux manquent régulièrement d'informations, la profession n'étant presque jamais signalée. Parallèlement, l'accès aux documents relatifs à la génération +2 est limité par le droit français, dans un souci de respect de la vie privée<sup>20</sup>. Le couple fondateur ainsi que les deux générations l'encadrant sont de ce fait les mieux renseignés, mais les générations -2 et +2 offrent tout de même de belles possibilités de comparaison grâce au croisement varié des sources.

Finalement, nous héritons d'un ensemble assez hétérogène, avec certaines familles très documentées, en particulier celles ayant une assise pérenne dans la commune, tandis que certaines migrent plus volontiers, rendant leurs traces plus diffuses. Malgré quelques difficultés au départ, tous les parcours ont pu être suivis, sans favoriser les descendances complètes. Grâce aux registres de mutation par décès de leurs parents, puis en parcourant les tables décennales d'état civil ainsi que, parfois, les recensements<sup>21</sup>, nous avons pu retrouver plusieurs couples fondateurs, mariés à Saint-Suliac puis partis vivre ailleurs. L'absence de déclaration de succession a également parfois été un frein<sup>22</sup>, nous contraignant à nous tourner vers l'état civil, moins riche en renseignements. Par ailleurs, une certaine instabilité

---

<sup>20</sup> À l'heure où nous écrivons ceci, l'état civil est accessible en ligne jusqu'en 1918 et jusqu'en 1942 en salle de lecture des archives départementales ; les actes de décès sont, quant à eux, immédiatement consultables.

<sup>21</sup> La famille 4 nous a particulièrement posé problème. Non natif de Saint-Suliac, le couple s'y marie car l'épouse y est domiciliée en 1851. Devenu résidents de Daoulas dans le Finistère, selon la déclaration de décès de Marie Thomas de la Chabossière, la mère de l'épouse, nous avons été confrontée à l'absence des tables décennales d'état civil de Daoulas à partir de 1872, soit avant le décès des deux époux. Nous n'avons pas eu d'autre choix que de parcourir les recensements de Daoulas, et nous avons ainsi pu les retrouver en 1866, 1872, 1876 et 1881.

<sup>22</sup> Pour certains indigents ou d'autres individus purement et simplement absents de nos relevés des six tables de successions et absences consécutives.

patronymique est à signaler, par exemple « Béliot », « Belliot » ou « Belliote » pour les familles 1 et 9, mais surtout Pierre « Coatnon » ou « Quatenau » de la famille 10. Nous avons décidé de conserver l'orthographe rencontrée le plus de fois et de nous y tenir. Signalons que quelques cas d'homonymie ont parfois rendu la recherche plus compliquée, surtout dans les cas de célibataires<sup>23</sup>, la présence d'un époux facilitant la reconnaissance.

Bien que certaines lignées ne connaissent aucune descendance, les autres fournissent suffisamment d'individus pour assurer une comparaison suffisante au cours des années. Il est à signaler d'ailleurs que parmi les 217 individus répertoriés, 18 concernent de très jeunes enfants n'ayant pas atteint l'âge adulte, fixé tout au long de notre étude à 18 ans. Ceux-ci sont délibérément exclus des études sur la mobilité, professionnelle très logiquement, mais aussi géographique car leur situation au moment du décès est uniquement dépendante de celle de leurs parents et n'est nullement un choix de leur part. Nous étudions donc réellement un groupe composé de 199 individus ayant atteint l'âge adulte.

Ainsi, au lieu de sélectionner arbitrairement quelques couples disparates à plusieurs générations d'écart, ce qui ne révélerait que l'évolution socio-professionnelle au sein de la commune étudiée, suivre les mêmes familles sur la durée donne un aperçu de la mobilité intrafamiliale et permet d'étudier les stratégies mises en œuvre au sein de la parentèle. Pour cela, nous faisons le choix d'illustrer chaque élément de mobilité mis au jour par un ou plusieurs profils emblématiques, en nous concentrant aussi bien sur la lignée que sur l'individu. Ces parcours spécifiques pris en exemple ne représentent évidemment pas l'ensemble de l'échantillon mais permettent de dévoiler divers mécanismes de mobilité, à commencer par la mobilité géographique ou spatiale.

## **II. Une géographie familiale limitée, entre sédentarité et micro-mobilités**

Alors que le XIX<sup>e</sup> siècle est une période de circulation des échanges accrue, qu'en est-il des mouvements humains ? Premier élément de mobilité qui saute aux yeux lorsque l'on examine l'histoire des sociétés rurales, la mobilité géographique est un enjeu historiographique. Sa reconnaissance est encore partielle, comme Paul-André Rosental le rappelle en se demandant « pourquoi l'éternelle (re)mise en évidence de l'importance de la mobilité rurale constitue une sorte de terme ultime et indépassable de l'historiographie des migrations, alors qu'elle devrait, depuis longtemps désormais, être considérée comme

---

<sup>23</sup> C'est le cas par exemple de Joseph Daniel, de la famille 5.

acquise<sup>24</sup> ». Grâce à la reconstitution généalogique de plusieurs lignées, retraçons les mobilités géographiques par la comparaison des lieux de résidence à la naissance, au mariage s'il a lieu, et au décès. Pour cela, les mouvements de population sont appréhendés de deux points de vue, celui des Suliaçais qui quittent la commune et celui des familles qui y emménagent.

### **A. La sédentarité comme schéma classique ?**

Précisons un élément dès à présent : pour mesurer la mobilité géographique, c'est bien entendu le changement ou non du lieu de résidence, ou domicile, qui est pris en compte, c'est-à-dire l'endroit où habite un individu à un moment donné. Dans notre cas par exemple, du fait de l'importance numérique des marins, plusieurs hommes périssent en mer ou sur l'île de Terre-Neuve dans l'exercice de leur métier, or tous sont effectivement domiciliés à Saint-Suliac, aucun ne s'étant établi physiquement à Terre-Neuve. De même, le lieu de mariage n'est pas toujours le même que la commune domiciliaire de l'époux, car les noces se déroulent traditionnellement là où réside l'épouse.

Observons tout d'abord les déplacements géographiques au sein des familles, en prenant pour unité d'observation Saint-Suliac<sup>25</sup>. Sur les 11 couples fondateurs, six sont composés de deux individus nés et domiciliés à Saint-Suliac au mariage (familles 1, 2, 3, 5, 9, 11). Ceux-ci se caractérisent d'ailleurs par une totale immobilité géographique, puisqu'aucun ne décède à l'extérieur de sa commune natale et n'a connu la moindre mobilité géographique qui nous apparaisse au prisme des sources<sup>26</sup>. Ces premiers exemples laissent supposer une première hypothèse : s'il n'y a pas migration avant ou pour le mariage, le reste de l'existence est pareillement sédentaire. Considérons désormais l'ensemble des généalogies issues de ces six couples, qui regroupent ainsi 114 adultes de l'échantillon, soit un peu plus de la moitié, avec environ 57% de l'ensemble de la base. Appelons ces familles dont le couple fondateur est natif de Saint-Suliac les « familles fixes ».

---

<sup>24</sup> ROSENTAL Paul-André, *Les sentiers invisibles. Espace, familles et migrations dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1999, p. 9.

<sup>25</sup> Un fait préliminaire est à constater : aucun membre de l'échantillon n'est né ou décédé à La Ville-ès-Nonais. Ainsi il est légitime de se demander si tous les individus enregistrés à Saint-Suliac y sont réellement nés/décédés. Pour les générations anciennes, les deux communes étaient unies, donc les individus qui y sont nés sont peut-être plutôt originaires de La Ville-ès-Nonais, mais ce territoire, alors lieu-dit, est souvent précisé dans les actes d'état civil, en l'occurrence pour d'autres individus hors de l'échantillon, ce qui nous amène à penser qu'aucun des membres des généalogies n'y est né.

<sup>26</sup> Deux femmes, Rose Bruère (2) et Jeanne Jouan (3) sont très probablement décédées à Saint-Suliac, comme leur époux, mais aucune trace de leur décès n'a été trouvée, ni dans les tables de successions et absences, ni dans les tables décennales d'état civil.

Examinons tout d'abord les lieux de naissance qui concernent l'ensemble de ce groupe. Sur les 114 individus, 18 ne sont pas nés à Saint-Suliac, sans qu'on en sache plus pour cinq d'entre eux. En ne gardant que les individus pour lesquels nous disposons d'une information vérifiée quant à leur lieu de naissance, nous nous retrouvons avec seulement 13 personnes, toutes générations confondues, nées ailleurs, soit 11% des membres des familles fixes. Quant au lieu de décès, il ne s'agit pas de Saint-Suliac dans 41 cas sur 114. Parmi eux, une part très importante appartient aux plus récentes générations, dont les traces ont été perdues au fil du temps ou bien sont restreintes en raison de décès survenus après 1942. Au moment de leur décès, seules six personnes sont domiciliées à l'extérieur de Saint-Suliac : elles font partie de la génération -2 et en l'occurrence toutes décédées dans leur commune natale<sup>27</sup>. Parallèlement, 66 des 114 individus des familles fixes sont nés et morts à Saint-Suliac de façon absolument certaine, preuve d'une grande stabilité. Ainsi, ces six familles présentent une immobilité géographique très importante, avec un taux réel de 58% de sédentarité en Saint-Suliac, pouvant même aller jusqu'à 88% si l'on considère que ceux pour lesquels il manque une donnée ont imité le parcours familial. Cette constatation permet de supposer qu'une fois un individu enraciné à Saint-Suliac, sa famille y demeure de façon durable.

Mais est-ce un caractère spécifique aux familles fixes ? Parmi les 85 adultes des cinq autres généalogies (familles 4, 6, 7, 8, 10), que nous désignons sous l'expression de « familles mouvantes », car l'un au moins des époux fondateurs provient de l'extérieur, seuls 20 sont nés et décédés à Saint-Suliac, soit 24% de ce sous-groupe. Ajoutés aux 66 membres des familles fixes, nous obtenons donc 86 individus de l'échantillon qui font preuve d'un total immobilisme en la commune de Saint-Suliac, dont les trois quarts issus des familles fixes. Il apparaît alors que les familles fixes connaissent une destinée différente des familles mouvantes. Globalement, l'ensemble des 11 généalogies se caractérise par un taux d'immobilisme en Saint-Suliac à hauteur de 43%, sans aucune migration au cours de l'existence.

Preuve de cette sédentarité absolue, la famille 5 s'établit rapidement à Saint-Suliac. Le grand-père paternel de François Daniel et le grand-père maternel de son épouse Perrine Charlot sont nés respectivement à Pleslin-Trigavou, dans les Côtes-du-Nord, et à Miniac-Morvan, à quelques kilomètres seulement de Saint-Suliac. Tous deux migrent durant leur

---

<sup>27</sup> Une seule exception est à signaler : Malo Garnier (3), né à Saint-Suliac, meurt à Brest ; son parcours est détaillé plus bas.

jeunesse et sont déjà domiciliés à Saint-Suliac à leur mariage. Le premier, Gilles Daniel, épouse en premières noces une Suliaçaise en 1748, alors qu'il réside à Langrolay, une commune limitrophe de celle dont il est natif. Il se rapproche donc progressivement de Saint-Suliac, Langrolay étant située de l'autre côté de la Rance, en face de Saint-Suliac. Il s'y établit ensuite vraisemblablement avec sa première épouse, avant de connaître le veuvage et de se marier alors en deuxièmes noces avec Françoise Oliveau toujours dans la même commune, où il meurt en 1798 après un troisième mariage suliaçais. C'est donc par une première alliance que la famille Daniel fait souche à Saint-Suliac. Quant au deuxième grand-père évoqué précédemment, Michel Mordrel, il est né à Miniac-Morvan et y est domicilié lors de son mariage avec Marie Etienne. Il s'établit à son tour à Saint-Suliac pour y mourir 30 ans plus tard. Après l'installation de ces deux hommes, l'ensemble de la famille Daniel est implanté de façon pérenne à Saint-Suliac. Par la suite, les générations +1 et +2 restent à Saint-Suliac, jusqu'à ce que l'on perde la trace de cette dernière descendance.

Gilles Daniel		
Né à Pleslin-Trigavou (22) Domicilié à Langrolay (22) en 1748 Mariage à Saint-Suliac en 1762 (1721-1798)	Joseph Daniel	
Françoise Oliveau	Né et décédé à Saint-Suliac (1765-1843)	
Née à Saint-Suliac, <i>décédée à ?</i>		François Daniel
Allain Langevin		Né et décédé à Saint-Suliac (1806-1875)
<i>Né et décédé à ?</i>	Perrine Langevin	
Perrine Pélan	Née et décédée à Saint-Suliac (1769-1829)	
Née et décédée à Saint-Suliac (1733-1808)		
Pierre Charlot		
Né et décédé à Saint-Suliac (1754-1804)	Pierre Charlot	
Marie Bourdelais	Né et décédé à Saint-Suliac (1798-1867)	
Née et décédée à Saint-Suliac (1769-1816)		Perrine Charlot
Michel Mordrel		Née et décédée à Saint-Suliac (1829-1869)
Né à Miniac-Morvan Mariage à Saint-Suliac en 1798 (1773-1829)	Marie Mordrel	
Marie Etienne	Née et décédée à Saint-Suliac (1802-1892)	
Née et décédée à Saint-Suliac (1773-1838)		

**Figure 7 : Famille Daniel (générations -2, -1 et 1)**

Les familles 1 et 9, dont les couples fondateurs ont pour conjoint respectif un frère et une sœur, suivent typiquement le même parcours. L'ensemble des membres de ces deux lignées est né et décédé à Saint-Suliac, excepté deux grands-parents nés à Plumaugat, dans les Côtes-du-Nord, et à Médréac, en Ille-et-Vilaine. Il apparaît que les deux ont migré avant leur



mariage, au cours duquel ils sont déjà domiciliés à Saint-Suliac. Malgré des profils divers, avec des professions différentes, les 22 autres membres de cette large famille se caractérisent par une extrême stabilité géographique en Saint-Suliac.

La sédentarité de ces lignées est remarquable, tous les hommes et toutes les femmes, sauf quelques rares exceptions, passent l'ensemble de leur existence à Saint-Suliac, sans connaître la moindre mobilité géographique. Ainsi, au travers de ces trois exemples, il nous apparaît un élément : Saint-Suliac n'est pas une commune où l'on s'arrête sans s'y installer durablement. Sa population se caractérise ainsi comme profondément stable, comme le montre le grand nombre de sédentaires suliaçais purs, à savoir 86 Suliaçais sur les 199 individus des 11 familles.

### **B. La mobilité géographique à tout moment de la vie**

En dépit de cette impression d'immobilité, les déplacements de population sont nombreux. Nous avons pris le parti de ne pas distinguer les micro-mobilités géographiques des migrations car il nous est apparu que n'importe quel déplacement, quelles que soient sa nature et sa distance, possède intrinsèquement une certaine importance et est digne d'une étude approfondie<sup>28</sup>. Sous-estimer les mobilités de faible distance serait manquer de discernement historique, car même une faible distance peut provoquer une rupture importante chez celui qui en est à l'origine. En effet, l'espace est vécu très différemment selon le profil social<sup>29</sup>, or notre communauté suliaçaise se compose majoritairement de marins, pour lesquels le pied-à-terre se limite à un seul et même village, tandis que le reste de la population est composé notamment de cultivateurs, dont l'horizon de référence n'est pas beaucoup plus étendu. C'est pourquoi quitter Saint-Suliac est une étape à franchir, et ce, même dans le cas d'une commune limitrophe.

D'autre part, il faut garder à l'esprit qu'en travaillant à partir des couples mariés à Saint-Suliac, il n'est possible d'étudier leur mobilité géographique que de façon biaisée. Pour le couple fondateur, les mouvements des femmes sont bien plus perceptibles, le mariage ayant traditionnellement lieu dans la commune du domicile de l'épouse, les potentiels cas

---

<sup>28</sup> En soit, il nous est impossible d'évaluer quel déplacement marque réellement un changement significatif pour l'individu ; nous avons donc mis de côté les arguments selon lesquels les micro-mobilités ne formeraient pas un mouvement important, à l'inverse des grandes migrations. Nous considérons le simple fait de se mouvoir comme un élément pertinent et à étudier en tant que tel.

<sup>29</sup> Paul-André Rosental explicite ce fait par ces mots : « on sait par exemple comment les artisans ou ouvriers très qualifiés évoluent largement dans un territoire discontinu, lié à la localisation des lieux où leur activité est pratiquée », *op. cit.*, p. 90.

d'hommes suliaçais se mariant en 1851 avec des femmes extérieures sont donc absents de l'étude, car partis célébrer leurs noces ailleurs. Cependant, ce biais est corrigé pour les autres générations qui concernent l'ensemble de la parenté, sans distinction de lieu. Aussi, il n'est évidemment pas question de la mobilité intra-communale, c'est-à-dire entre différents points de Saint-Suliac même, ce qui serait irréalisable pour une si petite commune, d'autant que les localisations précises sont rarement indiquées dans nos sources. En revanche, les déplacements qui s'effectuent en dehors des limites communales sont bien plus faciles à capter.

Considérons dès à présent cette déclaration pour notre échantillon : « les villages, auxquels sont traditionnellement associées les images de stabilité et d'enracinement, sont en fait les plus mobiles de toutes les communautés françaises<sup>30</sup> ». En s'appuyant sur l'enquête TRA, Paul-André Rosental déclare que la moitié des ruraux change de commune au minimum une fois avant leur mariage. Qu'en est-il dans nos 11 généalogies ? Pour ce premier aperçu de la mobilité géographique prénuptiale, nous excluons volontairement les deux dernières générations, pour lesquelles les traces ont pu être perdues pour les individus mariés à l'extérieur de Saint-Suliac, faussant le résultat. Parmi les 143 individus des générations -2, -1, et 1, 17 individus ont changé de domicile entre leur naissance et leur mariage, soit 12%. Certains ont pu arriver à Saint-Suliac durant leur enfance : leur migration ne dépend donc pas toujours d'eux mais parfois de leurs parents. Ou bien ce déplacement a pu s'effectuer en tant que jeune adulte, mais les archives à notre disposition ne nous permettent pas d'avoir davantage de détails concernant la chronologie exacte<sup>31</sup>. La comparaison du lieu de naissance et du lieu de résidence au moment du mariage donne donc à voir une mobilité précoce au cours de la vie.

Ainsi dans la famille 1, Marie Tronchard en -2, quitte Plumaugat et est domiciliée à Saint-Suliac à son mariage à l'âge de 30 ans ; de même pour François Brindjonc en -2, de la famille 3, qui naît à Saint-Jouan-des-Guérets mais est domicilié à Saint-Suliac à l'âge de 28 ans pour son mariage ; ou encore Bonnaventure Chouin en -1, de la famille 11, issue de Saint-Juvat, qui quitte sa commune natale avant le décès de ses parents et est déjà établie à Saint-Suliac pour son mariage en 1812 à l'âge de 23 ans.

---

<sup>30</sup> ROSENTAL Paul-André, *op. cit.*, p. 43.

<sup>31</sup> Ce manque d'exactitude est une limite constante pour l'ensemble de la recherche sur la mobilité géographique, car il est presque toujours impossible de dater avec précision les mouvements des individus.

Prenons un exemple de mobilité prénuptiale dans la famille 10. Thérèse Carré hérite d'une tradition de grande mobilité géographique. Ses grands-parents paternels sont originaires de Grandcourt, dans la Somme, et ses grands-parents maternels proviennent du Buat, dans la Manche. Son père quitte la Somme pour s'installer à Paramé, tandis que sa mère s'installe à Saint-Malo, où tous deux se marient en 1804. Par la suite, nous les retrouvons au moment de leur décès, chacun à Saint-Suliac. D'une famille propice aux déplacements, Thérèse Carré naît à Roz-sur-Couesnon en 1809, puis est domiciliée à Saint-Suliac à son mariage en 1851, avant de suivre son conjoint Pierre Coatnon au Minihic-sur-Rance<sup>32</sup>, au moins à partir de 1855, puisqu'elle est déclarée y vivre dans la déclaration de succession de son père cette même année. Une fois veuve, elle quitte Le Minihic pour retourner vivre à Saint-Suliac, probablement pour se rapprocher de sa famille, et y décède en 1889. En plus de souligner l'existence de mobilités avant le mariage, la trajectoire de Thérèse Carré renvoie à un cas particulier d'individus fortement mobiles.

Concentrons-nous désormais sur les cinq couples fondateurs des familles mouvantes<sup>33</sup>. Il est courant de constater une migration survenue après le mariage, lorsque les deux époux ne sont pas originaires du même lieu. Nous l'avons déjà dit, les noces sont célébrées dans la commune de l'épouse, et il est alors classique que le couple fraîchement marié s'établisse là où le mari travaille déjà. Il s'agit alors de « migrants post-matrimoniaux », où un époux change de domicile pour rejoindre son conjoint. Ainsi, la famille 6, après un mariage à Saint-Suliac, d'où est native Marie Renard, s'installe à Saint-Méloir-des-Ondes, commune native de Julien Quémerais. Ils s'y implantent alors définitivement et y meurent, en y laissant leurs enfants et deux petits-enfants. Le couple Quémerais-Renard s'éloigne de sa souche maternelle suliaçaise pour s'enraciner à Saint-Méloir. Cette migration s'explique naturellement par le fait que Julien Quémerais est déclaré « laboureur » à son mariage, puis « cultivateur » tout au long de sa vie, laissant supposer qu'il exploite les terres familiales – ses parents étant aussi des laboureurs.

En focalisant l'attention sur la sédentarité, Saint-Suliac apparaît comme une commune définie par une importante stabilité géographique. Mais en la concentrant dans un second temps sur les situations où surviennent des déplacements de population, Saint-Suliac apparaît

---

<sup>32</sup> Lui-même a également connu une mobilité prénuptiale, en quittant Lanrivain, dans les Côtes-du-Nord, et en s'installant au Minihic avant son mariage.

<sup>33</sup> Deux cas où l'homme est né ailleurs et la femme est de Saint-Suliac (4, 6) ; un cas où l'homme est né ailleurs mais domicilié à Saint-Suliac tout comme son épouse (7) ; un cas où la femme est née ailleurs mais domiciliée à Saint-Suliac tout comme son époux (8) ; un cas où l'homme est né ailleurs et domicilié ailleurs et sa femme est née ailleurs mais domiciliée à Saint-Suliac (10).

comme le lieu d'une certaine mobilité géographique. Reste qu'en prenant ces deux aspects séparément, l'observation est limitée, car il est incohérent d'étudier la mobilité indépendamment de la sédentarité. Il convient donc d'allier les deux.

### C. Partir ou rester, à la croisée des parcours

Nous avons fait le choix plus haut de nous consacrer strictement aux cas d'immobilité circonscrite à la commune de Saint-Suliac, avant d'observer des cas fréquents de mobilité, en particulier chez les familles mouvantes. Néanmoins, au premier aperçu de la sédentarité strictement suliaçaise doivent s'ajouter les calculs concernant les individus nés et décédés dans un même lieu mais autre que Saint-Suliac. Pour ces calculs d'immobilité absolue, nous élargissons l'angle en prenant en compte l'ensemble des adultes de l'échantillon. De plus, alors que nous nous limitons dans un premier temps aux seules indications des lieux de naissance et de décès, nous ajoutons une donnée supplémentaire qui, selon nous, fait sens : le lieu de domicile au mariage. S'il est différent de la commune natale, il permet d'inclure l'individu parmi les mobiles car il prouve l'existence d'un mouvement géographique, et ainsi le nombre de ceux pour lesquels il manque une information est encore diminué<sup>34</sup>. Nous voilà donc avec des sédentaires, à Saint-Suliac ou ailleurs, des mobiles – dont le domicile a changé depuis le lieu de naissance, de son mariage jusqu'à l'endroit de son décès – et ceux pour lesquels il manque au moins une information complémentaire, pour la naissance, le mariage ou le décès.

	Familles fixes	Familles mouvantes	Total
Sédentaires, dont	71	30	101
À Saint-Suliac	66	20	86
Dans la même commune, autre que Saint-Suliac	5	10	15
Mobiles	11	30	41
Manque d'informations	32	25	57
Total	114	85	199

**Tableau 25 : Sédentarité et immobilité dans l'ensemble des générations**

<sup>34</sup> Parmi les 61 individus pour lesquels nous n'avons au maximum qu'une seule information sur les lieux de naissance et de décès, nous connaissons le domicile au mariage de cinq d'entre eux. Quatre résident dans un lieu différent du lieu de leur naissance, il nous a donc semblé pertinent de les placer dans la catégorie des mobiles. Le cinquième quant à lui est domicilié dans sa commune natale, ce qui montre une immobilité sur le moment mais ne le fait pas entrer dans la catégorie des sédentaires pour autant car il a très bien pu se déplacer après son mariage : il est donc maintenu dans la catégorie « manque d'information ». L'immobilité au mariage ne permet pas d'affirmer qu'il y a sédentarité tout au long de la vie, alors que le changement de domicile au mariage fait entrer naturellement dans la catégorie des mobiles. Les quatre mobiles en question ne sont vraisemblablement pas décédés dans leur commune natale, d'autant plus que leurs époux n'y sont pas non plus décédés.

Ici, le taux de sédentarité est de 51% au total, 62% pour les familles fixes et 35% pour les familles mouvantes. Plutôt, en retirant ceux pour lesquels il manque une information – qui peuvent aussi bien faire partie de l’une ou de l’autre catégorie, sans prédisposition pour aucune des deux – nous voici avec 101 immobiles sur 142, soit près de 71% des individus<sup>35</sup>, pour 29% de mobiles. Ainsi, deux tiers des individus ne connaissent pas la moindre mobilité. Consciente des risques d’augmentation abusive de ce taux, les calculs ont été réitérés en retirant les générations +1 et +2 qui ont tendance à gonfler encore ce pourcentage<sup>36</sup>.

	Familles fixes	Familles mouvantes	Total
Sédentaires, dont	56	24	80
<i>À Saint-Suliac</i>	51	15	66
<i>Dans la même commune, autre que Saint-Suliac</i>	5	9	14
Mobiles	8	29	37
Manque d’informations	12	14	26
Total	76	67	143

**Tableau 26 : Sédentarité et immobilité dans les générations -2, -1, 1**

Finalement, en calculant le taux de sédentarité global des trois anciennes générations, nous découvrons des chiffres proches de ceux basés sur l’ensemble de l’échantillon. Il paraît donc que les deux dernières générations ne biaisent que peu les calculs, grâce aux précautions liées aux manques d’informations notamment. Ici le taux de sédentarité global est de 56%, 74% chez les familles fixes et 36% pour les familles mouvantes, soit des pourcentages somme toute assez proches des précédents. En retirant ceux sans information, nous voici avec au total 80 immobiles sur 117, soit un taux de sédentarité de 68%. L’immobilité géographique est en conséquence majoritaire mais les cas de déplacements de population ne doivent pas pour autant être sous-estimés. La preuve, chacune des 11 familles connaît au minimum un fait de mobilité géographique, avec au moins quelques mouvements chez les grands-parents, à la suite desquels les familles ont pu se stabiliser. Au vu de l’échantillon, il est assuré que partir n’est pas exceptionnel. Regardons désormais d’où proviennent les nouveaux habitants et où partent les Suliaçais.

<sup>35</sup> En retirant ceux pour lesquels il manque une information complémentaire, le taux de sédentarité est augmenté de manière significative, mais il correspond davantage à la réalité puisque la troisième catégorie inutile est retirée.

<sup>36</sup> Beaucoup des descendants partis vivre et donc mourir ailleurs qu’à Saint-Suliac ont disparu de l’étude, leurs traces ayant été perdues au fil du temps, tandis que la plupart des descendants bien documentés sont nés et décédés à Saint-Suliac.

Pour qualifier les distances, l'ensemble des destinations présentes dans notre échantillon a été pris en compte, en réunissant tous les lieux de naissance et de décès qui caractérisent les 11 familles, afin de dresser un portrait exhaustif des trajectoires potentielles. Les 32 lieux recensés ont été regroupés selon la distance, et non le département de localisation, car, au vu de la situation de Saint-Suliac, située près de la frontière des Côtes-du-Nord, il est plus logique de raisonner en terme de kilomètres plutôt que d'appartenance à tel ou tel département. Une première association de communes est regroupée sous l'appellation « arrière-pays familial », où sont réunies toutes les communes situées à proximité de la Rance côté est ainsi que quelques communes un peu plus éloignées de l'estuaire et enfoncées dans les terres, toutes étant situées à un maximum de 15 km du bourg de Saint-Suliac, à moins de 3 heures de marche à pied. Font partie de ce périmètre restreint : La Gouesnière, Miniac-Morvan, Plerguer, Saint-Jouan-des-Guérets, Saint-Malo/Saint-Servan, Saint-Méloir-des-Ondes, Saint-Père. Le deuxième regroupement concerne des communes proches mais moins aisément accessibles car situées de l'autre côté de la Rance ou bien un peu plus éloignées que les précédentes, dont Cancale, Dinard, Le Minihic-sur-Rance, Pleslin-Trigavou et Pleurtuit. Dans un rayon de moins de 30 km, en comptant les détours dus à la rivière, les passages à pied ne se faisant qu'au niveau de Saint-Samson-sur-Rance, plus au sud de Saint-Suliac<sup>37</sup>, ces quelques communes restent à courte distance et forment l'« horizon proche ». Le troisième groupe rassemble toutes les destinations de longue distance, entre 30 et 100 km, en grosse majorité situées dans les Côtes-du-Nord, vers le centre-Bretagne. Chalandrey (50), Guenroc, Lanrivain, Le Buat (50), Médréac (35), Mégrit, Plouasne, Plumaugat, Roz-sur-Couesnon (35), Saint-Juvat, Trémeur, et Yvignac composent le groupe de l'« horizon lointain ». Enfin, quelques « grandes migrations » sont recensées, à partir de 100 km, avec Batz-sur-Mer (44), Brest (29), Cherbourg (50), Daoulas (29), Grandcourt (80), l'Île Maurice, Paris (75), Senven-Léhart (22).

Afin d'évaluer les distances réellement parcourues, nous nous basons ici sur l'ensemble des cinq générations mais uniquement pour les individus qui ont vécu à un moment où un autre de leur vie à Saint-Suliac, soit 146 individus<sup>38</sup>. Pour les six natifs de Saint-Suliac partis s'établir ailleurs, les distances sont d'ampleur variable, avec trois

---

<sup>37</sup> Rappelons qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, aucun pont ne surplombe la Rance à ce niveau de l'estuaire, la liaison entre les deux rives se faisant soit par bateau, soit au niveau de l'écluse du Châtelier à Saint-Samson-sur-Rance, soit par bac à Saint-Servan.

<sup>38</sup> Nous excluons ici les ascendants et descendants dont les parcours, quoique mobiles, se sont entièrement effectués à l'extérieur de Saint-Suliac, pour éviter de complexifier encore le propos.

destinations situées dans l' « arrière-pays familial<sup>39</sup> » et trois « grandes migrations<sup>40</sup> ». De même, pour les 17 individus décédés à Saint-Suliac mais natifs d'une autre commune, les provenances restent diverses par leur ampleur, avec sept trajectoires issues de l' « arrière-pays familial<sup>41</sup> », trois d' « horizon proche<sup>42</sup> », quatre d' « horizon lointain<sup>43</sup> » et trois « grandes migrations<sup>44</sup> ». Ces exemples montrent que micro-mobilités et migrations de longue distance cohabitent, malgré les faibles effectifs. L'émigration à l'étranger est inexistante, tout comme les déplacements de plus de 400 km<sup>45</sup>. Quitter la région est exceptionnel, et lorsque c'est le cas, la mobilité s'arrête aux frontières régionales, avec la Normandie et la Loire-Inférieure comme limites. En tout état de cause, les grandes villes sont rarement privilégiées, les déplacements s'effectuant régulièrement vers et depuis d'autres sociétés rurales.

Ainsi, nous avons pu constater que malgré l'impression de forte stabilité géographique qui s'est dégagée d'abord, notre échantillon est beaucoup plus mobile qu'il n'y paraît. En outre, en départageant artificiellement les familles fixes des familles mouvantes, selon le critère de la sédentarité du couple fondateur, nous voyons se dessiner des héritages familiaux opposés. Les familles fixes se caractérisent par une sédentarité supérieure à celle constatée pour les familles mouvantes : ainsi le postulat selon lequel ces deux genres de familles possèdent une différence intrinsèque semble vérifié. Dans tous les cas, partir ou rester résulte d'un choix, dans lequel déplacement géographique et changement professionnel sont bien souvent corrélés.

### **III. La mobilité professionnelle, entre pluriactivité et changement définitif**

Les Suliaçais se déplacent volontiers, mais leur arrive-t-il tout autant de changer de métier ? Nous étudierons ici en détail la moitié masculine de notre échantillon, le travail rémunéré et « reconnu » restant l'apanage des hommes au XIX<sup>e</sup> siècle, mais nous nous pencherons aussi un instant sur le cas des femmes actives, bien que minoritaires. Le champ des possibles étant limité, car peu de professions sont recensées à Saint-Suliac, il est nécessaire d'affiner au maximum l'angle d'approche et de ne pas se borner aux grandes catégories socio-professionnelles développées plus haut. Avant de réfléchir à de potentielles

---

<sup>39</sup> 2 Saint-Malo, 1 Saint-Mélor-des-Ondes.

<sup>40</sup> 1 Brest, 1 Cherbourg, 1 Daoulas.

<sup>41</sup> 1 Miniac-Morvan, 1 Saint-Jouan-des-Guérets, 2 Saint-Mélor-des-Ondes, 3 Saint-Père.

<sup>42</sup> 1 Cancale, 1 Dinard, 1 Pleslin-Trigavou.

<sup>43</sup> 1 Le Buat, 1 Plumaugat, 1 Roz-sur-Couesnon, 1 Saint-Juvat.

<sup>44</sup> 2 Batz-sur-Mer, 1 Grandcourt.

<sup>45</sup> Pierre Leport (11) est déclaré une fois à Paris, c'est là le plus grand exemple de migration qui concerne un natif de Saint-Suliac même.

évolutions de position sociale en relation avec le reste de la famille, nous nous consacrerons ici à la mobilité intragénérationnelle, dont les contours sont souvent flous, entre la mobilité professionnelle et la pluriactivité, et il conviendra donc d'être très attentif.

### A. Quelques possibilités de mobilité professionnelle

La frontière entre pluriactivité, qui renvoie au fait qu'un individu exerce simultanément plusieurs activités, et changement professionnel définitif peut être mince et parfois impossible à identifier en l'absence de témoignages directs. Nous considérerons alors qu'un changement professionnel résulte d'une cessation d'activité au profit d'une autre, ce qui fait que les déclarations postérieures à cette évolution sont identiques. Tandis que dans le cas de la pluriactivité, nous privilégierons les parcours où un même individu a déclaré un certain nombre de fois une profession donnée, avant que, subrepticement, une profession totalement différente soit présentée, bien souvent à un seul instant de son existence.

Il existe un cas très original de mobilité professionnelle en la personne de François Robin de la famille 2. Ce dernier est marin toute sa vie, il a une grande descendance, ce qui fait que beaucoup de documents confirment ce fait : sur les 10 mentions professionnelles dont nous disposons, il est marin huit fois, comme le présente le tableau ci-dessous.

Mariage (1851)	Décès de sa mère (1858)	1 <sup>er</sup> enfant (1858)	2 <sup>e</sup> enfant (1860)	3 <sup>e</sup> enfant (1861)	4 <sup>e</sup> enfant (1864)	5 <sup>e</sup> enfant (1866)	Décès de son beau-père (1869)	6 <sup>e</sup> enfant (1870)	Décès (1871)
Marin	Marin	Marin	Marin	Marin	Marin	Tisserand	Marin	Marin	Bedeau / Tisserand

**Tableau 27 : Professions de François Robin**

Étonnamment, François est déclaré « bedeau » dans les tables de successions et absences<sup>46</sup>, soit un employé laïc d'église. Nous avons ici affaire à un grand changement professionnel, sur une courte période puisqu'en novembre 1870, à la naissance de son dernier enfant, François Robin est marin, à l'âge de 46 ans, mais à son décès en avril 1871 il est déclaré bedeau. Ce revirement est original car il arrête son métier de marin relativement jeune, alors même que les marins continuent souvent leur activité bien plus longtemps. Preuve en est, dans le recensement de 1881, le plus proche chronologiquement du décès de François Robin parmi ceux préalablement dépouillés, 51 marins ont plus de 46 ans, 15 même ont plus

<sup>46</sup> Aucune précision n'est apportée dans sa déclaration de succession.



de 60 ans, signe que ce métier est exercé jusqu'à devenir inapte. Peut-être François s'est-il blessé et n'a-t-il donc pas pu repartir pour une nouvelle saison de pêche sur les Grands Bancs de Terre-Neuve. Il aurait donc dû trouver un autre métier pour assumer la charge de sa famille, d'où une reconversion obligatoire. Si l'on s'en tient à cette déclaration, devenir bedeau ne représente pas une ascension sociale réelle mais un changement intéressant, ne provoquant sûrement pas une évolution des conditions de vie matérielles de François Robin mais au moins un gain en capital culturel voire symbolique vis-à-vis du reste de la communauté.

Néanmoins, en consultant l'acte de décès dans l'état civil, il apparaît que François Robin est cette fois déclaré « tisserand », ce qui change totalement l'idée d'un changement atypique, ayant déjà été enregistré comme « tisserand » en 1866. L'annonce du métier de bedeau semble donc remise en question : serait-ce une erreur dans les tables de successions et absences ? Ou bien est-ce plutôt le reflet de la réalité c'est-à-dire seulement une activité annexe de François, ne pouvant repartir comme marin et s'occupant donc entre le travail du tissu et l'entretien de l'église... Partagé entre les métiers de marin et de tisserand, ce parcours peut aussi se lire comme un exemple de pluriactivité mi-agricole mi-industrielle, le tissage à domicile restant un moyen annexe de subvenir à ses besoins, bien que cette tradition décline peu à peu au cours du XIX<sup>e</sup> siècle.

D'autres situations de mobilité professionnelle au cours de la vie peuvent encore être restituées. Jean Béliot, de la famille 1, est tout d'abord tisserand à son mariage, comme son père, avant de devenir paludier, ce qui n'entraîne aucune ascension sociale, ni même un changement de statut de travail, puisqu'il reste indépendant. De même, Pierre Charlot, de la famille 5, connaît une évolution professionnelle plutôt que la pluriactivité. À son mariage, il est marin, puis devient douanier 20 ans plus tard, et ce jusqu'à son décès. Ici il s'agit vraisemblablement d'un changement de métier car ces deux occupations sont incompatibles, mais si cette mutation horizontale n'entraîne sans doute pas d'amélioration d'ordre social, elle apporte un potentiel surcroît de considération.

Enfin, Pierre Leport en -1, de la famille 11, connaît un parcours atypique. Cultivateur ou laboureur tout au long de sa vie, il se déclare « boucher » au recensement de 1841, ce qui le projette dans une position sociale probablement privilégiée, qui n'est toutefois que provisoire puisqu'il décède en tant que cultivateur huit ans plus tard. Pour autant, l'hypothèse de la pluriactivité semble étonnante. Mais alors, sa qualité de cultivateur ne couvre-t-elle pas

en réalité une condition sociale plus avantageuse qu'il n'y paraît ? Cette famille est caractérisée par de nombreuses situations favorisées, avec des capitaines marins notamment. Peut-être Pierre Leport est-il un boucher relativement aisé qui cultive également ses terres, d'où sa dénomination de cultivateur du fait de son héritage familial. Cependant, il est aussi déclaré « laboureur », terme beaucoup moins flatteur qui renvoie à une plus faible diversité de profils que le terme générique de « cultivateur ». Cet exemple nous ramène à un problème déjà soulevé plus haut au sujet des dénominations et des classifications socio-professionnelles. Il est compliqué avec nos sources de distinguer la masse de paysans, tous sont donc regroupés dans un même groupe de « cultivateurs », qui est de ce fait forcément nivelé vers le bas<sup>47</sup>.

Avec ces quelques exemples sont mises en avant les nombreuses possibilités d'évolution de la trajectoire professionnelle de chacun. D'ailleurs, il est à signaler que seules quatre familles ne présentent absolument aucune trace de pluriactivité ou de changement professionnel (familles 3, 4, 6, 9). Pour compléter ce développement, calculons désormais le taux d'immobilité professionnelle. En partant de notre échantillon de 199 adultes traités pour la mobilité géographique, nous retirons ici les 93 femmes et étudions les 106 hommes sélectionnés. Parmi eux, 17, qui appartiennent surtout à la génération -2, ne sont l'objet d'aucune indication professionnelle, tandis que 26 ne sont l'objet que d'une seule indication, ce qui empêche d'analyser les évolutions potentielles. Reste alors 63 hommes avec au minimum deux déclarations professionnelles, parmi lesquels 18 connaissent une évolution et donc 45 ne changent jamais de métier au cours de leur vie.

Certes, le faible nombre d'observations fait que le taux d'immobilité professionnelle est forcément plus élevé qu'il ne l'était réellement. Pour une grande partie des hommes, il aurait probablement suffi d'une seule source supplémentaire pour qu'il soit considéré autrement, puisque certains n'ont d'autres dénominations professionnelles que celles délivrées au mariage et au décès, masquant la longue durée existant entre les deux. Malgré cela, le taux d'évolution est de 29% : ainsi près d'un homme sur trois n'est pas cantonné à une seule et même activité tout au long de sa vie. Ici, le taux d'évolution concerne à la fois changement professionnel définitif et pluriactivité, car nous considérons pour ce focus les deux comme une marque de « mobilité », entendue ici dans le sens global d'une possibilité de mutation,

---

<sup>47</sup> Le terme de « marin » recouvre lui aussi bien des réalités sociales, entre la Marine de l'État, les Terre-Neuvas et les petits pêcheurs de lançons. Entre ces différents postes, il est possible pour un même homme d'alterner, mais les sources ne sont généralement pas assez précises pour nous les indiquer, seul le grade est parfois précisé.

que celle-ci accompagne une profession déjà exercée ou qu'elle la remplace. Dans la plupart des cas, malgré les transformations professionnelles, les individus conservent leur position sociale initiale.

Comme pour la mobilité géographique, la population suliaçaise n'est pas figée et les opportunités de changements sont bien existantes. Parmi les évolutions professionnelles, il faut cependant rappeler que certaines ne concernent pas une transformation radicale de l'activité mais une relation de concomitance entre deux professions : c'est la pluriactivité.

### **B. Une forte pluriactivité, partage entre monde rural et monde maritime**

Le concept de pluriactivité n'est pas une particularité littorale mais bien une pratique typique des sociétés rurales. En effet, pour assurer l'apport de ressources suffisantes, nombreux sont les ruraux ayant une seconde activité, en parallèle de leur profession principale, cette stratégie économique individuelle visant à éviter la précarité. Ces deux activités complémentaires l'une de l'autre s'ancrent généralement dans deux domaines différents, tels que l'agriculture et l'artisanat voire l'industrie, grâce à la délocalisation d'activités urbaines dans les campagnes ayant favorisé l'industrie dispersée. Mais, considérant les opportunités à Saint-Suliac, la pluriactivité a plutôt tendance à se partager entre monde maritime et monde rural.

Alors comment prouver l'existence du phénomène pluriactif ? Ce concept n'a été développé que tardivement dans l'historiographie, à partir des années 1980, et ne constitue pas pour l'heure un champ d'étude spécifique pour les historiens<sup>48</sup>. Ceci s'explique très logiquement par la grande difficulté qu'il y a à connaître l'activité dominante d'un individu ou même simplement la coexistence de plusieurs activités complémentaires. Les documents du XIX<sup>e</sup> siècle dissimulent cette réalité sociale, et il est donc nécessaire de croiser les sources.

Notre échantillon, bien que limité, présente de nombreux cas de pluriactivité, en particulier entre professions maritime et agricole. Nombreux sont les Suliaçais marins pendant toute leur vie mais déclarés cultivateur ou laboureur à un moment précis de leur existence. C'est le cas notamment de Pierre Roussel, de la famille 8, marin 11 fois<sup>49</sup> dans sa vie mais

---

<sup>48</sup> « Pourtant la pluriactivité n'a pas constitué un champ d'étude spécifique pour les historiens. Certes, nombre de travaux consacrés au monde rural y font référence, mais de manière allusive et quasi fortuite » (GARRIER Gilbert et HUBSCHER Ronald (dir.), *Entre faucilles et marteaux. Pluriactivités et stratégies paysannes*, Lyon/Paris, Presses universitaires de Lyon/Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1988, p. 7).

<sup>49</sup> À son mariage, aux recensements de 1841 et 1881, à la naissance de ses cinq enfants, aux décès de son père et de sa belle-mère, à son décès.

« cultivateur » à son décès. Ici nous avons d'ailleurs une preuve flagrante de pluriactivité car Pierre est indiqué « marin » dans les tables de successions et absences mais « cultivateur » dans les registres de mutation par décès, ce qui ne peut donc pas être le reflet d'un changement de profession au cours de la vie puisque les deux mentions divergentes sont simultanées. Il est donc inscrit différemment au même moment, peut-être selon la personne qui déclare, ce qui donne à voir une véritable preuve de pluriactivité.

C'est également le cas de François Daniel, de la famille 5. Il est inscrit neuf fois comme « marin »<sup>50</sup> mais est déclaré « cultivateur » au décès de son beau-père en 1868, alors même qu'à la naissance de son dernier enfant en 1865 il est marin, de même qu'à son décès en 1875. Il est donc question d'une inscription divergente, entre deux autres identiques, pour laquelle il est possible d'avancer quelques hypothèses. La déclaration de succession de Pierre Charlot, son beau-père, date du 17 mars 1868. Cette année-là, François Daniel renonce-t-il à s'embarquer pour Terre-Neuve, même si l'habitude veut que les marins se rengagent chaque année ? Peut-être simplement cette déclaration provient-elle du moment dans l'année : mi-mars, quand François n'est probablement pas déjà embarqué mais encore en train de s'affairer à ses activités agricoles. Cependant cette deuxième hypothèse est en partie contredite par le fait qu'un autre des gendres, Pierre Lamy, est, lui, déclaré « marin » dans la déclaration de Pierre Charlot, ce qui prouve que François Daniel aurait pu l'être également. Cette mention divergente est vraisemblablement la preuve d'une pluriactivité, François est inscrit par sa belle-mère Marie Mordrel comme cultivateur, bien qu'il soit également marin, et peu importe, au fond, ces deux activités ne formant que deux facettes de sa situation professionnelle.

Ces cas de pluriactivité sont communs étant donné l'activité professionnelle dominante à Saint-Suliac. Les marins qui s'embarquent pour Terre-Neuve sont absents de mars à octobre environ. À leur retour, ils n'exercent pas nécessairement un autre métier mais exploitent leurs terres, ce qui leur vaut un statut double de marin-cultivateur, selon la période de l'année<sup>51</sup>. Ainsi la désignation peut varier selon la période, avec l'été en mer et l'hiver sur terre. De même, d'autres éléments peuvent jouer sur la qualification professionnelle recensée, parfois influencée par le choix du déclarant quant à son propre métier ou par la retranscription de l'agent.

---

<sup>50</sup> À son mariage, au recensement de 1841, à la naissance de ses six enfants, à son décès.

<sup>51</sup> « Les pêcheurs ne se limitent pas à un seul type d'activité professionnelle mais se livrent au contraire à des tâches diverses tout au long de l'année : le calendrier annuel des pêches contribue à cette diversité, puisque les pêches sont généralement saisonnières, mais les pêcheurs s'adonnent aussi parfois au commerce ou aux activités agricoles, entre deux saisons de pêche » (GUICHARD-CLAUDIC Yvonne, *Éloignement conjugal et construction identitaire. Le cas des femmes de marins*, Paris/Montréal, L'Harmattan, 1999, p. 42).

Pour tenter de comprendre les dynamiques qui influent sur des désignations professionnelles divergentes à un seul moment de la vie, prenons l'exemple du couple fondateur de la famille 1. À leur mariage, les parents des deux époux sont désignés en tant que « laboureurs » conjointement. Si l'on s'en tient à cet acte d'état civil seulement, il est facile d'imaginer un mariage entre familles de laboureurs, ce qui n'est pas le cas en réalité. En recherchant les autres actes intéressant la vie des parents, à savoir ceux des mariage et décès, il apparaît que le père de Jean Le Loc est marin toute sa vie, ce fait étant confirmé à trois reprises, tandis que le père de Marie Béliot est d'abord déclaré tisserand avant de devenir paludier. Penchons-nous ensuite sur ce dernier, exemple intéressant à la frontière entre pluriactivité et changement professionnel. Jean Béliot se marie en 1809, à l'âge de 25 ans, il est alors tisserand. Au recensement de 1841, âgé de 57 ans, il est paludier, de même qu'à son décès à 71 ans. Force est de constater un changement de métier, soit une véritable mobilité professionnelle. Mais ce n'est pas tout, car il donne également une preuve frappante de pluriactivité. Ses deux enfants se marient la même année : Marie le 28 janvier 1851 et Suliac le 25 novembre, tous deux faisant partie de notre base. Au premier mariage, Jean Béliot et son épouse sont déclarés « laboureurs », tout comme les parents de l'époux, tandis qu'au second mariage, Jean est déclaré « paludier », son activité principale, à seulement dix mois d'intervalle.

Mariage (1809)	Recensement de 1841	Mariage de sa fille Marie (28 janvier 1851)	Mariage de son fils Suliac (25 novembre 1851)	Décès (1855)
Tisserand	Paludier	Laboureur	Paludier	Paludier

**Tableau 28 : Professions de Jean Béliot**

Doit-on y voir une déclaration « avantageuse » des parents Béliot au mariage avec les Le Loc afin de créer une proximité plus grande entre les deux familles désormais unies ? La réponse semble être négative. En effet, Joseph Le Loc, le père de l'époux du premier mariage, n'est déclaré « laboureur » qu'au mariage de son fils Jean, étant « marin » à trois reprises par ailleurs<sup>52</sup>. Pourquoi alors se déclarer « laboureurs » ? La réponse ne peut être donnée avec certitude, mais peut-être est-elle liée aux saisons du paludier, à l'image des saisons de pêche déjà évoquées. Ainsi au mois de janvier la récolte du sel est encore éloignée des esprits, l'hiver servant à remettre en état les salines. Peut-être cette déclaration est-elle due avant tout

<sup>52</sup> À son mariage, au recensement de 1841 et à son décès.

à l'officier d'état civil<sup>53</sup>. Ces explications ne sont qu'hypothétiques mais il en reste du moins que cet exemple signale une forme de pluriactivité certaine.

Suite à cette étude détaillée, nous pouvons confirmer le fait que la pluriactivité est répandue à Saint-Suliac au XIX<sup>e</sup> siècle. Sur l'ensemble des hommes ayant plus d'une indication professionnelle, soit 63 Suliaçais, nous avons pu en recenser huit qui connaissent vraisemblablement une situation de pluriactivité à un moment donné de leur vie. Cette estimation, à hauteur de 13%, doit être considérée avec prudence, le taux de pluriactivité étant probablement supérieur en réalité. Toutefois, elle permet d'affirmer avec certitude l'existence d'une certaine pluriactivité à Saint-Suliac. Même si plusieurs formes ont pu se côtoyer, une seule ressort véritablement : le partage entre monde rural et monde maritime. Tout cela complexifie alors la stratification mise au jour plus haut, car certains individus exercent plusieurs métiers qui peuvent les qualifier, brouillant leur identité professionnelle. Ce phénomène pluriactif permet ainsi aux hommes du littoral de trouver un équilibre entre la terre et la mer grâce à des combinaisons d'activités, elles-mêmes soutenues par des stratégies familiales.

### **C. Un point sur les femmes actives**

Après avoir analysé les possibilités diverses de mobilité professionnelle chez les hommes, bien plus détaillées, l'idée est ici de se centrer sur les femmes pour essayer de relever quelques caractéristiques de leurs opportunités professionnelles. Les professions féminines sont bien plus difficiles à appréhender car quasiment toutes les femmes sont ménagères ou sans profession et c'est généralement leur situation conjugale qui forme l'élément majeur de leur identité sociale. Les femmes sont donc globalement réduites au statut d'épouse, sans avoir elles-mêmes de caractéristiques propres.

Pour l'étude globale de la reproduction sociale et des mobilités professionnelles, les femmes sont volontairement exclues, car très peu de mères ont une profession déclarée. Cependant, il est intéressant de se pencher sur les quelques femmes actives pour avoir une idée du taux d'emploi des Suliaçaises, bien que ces éléments soient peu significatifs étant donné le faible effectif de femmes actives. Sur les 105 femmes de l'échantillon, 93 ont atteint l'âge adulte, et parmi elles 28 ont au moins une fois dans leur vie une profession déclarée, soit

---

<sup>53</sup> C'est sûrement la même dynamique qui fait que Pierre Leport en 1, de la famille 11, est « marin » à quatre reprises mais déclaré « laboureur » au décès de son père. Il l'est conjointement avec ses autres frères et sœurs, tous déclarés unanimement laboureurs, par souci de rapidité de la déclaration ou paresse de l'officier d'état civil peut-être.

30% des femmes présentes dans notre étude. Il est évident que la part réelle de femmes actives est bien plus importante, car nombre d'entre elles ne sont purement et simplement pas déclarées en tant que travailleuses, l'activité des femmes étant toujours minimisée<sup>54</sup>. De plus, il manque beaucoup d'informations quant aux dernières générations, ce qui tend encore à baisser ce pourcentage<sup>55</sup>. En guise de comparaison, sur les 112 hommes de l'échantillon, 106 ont atteint l'âge adulte et seuls 17 n'ont pas de profession déclarée, surtout dans les générations -2 et +2. 89 hommes ont donc au moins une déclaration professionnelle, soit 84%, une part très logiquement bien supérieure à celle des femmes.

Entrons dans le détail pour savoir comment prendre connaissance de l'activité des femmes. Très souvent, la profession est déclarée conjointement à celle de l'époux, au moment du mariage d'un des enfants. La plupart du temps, cela concerne des couples de laboureurs ou de cultivateurs, voire un couple de meuniers. Les cas de profession propre à l'épouse sont assez rares, ils s'observent à six reprises seulement et au moment des noces. Pour ce qui est des déclarations de naissance dans l'état civil, il est commun que ce soit le père le déclarant, auquel cas la mère est juste désignée comme son épouse. Quand c'est la mère qui déclare, elle précise parfois sa profession, mais cela reste un cas très rare, relevé seulement trois fois. Enfin, pour les recensements, les femmes mariées sont peu fréquemment recensées avec une profession ; c'est davantage le cas des veuves ou célibataires, même si nous n'en recensons finalement que quatre. Lorsqu'elles sont collectées, quelles sont les professions féminines exercées ? Les femmes actives sont cultivatrices ou laboureuses le plus souvent, voire journalières ou fermières, dans 17 cas. Sinon, quelques autres dénominations sont dénombrées, à savoir cabaretière, commerçante, couturière, domestique, filandière, fille de confiance ou gouvernante, fille/femme de ménage<sup>56</sup>, meunière, ouvrière.

---

<sup>54</sup> Ici, il est évidemment question des professions déclarées. Par souci de clarté nous ne dirons que « profession », même s'il est évident que les femmes sont beaucoup plus nombreuses à réellement exercer un métier, bien qu'il n'apparaisse pas dans les documents collectés. Nous retrouvons ici les limites déjà mises en exergue dans la partie 2 : les femmes travaillent souvent, mais n'exercent pas nécessairement un emploi rémunéré en tant que tel.

<sup>55</sup> Étonnamment, ce sont les plus anciennes générations qui sont les mieux renseignées. Ainsi, sur les 28 femmes ayant une profession déclarée, 5 appartiennent à la génération -2, 12 à la génération -1, 7 à la génération 1, 2 à la génération +1 et 2 à la génération +2. La tendance des femmes à se déclarer apparaît alors décroissante pour ce petit échantillon.

<sup>56</sup> Si tant est que l'on considère bien « femme de ménage » comme un emploi et non comme une expression légèrement rectifiée pour « ménagère ». Nous considérons que « fille de ménage » et « femme de ménage » renvoient bien à une réalité sociale différente. Étant donné la multitude de personnes déclarées « ménagère », et les trois rares cas de « femme/fille de ménage », il apparaît que cette dernière expression renvoie bien à un emploi chez autrui, plus proche de la domesticité que de la simple charge familiale. C'est ainsi que Marie Quémerais, de la famille 6, est déclarée successivement fille de ménage puis femme de ménage, à son mariage puis à son décès.

Penchons-nous sur des exemples de femmes actives. La famille 8 est celle avec le plus de femmes actives : sur les 13 femmes ayant atteint l'âge adulte que compte ce groupe familial, six ont une profession. Pélagie Jamet connaît même une certaine évolution : fille de ménage à son mariage, elle est laboureuse avec son époux au mariage de leur fille Pélagie, puis cultivatrice à son décès. Le cas d'une femme à laquelle sont ainsi associées trois qualifications professionnelles est très rare, sans compter que celles-ci révèlent en l'occurrence une mobilité professionnelle. D'autres cas de changements professionnels peuvent être signalés. Ainsi Élisabeth Réveillard, toujours dans la famille 8, est cultivatrice à son premier mariage puis commerçante au second. Dans la famille 3, Jeanne Jouan quant à elle est sans profession au mariage. Veuve à partir de 1857, elle est cultivatrice au décès de sa mère Agathe Garnier en 1865, puis ouvrière au recensement de 1881. Étant donné le faible nombre de renseignements sur les parcours féminins, nous pouvons constater une certaine mobilité féminine, mais il nous est impossible de mettre en avant l'existence de la pluriactivité<sup>57</sup>, bien que celle-ci existe sans aucun doute.

Examinons enfin un dernier parcours singulier montrant une certaine mobilité professionnelle féminine. Marie Hinaut, de la famille 11, connaît le parcours le plus intéressant de toutes les femmes que nous étudions. Sans profession à ses noces, elle est tout d'abord couturière en 1854, puis, alors qu'elle devient veuve en 1855, elle est recensée comme ouvrière en 1881, avant d'être déclarée femme de ménage au mariage de sa fille en 1885. Enfin, elle meurt ménagère à l'âge de 77 ans, en 1903. Ces trois occupations professionnelles sont bien différentes les unes des autres, dans des sphères de travail éloignées : la couture, la condition ouvrière et la domesticité. Plus que de la pluriactivité, d'après nous, ces changements sont la marque d'une grande mobilité professionnelle, car il est possible d'avoir été couturière et femme de ménage dans le même temps, mais l'emploi d'ouvrière montre un changement certain.

Mariage (1851)	1 <sup>er</sup> enfant (1852)	2 <sup>e</sup> enfant (1854)	Recensement de 1881	Mariage de sa fille (1885)	Décès (1903)
Sans profession	Sans profession	Couturière	Ouvrière	Femme de ménage	Ménagère

**Tableau 29 : Professions de Marie Hinaut**

<sup>57</sup> En cause : le manque de mentions professionnelles rapprochées qui nous permettraient de souligner le profil pluriactif des femmes.



Il serait intéressant de chercher à savoir si cette mobilité se retrouve au niveau familial, pour découvrir l'existence ou non de tendances intergénérationnelles. Mais nous nous heurtons là à une impossibilité, car si le profil professionnel de la mère de Marie Hinaut nous est connu – elle est repérée comme cultivatrice et journalière –, celui de ses fille et petites-filles ne l'est pas, ce qui achève cette étude à ce stade. Considérant la faiblesse globale des renseignements sur les emplois des femmes de l'échantillon, subsiste un doute quant au fait de savoir si l'accès des femmes aux divers métiers reconnus est la preuve de leur implication accrue dans le monde du travail ou bien le reflet de leur plus grande tendance à se déclarer comme travailleuses.

De prime abord, en regardant globalement l'échantillon, il nous a semblé voir un groupe stable, composé d'individus immobiles pour la plupart et exerçant le même métier tout au long de la vie. S'il est vrai que les changements de métiers restent minoritaires, au vu des sources à notre disposition, mobilité professionnelle et pluriactivité sont bien existantes et loin d'être originales. Globalement horizontale, sans évolution ni amélioration de carrière notable, la mobilité professionnelle reste très courante. De même, par-delà le constat d'une sédentarité massive, il est apparu en entrant dans le détail que la mobilité géographique est assez répandue, pour de courtes distances la plupart du temps et de rarissimes grandes migrations. Néanmoins, il n'est pas strictement nécessaire de partir à des centaines de kilomètres pour vivre une rupture surprenante, c'est pourquoi nous n'avons pas séparé artificiellement les micro-mobilités des migrations. Paul-André Rosental évoque simplement cette idée : « la distance d'un déplacement n'en indique pas le contenu<sup>58</sup> ». Ce sont donc bien les démarches sous-jacentes qui comptent : le fait qu'un autre membre de la famille a déjà effectué le même parcours ou non, les motivations de celui qui part, etc. Voyons à présent les dynamiques mises en œuvre dans les cas variés de mobilité.

---

<sup>58</sup> ROSENTAL Paul-André, *op. cit.*, p. 72.

## **Chapitre 2 : Comprendre la mobilité sociale dans une société littorale au XIX<sup>e</sup> siècle**

Qu'est-ce que la mobilité sociale ? Un bien grand mot brandi en étendard à tort et à travers à une époque où les positions de pouvoir sont enviées autant qu'elles semblent inaccessibles au plus grand nombre. La méritocratie tant louée au XIX<sup>e</sup> siècle par la voie sacrée de la réussite scolaire a semble-t-il ouvert le champ des possibles. Mais qu'en est-il réellement dans une petite société littorale ? Nous avons pu repérer différents cas de mobilité géographique aussi bien que professionnelle. Observons à présent les effets de ces changements sur la position sociale de chacun.

Dans ce second chapitre, nous nous pencherons sur la mobilité sociale dans son entièreté. En particulier, c'est la mobilité sociale intergénérationnelle, par rapport aux parents, qui nous intéresse, afin de constater les potentielles évolutions de catégorie sociale au sein d'une même famille, résultant d'une ascension ou à l'inverse d'une régression sociale. Pour cela, nous continuerons d'exploiter quelques profils emblématiques de Suliaçais issus des 11 familles.

Bien qu'il soit impossible de prétendre fournir une explication exhaustive de la mobilité sociale, nous tâcherons de soulever quelques éléments de causalité, parmi ceux qui nous sont apparus dans le cadre de notre étude communale. Les éléments explicatifs d'un départ sont très nombreux, pouvant par exemple avoir une origine économique. Évaluer l'ensemble des déterminants de la mobilité serait alors très fastidieux, c'est pourquoi, dans la lignée de notre étude généalogique, le choix s'est plutôt porté sur les modalités inhérentes au fonctionnement des réseaux familiaux, sans en surestimer le poids. Pour cela, nous étudierons avec soin le tissu relationnel qui entoure chaque individu, restreint cependant à la parenté proche – les témoins sont alors volontairement retirés de l'étude. De même, certains collatéraux plus éloignés se trouvent négligés de par la construction de nos lignées ; ainsi oncles, tantes et cousins sont généralement absents des dynasties.

Il est évident que les liens sociaux ne se construisent pas toujours au sein de la famille élémentaire, mais nous conservons cette unité d'observation, tout en ayant à l'esprit que les relations amicales tout comme les collatéraux peuvent avoir une importance dans les

décisions individuelles. Ainsi, nous tâcherons de comprendre les rouages de la mobilité au prisme de la famille, pour en révéler quelques grandes tendances.

## **I. Quelle mobilité sociale réelle ?**

Les évolutions professionnelles au cours d'une vie sont récurrentes, nous l'avons vu, soulignant l'existence d'une certaine mobilité intragénérationnelle à Saint-Suliac. Intéressante mais peu révélatrice de la société dans laquelle elle s'ancre, c'est la mobilité qui existe entre les parents et leurs enfants qui donne à voir les opportunités offertes par l'environnement puis saisies par les individus. Désormais, nous ne considérons plus chaque individu comme un être isolé mais bien inséré dans un réseau familial, où la notion d'héritage social est essentielle. Pour mesurer ce qui de la mobilité ou la reproduction sociale prédomine à Saint-Suliac, il convient de mettre en relation le statut social des hommes avec celui de leur père, pour s'intéresser à l'origine, mais aussi avec celui de leur(s) fils, pour travailler sur la destinée.

### **A. Des opportunités d'ascension sociale limitées**

À Saint-Suliac, les chances d'atteindre une position sociale très privilégiée sont faibles. Dans notre échantillon, les individus classés en A, c'est-à-dire jouissant d'une position supérieure, selon le codage réalisé par Jean Le Bihan, ne sont qu'au nombre de quatre, avec trois propriétaires et un armateur. Même les exemples d'individus situés à un niveau moyen sont peu communs. Les possibilités de mobilité ascendante se limitent donc plutôt au passage des classes populaires à une condition intermédiaire, soit de C à B. Ces mutations n'en sont pas moins significatives, car dans une commune où les opportunités d'élévation du niveau social sont rares, gravir ne serait-ce qu'un échelon est déjà impressionnant et pèse sûrement pour beaucoup sur le regard d'autrui.

Tout d'abord, la famille 11 est un parfait exemple d'ascension sociale comme il en existe à Saint-Suliac. Du côté paternel, les individus des générations -2 et -1 sont globalement tournés vers le travail de la terre, tandis que du côté maternel, les métiers sont plus divers, avec un tisserand-cordonnier et deux marins. Fils et petit-fils de cultivateurs, Pierre Leport, en génération 1, devient marin, introduisant donc une mobilité professionnelle dans sa lignée<sup>1</sup>. Il agit dès lors comme un pionnier, et l'ensemble de ses descendants suivent son exemple fondateur. À partir de lui, pendant que chaque femme épouse un marin, tous les hommes s'établissent en tant que marins, sauf une exception : un petit-fils devient cuisinier. Nous

---

<sup>1</sup> Déclaré marin dès son mariage, il n'a semble-t-il pas attendu de connaître sa belle-famille, et en particulier ses grands-pères par alliance, pour choisir cette profession.

pouvons dès lors observer la mobilité intergénérationnelle de la famille 11 grâce à la figure ci-contre, où seules les indications de métier sont renseignées dans un souci de lisibilité.

Julien Leport				
?				
	Pierre Leport			
	Laboureur (boucher)			
Ollive Busnel		Pierre Leport		
		Marin (laboureur)		
Pierre Chouin			Joseph Moncany	Marin
Cultivateur				
	Bonnaventure Chouin		Marie Leport	Marin
Jeanne Fairier			épouse marin	
			Joseph Leport	épouse marin
			Marin	
François Hinaut			Pierre Leport	Cuisinier (maître d'hôtel)
Marin				
	François Hinaut		Joseph Leport	Marin
	Tisserand (cordonnier)			
Marie Madiou			Léontine Leport	épouse marin
		Marie Hinaut		
			Françoise Leport	épouse marin
Guillaume Chatelet				
Marin			Francis Leport	Capitaine marin
	Marie Chatelet			
			Ange Leport	Capitaine marin
Ferdinande Charles				
			Félix Leport	Capitaine marin

Figure 8 : Famille Leport

Tout en poursuivant l'héritage familial, la dernière génération se distingue par une belle ascension sociale. Joseph Leport (+1), l'unique fils de Pierre, est simple marin mais parvient à élever quatre de ses cinq fils à un rang supérieur. L'aîné s'expatrie en tant que cuisinier à Paris puis maître d'hôtel en Normandie, son frère cadet est marin, les trois derniers quant à eux deviennent capitaines marins. Détaillons le parcours de Pierre Leport (+2), le fils aîné, qui connaît la plus grande migration de toutes les 11 généalogies, en partant à Paris puis en Normandie. En plus d'être très mobile géographiquement, il est le seul à trouver un travail radicalement différent de ce qui se fait déjà parmi les membres de sa famille.

Suivre son parcours nous est possible grâce aux mariages de ses frères et sœurs, sans lesquels sa trace aurait été absolument perdue. Né en 1887, Pierre Leport (+2) se marie à Cherbourg, dans la Manche, en 1917<sup>1</sup>. Au mariage de sa sœur Marie, en 1914, il a 27 ans et est cuisinier à Paris, place Vendôme ; au mariage de son frère Joseph, en 1923, il a 36 ans et est cuisinier à Équeurdreville, près de Cherbourg ; au mariage de son frère Ange, en 1930, il a 43 ans, et est maître d'hôtel à Équeurdreville<sup>2</sup>. Pierre Leport (+2) connaît un cas de très grande mobilité géographique, puisqu'il s'exile à Paris juste avant la Première Guerre mondiale, avant de se marier dans la Manche et de s'y établir durablement. Ces déplacements dans l'espace s'accompagnent alors d'une mobilité professionnelle vis-à-vis de son père et même de l'ensemble de sa fratrie, puisqu'il est d'abord cuisinier puis finit maître d'hôtel. Dès lors, Pierre (+2) fait entrer un nouveau débouché professionnel dans la famille, et connaît dans le même temps une promotion sociale<sup>3</sup>.

Quatre des sept petits-fils du couple fondateur de la famille 11 parviennent donc à s'élever socialement. Comment expliquer cette ascension familiale ? Il n'est sans doute pas question d'un mariage avantageux entre Joseph Leport (+1) et Céleste Landais, fille d'un marin et d'une femme de ménage. Aucun élément récolté dans les sources ne nous permet d'y voir plus clair dans cette ascension générationnelle. Cependant cet exemple souligne le fait que la reproduction sociale n'est absolument pas insurmontable, et que pour diverses raisons

---

<sup>1</sup> Seules les tables décennales d'état civil sont disponibles, les actes n'étant numérisés que jusqu'en 1892. Il nous est donc impossible de connaître la profession de Pierre Leport à son mariage.

<sup>2</sup> Au décès de son père, en 1924, il est inscrit comme marin et demeurant à Saint-Suliac. Cette déclaration semble erronée, car l'année précédente Pierre Leport est domicilié à Équeurdreville, tout comme six ans plus tard. Il paraît étonnant qu'il soit retourné pour un court laps de temps vivre dans sa commune natale, surtout pour y exercer une profession qu'il n'a alors jamais pratiquée, selon nos sources. Nous pensons qu'il s'agit une fois de plus d'une facilité de l'agent en charge de la déclaration de succession de Joseph Leport, qui présente Pierre (+2) comme ses autres frères et beaux-frères, c'est-à-dire marin à Saint-Suliac.

<sup>3</sup> Considérant l'ensemble du parcours de Pierre Leport, son statut de cuisinier ne rentre pas dans la catégorie de la domesticité, mais plutôt d'une condition liée à l'hôtellerie et à la restauration.

il est possible de s'élever dans la hiérarchie sociale. Cette famille en montre une des possibilités tout en perpétuant l'héritage familial, puisque tous les hommes restent des hommes de la mer, sauf un, et toutes les femmes épousent des marins : ainsi, sur les 12 enfants et petits-enfants, en +1 et +2, 11 perpétuent le modèle familial, avec élévation du niveau social pour certains.

L'exemple de la famille Leport donne à voir le poids de la famille dans les trajectoires sociales des individus. Les liens interpersonnels semblent solides, la reproduction sociale est forte, et pour y échapper, seule la migration apparaît être une option. Il est possible d'imaginer que Pierre (+2) ne souhaite pas d'une carrière maritime, c'est pourquoi il s'éloigne de sa famille et change de mode de vie. Pourtant, cette première hypothèse est contredite par des preuves flagrantes de bons liens avec sa fratrie, puisqu'il témoigne aux mariages de sa sœur Marie et de ses frères Ange et Joseph. Malgré la relative différenciation socio-professionnelle au sein de la fratrie, la famille ne se scinde pas mais combine les profils. Aucun lien familial ne semble brisé, puisque Pierre retourne à Saint-Suliac pour ces cérémonies, alors même qu'il réside à Paris, puis à Équeurdreville. Peut-être alors Pierre se caractérise-t-il simplement par un goût de l'aventure, qui l'incite à quitter sa terre natale pour d'autres horizons : dès lors son envie de départ le pousse à s'employer dans un domaine nouveau, le métier de marin étant évidemment inaccessible à Paris. Ou vraisemblablement sa trajectoire est-elle à lire dans le sens inverse : c'est la volonté d'exercer un métier inexistant à Saint-Suliac, et donc inédit au sein de sa famille, qui l'oblige à partir, les opportunités de vivre dans la restauration ou l'hôtellerie étant limitées dans sa commune natale.

En plus de cet exemple fourni, deux autres modèles d'ascension sociale ont été relevés au sein des 11 généalogies. La famille 7 est issue d'un milieu rural, avec des laboureurs et journaliers des deux côtés. Les membres du couple fondateur, quant à eux, s'établissent en tant que meuniers, atteignant ainsi un niveau social supérieur à celui de leurs parents. C'est une promotion d'autant plus importante que l'épouse est l'enfant d'une fille-mère, qui arrive sans aucun héritage ni prestige social, âgée de juste 15 ans à son mariage. Enfin, dans la famille 8, où les hommes se répartissent entre marin, cultivateur et paludier, une femme (+2) devient commerçante, pendant qu'une de ses sœurs épouse un propriétaire. Les familles 11, 7 et 8 présentent donc de rares exemples d'une mobilité ascensionnelle qui, bien que limitée, reste tout à fait accessible pour quelques individus.

## **B. Peu de risques de déclassement**

Considérons désormais les dynamiques de mobilité sociale dans le sens inverse. Étant donné la prédominance des situations sociales populaires, les cas de régression sociale sont très limités. En effet, sur les 106 hommes adultes de la population considérée, 89 ont au minimum une déclaration professionnelle, et 76 concernent des métiers classés dans la catégorie inférieure, dont notamment 44 marins et 19 cultivateurs ou laboureurs.

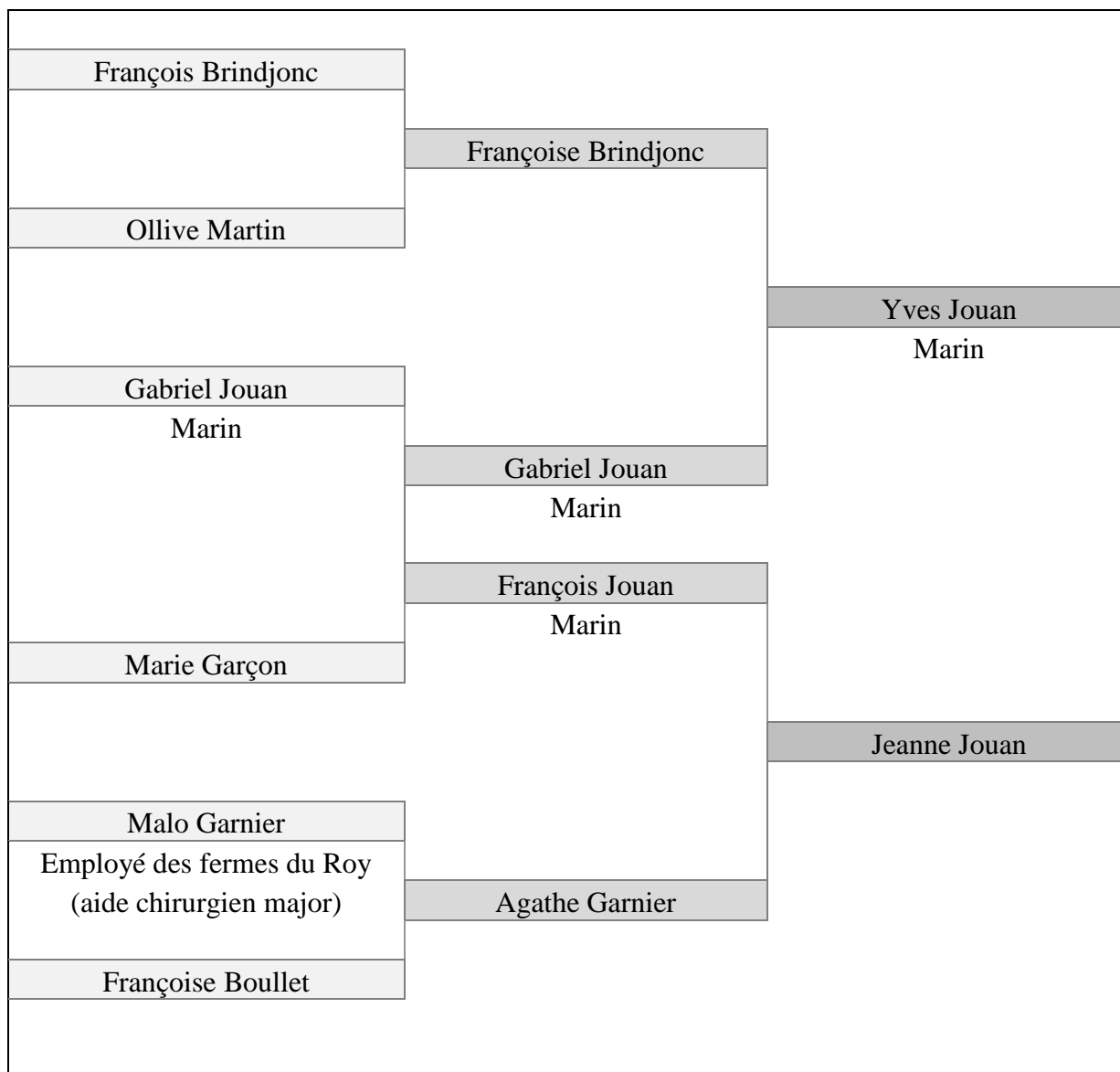
En dépit du faible effectif caractérisé par une position privilégiée, deux familles subissent un déclassement social, parmi lesquelles se trouve la famille 10. Son développement généalogique est limité car les générations -2 sont très mal renseignées, la souche maternelle étant issue de la Somme et de la Manche, tandis que nous ignorons absolument tout de la souche paternelle ancienne. Les parents de Pierre Coatnon, du couple fondateur, sont cabaretiers à Lanrivain, dans les Côtes-du-Nord, et vivent donc relativement confortablement. Probablement à la recherche d'un emploi, car dans l'impossibilité de reprendre l'affaire familiale avant le décès de ses parents, Pierre quitte Lanrivain et s'installe à une centaine de kilomètres de là, au Minihic-sur-Rance, situé côté ouest de la Rance, face à Saint-Suliac. Il s'y établit en tant que calfat, c'est-à-dire ouvrier en construction navale chargé de garantir l'étanchéité des bateaux, plusieurs chantiers navals s'étant développés dans la commune pendant le XIX<sup>e</sup> siècle, notamment dans l'anse de La Landriais<sup>4</sup>. En quittant Lanrivain pour Le Minihic, Pierre découvre une sphère professionnelle inédite mais il connaît surtout une forte régression sociale, abandonnant le monde du cabaret qui fait vivre ses parents, pour devenir successivement calfat, à son mariage avec Thérèse Carré, puis tisserand, à son décès.

Une autre mobilité descendante a pu être observée dans la base, au sein de la famille 3, en suivant cette fois une branche féminine. Tous les hommes y sont marins excepté Malo Garnier, en -2, qui est déclaré à son mariage employé des fermes du Roy, c'est-à-dire chargé de la levée de l'impôt sous Louis XVI. Il est ensuite déclaré a posteriori aide chirurgien major au mariage de sa fille Agathe en 1819, 25 ans après son décès. Malo se trouve donc dans une situation avantageuse, mais sa fille n'entretient pas ce rang et épouse un simple marin. En se penchant plus en détail sur la fratrie de la génération 1, soit une partie des petits-enfants de Malo Garnier, force est de constater que tous sont marins ou épouses de marins. À partir du mariage peu avantageux d'Agathe avec un marin, la situation familiale se « détériore » et se maintient au sein des classes populaires.

---

<sup>4</sup> Voir à ce propos CHAIGNEAU-NORMAND Maogan, *La Rance industrielle. Espace et archéologie d'un fleuve côtier*, Rennes, PUR, 2002, p. 56-57.





**Figure 9 : Famille Jouan**

En laissant de côté la part importante liée au hasard, comment est-il possible d'expliquer ce déclassement social ? Malo Garnier meurt en 1794 à Brest, alors que sa fille Agathe n'a que quatre ans, puis sa mère se remarie en 1800 avec Pierre Jourdan, un tambour de ville à Saint-Malo, sorte de crieur public. L'absence prématurée du père et de sa bonne condition a hypothétiquement fait que le reste de sa lignée ne parvient pas à perpétuer cette position sociale quelque peu élevée. Avant de se marier, Agathe quitte Saint-Malo pour rejoindre Saint-Suliac, d'où est originaire son père. Elle y épouse François Jouan, marin et fils de marin. En parcourant leur lignée, le couple fondateur donne à voir un cas de fermeture de parentèle dans le cadre d'une alliance intrafamiliale. Yves et Jeanne Jouan sont en effet cousins issus de germains, vivant dans la même commune, ainsi personne ne peut

méconnaître le lien qui les unit. Peut-être s’agit-il d’une stratégie matrimoniale pour simplifier la succession à venir, et préserver un héritage éventuellement jugé faible. Il se peut que pour répondre au déclasserment social de la génération précédente, le couple en 1 contracte un mariage consanguin, afin de conserver le patrimoine qui subsiste.

### C. La reproduction sociale comme modèle

Étant donné les faibles possibilités de mouvements dans la hiérarchie sociale, aussi bien ascendants que descendants, la reproduction sociale semble majoritaire au sein de la population étudiée. Pour le vérifier, nous pouvons dans un premier temps calculer le taux de reproduction professionnelle, en partant de la profession des pères<sup>5</sup> pour observer le nombre de fils qui exercent le même métier. Pour avoir une idée concrète de l’évolution professionnelle intergénérationnelle, nous ne sélectionnons qu’une seule indication de métier par individu. Très souvent, celle-ci est évidente, nombre d’individus ayant exercé le même métier tout au long de leur vie, mais dans les cas plus complexe, pour ceux qui ont pu connaître une évolution professionnelle, le choix est fait de prendre la déclaration au moment du décès<sup>6</sup>.

Tout d’abord, voici la composition professionnelle qui existe parmi les 89 hommes ayant au moins une déclaration. Seuls 15 métiers différents sont recensés, et ont été regroupés selon leur positionnement socio-économique.

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 négociants</li> <li>• 2 propriétaires</li> <li>• 1 lieutenant-colonel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 capitaines de la marine</li> <li>• 1 cabaretier</li> <li>• 1 cuisinier</li> <li>• 1 employé des fermes du Roy</li> <li>• 1 meunier</li> <li>• 1 officier de la marine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 44 marins</li> <li>• 19 cultivateurs / laboureurs</li> <li>• 6 paludiers</li> <li>• 3 douaniers</li> <li>• 3 tisserands</li> <li>• 1 calfat</li> </ul>

**Tableau 30 : Professions masculines recensées dans les 11 familles**

Pour avoir une idée de la transmission paternelle, nous réalisons une table de mobilité sociale, où les professions sont regroupées selon le tableau précédent. Considérant le faible

<sup>5</sup> Les femmes sont retirées de ce raisonnement car nous avons peu d’informations les concernant et parce qu’un homme a moins tendance à choisir comme perspective professionnelle celle d’un référent féminin. À partir de l’analyse de la profession du père, il est possible de se représenter globalement la trajectoire sociale du fils.

<sup>6</sup> Quelques cas particuliers sont tout de même à signaler : un individu ayant la même qualité indiquée un nombre important de fois mais ayant une déclaration divergente au moment du décès est inscrit selon l’inscription qui a le plus d’occurrences.

effectif de chaque groupe générationnel, l'ensemble des générations a été inséré dans le tableau qui suit, pour permettre d'étudier un plus large groupe. Dès lors, certains individus « se répètent », car à la fois fils et pères, et cela a nécessité une vigilance toute particulière au moment de remplir le tableau<sup>7</sup>. En retirant les hommes pour lesquels il manque des informations, nous obtenons un total de 52 fils<sup>8</sup> parcourant les quatre dernières générations, chacune par rapport à la précédente.

Profession du père \ Profession du fils	A	B	C
A	1	0	0
B	0	2	5
C	0	1	43

**Tableau 31 : Table de mobilité sociale**

Au vu de ce relevé, 46 des 52 fils, soit 88%, reproduisent le parcours paternel et évoluent dans la même position sociale. Seuls un déclassement et cinq ascensions se distinguent. Précédemment, il a été possible de mettre en exergue une deuxième régression sociale, mais il s'agissait d'un père et de sa fille<sup>9</sup>. C'est là la limite principale de notre construction de la table de mobilité : nous ne connaissons pas le devenir des femmes. Le choix a été fait de se limiter aux hommes, dans un souci de clarté des résultats, tandis que la question de l'influence des mariages, liée à la place des femmes, sera traitée plus loin<sup>10</sup>. En dépit de ces limites, il apparaît flagrant que la société suliaçaise est bien peu mobile socialement, l'héritage paternel y est prédominant : statut social des pères et statut social des fils sont solidement corrélés.

<sup>7</sup> Les fils 1 sont étudiés par rapport à leurs pères -1, et ainsi de suite.

<sup>8</sup> 15 fils de la génération -1, 11 fils de la génération 1, 11 fils de la génération +1, 15 fils de la génération +2.

<sup>9</sup> L'exemple du déclassement de la famille 3 passe par l'intermédiaire d'une alliance matrimoniale, et est donc absent de la table de mobilité sociale en question.

<sup>10</sup> De même, il a été envisagé de dresser d'autres tableaux additionnels : une table de destinée et une table de recrutement. Pour faire simple, les tables de destinée se concentrent sur le devenir des descendants des individus répertoriés, tandis que les tables de recrutement cherchent à connaître l'origine sociale des individus ; la différence concerne donc le sens de lecture : à partir des pères pour la destinée et à partir des fils pour le recrutement. La lecture de ces deux types de tables se fait en pourcentage et fournit des informations complémentaires, mais vu le faible effectif, les résultats pour notre échantillon sont peu parlants. Nous choisissons de ce fait de nous contenter d'une table de mobilité générale, où la lecture se fait en nombre d'individus, donnant déjà un aperçu très parlant du taux de reproduction sociale au sein de l'échantillon.

Exemple de cette forte reproduction professionnelle, la famille 6 est uniquement composée d'hommes laboureurs ou cultivateurs, selon les déclarations. Le couple fondateur, composé de Julien Quémerais et Marie Renard, constitue un mariage entre deux familles de laboureurs. Cette alliance perpétue l'héritage familial et dévoile ainsi une continuité professionnelle sans aucun manquement. Une fois veuve, Marie Renard épouse à nouveau un laboureur, gardant ainsi le même rang social et plus précisément le même mode de vie. Leurs enfants et petits-enfants imitent ce schéma : les hommes sont cultivateurs pendant que les femmes épousent également des cultivateurs. Sur cinq générations, la reproduction sociale est totale. Dans l'autre sphère dominante, le monde maritime, la famille 2 connaît aussi une importante reproduction professionnelle. Dans cette lignée, tous les hommes de la famille sont marins, même dans les générations plus anciennes, excepté Joseph Robin (-1). Ainsi, sur 14 hommes adultes, nous avons des informations sur 12, et 11 sont marins. C'est une famille classique et représentative de la situation suliaçaise : issue d'une courte migration en génération -2, à savoir Cancale, la famille Robin s'installe à Saint-Suliac où les hommes deviennent marins et le restent toute leur vie.

La reproduction sociale est incontestablement présente aussi dans les strates supérieures de l'échantillon, comme le montre la famille 4. Le couple fondateur est composé de Benjamin Dubois, qui descend d'une lignée glorieuse avec un grand-père anobli par Louis XVI, et de Joséphine Gaudu, également issue d'une famille prestigieuse, celle des Thomas de la Chabossière<sup>11</sup>, avec un membre directeur des contributions indirectes, et un lieutenant-colonel notamment. Ici, le mariage de la génération 1 associe deux lignées illustres, aux positions sociales favorisées<sup>12</sup>. Benjamin meurt propriétaire, après avoir été percepteur et receveur municipal, il conserve donc un métier de pouvoir, la famille est déjà très élevée dans la hiérarchie sociale et parvient à maintenir son niveau social.

Au vu des trajectoires professionnelles masculines, force est de constater la grande inertie sociale qui se dégage à Saint-Suliac. Malgré les variations d'activités, le statut social demeure le même, les fils perpétuant l'héritage paternel. La grande majorité des enfants reproduisent donc le schéma familial, ce qui assure une continuité importante de la stratification sociale suliaçaise.

---

<sup>11</sup> À l'heure actuelle, une rue porte même ce nom à Saint-Suliac. C'est d'ailleurs l'une des rares familles à avoir une tombe dans l'enclos paroissial encerclant l'église.

<sup>12</sup> Preuve en est, Marie Thomas de la Chabossière, à son décès, est la femme la plus riche recensée dans la table de successions et absences de sa décennie, avec une succession à hauteur de 28 445 francs.

## II. Les stratégies familiales comme déterminants de la mobilité

Après avoir mis au jour les nombreux cas de mobilité géographique et professionnelle, menant parfois à une véritable mobilité sociale, il convient dans un second temps de se pencher sur les modalités de ces mutations. En alternant entre échelle macroscopique, pour voir les opportunités favorables, et échelle microscopique, pour tenter d'avoir une idée des décisions individuelles, nous tâcherons de mettre en avant certains des déterminants de la mobilité. Nous excluons volontairement les facteurs économiques et sociaux qui structurent la société, pour nous focaliser sur les raisons issues des familles et des individus eux-mêmes.

### A. Les choix de vie et ressources interpersonnelles

Avant de décider de quitter le noyau familial, ou de s'aventurer vers une profession inédite à l'échelle de la généalogie, l'ensemble des ressources personnelles dont dispose un individu est examiné. En premier lieu, un élément paraît essentiel, c'est le « stock professionnel », idée soumise par Paul-André Rosental et que nous reprenons en partie, mais nous nous limitons aux plus proches parents, en ignorant les oncles ou cousins, mais aussi les frères pour les générations plus anciennes. L'idée est que la transmission d'un métier se fait en fonction des références existantes au sein de la parenté.

La famille 8, Roussel, se construit autour d'un ancrage social binaire à partir du couple fondateur, tourné sur les deux profils socio-professionnels majoritaires à Saint-Suliac : cultivateur ou marin. En deçà, la branche paternelle est composée uniquement de paludiers, tandis que la branche maternelle se caractérise par l'omniprésence de cultivateurs. Pierre Roussel, en 1, introduit une nouvelle profession, celle de marin, et fait donc émerger un profil inédit dans la famille Roussel, du moins depuis deux générations<sup>13</sup>. À sa suite, deux branches cohabitent, à partir de la génération +1, avec des marins du côté de Pierre fils et des cultivateurs dans la descendance d'Anne. Les fils de Pierre (+1) reproduisent le parcours familial hérité de leur grand-père paternel, tandis que les fils d'Anne suivent l'exemple de leur père Jean Réveillard, cultivateur, et perpétuent l'héritage des grands-parents maternels.

Ici le stock professionnel familial propose trois profils, à savoir paludier, marin ou cultivateur. À partir du couple fondateur, deux parcours distincts se développent, négligeant la première possibilité. Il est purement impossible de savoir quels individus jouent le rôle de

---

<sup>13</sup> Dans l'impossibilité de réaliser une généalogie absolument exhaustive, nous considérons ce métier comme nouveau à mémoire d'homme. Ainsi, même si un arrière-grand-père de Pierre occupait ce même poste, ce référent est déjà bien éloigné des esprits au moment où Pierre devient marin.

référence essentielle pour chaque membre de la famille, car les motivations personnelles restent évidemment obscures, et seules des hypothèses vagues peuvent être avancées. Mais il est évident que suivre la trajectoire initiée par un proche est un élément déterminant et fait partie de toutes ces ressources interpersonnelles dont dispose chaque individu.

Un seul individu de la famille 8 se distingue dans la génération +2 et échappe à cet héritage double. Nous disposons de peu d'informations à son égard, mais Pierre Roussel (+2) est déclaré « préposé des douanes à Saint-Malo » au mariage de son frère Jules, et sort ainsi des lignes tracées par sa parenté. Il se peut qu'il ait eu recours à un référent, c'est-à-dire quelqu'un qui représente concrètement cette profession inédite et est à l'origine de sa vocation, cependant il nous est impossible de connaître son identité. En se focalisant sur sa parenté proche, Pierre (+2) se caractérise comme un pionnier, qui introduit un nouveau métier, désormais accessible aux autres. Excepté ce dernier, le stock professionnel de la famille Roussel a donc une relative importance sur les descendants : la plupart suivent le chemin tracé par leur père respectif, bien qu'il soit toujours possible de s'orienter vers une activité nouvelle. Cette théorie de l'influence de référents nous semble donc intéressante mais fortement limitée, car il est absolument impossible de savoir pourquoi certains s'éloignent des métiers proposés, quels sont les réels mécanismes de circulation des professions au sein d'une lignée, etc.

Dans la même perspective intéressant les liens interpersonnels, après l'importance qu'ont certains membres de la famille pour guider les choix professionnels, il peut également y avoir une certaine influence « négative » de la parentèle. Fuir une condition qui ne satisfait pas est une cause de migration par exemple, et il est aisé de supposer l'existence d'une telle situation pour la famille 2. La souche originelle des Robin est issue de Cancale, où naissent et décèdent les deux grands-parents paternels. C'est leur fils Joseph Robin (-1) qui se déplace et parvient à Saint-Suliac. Essayons alors de comprendre quels ont été les mécanismes en jeu.

En génération -2, Joseph Robin et Marie Garnier se marient le 29 janvier 1788. Leur fils Joseph naît le 4 novembre 1788, déjà orphelin de père, ce dernier étant un marin disparu en mer le 4 mars, soit huit mois avant la naissance de Joseph. Sa mère meurt à son tour en 1797, laissant alors sans parents le jeune Joseph âgé de 8 ans. Avant son mariage avec Joseph (-2), Marie Garnier avait déjà épousé deux autres hommes, mais aucun enfant n'avait survécu de ces unions préalables. Rien ne rattache désormais plus Joseph (-1) à Cancale, il n'a ni frères, ni sœurs, ni parents. Peut-être est-il alors élevé par un membre de sa famille lié à Saint-

Suliac ? Regardons du côté de Marie Garnier, fille de marin. Son frère Julien vit à Cancale toute sa vie où il est marin, et ses enfants restent également à Cancale. Son deuxième frère, Noël, vit également à Cancale, en tant que marin, puis meurt à Aix, tandis que son fils survivant est marin à Cancale. Son troisième frère, Gilles, vit à Cancale et y est marin, pendant que sa fille survivante se marie également à Cancale. Du côté maternel, rien ne montre un lien avec autre chose que la destinée de marin à Cancale. Quant au côté paternel, tous les frères et sœur de Joseph (-2), fils d'un tisserand, vivent à Cancale : sa sœur Françoise, ses frères François, Julien et Jacques y sont marins, Guillaume y est tisserand, et enfin Jean, son demi-frère, y est également marin.

En parcourant les deux branches de collatéraux proches de Joseph Robin (-1), aucun élément ne laisse présager son départ pour Saint-Suliac. Le métier de marin semble tout droit dessiné pour lui, mais il devient finalement tisserand. Peut-être fuit-il cette destinée qu'il apparente à une mort précoce en mer, comme bon nombre d'hommes de sa famille ? Dès lors, peut-être se tourne-t-il vers le métier de tisserand, qu'il vit comme un déclassement et le pousse donc à s'exiler dans une autre commune ? Malheureusement, ces hypothèses sont invérifiables, mais suggèrent des mécanismes psycho-sociaux entraînant une migration ainsi qu'une mobilité professionnelle intergénérationnelle. Joseph Robin (-1) quitte sa commune natale pour exercer un métier bien différent et échapper à un destin de marin.

Enfin, un dernier exemple où la parentèle joue le rôle de répulsif peut être trouvé dans la famille 1. Marc Geffroy, (-2), né à Médréac, est déclaré « fils naturel et illégitime de Marie Geffroy » à son mariage à Saint-Suliac, où il est alors domicilié. Sa volonté de quitter sa commune natale est facilement compréhensible, le regard des autres étant peut-être trop lourd, poussant Marc à commencer une vie différente ailleurs. Peut-être même que sa mère décède rapidement, le laissant seul et sans attache à Médréac<sup>14</sup>. Ainsi un individu exclu, n'ayant plus d'attaches familiales, quitte plus volontiers son lieu de naissance. Cela peut arriver, entre autres cas, lorsque les parents décèdent précocement, le jeune orphelin n'étant de fait pas autant lié à sa commune natale, ou dans un cas de naissance illégitime, où le regard des autres peut devenir insupportable et pousser à la migration.

Le rapport aux autres peut ainsi être déterminant : il pousse à reproduire le même chemin que la parentèle, ou il incite au contraire au départ, pour s'éloigner d'un milieu

---

<sup>14</sup> Les tables décennales d'état civil étant manquantes avant 1793, aucun autre document ne nous a permis de trouver la date du décès de Marie Geoffroy.

déplaisant. Le poids des relations interpersonnelles ne saurait cependant être surestimé ; nous avons ici montré quelques exemples allant dans le sens de ces théories, mais tout ceci est à considérer avec précaution, car beaucoup de « si » entrent en ligne de compte.

## **B. Le poids des alliances matrimoniales**

La transmission professionnelle au sein de la parenté a déjà été mise en avant, en observant la reproduction sociale entre père et fils. Un autre élément est à prendre en compte dans la pérennisation des positions hiérarchiques : les alliances matrimoniales. Le choix de l'époux est un moment déterminant dans la vie d'un individu. Pour les 11 couples fondateurs, les six à l'origine des familles fixes sont, rappelons-le, composés de deux conjoints nés et domiciliés à Saint-Suliac au moment des noces. Chez les familles mouvantes, deux cas concernent des mobilités effectuées avant le mariage, l'époux ou l'épouse étranger(e) étant né(e) ailleurs mais déjà domicilié(e) à Saint-Suliac au moment du mariage. Enfin, pour les trois derniers cas, l'homme vient d'une commune extérieure<sup>15</sup>, mais très peu éloignée, la plus grande distance s'élevant à une trentaine de kilomètres, à savoir Roz-sur-Couesnon. Ainsi, le choix du compagnon se fait huit fois sur 11 parmi les habitants de Saint-Suliac, natifs mêmes ou au minimum arrivés avant leur mariage. L'endogamie géographique, c'est-à-dire le choix de son conjoint au sein de son aire géographique, prévaut donc à 73%<sup>16</sup>. Ce taux est relativement proche de celui observé par Martine Segalen dans le Finistère Sud, à hauteur de 90% des mariages célébrés entre résidents de la même commune<sup>17</sup>.

Lorsque l'alliance se tisse avec une personne extérieure, plusieurs dynamiques se mettent en œuvre. Généralement, le couple est issu du même environnement social, et est plus à même de se mouvoir durablement, entraînant alors une certaine mobilité matrimoniale. Prenons la famille 4. Aux noces du couple fondateur, Benjamin Dubois est domicilié à Roz-sur-Couesnon mais est originaire de Saint-Servan, commune plus proche de Saint-Suliac. L'épouse, Joséphine Gaudu, est quant à elle de souche suliaçaise, depuis au moins ses grands-

---

<sup>15</sup> Le Minihic-sur-Rance, Roz-sur-Couesnon et Saint-Méloir-des-Ondes.

<sup>16</sup> En guise de comparaison, pour la génération -1 pour laquelle nous avons également beaucoup d'informations sur les mariages, sur 20 couples : 12 sont formés de deux conjoints nés dans la même commune que leur lieu de mariage ; 5 sont composés d'un conjoint natif du lieu de noces et l'autre né ailleurs ; 2 sont composés d'un natif et d'un conjoint domicilié dans la même commune ; 1 couple est formé de deux individus nés à l'extérieur de leur lieu de mariage. Ici aussi, 14 fois sur 20 le choix de l'époux se fait parmi les habitants de sa propre commune, soit un même ordre de grandeur que pour la génération 1, autour de 70%.

<sup>17</sup> « Le phénomène courant de l'endogamie géographique villageoise apparaît manifeste à Saint-Jean-Trolimon comme dans les autres communes : 90% des mariages se nouent entre conjoints nés ou résidant à Saint-Jean ou dans les communes mitoyennes » (SEGALIN Martine, *Quinze générations de Bas-Bretons. Parenté et société dans le pays bigouden Sud : 1720-1980*, Paris, PUF, 1985, p. 24).



parents. Après leur union, tous deux migrent dans le Finistère, à Daoulas<sup>18</sup>, où ils décèdent sans avoir la moindre descendance<sup>19</sup>. Cette alliance apparaît comme avantageuse pour les deux côtés, car elle maintient leurs statuts sociaux. En effet, Joséphine est la fille d'un riche propriétaire et descend de la famille prestigieuse des Thomas de la Chabossière, tandis que Benjamin Dubois de Montmarin, de son nom complet, est l'héritier d'une lignée de négociants armateurs<sup>20</sup>. Bien que vivant dans des communes éloignées, leurs familles d'égale importance les ont réunis. Par la suite, la mobilité géographique constatée s'explique par la profession exercée par l'époux, inscrit comme percepteur à son mariage, puis receveur municipal à Daoulas, c'est-à-dire chargé de la gestion financière de la commune, et finalement propriétaire. Il parvient ainsi à assurer le maintien du niveau social familial. En se situant du point de vue de Joséphine, puisque nous travaillons sur les habitants de Saint-Suliac comme première base, ici le choix de l'époux est plus que déterminant car il est à l'origine de la mobilité géographique.

En plus d'être à l'origine de déplacements, les mariages permettent donc d'assurer le maintien du niveau social. Mais ils peuvent également caractériser des stratégies familiales sous la forme de renchaînements d'alliance. Cette pratique assure des échanges de conjoints entre deux familles déjà unies. Bien que nous n'ayons pas trouvé d'exemples de doubles mariages dans notre échantillon, c'est-à-dire des cas de frères et sœurs qui épousent d'autres frères et sœurs, la famille 7 nous offre tout de même un exemple de renchaînement d'alliance. Aimé Douceré épouse Jeanne Neveu le 10 novembre 1851. Lui est né à Yvignac, en Côtes-du-Nord, et est domicilié à Saint-Suliac ; elle est native et domiciliaire de Saint-Suliac. À première vue déjà ce mariage est original car Jeanne se marie très jeune, seulement âgée de 15 ans, c'est d'ailleurs le seul cas de mariage avec un conjoint mineur, qui s'explique peut-être par une condition difficile, Jeanne étant une enfant illégitime, sans aucun père déclaré. En parcourant les familles respectives des deux époux, nous pouvons nous rendre compte de leurs liens interpersonnels multiples.

---

<sup>18</sup> Nous découvrons leur départ pour Daoulas dans la déclaration de succession de la mère de l'épouse, sans quoi leur trace nous aurait échappé.

<sup>19</sup> Les époux ont été suivis à travers les recensements de Daoulas, Benjamin Dubois n'étant plus déclaré à partir de 1876 et Joséphine Gaudu à partir de 1881. Or, les tables décennales d'état civil de Daoulas sont absentes à partir de 1872, ce qui fait que nous n'avons pas connaissance de la date précise de leur décès. Auparavant, aucun enfant n'est déclaré ni dans les recensements ni dans l'état civil.

<sup>20</sup> Son grand-père notamment est à l'origine d'un chantier naval à Pleurtuit : « En 1783, Benjamin Dubois établit un chantier dans l'anse de Montmarin, sur la commune de Pleurtuit. Sous l'impulsion de celui-ci, l'activité de construction navale se confirme peu à peu et se professionnalise » (CHAIGNEAU-NORMAND Maogan, *op. cit.*, p.54).

Félix Douceré		
Né à Plouasne (22) Décédé à Guenroc (22) Journalier		
	Félix Douceré	
	Né à Plouasne (22) Décédé à Yvignac (22) Journalier	
Marie Tirel		
Née à Médréac Décédée à Guenroc (22)		Aimé Douceré
		Né à Yvignac (22) Mariage à Saint-Suliac Décédé à Saint-Père Meunier
Pierre Reuse		
Né et décédé à Mégrit (22) Laboureur		
	Louise Reuse	
	Née à Mégrit (22) Décédée à Yvignac	
Jeanne Gesret		
Née à Trémeur (22) Décédée à Mégrit (22)		
Julien Neveu		
Né et décédé à Saint-Suliac Marin/cultivateur	Désirée Neveu	Jeanne Neveu
	Née et décédée à Saint-Suliac <i>Fille-mère</i>	Née à Saint-Suliac <i>Décédée à ?</i> Meunière
Marie Laillevaut		
Née et décédée à Saint-Suliac Cultivatrice		

**Figure 10 : Famille Douceré (générations -2, -1, 1)**

Mathurin Douceré est le frère aîné d'Aimé Douceré et s'est marié à Marie Neveu le 23 octobre 1849 à Saint-Suliac. Cette dernière n'est autre que la tante maternelle de Jeanne Neveu. D'un côté, il apparaît que Marie Neveu épouse un premier meunier venu d'Yvignac puis est à l'origine de la création d'un réseau féminin. Sa nièce suit son exemple et épouse le frère de son oncle par alliance, un autre meunier, deux ans après sa tante. De l'autre, Mathurin Douceré ouvre également un système d'alliance matrimoniale, que son frère imite à son tour. Il est d'ailleurs intéressant de constater que ces deux frères ne sont pas les seuls à s'établir à Saint-Suliac et ses environs pour embrasser la carrière de meunier, alors même que leurs parents n'étaient que petits journaliers à Yvignac. Un troisième frère, Félix, témoigne au mariage de Mathurin en tant que meunier domicilié à Langrolay, puis il est désigné comme héritier de Mathurin à son décès en avril 1851, et est déclaré vivre à Saint-Suliac. Félix,

suivant ses deux frères, s'est rapproché de la Rance pour y être meunier puis s'installe à son tour à Saint-Suliac.

L'exemple de la famille Douceré donne donc à voir une ouverture du territoire par un premier membre de la famille, ici Mathurin, pour que d'autres puissent suivre, entraînant même un renforcement de l'alliance avec la famille Neveu. On assiste alors à une fermeture de la parentèle, même si l'intérêt économique des Douceré n'est pas manifeste, Jeanne Neveu étant issue d'une famille sans grande fortune. Fille illégitime, sa mère meurt indigente, il ne semble donc pas qu'il y ait ici de véritable stratégie matrimoniale liée à un possible enrichissement. Quoiqu'il en soit, Mathurin agit comme un premier migrant qui diffuse par la suite les opportunités offertes au reste de sa fratrie. Une trajectoire géographique nouvelle est ouverte : les jeunes frères suivent leur aîné. Ce dernier développe ainsi à la fois un renchaînement d'alliance et introduit une nouvelle spécialisation professionnelle dans sa famille.

Au vu de l'échantillon, très souvent il n'y a pas lieu de quitter Saint-Suliac pour trouver un conjoint du même niveau social, étant donné que la majorité des individus connaît la même condition sociale, évaluée précédemment en C. Les hiérarchies sociales qui organisent la commune ne fragmentent que peu la population, ce qui explique que les époux sont fréquemment domiciliés au même endroit. Sinon, c'est globalement par l'intermédiaire de la fratrie ou autres proches parents que les alliances se tissent, soulignant une fois de plus l'influence dominante des stratégies familiales.

### **C. Des « filières professionnelles » décisives**

Toujours parmi les éléments qui influent de manière significative sur le destin de chacun, le choix de la profession exercée peut entraîner une certaine mobilité, le métier pouvant être à la fois la conséquence ou la cause du changement de domicile. C'est ainsi que l'étude des parcours individuels a révélé que plusieurs d'entre eux présentent une certaine ressemblance, ce qui nous a permis de mettre au jour l'existence de « filières professionnelles ». La mise en place de ces dernières est alors susceptible de pousser à la migration. L'idée est qu'un individu s'expatrie avec sa spécialité dans une autre commune, et qu'ensuite d'autres l'imitent en reproduisant le même trajet, les migrations étant dès lors liées à celles effectuées par d'autres dans le passé. Nous en avons déjà aperçu un exemple avec les frères Douceré, tous meuniers sur les bords de Rance alors qu'issus d'une famille de laboureurs des Côtes-du-Nord, soulignant ici l'importance de la fratrie.

À Saint-Suliac, l'exemple le plus parlant correspond aux paludiers de Batz de la famille 8, où l'influence est plutôt filiale. Située en Loire-Inférieure, Batz est une commune d'environ 3 000 habitants au XIX<sup>e</sup> siècle, où la maîtrise du sel est une tradition ancienne, le nombre de paludiers y est donc important. Il est envisageable que certains jeunes hommes ont préféré apporter leur savoir-faire ailleurs afin de trouver des débouchés dans une autre commune. Rappelons que les marais salants de Saint-Suliac existent depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, ce qui a pu attirer des paludiers sans travail.

La famille 8 est très mobile jusqu'à l'établissement du couple de base à Saint-Suliac, à partir duquel l'ensemble des descendants se fixe dans cette même commune. En l'occurrence, le parcours du côté de Pierre Roussel est riche en enseignements. Les grands-parents paternels de Pierre, Jean Roussel et Renée Lehuédé, sont tous deux nés à Batz, où ils se marient en 1779. Veuf en 1794, Jean se remarie dans la foulée avec Catherine Cavalin, toujours à Batz, avant que celle-ci ne meure en 1813, toujours à Batz. À nouveau veuf, Jean épouse en troisièmes noces Servanne Valet, cette fois-ci à Saint-Suliac, en 1814<sup>21</sup>. Jean (-2) est donc vraisemblablement parti de Batz pour Saint-Suliac peu avant 1814, pour y rejoindre son fils. En effet, Jacques (-1) est natif de Batz mais, à l'âge de 24 ans, il est domicilié à Châteauneuf, lors de son mariage avec Marie Friard en 1809 à Saint-Suliac.

Ainsi, il apparaît que Jacques (-1) est un pionnier puisqu'il ouvre la voie à son père en partant pour un lieu inédit. Peut-être n'est-il pas le premier de la commune à s'exiler à Saint-Suliac, mais à l'échelle de sa famille, il est l'initiateur de cette nouvelle trajectoire ; or « aucun des déplacements des membres de la famille ne peut être compris de manière individuelle et isolée : seule la configuration d'ensemble fait sens. Un même parcours géographique peut revêtir des significations différentes<sup>22</sup> ». La migration de Jacques apparaît comme une nouveauté, tandis que Jean s'ancre dans une certaine continuité, il rejoint un membre de sa famille qui n'est autre que son fils, il est donc dans une posture de migrant « passif ». Jacques reste d'ailleurs paludier toute sa vie, de même que son père Jean, paludier à partir de son troisième mariage et jusqu'à son décès<sup>23</sup>.

---

<sup>21</sup> Cet événement, d'ailleurs, rappelle la difficulté de suivre un individu qui connaît une migration. En effet, à son mariage à Saint-Suliac, Jean Roussel ne peut pas donner les documents nécessaires, comme la preuve des décès de ses parents et de ses épouses précédentes, il affirme juste sur l'honneur être veuf, sans aucune possibilité pour les autorités de vérifier cet élément.

<sup>22</sup> ROSENTAL Paul-André, *Les sentiers invisibles. Espace, familles et migrations dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1999, p. 72.

<sup>23</sup> Auparavant, les actes d'état civil de Batz n'indiquent pas sa profession.

En parcourant l'ensemble de nos sources disponibles<sup>24</sup>, un seul individu extérieur à cette famille a été trouvé, ayant suivi le même cheminement. Il s'agit de René Leduc<sup>25</sup>, né à Batz, domicilié à Saint-Suliac, décédé à Fontevrault. Déclaré comme « sans profession » dans la table de successions et absences où il est inscrit, il a fallu rechercher son acte de décès dans l'état civil de Fontevrault, où il a la qualité de paludier. Fils de René Leduc et de Marianne Lehuédé, René Leduc, époux d'Angèle Leport, ne semble pas, à première vue, entretenir de rapports directs avec la famille 8<sup>26</sup>. Cela confirme donc l'hypothèse d'une filière professionnelle qui se dessine dans la première partie du XIX<sup>e</sup> siècle entre Saint-Suliac et Batz. Jacques Roussel est en effet arrivé à Saint-Suliac peu après 1809, alors même que René Leduc naît en 1815 à Batz. Une fois en âge de travailler, ce dernier a éventuellement suivi le parcours réussi d'un oncle éloigné, parti pour Saint-Suliac y exercer le métier de paludier. Tout comme Jean Roussel, René Leduc est alors un « suiveur » qui, s'il ne profite pas nécessairement d'une transmission familiale directe, accède à une filière professionnelle entrouverte par au moins un Batzien avant lui. En revanche, René Leduc forme l'unique exemple confirmant cette théorie, car les lieux de naissance des défunts sont très souvent omis, empêchant de retrouver d'autres natifs de Batz.

Cet exemple de filière professionnelle très précise offre une piste intéressante d'opportunité de mobilité géographique. Apparaît ici un cas concret de stratégie familiale, le premier membre à partir constituant une rupture, tandis que les suiveurs prolongent sa trajectoire. Bien que Jacques et Jean Roussel aient le même parcours, à savoir quitter Batz pour rejoindre Saint-Suliac et s'y établir en tant que paludiers, nous avons affaire à différents degrés de mobilité, le second imitant le premier. Une filière professionnelle peut alors jouer le rôle d'une chaîne migratoire : un réseau de migrants s'établit et permet un accompagnement pour ceux qui décident de reproduire le même schéma. Dans ce cadre, les migrations provoquent un effet d'entraînement sur les autres puisqu'un individu se meut plus volontiers vers une destination où il peut retrouver des proches et au sujet de laquelle il possède déjà des informations. L'entrée d'un membre de la famille dans un secteur professionnel, mais aussi géographique, a des répercussions sur l'ensemble de la famille.

---

<sup>24</sup> Pour les trois recensements indexés, seul le dernier indique les lieux de naissance. De plus, dans les six tables de successions et absences traitées, de telles indications sont très rares. Ainsi Jacques Roussel, né à Batz, est simplement inscrit comme « domicilié à Saint-Suliac », sans aucune précision de son lieu de naissance ; pour cela il faut accéder directement aux registres de mutation par décès.

<sup>25</sup> ADIV, 3 Q 8 331, Tables des successions et absences vol. 2 : L 280 (27 janvier 1856 – 31 mars 1865).

<sup>26</sup> Toutefois, la mère de René Leduc porte le nom Lehuédé, alors même que dans la famille 8, la première épouse de Jean Roussel s'appelle Renée Lehuédé. Après d'abondantes recherches, aucun lien de parenté réel n'a été trouvé. Pourtant, dans les deux familles nous rencontrons plusieurs Lehuédé ainsi que plusieurs Le Callo. Des liens familiaux existent peut-être, mais ceux-ci sont vraisemblablement éloignés.

L'influence familiale est prégnante sur les parcours de chacun, que ce soit dans sa dimension professionnelle ou géographique. *In fine*, c'est la reproduction sociale qui prédomine, par des mécanismes liés aussi bien aux ressources interpersonnelles, aux mariages, qu'à l'existence de « filières professionnelles ». Tous ces éléments, sans être imposés, forment des passerelles entre les différentes générations, souvent empruntées par les individus pour perpétuer l'héritage familial.

### **III. Les apports de cette recherche**

Étant donné le faible effectif concerné par la présente étude, cette dernière ne permet pas de tirer des conclusions généralisables à l'échelle française, ni même régionale, mais elle met en avant quelques pistes de recherches. Ainsi, les caractéristiques essentielles des trajectoires des Suliaçais ont pu être identifiées et sont suffisamment étoffées pour être affirmées ; il s'agit de la primauté de micro-mobilités géographiques et d'une mobilité professionnelle très influencée par les opportunités locales.

#### **A. La prédominance de micro-mobilités rurales**

Le choix de considérer le moindre déplacement géographique hors de la commune comme une forme de mobilité géographique a pour effet d'obtenir des résultats assez importants numériquement. Ici, la catégorisation est essentielle car il est très difficile de saisir la nuance entre rupture réelle et simple continuité pour l'individu qui se meut ; appliquer une frontière arbitraire, imposée par un certain nombre de kilomètres, est contre-productif. Plutôt, en tenant compte de l'ensemble des déplacements, la communauté suliaçaise se caractérise par une mobilité géographique à hauteur de 29% à 32%, selon les générations étudiées. Ainsi, nous saisissons un ratio notable, car un individu sur trois se déplace au cours de sa vie.

Malgré une ouverture évidente de Saint-Suliac, reflétée par ce taux de mobilité non négligeable, seuls les petits déplacements, vers des destinations périphériques, semblent envisageables et même habituels. Toutefois, même si les distances sont courtes, ces mobilités s'ancrent dans un espace inédit et peuvent dès lors marquer une rupture chez ceux qui en sont à l'origine. En effet, l'horizon de référence reste limité, centré sur la commune, et en particulier son bourg, d'où le fait que le moindre déplacement, même pour une commune limitrophe, est signe de changement.

Cette mobilité spatiale de courte distance a déjà été mise en avant bon nombre de fois, et ne forme pas une nouveauté en soi ; mais évoquer les mécanismes qui l'alimentent n'est

pas vain. Ainsi rappelons que la notion de territoire peut-être élargie, et pas seulement se cantonner au seul espace communal, comme c'est le cas pour les habitants de Saint-Suliac. Les générations anciennes de la famille 7 en forment un exemple parlant. Les grands-parents Douceré et Tirel en -2 se meuvent dans un territoire restreint, avec une dizaine de kilomètres entre chaque point d'attache. Félix Douceré est né à Plouasne, tandis que son épouse est née à Médréac, et ils décèdent tous deux à Guenroc. Leur fils Félix (-1) naît à Plouasne, avant la migration parentale pour Guenroc, puis il épouse une femme native de Mégrit, un peu plus au nord de ce triangle communal familial. Tous deux s'installent à équidistance entre Mégrit, commune de l'épouse, et Guenroc, commune de l'époux, c'est-à-dire à Yvignac, où ils décèdent. La géographie familiale de la souche Douceré forme donc un triangle entre Guenroc au nord, Plouasne à l'est et Médréac au sud, à la frontière entre Ille-et-Vilaine et Côtes-du-Nord, dans les terres. Le territoire est étendu, et pas strictement borné à une commune, comme c'est le cas de nombreuses familles à Saint-Suliac. Pourtant, mis à part Guenroc, et ses quelque 500 habitants au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, ces autres communes sont peuplées d'au moins 2 000 habitants. Peut-être offrent-elles des opportunités limitées pour les journaliers que sont Félix père et fils, le premier quittant une commune rurale plus importante au profit d'un village. Quoi qu'il en soit, cet exemple contre une fois encore l'idée d'un exode rural à destination de grandes villes.

Excepté cet exemple qui sort du cadre communal premier, les familles suliaçaises sont globalement enracinées dans cet unique territoire que constitue Saint-Suliac. Mais lorsqu'il s'agit de mobilité, malgré la prépondérance des très courtes distances, la Rance ne semble pas être un frein. Au contraire, beaucoup de nouveaux arrivants proviennent des Côtes-du-Nord. Au-delà, seuls cinq individus parcourent à un moment ou un autre de leur vie un lieu extérieur à la Bretagne<sup>27</sup>, soit 12% des 41 mobiles, décrits plus haut. Les micro-mobilités se présentent donc réellement comme le reflet des migrations de l'époque, car en dépit des fréquents mouvements de population, ces derniers restent souvent enclos dans la région. En réalisant une petite étude locale, le constat reste le même que celui présenté à l'échelle nationale : les populations se déplacent dans un périmètre restreint. Cette organisation s'explique par un système d'opportunités et de contraintes directement lié aux offres d'emploi, ainsi les salines de Saint-Suliac ont pu attirer tels paludiers venus de Loire-Inférieure, tandis que, simultanément, peu de marins quittent Saint-Suliac car ils peuvent continuer d'exercer ce métier dans leur commune natale.

---

<sup>27</sup> Avec cinq destinations hors du périmètre régional : Batz-sur-Mer, Cherbourg, Grandcourt, Le Buat et Paris.

Enfin, il nous a semblé intéressant de comparer les résultats obtenus par le focus sur les 11 généalogies aux éléments présents dans nos autres sources quantitatives. En reprenant les données avancées précédemment sur les flux à Saint-Suliac à partir des recensements, rappelons que le taux de sédentarité en 1911 tourne autour des 75%, tandis que celui des 11 généalogies se situe aux environs de 70%, ce qui corrobore le premier aperçu de la mobilité géographique dressé dans la partie 2. Les six tables de successions et absences, entièrement traitées, peuvent également montrer quelques flux de population. En effet, au moment du dépouillement de ces sources, les noms de tous les individus ayant un rapport avec Saint-Suliac ont été retranscrits, aussi bien ceux qui y ont vécu toute leur vie que ceux qui y sont simplement nés. Il a donc été possible de séparer les défunts en trois catégories : les sédentaires purs, c'est-à-dire ceux qui sont nés et décédés à Saint-Suliac, et deux groupes de mobiles, avec les natifs de Saint-Suliac décédés ailleurs et inversement<sup>28</sup>.

	Sédentaires purs	Décédés ailleurs	Nés ailleurs	Total des défunts adultes	Taux de sédentarité	Taux de mobilité
TSA 1 (1843-1855)	190	31	14	235	81%	19%
TSA 2 (1856-1865)	144	95	33	272	53%	47%
TSA 3 (1866-1875)	166	119	25	310	54%	46%
TSA 4 (1876-1888)	171	32	7	210	67%	23%
TSA 5 (1888-1901)	255	20	6	281	91%	9%
TSA 6 (1902-1914)	218	13	4	235	93%	7%
<b>Toutes les TSA</b>	<b>1144</b>	<b>310</b>	<b>89</b>	<b>1543</b>	<b>74%</b>	<b>26%</b>

**Tableau 32 : Sédentarité et immobilité au prisme des tables de successions et absences**

Globalement, sur l'ensemble de la période, nous obtenons un taux de sédentarité autour des 75%, ce qui confirme une fois de plus les conclusions déduites des 11 familles.

<sup>28</sup> Comme pour le reste des recherches sur la mobilité, seuls les adultes sont conservés pour cette étude comparative, et évidemment ce sont toujours les lieux de domicile au moment du décès qui sont pris en compte.



Pourtant, les tables de successions et absences ne dévoilent qu'une partie des migrations<sup>29</sup>, ainsi le taux de mobilité réel est minimisé, d'autant plus qu'il manque parfois des informations quant au lieu de naissance<sup>30</sup>. Il est donc étonnant que, malgré les manques, les données entre 1843 et 1914 indiquent un taux de sédentarité très proche de celui du focus sur les 11 généalogies et du recensement de 1911. Les biais de chaque source s'annulent peut-être ainsi et donnent naissance à des résultats concordants.

Dernier fait intéressant, nous n'avons absolument pas constaté d'intensification des mobilités au cours du temps. En effet, les membres des générations -2 et -1 sont nombreux à connaître des mouvements géographiques. Ancrées dans la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, ces migrations primaires remettent en cause l'idée d'un exode rural nouveau et brutal au moment de la « Révolution industrielle ». Notre échantillon pencherait même pour l'inverse, avec davantage de mouvements avant le XIX<sup>e</sup> siècle, concernant les plus anciennes générations. Évidemment, les résultats sont en partie faussés par la façon dont est construit l'échantillon. Une chose est sûre, les populations rurales n'ont pas attendu les transformations socio-économiques du XIX<sup>e</sup> siècle pour se mouvoir. D'ailleurs, les plus grandes distances relevées sont le cas des générations -2 pour la plupart. L'hypothèse selon laquelle les flux du XIX<sup>e</sup> siècle se canalisent progressivement à destination de Paris et des grandes villes n'est de ce fait pas confirmée par les 11 familles, car aucun individu ne part pour Rennes, tandis que très peu se dirigent vers Saint-Malo, et un seul est domicilié un temps à Paris.

## **B. Les activités suliçaises à l'origine des mobilités professionnelles**

Une grande part des migrations géographiques s'explique par nécessité professionnelle, pour trouver un emploi mieux rémunéré ou du moins différent des offres de la commune natale. Au cours de la période, la répartition professionnelle évolue peu, ce qui explique peut-être en partie certains départs. Les opportunités professionnelles proposées à Saint-Suliac étant limitées à quelques métiers bien spécifiques, certaines migrations ont pu s'expliquer pour cette raison. Le fait que très peu d'individus se dirigent vers Saint-Malo peut confirmer cette idée, car une part importante des offres d'emploi malouines concerne la pêche. Or, pour ce secteur, nul besoin de quitter Saint-Suliac, il est tout à fait possible d'y être domicilié tout en embarquant pour Terre-Neuve en passant par Saint-Malo. Les migrations à

---

<sup>29</sup> La deuxième colonne, relative aux Suliçais décédés ailleurs, ne dévoile qu'une petite partie des mobiles, car seuls ceux qui ont une succession dans le canton y sont répertoriés. D'autres sont sûrement partis plus loin, mais leur trace n'est pas conservée dans les tables de Châteauneuf. Sans viser l'exhaustivité, cette catégorie permet de montrer l'existence d'une certaine mobilité, certainement plus élevée en réalité.

<sup>30</sup> Certains des sédentaires purs sont peut-être en réalité nés ailleurs, sans que ce lieu soit précisé.

destination du port malouin sont plutôt le fait des individus exerçant un métier d'encadrement, c'est-à-dire les capitaines et autres officiers, tandis que pour les autres, il ne s'agit souvent que d'un lieu de passage.

Du fait de leurs motivations diverses, il est difficile de dresser un portrait socio-économique des individus qui connaissent une mobilité géographique ou professionnelle. D'après Martine Segalen, « la mobilité est d'autant plus forte que le niveau économique du ménage concerné est plus faible<sup>31</sup> » ; ce fait est communément admis, Eugen Weber décrivant même la migration comme l'« industrie de pauvres<sup>32</sup> ». L'homogénéité de la société suliaçaise déjà attestée, il est impossible de constater si ce sont les individus les moins favorisés qui sont les plus mobiles car les Suliaçais forment globalement une même catégorie sociale, celle des masses populaires. Quant à l'échantillon des 11 familles, la diversité des parcours n'a pas permis de mettre en avant des critères économiques déterminant la mobilité.

Mais alors, pourquoi partir ? Plutôt que de se diriger vers des villes de taille imposante comme Saint-Malo ou Rennes, les départs de Saint-Suliac ont davantage pour destination de petites communes rurales. Étant donné leur localisation, le métier de marin-pêcheur est foncièrement abandonné, et c'est alors notamment un profil de cultivateur qui s'offre aux mobiles. Or, rappelons que les dominants de la communauté suliaçaise correspondent justement en grande partie aux cultivateurs et propriétaires. C'est alors l'espoir d'atteindre cette situation avantageuse qui a pu pousser des Suliaçais à partir, pour devenir à leur tour exploitants et propriétaires d'un lopin de terre.

Par ailleurs, le rôle de l'administratif est bien faible à Saint-Suliac. L'idée est pourtant communément admise : au XIX<sup>e</sup> siècle, nombreux sont les cas d'ascension sociale par le biais de la carrière administrative. Leur infime nombre au sein de la population française en fait une situation privilégiée<sup>33</sup>. Mais à Saint-Suliac, les quelques agents de l'État, toujours moins de dix à chaque recensement, ne connaissent pas une condition avantageuse, bien au contraire, puisque, rappelons-le, ils se trouvent dans le bas de l'échelle des fortunes. Aucune ascension sociale n'a non plus été constatée grâce à la filière administrative au sein des 11 généalogies, puisqu'aucun homme ne devient fonctionnaire intermédiaire. Le seul cas de métier pour l'État suffisamment représenté à Saint-Suliac est celui du douanier, en charge de surveiller les

---

<sup>31</sup> SEGALEN Martine, *Quinze générations de Bas-Bretons*, Paris, PUF, 1985, p. 33.

<sup>32</sup> WEBER Eugen, *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale (1870-1914)*, Paris, Fayard, 1983, p. 335.

<sup>33</sup> À hauteur de 2,5% de la population française en 1876 selon l'*Annuaire statistique de la France*, vol. 1, 1876-1878, p. 45.

salines, mais là encore, cette condition ne permet pas une mobilité sociale si avantageuse. De même, notre petit échantillon ne nous a pas permis d'entrevoir de mobilité par l'intermédiaire du commerce, ni même aucune ascension sociale grâce à la carrière ecclésiastique. Aussi, la faible industrialisation de Saint-Suliac empêche toute mobilité professionnelle vers ce secteur pourtant en expansion à l'échelle française : déjà relevée lors de l'étude de la répartition professionnelle, l'absence quasi-totale d'hommes ouvriers est frappante.

Le fait est que le monde maritime n'offre aucune nouvelle opportunité, mis à part un accès plus grand au poste de capitaine marin, et c'est bien là une des rares situations d'ascension sociale qui a pu être constatée. Du reste, être cultivateur est plus avantageux que simple marin, d'où des migrations à destination de petites communes rurales. C'est pourquoi, plutôt que de se diriger vers de grands pôles urbains, les Suliaçais privilégient les petites communes, dont la seule différence notable avec leur bourg d'origine est l'absence de rivage. C'est donc l'offre professionnelle suliaçaise qui joue sur les parcours individuels et qui freine la mobilité professionnelle au sein de la communauté. Pour changer de métier, et viser une position sociale supérieure, il semble alors nécessaire de quitter Saint-Suliac.

Toutefois, n'oublions pas que certaines mobilités nous restent obscures, en particulier celles liées à un changement professionnel. Il est évident que beaucoup résultent purement et simplement d'une part de hasard, et à vouloir tout expliquer, nous n'apporterions que des conjectures invérifiables. C'est ainsi qu'un individu a pu rencontrer à un moment donné une occasion déclenchant une mobilité, sans qu'elle puisse être restituée par les sources, que ce soit une offre d'emploi attrayante ou une rencontre amoureuse incitant à l'établissement dans une nouvelle commune. Dans le même ordre d'idées, les cas de filières professionnelles évoquées précédemment existent bel et bien mais celles-ci ne sont pas forcément conscientes. Également divers « accidents biographiques » peuvent jouer un rôle sur les mobilités de tout genre, comme la naissance d'un enfant, ou des tensions familiales obligeant à l'éloignement. Des facteurs psychologiques totalement individuels peuvent enfin avoir leur importance, comme le goût pour l'aventure, poussant l'un à partir, ou le refus de reproduire le schéma paternel, incitant un autre à s'employer dans un secteur extérieur au stock familial.

En complément de cette mobilité professionnelle, nous avons réussi à prouver l'existence de situations de pluriactivité à Saint-Suliac. Désormais totalement démontrée pour

le monde rural, nous sommes parvenue à en faire de même pour une société littorale<sup>34</sup>. Tandis que plusieurs formes de pluriactivité peuvent cohabiter, à Saint-Suliac la seule relevée concerne le partage entre le métier de marin et celui de cultivateur, on peut donc parler de « paysans-marins ». Alors que le profil pluriactif peut être considéré comme un fait d'Ancien Régime, Saint-Suliac ne semble pas être le lieu d'une professionnalisation des activités, qui aurait mis fin à l'usage de plusieurs activités professionnelles complémentaires. Aucun élément ne nous permet d'assurer que la pluriactivité reflue dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, d'autant plus que les cas de pluriactivité sont plus nombreux que ceux effectivement mis au jour dans l'échantillon.

### **C. Quel parcours pour le « Suliaçais-type » ?**

Pour terminer ce raisonnement, nous souhaiterions tenter une approche encore bien différente. Après avoir débuté notre étude par un focus large, englobant l'ensemble de la communauté suliaçaise, il a été possible de mettre au jour les structures sociales qui déterminent les acteurs suliaçais. La confrontation de la répartition professionnelle et des niveaux de fortune, dans la partie 2, a ainsi permis de poser le cadre général dans lequel s'est ancrée la recherche relative à la mobilité sociale. Mais ici, la focale a dû être resserrée, et c'est ainsi que le recours aux 11 familles a donné les clés pour tenter de saisir le maximum de mouvements survenant au cours d'une vie. Dans la lignée de la prosopographie, il a été démontré ici qu'il était possible de se concentrer sur quelques trajectoires familiales pour appréhender les phénomènes migratoires et d'évolution professionnelle. Désormais nous saisissons avec un degré de précision suffisant les différents parcours de vie disponibles. L'idée nous est alors venue de tenter de dessiner la trajectoire majoritaire au sein de cette population, celle qui pourrait représenter le parcours typique du Suliaçais du XIX<sup>e</sup> siècle.

Les données récoltées tout au long de cette partie ne sont pas homogènes ni constantes, ce qui pose une limite fondamentale – mais il est de toute manière toujours impossible de caractériser entièrement une société. Nulle part il n'existe d'individu « moyen », mais il est possible d'en construire un fictif qui réunirait les caractéristiques fondamentales de son milieu social. Les grandes tendances révélées dans les deux parties précédentes peuvent alors être réunies pour réaliser un « parcours-type » et ainsi mettre un terme à cette étude.

---

<sup>34</sup> C'était là l'objectif annoncé par Gérard Le Bouëdec dans son article « La pluriactivité dans les sociétés littorales XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 109, 2002/1, p. 61-90.

Pour exploiter suffisamment d'informations, il s'avère que le Suliaçais moyen est un homme<sup>35</sup>, âgé d'une vingtaine d'années, l'âge médian de la population se situant entre 25 et 29 ans. Ce Suliaçais a de très grandes probabilités d'être marin, comme 64% des hommes actifs de 18 ans et plus à Saint-Suliac. Il occupe d'ailleurs cette activité tout au long de sa vie, car le taux de mobilité professionnelle relevé chez les 11 familles est de 29% ; mais il a tout de même une chance sur trois de changer de métier. Il y a également plus d'une chance sur dix qu'il se consacre à une autre activité en guise de complément, ayant une double identité de marin-cultivateur. Quant à ses déplacements, ils dépendent en grande partie du type de famille dans laquelle il grandit. Si celle-ci est très enracinée en Saint-Suliac, notre individu moyen a peu de risques de connaître une mobilité géographique. Dans tous les cas, s'il fait partie du quart de Suliaçais mobiles, il ne quitte sûrement pas la région et s'établit préférentiellement dans la campagne des Côtes-du-Nord. Par contre, en tant que marin, il est possiblement terre-neuva et encourt donc un risque de décéder loin de chez lui – plus certainement au large du Canada qu'à Rennes.

Malgré une forte stabilité, Saint-Suliac n'est pas une commune fermée sur elle-même. Au contraire, les apports extérieurs sont bien existants, mais ce ne sont pas les mariages qui permettent un fort renouvellement de la population. Ainsi, notre Suliaçais moyen à sept chances sur dix d'épouser une Suliaçaise, l'endogamie géographique étant très forte. Le parcours de ce Suliaçais-type est alors caractérisé par une faible mixité sociale, car dans l'ensemble de la communauté c'est l'homogénéité qui prédomine. S'il devient père, ses fils seront très probablement marins, du moins ils ont 88,5% de chance d'occuper le même rang social, d'après le tableau 31 construit précédemment.

Cette tentative de construction d'un parcours-type donne alors à voir une trajectoire classique, parfaitement ancrée dans les « successions classiques de “marins-fils-et-pères-de-marins” qui nourrissent les lignées et l'organisation sociale<sup>36</sup> ». Pour le Suliaçais moyen, c'est davantage sa famille qui détermine son parcours de vie, et notamment ses chances de mobilité, influencées par des alliances matrimoniales ou des filières professionnelles particulières, plutôt que les évolutions structurelles de la société suliaçaise. C'est l'occasion de rappeler que tout au long de cette partie il n'a pas été question de mobilité structurelle, c'est-à-dire celle qui dépend de la transformation de la société, car nous n'avons constaté

---

<sup>35</sup> Bien que les effectifs masculins soient inférieurs à ceux des femmes, le fait d'être un homme permet d'avoir recours à des renseignements bien plus précis concernant les métiers.

<sup>36</sup> BUTI Gilbert et CABANTOUS Alain, *Être marin en Europe occidentale 1550-1850*, Rennes, PUR, 2016, p. 14.

aucun changement de la société suliaçaise ayant entraîné mécaniquement de grands bouleversements dans la répartition professionnelle. Cette dernière a peu évolué, ce qui explique que tout mouvement est considéré comme de la mobilité nette, dépendante uniquement de l'individu et de son réseau social, mais pas de la structure sociale en tant que telle.



## Conclusion

Malgré les progrès récents dans la discipline, l'histoire des sociétés littorales reste encore limitée. Il est bien plus facile d'évoquer le rapport des populations à la mer et les usages qui en sont faits plutôt que de se pencher en détail sur la hiérarchisation existante entre les membres de ces sociétés. Et cela s'explique volontiers par la nature des résultats, qui peuvent apparaître décevants au premier abord. En effet, travailler sur un territoire encore relativement original dans l'historiographie française peut laisser espérer des résultats particuliers. Et c'est ici une déformation induite par la volonté caractéristique des recherches en sciences sociales que de vouloir saisir « le » fait rare.

Dans le cas de la société suliaçaise, nous avons découvert que, globalement, il existe peu de divergences entre les individus. La répartition socio-professionnelle évolue faiblement, de même que la hiérarchie, qui se caractérise par de nombreuses classes populaires économiquement dominées par de riches cultivateurs, propriétaires et capitaines marins. Entre les années 1840 et la veille de la Première Guerre mondiale, la distribution des activités ainsi que les niveaux de fortune connaissent une grande stabilité. Au vu de cette organisation sociale, les Suliaçais se définissent comme des « gens de mer », terme entendu non pas au sens strict – semblable à celui de marins – mais comme l'ensemble des hommes, femmes et enfants dont l'existence dépend de la mer. Toute la société suliaçaise se construit autour des marins-pêcheurs, formant plus des deux tiers des effectifs masculins, tandis que le poids numérique des quelques autres profils socio-professionnels est dérisoire. Il s'avère d'ailleurs que la situation stagne, aucune remise en cause de la structure intrinsèque de la communauté suliaçaise n'étant perçue dans la présente étude ; nul bouleversement majeur n'est venu contrarier l'ordre établi au préalable. Contrairement à ce que nous avons pu penser aux prémices de cette recherche, aucune « fin de cycle » n'est constatée à Saint-Suliac entre les années 1840 et la veille de la Première Guerre mondiale. Quelques mobilités existent, les niveaux de richesse peuvent évoluer, mais globalement la communauté suliaçaise reste la même. Sur le temps long, la situation perdure : cultivateurs, propriétaires et capitaines sont les mieux lotis, face à une masse populaire hétérogène et majoritairement composée de marins.

C'est là un résultat qui peut paraître frustrant de prime abord. Mais rappelons-nous que stabilité ne signifie nullement immobilisme. Et c'est à l'aide du focus sur les 11 familles suliaçaises que des cas de mobilité sociale ont pu être mis au jour, niant cette constance de façade. Sans rédiger de biographie collective, nous avons cherché à travailler sur plusieurs



lignées, avec leurs particularismes, tout en les ancrant dans une recherche plus globale. L'idée a alors été de suivre ces parcours individuels dans le cadre familial, en mettant volontairement de côté les autres types de réseaux sociaux. De cette manière, de nombreux exemples de mobilité géographique ainsi que professionnelle ont pu être révélés, avec un tiers de mobiles sur l'ensemble de l'échantillon étudié. L'étude approfondie de ces 11 généalogies, représentatives de leur commune d'attache, a ainsi permis d'affirmer la possibilité d'atteindre une certaine ascension sociale, bien que la reproduction sociale forme le schéma classique. Toutefois, gardons à l'esprit que les trajectoires individuelles présentées ne forment pas des suites linéaires. En effet, des ruptures et discontinuités ont pu être observées puis expliquées, leur interprétation restant soumise à discussion.

Par cette étude, nous avons souhaité affirmer l'idée que, derrière l'apparente stabilité des campagnes du XIX<sup>e</sup> siècle, et ici des littoraux, peut se jouer une multitude de dynamiques favorisant au contraire diverses mobilités. Pour cela, il est bon de rappeler, si besoin est, qu'il est essentiel de multiplier les sources, car c'est alors le seul moyen efficace pour repérer les mouvements de toute sorte. C'est en effet en accumulant les informations que nous avons pu reconstituer le plus fidèlement possible les 11 familles, que rien ne distingue à l'origine du reste de la population suliaçaise. Accroître au maximum le nombre de documents collectés a notamment permis de démontrer l'existence du travail féminin, pourtant si peu mis en avant. Surtout, parcourir les archives qui entrent dans le cadre d'une histoire familiale éclaire certains parcours jusque-là obscurs et dévoile une profusion de mouvements, aussi bien géographiques que professionnels, qui se révèlent uniquement grâce au croisement des sources.

Réaffirmant une fois encore l'intérêt de l'approche transversale en histoire, c'est la liaison effectuée entre l'approche globale et l'histoire plus fine qui a mis au jour les dynamiques existantes à Saint-Suliac. En effet, croiser les données sérielles relatives à la hiérarchie suliaçaise avec la perspective quasi prosopographique du suivi des 11 familles permet d'affirmer que la mobilité sociale est bien existante à Saint-Suliac au XIX<sup>e</sup> siècle. Les opportunités, bien que limitées, concernent l'ensemble de la population, caractérisée par une grande homogénéité. Ainsi, les chances pour un individu d'occuper une position sociale différente de celle de son père sont de l'ordre de 10% ; Saint-Suliac se définit alors comme un terrain favorisant la reproduction sociale. Malgré les infimes perspectives d'ascension sociale vis-à-vis des générations précédentes, il n'en reste pas moins possible pour un individu d'exercer au cours de son existence plusieurs activités : que ce soit par un changement

professionnel total, vécu par près d'un tiers des Suliçais, ou par l'exercice simultané de deux activités complémentaires, dont les proportions sont minimes. En plus de ces offres professionnelles diversifiées, les déplacements géographiques fournissent de multiples opportunités aux Suliçais, dont les parcours ne sont finalement pas si stagnants. Bien que majoritaire, la sédentarité n'apparaît alors pas comme un impératif, car les mobilités géographiques de tout type concernent là encore près d'un tiers des individus.

Révélees au fil de la présente étude, les opportunités de mobilité offertes aux Suliçais sont donc diversifiées et plus fréquentes qu'il n'y paraît. Leurs dynamiques sous-jacentes ont tenté d'être illustrées au mieux, en nous appuyant pour cela sur une base familiale. Voilà alors que se dessine une perspective de recherche à explorer : le rôle prépondérant de la parenté proche a été amplement mis en avant ici, mais qu'en est-il des autres collatéraux et proches amis ? Le tissu relationnel d'un individu est si large qu'il serait pertinent, dans la continuité de la présente étude, d'entrevoir le rôle de la parentèle élargie ainsi que celui des liens amicaux.



# Sources

## 1. Sources manuscrites

### Archives départementales d'Ille-et-Vilaine

#### *Série M – Administration générale et économie*

##### Sous-série 6 M – Population, économie

- 6 M 1 – 691 : Population
  - o 6 M 607 : Recensement de population. Listes nominatives par commune : Saint-Suliac (1836-1936)
- 6 M 935 – 1013 : Statistiques
  - o 6 M 935 – 939 : Statistiques générales
  - o 6 M 940 – 989 : Statistiques agricoles
  - o 6 M 1001 – 1013 : Statistiques industrielles et commerciales

##### Sous-série 7 M – Agriculture

- 7 M 1 – 350 : Fonds préfecture
  - o 7 M 65 : Comices agricoles

#### *Série O – Administration et comptabilité communale*

##### Sous-série 2 O – Dossiers d'administration communale

- 2 O 316 : Saint-Suliac

#### *Série P – Finances, cadastre et postes*

##### Sous-série 3 P – Cadastre, remembrement

- 3 P 5538/1 et 3 P 5538/2 : Plan cadastral de 1848
- G : Plan cadastral de 1808

#### *Série Q – Domaines, enregistrement, hypothèques*

##### Sous-série 3 Q – Enregistrement et timbre (1790-1940)

- 3 Q 8 : Bureau des hypothèques de Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine (1790-1940)

- 3 Q 8/232-319 : Déclarations des mutations par décès (1<sup>er</sup> janvier 1853 – 25 octobre 1940)
- 3 Q 8/330-335 : Tables des successions et absences (1843-1937)
  - 3 Q 8/330 : vol. 1 (28 avril 1843 – 11 octobre 1855)
  - 3 Q 8/331 : vol. 2 (27 janvier 1856 – 31 mars 1865)
  - 3 Q 8/332 : vol. 3 (1<sup>er</sup> mai 1866 – 25 avril 1875)
  - 3 Q 8/333 : vol. 4 (19 avril 1876 – 8 mars 1888)
  - 3 Q 8/334 : vol. 5 (22 mai 1888 – 2 août 1901)
  - 3 Q 8/335 : vol. 6 (2 mars 1902 – 10 décembre 1914)
- 3 Q 338 : Testaments et donations (1843-1865)

*Série S – Travaux publics et transports*

Sous-série 4 S – Mer, ports, transports maritimes

- 4 S 1 – 1842 : Inscription maritime (1786-1940)
- 4 S 5081 – 5092 : Ports du littoral et Rance maritime
  - 4 S 5085 : Saint-Suliac, jetée embarcadère

*Série Z – Sous-préfectures*

Sous-série 5 Z – Sous-préfecture de Saint-Malo

- 5 Z 4-13, 85-87 : Arrondissement (situation générale)
- 5 Z 55 : Pêche (instructions)
- 5 Z 66-67 : Démographie, émigration, état civil, population
- 5 Z 68-77 : Économie (mercuriales, commerce)
- 5 Z 78-80 : Travail (conflits sociaux)
- 5 Z 88-122 : Communes : gestion (voirie)
- 5 Z 76, 127-137 : Agriculture
- 5 Z 199 : Bacs, bateaux
- 5 Z 196 : Transports, circulation ferroviaire, travaux publics
- 5 Z 197-201 : Ports et Rance maritime (affaires maritimes, voies navigables...)

*Série Num – Reproduction de documents d'archives sur support informatique*

- 10 NUM 35314 : État civil (tables décennales, naissances, mariages, décès)

- 11 NUM 35314 : Saint-Suliac, recensement de population, liste nominative
  - o 11 NUM 35314 2 : Recensement de 1841
  - o 11 NUM 35314 10 : Recensement de 1881
  - o 11 NUM 35314 16 : Recensement de 1911

## **Archives de la commune de Saint-Suliac**

### *Série D – Administration de la commune*

#### Sous-série 1 D – Conseil municipal

- 1 D 2 : Délibérations : registres (1838-1896)
- 1 D 3 : Délibérations : registres (1896-1933)
- 1 D 6 : Délibérations : extraits (1900-1953)

### *Série F – Population, économie sociale, statistiques*

#### Sous-série 1 F – Population

- 1F 2 : Mouvement de la population : tableau (1855-1897)
- 1 F 5 : Recensement de la population : listes nominatives, instructions, correspondance, arrêtés, notes, feuilles récapitulatives, plans (an XIII-1936)

#### Sous-série 3 F – Agriculture

- 3 F 12 bis : Recensement de graines et farineux (1850)
- 3 F 14 : Tabac (1837)
- 3 F 18 : Statistiques agricoles annuelles (questionnaires 1897-1931)
- 3 F 19 : Statistiques agricoles décennales : tableaux (1882)
- 3 F 37 : Grains et farines – recensement : correspondance, tableaux (1850)

### *Série G – Contributions, administrations financières*

#### Sous-série 1 G – Impôts directs

- 1 G 4 : Matrice des propriétés foncières (1820-1849)
- 1 G 5 : Plan cadastral napoléonien (1848)
- 1 G 6 : Registre des états de section (1848)
- 1 G 7-8 : Matrices cadastrales des propriétés bâties et non bâties (1848-1913)
- 1 G 9 : Matrices cadastrales des propriétés bâties (1882-1910)

- 1 G 20 : Expertises cadastrales : délibération du conseil, correspondance (1849-1850)
- 1 G 22-23 : Matrices générales des taxes et impôts (1818-1980)
- 1 G 26 : Contributions et taxes : états (1883-1982)
- 1 G 28 : Répartitions : circulaires (1842-1855)
- 1 G 29 : Imposés : liste (1818, 1842, 1850)

*Série N – Biens communaux*

- 1 N 13 : Séparation de Saint-Suliac et de La Ville-ès-Nonais (1849)

*Série O – Travaux publics, voirie, moyens de transports, régime des eaux*

Sous-série 1 O : Travaux publics et voirie en général

- 1 O 15 : Chemins vicinaux, entretien : tableaux, certificats, rôles des prestations (1837-1908)

Sous-série 3 O : Navigation et régime des eaux

- 3 O 12 : Quai sur la Rance, construction (1911-1924)

*Série R : Instruction publique, sciences, lettres et arts*

Sous-série 3 R : Sports et tourisme

- 3 R 1 : Organisation et financement des régates (1869-1938)

*Série Fi – Documents figurés*

- 1 Fi 36 : Cadastre, section A 1 à 4 (1848)
- 1 Fi 37 : Cadastre, section B 1 à 5 (1848)
- 6 Fi 35314 1-63 : Cartes postales de Saint-Suliac

## **2. Sources imprimées**

### **Cartes**

*Carte de Cassini*, exemplaire « Marie-Antoinette », XVIII<sup>e</sup> siècle, [consultable, entre autres, à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/carte-de-cassini>].

*Carte des voies de communication du département d'Ille-et-Vilaine*, Rennes, Oberthur, 1873.

DIARD Prosper, *Carte routière, vicinale et des chemins de fer de Bretagne*, Rennes, sn, 1857.

MASSIEU François, *Carte géologique du Département d'Ille-et-Vilaine*, Rennes, sn, 1866.

### **Récits de voyageurs, guides et autres**

BAZOUGE Jean, *Guide du voyageur dans la ville de Dinan et ses environs*, Dinan, Bazouge Jean, 1857.

BOURDAS Albert, *Guide du Golfe de St-Malo, ou 15 jours à la Côte d'Émeraude*, Saint-Malo, Imprimerie du Commerce, 1894.

CERNY DE Elvire, *Saint-Suliac et ses traditions. Contes et légendes d'Ille-et-Vilaine*, Dinan, Imprimerie de J.-B. Huart, 1861 (rééd. Rennes, Rue des Scribes, 1987).

DAGNET Amand, *La Rance. Ses sources, ses bords, description et folklore*, sl, 1911 (rééd. Rennes, Rue des Scribes, 1988).

GIRARD B. *La Bretagne maritime*, Rochefort-sur-Mer, Société anonyme de l'imprimerie C. Thèze, 1889.

GUILLOTIN DE CORSON Amédée, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, vol. 3 et vol. 6, Rennes/Paris, Fougeray/René Haton, 1882-1886.

LAGNEAU L., *Dinard et ses environs. Guide du casino*, Rennes, Oberthur, 1881.

LANGLOIS Hyacinthe, *Itinéraire complet du royaume de France*, vol. « Région de l'Ouest », Hyacinthe Langlois, Paris, rééd. 1822.

LOBINEAU Guy-Alexis, *Les vies des saints de Bretagne et des personnes d'une éminente piété qui ont vécu dans la même province*, Rennes, Compagnie des Imprimeurs-Libraires, 1725.

MANET François, *De l'état ancien et de l'état actuel de la Baie du Mont-Saint-Michel et de Cancale, etc.*, Paris, Éverat, 1829.

PEIGNÉ Jean-Marie, *Dinan et ses environs*, Dinan, Imprimerie de J.-B. Huart, 1862.

### **3. Autres**

BRUNE Marie-Joseph, *Résumé du cours d'archéologie professé au Séminaire de Rennes*, Rennes, Vatar et Jausions, 1846.

Conseil général d'Ille-et-Vilaine, *Rapports et délibérations*, Rennes, Oberthur, 1873.



Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, *Enquête agricole. 3<sup>e</sup> circonscription : Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine*, Paris, Imprimerie Impériale, 1867.

THOMAS-CADIOU Julien, *Saint-Suliac : tables des actes de baptêmes mariages sépultures (1802-1899)*, dactyl., 2002.

# Bibliographie

## 1. Outils de travail et de réflexion

### À propos des sources

CHARPY Jacques et JORET Eric, *Guide des Archives d'Ille-et-Vilaine*, Tome II, *Archives Communales*, Rennes, Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 1991.

LE FÈVRE Soazig, *Guide des sources d'histoire maritime de Bretagne. Gens de mer*, Paris, Association des archivistes français/Association de recherche sur le littoral du Ponant, 2005.

### À propos des méthodes historiques

BOUGEARD Christian et PRIGENT François (dir.), *La Bretagne en portrait(s) de groupe. Les enjeux de la méthode prosopographique (Bretagne, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, PUR, 2016.

BOURDIEU Jérôme, KESZTENBAUM Lionel et POSTEL-VINAY Gilles, « L'enquête TRA, une matrice d'histoire », *Population*, 2014/2, p. 217-248.

CROIX Alain et GUYVARC'H Didier (dir.), *Guide de l'histoire locale. Faisons notre histoire !*, Paris, Seuil, 1990.

DUPÂQUIER Jacques, *Pour la démographie historique*, Paris, PUF, 1980.

HENRY Louis, *Techniques d'analyse en démographie historique*, Paris, Institut national d'études démographiques, rééd. 1988.

« L'enquête TRA », in *Enquête Tra*, [en ligne], <http://tra.site.ined.fr/> (consulté le 10/01/2019).

*L'histoire sociale. Sources et méthodes*, Colloque de l'ENS de Saint-Cloud (15-16 mai 1965), Paris, PUF, 1967.

LEMERCIER Claire et ZALC Claire, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris, La Découverte, 2007.

PERCOT Marie (dir.), *Histoire locale. Rencontres d'Ancenis, 26-28 novembre 1999*, Nantes, Siloë, 2000.

PROST Antoine, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil, rééd. 2010.

« Prosopographie », in *Hypothèses.org*, [en ligne], <http://prosopographie.hypotheses.org/> (consulté le 15/03/2017).

### **Les catégories socioprofessionnelles en question**

DAUMARD Adeline, « Une référence pour l'étude des sociétés urbaines en France aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Projet de code socioprofessionnel », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 10, 1963, p. 185-210.

DESROSIÈRES Alain et THÉVENOT Laurent, *Les catégories socioprofessionnelles*, Paris, La Découverte, 1988.

## **2. La société française au XIX<sup>e</sup> siècle : perspectives transversales**

### **Synthèses**

APRILE Sylvie, *La révolution inachevée : 1815-1870*, Paris, Belin, rééd. 2014.

BRAUDEL Fernand et LABROUSSE Ernest (dir.), *Histoire économique et sociale de la France*, Tome III, *1789-années 1880. L'avènement de l'ère industrielle*, et Tome IV, *Années 1880-1950. La croissance industrielle. Le temps des guerres mondiales et de la grande crise*, Paris, PUF, rééd. 1993.

CHARLE Christophe, *Histoire sociale de la France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, rééd. 2001.

DUCLERT Vincent, *La république imaginée : 1870-1914*, Paris, Belin, rééd. 2014.

DUPÂQUIER Jacques (dir.), *Histoire de la population française*, Tome III, *De 1789 à 1914*, Paris, PUF, rééd. 1995.

DUPÂQUIER Jacques et KESSLER Denis (dir.), *La société française au XIX<sup>e</sup> siècle. Tradition, transition, transformations*, Paris, Hachette, rééd. 1995.

DÉMIER Francis, *La société européenne au XIX<sup>e</sup> siècle. Hiérarchies et mobilité sociales*, Paris, La Documentation française, 2002.

LEQUIN Yves (dir.), *Histoire des Français XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Tome II, *La société*, Paris, Armand Colin, 1983.

## Structures et mobilité sociale

AGULHON Maurice, « La propriété et les classes sociales », in JUILLARD Étienne (dir.), *Histoire de la France rurale*, Tome III, *Apogée et crise de la civilisation paysanne, 1789-1914*, Paris, Seuil, rééd. 1992, p. 74-95.

CORNUT Paul, *Répartition de la fortune privée en France par département et nature des biens au cours de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 1963.

DAUMARD Adeline, *La bourgeoisie parisienne de 1815 à 1848*, Paris, Albin Michel, rééd. 1996.

DAUMARD Adeline, *Les fortunes françaises au XIX<sup>e</sup> siècle. Enquête sur la répartition et la composition des capitaux privés à Paris, Lyon, Lille, Bordeaux et Toulouse, d'après l'enregistrement des déclarations de succession*, Paris/La Haye, Mouton, 1973.

DEROUET Bernard, « Quelques réflexions sur la place de la parenté et de la famille dans l'histoire sociale », in ANTOINE Annie (dir.), *Campagnes de l'Ouest. Stratigraphies et relations sociales dans l'histoire*, Rennes, PUR, 2000, p. 263-272.

DUPEUX Georges, « L'étude de la mobilité sociale : quelques problèmes de méthode », in BRAUDEL Fernand (dir.), *Conjoncture économique, structures sociales, hommage à Ernest Labrousse*, Paris-La Haye, École pratique des hautes études/Mouton, 1974, p. 79-90.

FARCY Jean-Claude, « Le cadastre et la propriété foncière au XIX<sup>e</sup> siècle », in *La Terre et la Cité. Mélanges offerts à Philippe Vigier*, Paris, Créaphis, 1994, p. 33-52.

IBARROLA Jésus, *Recherches sur la société grenobloise vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle à partir des tables des successions et des absences*, Paris/La Haye, Mouton, 1971.

LE BIHAN Jean, *Au service de l'État. Les fonctionnaires intermédiaires au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2008.

MOUSNIER Roland, « Le concept de classe sociale et l'histoire », *Revue d'histoire économique et sociale*, 1970/4, p. 449-459.

MOUSNIER Roland, *Les hiérarchies sociales de 1450 à nos jours*, Paris, PUF, 1969.

ROSENTAL Paul-André, *Les sentiers invisibles. Espace, familles et migrations dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Editions de l'EHESS, 1999.

### 3. Les sociétés rurales au XIX<sup>e</sup> siècle

#### Synthèses

CALVET Robert, *Les campagnes en Europe : France, Allemagne, Espagne, Italie, 1830-1920. Enjeux historiographiques, méthodologie, bibliographie commentée*, Paris, Armand Colin, 2005.

DÉMIER Francis (dir.), *Les campagnes en Europe (1830-1930)*, Neuilly, Atlande, 2006.

#### Structures agraires

AGULHON Maurice, « Les transformations du monde paysan », in JUILLARD, Étienne (dir.), *Histoire de la France rurale*, Tome III, *Apogée et crise de la civilisation paysanne, 1789-1914*, Paris, Seuil, rééd. 1992, p. 444-468.

ANTOINE Annie et MARGUERIE Dominique (dir.), *Bocages et sociétés. Actes du colloque organisé à l'université Rennes 2 (29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2004)*, Rennes, PUR, 2007.

BOUHIER Abel, « Gaigneries et terroirs de hameaux dans le Sud-Ouest vendéen », *Norois*, 16, 1957, p. 455-468.

MAHEUX Hubert, « Champs ouverts, habitudes communautaires et villages en alignements dans le nord de la Loire-Atlantique : des micro-sociétés fossilisées dans l'Ouest bocager », in *In Situ* [en ligne], 5, 2004, <http://journals.openedition.org/insitu/2350/> (consulté le 18/02/2019).

« Paysages agricoles et bocage », in *Atlas des paysages d'Ille-et-Vilaine*, [en ligne], <http://paysages.ille-et-vilaine.fr/> (consulté le 04/02/2019).

SPECKLIN Robert, « Les progrès techniques », in JUILLARD, Étienne (dir.), *Histoire de la France rurale*, Tome III, *Apogée et crise de la civilisation paysanne, 1789-1914*, Paris, Seuil, rééd. 1992, p. 167-201.

SPECKLIN Robert, « L'achèvement des paysages agraires », in JUILLARD, Étienne (dir.), *Histoire de la France rurale*, Tome III, *Apogée et crise de la civilisation paysanne, 1789-1914*, Paris, Seuil, rééd. 1992, p. 238-285.

WATTEAUX Magali, « Le bocage. Un paysage rural à la lumière des études archéologiques et archéogéographiques », *Archéopages*, 34, 2012, p. 64-72.

WEBER Eugen, *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale (1870-1914)*, Paris, Fayard, 1983.

### **Structures et liens sociaux**

ANTOINE Annie, « Présentation », in ANTOINE Annie (dir.), *Campagnes de l'Ouest. Stratigraphies et relations sociales dans l'histoire*, Rennes, PUR, 2000, p. 9-14.

BÉAUR Gérard, « Stratigraphier le monde rural. Les catégories sociales en question », in ANTOINE Annie (dir.), *Campagnes de l'Ouest. Stratigraphies et relations sociales dans l'histoire*, Rennes, PUR, 2000, p. 17-20.

BÉAUR Gérard, « L'histoire de l'économie rurale à l'époque moderne ou les désarrois du quantitativisme », *Histoire et Sociétés Rurales*, 1994/1, p. 67-97.

BOUDJAABA Fabrice, « La transmission des patrimoines paysans : clé de voûte de la reproduction sociale et faux problème », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 116, 2009, p. 141-163.

GOURDON Vincent, « Aux cœurs de la sociabilité villageoise : une analyse de réseau à partir du choix des conjoints et des témoins au mariage dans un village d'Île-de-France au XIX<sup>e</sup> siècle », *Annales de démographie historique*, 109, 2005, p. 61-94.

LE MAO Caroline et MARACHE Corinne (dir.), *Les élites et la terre du XVI<sup>e</sup> siècle aux années 1930*, Paris, Armand Colin, 2010.

PINGAUD Marie-Claude, *Faire ses partages. Terres et parentèles dans le Perche (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, PUR, 2006.

THÉBAUT Vincent, « Structures foncières, patrimoines et mobilités sociales dans les campagnes françaises aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », in ANTOINE Annie (dir.), *Campagnes de l'Ouest. Stratigraphies et relations sociales dans l'histoire*, Rennes, PUR, 2000, p. 529-546.

### **Pluriactivité**

GARRIER Gilbert et HUBSCHER Ronald (dir.), *Entre faucilles et marteaux. Pluriactivités et stratégies paysannes*, Lyon/Paris, Presses universitaires de Lyon/Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1988.

*La pluriactivité dans les familles agricoles. Colloque de l'Association des ruralistes français, l'Isle-d'Abeau, 19-20 novembre 1981*, Paris, Éditions de l'Association des ruralistes français, 1984.

#### **4. Les sociétés littorales au XIX<sup>e</sup> siècle**

##### **Perspectives transversales**

CABANTOUS Alain, LESPAGNOL André et PÉRON Françoise, *Les Français, la terre et la mer : XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2005.

PÉRET Jacques et GUILLEMET Dominique (dir.), *Les sociétés littorales du Centre-Ouest atlantique. De la Préhistoire à nos jours*, Poitiers, Société des antiquaires de l'Ouest, 1998.

PÉTRÉ-GRENOUILLEAU Olivier, « L'histoire maritime en France : du bilan aux perspectives ? », *Histoire, économie et société*, 2001/1, p. 37-48.

VIGARIÉ André, « Introduction scientifique au colloque *Espaces côtiers et sociétés littorales* », *Norois*, 133-135, 1987, p. 7-9.

##### **Gens de mer et identité maritime**

BUTI Gilbert et CABANTOUS Alain, *Être marin en Europe occidentale 1550-1850*, Rennes, PUR, 2016.

CABANTOUS Alain, *Les citoyens du large. Les identités maritimes en France (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Aubier, 1995.

CABANTOUS Alain, *Les côtes barbares. Pilleurs d'épaves et sociétés littorales en France (1680-1830)*, Paris, Fayard, 1993.

CORBIN Alain, *Le territoire du vide. L'Occident et le désir du rivage*, Paris, Aubier, 1988.

CHARPENTIER Emmanuelle, *Le peuple du rivage. Le littoral nord de la Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2013.

GUICHARD-CLAUDIC Yvonne, *Éloignement conjugal et construction identitaire. Le cas des femmes de marins*, Paris/Montréal, L'Harmattan, 1999.

GUILLEMET Dominique, « Les paysanneries insulaires du Ponant (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) : typologie, stratigraphies et évolutions », in ANTOINE Annie (dir.), *Campagnes de l'Ouest. Stratigraphies et relations sociales dans l'histoire*, Rennes, PUR, 2000, p. 443-464.

LENHOF Jean-Louis, « Travail des équipages et spécificités sociales des gens de mer en France à l'époque contemporaine : une histoire en chantier », in CHALINE Olivier, POUSSOU Jean-Pierre et VERGÉ-FRANCESCHI Michel (dir.), *Revue d'histoire maritime*, 10-11, « La recherche internationale en histoire maritime : essai d'évaluation », 2010, p. 159-174.

PÉRON Françoise et RIEUCAU Jean, *La maritimité aujourd'hui. Actes du colloque international, Paris, 25-26 novembre 1991*, Paris, L'Harmattan, 1996.

### **Usages des littoraux**

CÉRINO Christophe et al., *Entre terre et mer. Sociétés littorales et pluriactivités (XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle). Actes du colloque tenu à l'Université de Bretagne Sud-Lorient les 17, 18, 19 octobre 2002*, Rennes, PUR, 2004.

LE BOUËDEC Gérard, *Activités maritimes et sociétés littorales de l'Europe atlantique (1690-1790)*, Paris, Armand Colin, 1997.

LE BOUËDEC Gérard, « La pluriactivité dans les sociétés littorales XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 109, 2002/1, p. 61-90.

LE BOUËDEC Gérard (dir.), *Les usages des littoraux : XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. Actes de la table ronde, 21 janvier 1995*, Rennes, Centre de recherche sur les sociétés littorales du Ponant, 1996.

LE BOUËDEC Gérard et CHAPPÉ François (dir.), *Pouvoirs et littoraux du XV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle. Actes du colloque international de Lorient, 24, 25, 26 septembre 1998*, Rennes, PUR, 2000.

MOLLAT DU JOURDIN Michel (dir.), *Histoire des pêches maritimes en France*, Toulouse, Privat, 1987.

## **5. La Bretagne, la Rance, Saint-Suliac**

### **La Bretagne**

BREKILIEN Yann, *Les paysans bretons au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1994.

CHÉDEVILLE André et CROIX Alain, *Histoire de la Bretagne*, Paris, PUF, rééd. 1996.



DAUCÉ Pierre et LÉON Yves, *L'évolution de la population agricole en Bretagne de 1850 à nos jours*, Rennes, Institut national de la recherche agronomique, 1978.

DENIS Michel et GESLIN Claude, *La Bretagne des Blancs et des Bleus 1815-1880*, Rennes, Éditions Ouest-France, 2003.

GESLIN Claude, « 1880-1914 », in GESLIN Claude et SAINCLIVIER Jacqueline, *La Bretagne dans l'ombre de la III<sup>e</sup> République (1880-1939)*, Rennes, Éditions Ouest-France, 2005, p. 11-378.

*Histoire de la Bretagne et des pays celtiques*, Tome IV, *La Bretagne au XIX<sup>e</sup> siècle : 1789-1914*, Morlaix, Skol Vreizh, rééd. 1989.

LEBRUN François (dir.), *L'Ille-et-Vilaine : des origines à nos jours*, Saint-Jean-d'Angély, Bordessoules, 1984.

OLLIVRO Jean, *Bretagne, 150 ans d'évolution démographique*, Rennes, PUR, 2005.

PELLETIER Yannick (dir.), *Histoire générale de la Bretagne et des Bretons*, Paris, Nouvelle librairie de France, 1990.

SIEGFRIED André, *Tableau politique de la France de l'Ouest*, Paris, Imprimerie nationale, rééd. 1995.

## **La Rance**

CHAIGNEAU-NORMAND Maogan, *La Rance industrielle. Espace et archéologie d'un fleuve côtier*, Rennes, PUR, 2002.

DUDOUET Françoise, *Les moyens de circulation sur la Rance (1793-1938)*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université Rennes 2, 1999.

LANGOUËT Loïc, « La forêt de Scissy et la marée de 709, légende ou réalité ? », *Bulletin d'information de l'Association Manche Atlantique pour la Recherche Archéologique dans les Iles*, 9, 1996, p. 49-51.

MAUFFRET Michel, *Vie, pêche et traditions de la Rance : de Dinan à Saint-Malo*, Saint-Malo, Éditions Cristel, 2007.

## **Saint-Suliac**

BATTAS Henri, *Saint-Suliac, Précis historique*, Saint-Suliac, Presbytère, 1956.

LANGOUËT Loïc, « Un retranchement normand “insulaire” : Gardaine à Saint-Suliac (35) », *Bulletin d'information de l'Association Manche Atlantique pour la Recherche Archéologique dans les Iles*, 4, 1991, p. 55-63.

« Le village », in *Commune de Saint-Suliac*, [en ligne], <http://www.saint-suliac.fr/le-village-C4.html> (consulté le 19/11/2018).

LEFEUVRE Aimé et PÉTRY Julien, *En Haute-Bretagne, un petit bateau de tradition : la chippe de Saint-Suliac*, Dinard, Éditions Danclau, 1990.

LEFEUVRE Aimé et PÉTRY Julien, *La vie à Saint-Suliac avant 1914*, Dinard, Éditions Danclau, 1989.

PERRIN Yves et PERRIN François, *Saint-Suliac à travers son église. Étude historique et archéologique*, Saint-Suliac, Éditions Patrimoine de Saint-Suliac, 1993.

PÉTRY Françoise et BRIAND Jean-Pierre, *Saint-Suliac en Rance*, Saint-Suliac, Association du patrimoine de Saint-Suliac, 2015.

### **Pour comparaison**

BARTHÉLÉMY DE SAIZIEU Tiphaine, *Terres, familles et société dans une commune de Basse-Bretagne : Kergloff au XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, EHESS, 1984.

BURGUIÈRE André, *Bretons de Plozévet*, Paris, Flammarion, 1975.

LE MALÉFAN Serj, *Callac. Une cité rurale au XIX<sup>e</sup> siècle*, Spézet, Keltia Graphic, 2007.

PAPY Louis, *La côte atlantique de la Loire à la Gironde*, Bordeaux, Delmas, 1941.

SEGALEN Martine, *Quinze générations de Bas-Bretons. Parenté et société dans le pays bigouden Sud : 1720-1980*, Paris, PUF, 1985.

THOMAS Pierre, *Trajectoires sociales des individus et des familles dans une commune rurale bretonne au XIX<sup>e</sup> siècle. Trois générations de Trégueusiens (1850-1914)*, mémoire de master d'histoire, Université Rennes 2, 2015.

WEBER Anne, *Deux familles en Bretagne du Sud au XIX<sup>e</sup> siècle : implantation, mobilité géographique et évolution sociale*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 1985.

VAUTHIER-VÉZIER Anne, *L'estuaire et le port. L'identité maritime de Nantes au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2007.

# Annexes

## 1. Carte postale de Saint-Suliac, vue générale



2. Exemple de registre de mutation par décès : Pierre Roussel (7 décembre 1887)

189  
 Roussel Pierre  
 D. n. 191 n. 266  
 l. 24 c. 291  
 l. 24 c. 292  
 l. 24 c. 293

Du 7 Décembre 1887

Roussel Pierre, chef de Brevillard Belgique cultivateur à St Julien, y est  
 décédé au total le 29 juin 1887

Héritiers: conjoints:

Roussel }  
 1. Marie ange et à St Julien  
 2. Pierre, marié épouse de Houij marié et à St Julien  
 3. Anne marié, épouse de Brevillard Jean cultivateur au Clos de Broons en  
 St Julien

Meubles de successions

Ce sont les meubles détaillés dans un état en la fin et estimés cent soixante francs 160<sup>fr</sup>

Plus à 1/2 en 160<sup>fr</sup> en francs soixante cent francs

Immobilier de successions  
 En St Julien

1. terre dite la vieille porte, de 12 ares	12 <sup>fr</sup>	Capital par 25	300 <sup>fr</sup>
2. maison et cellier sis dans la grande rue	50 <sup>fr</sup>	Capital par 20	1000 <sup>fr</sup>
Total: quinze cents francs			1300 <sup>fr</sup>

160

### 3. Évolution de la population suliaçaise, à partir des recensements

Année	Population
1841	1005
1846	983
1851	1025
1856	967
1861	1023
1866	1060
1872	879
1876	982
1881	949
1886	776
1891	909
1896	881
1901	858
1906	829
1911	802

#### 4. Taux de natalité au XIX<sup>e</sup> siècle, d'après les tables décennales d'état civil

Intervalle	Naissances moyennes	Population moyenne	Taux de natalité
1853-1863	25,6	995	25,73
1863-1873	23,9	969,5	24,65
1873-1883	23	965,5	23,82
1883-1893	24	842,5	28,49
1893-1903	18,6	869,5	21,39
1903-1913	15,2	815,5	18,64

#### 5. Taux de mortalité au XIX<sup>e</sup> siècle, d'après les tables décennales d'état civil

Intervalle	Décès moyens	Population moyenne	Taux de mortalité
1853-63	23,2	995	23,32
1863-73	21,2	969,5	21,87
1873-83	20,2	965,5	20,92
1883-93	24,3	842,5	28,84
1893-1903	23,7	869,5	27,26
1903-1913	21,3	815,5	26,12

#### 6. Taux de natalité, taux de mortalité et accroissement naturel au XIX<sup>e</sup> siècle

Intervalle	Taux de natalité	Taux de mortalité	Accroissement naturel
1853-63	25,73	23,32	2,41
1863-73	24,65	21,87	2,78
1873-83	23,82	20,92	2,90
1883-93	28,49	28,84	-0,36
1893-1903	21,39	27,26	-5,87
1903-1913	18,64	26,12	-7,48

### 7. Répartition socio-professionnelle par zone géographique (1881)

	La Chaise	La Rivière	Grande Rue	Hameaux
Marins	41	54	56	3
Cultivateurs	3	5	8	4
Salariés	6	6	10	1
Patrons	5	7	4	2
Autres	3	2	4	0
Total	58	74	82	10

### 8. Répartition socioprofessionnelle par zone géographique (1911)

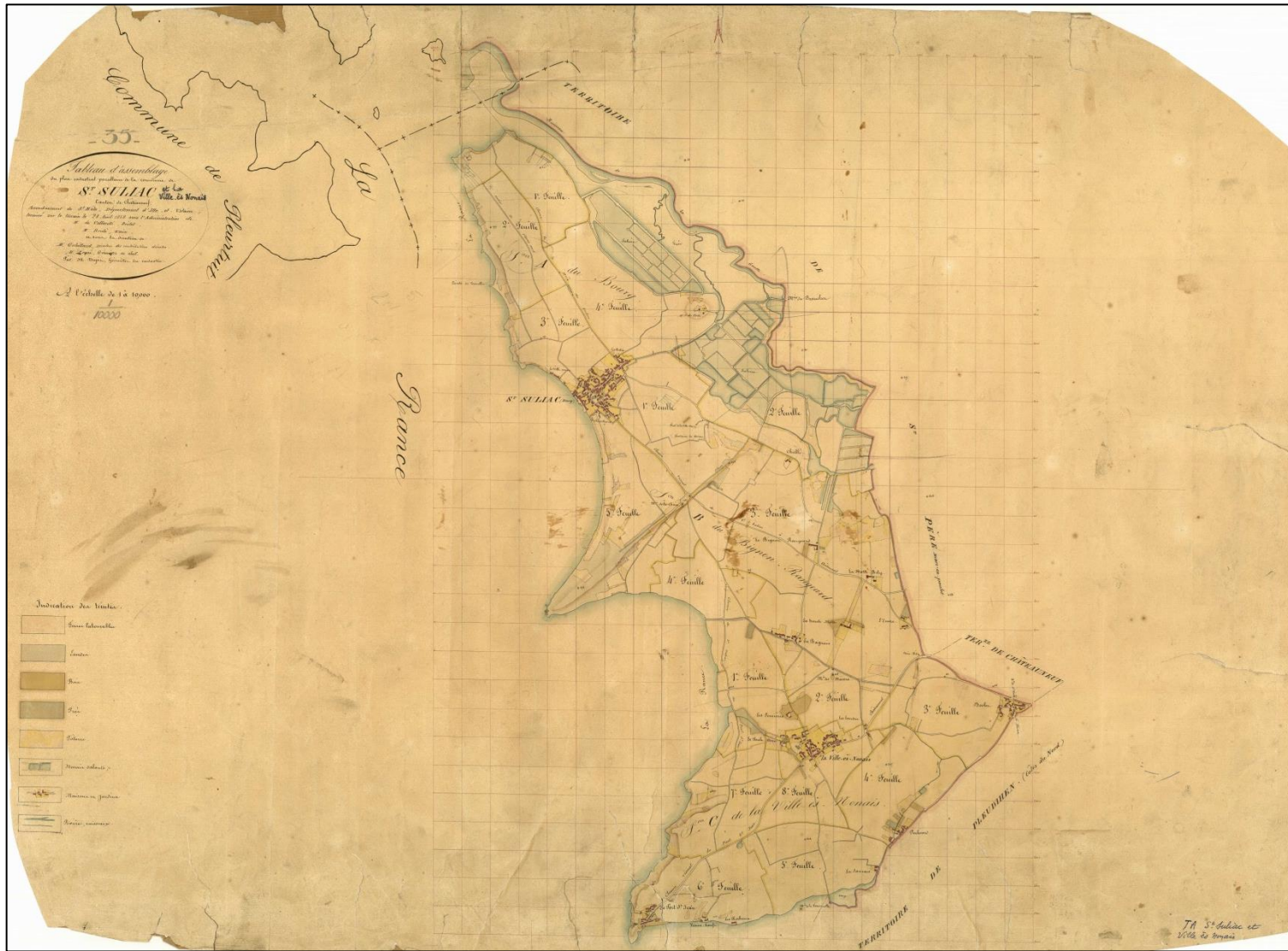
	La Chaise	La Rivière	Grande Rue	Hameaux
Marins	62	48	40	0
Cultivateurs	7	12	10	11
Salariés	6	4	2	4
Patrons	2	6	6	0
Autres	4	1	0	0
Total	81	71	58	15



9. Cadastre de 1808 (tableau d'assemblage)



# 10. Cadastre de 1848 (tableau d'assemblage)



### 11. Extrait du recensement de 1911

Numéro des ménages	Quartiers hameaux	Désignation géographique	Nom de famille	Prénoms	Année de naissance	Âge	Lieu de naissance	Profession	Codage	Position dans le ménage	Adulte / enfant	Sexe
86	La Chaise	Rue Besnier	Rouillé	Jean-Marie	1850	61	Saint-Suliac	marin	3c	chef	A	M
	La Chaise	Rue Besnier	Charlot	Mélanie	1845	66	Saint-Suliac	sans profession		épouse	A	F
87	La Chaise	Rue Besnier	Lamy	Pierre	1838	73	Saint-Suliac	marin	3c	chef	A	M
	La Chaise	Rue Besnier	Charlot	Françoise	1837	74	Saint-Suliac	sans profession		épouse	A	F
88	Grande Rue	Rue Fourche	Lefevre	Aimé	1870	41	Saint-Suliac	marin	3c	chef	A	M
	Grande Rue	Rue Fourche	Poussin	Hélène	1878	33	Saint-Suliac	sans profession		épouse	A	F
	Grande Rue	Rue Fourche	Lefevre	Hélène	1903	8	Saint-Suliac	sans profession		filles	E	F
	Grande Rue	Rue Fourche	Lefevre	Anne-Marie	1906	5	Saint-Suliac	sans profession		filles	E	F
	Grande Rue	Rue Fourche	Lefevre	Amélie	1908	3	Saint-Suliac	sans profession		filles	E	F
	Grande Rue	Rue Fourche	Lefevre	Joseph	1910	1	Saint-Suliac	sans profession		filles	E	M
89	Grande Rue	Rue Fourche	Daniel veuve née Ebrard	Sidonie	1868	43	Saint-Suliac	sans profession		chef	A	F
	Grande Rue	Rue Fourche	Daniel	Joseph	1899	12	Saint-Suliac	sans profession		filles	E	M
	Grande Rue	Rue Fourche	Daniel veuve née Pagelet	Anne	1832	79	Saint-Suliac	sans profession		belle-mère	A	F
90	Grande Rue	Rue Fourche	Goupil	François	1875	36	Saint-Suliac	menuisier	4c	chef	A	M
	Grande Rue	Rue Fourche	Huet	Anne	1877	34	Saint-Suliac	sans profession		épouse	A	F
	Grande Rue	Rue Fourche	Goupil	Anne	1905	6	Saint-Suliac	sans profession		filles	E	F
	Grande Rue	Rue Fourche	Goupil	François	1908	3	Saint-Suliac	sans profession		filles	E	M
	Grande Rue	Rue Fourche	Goupil	Alice	1909	2	Saint-Suliac	sans profession		filles	E	F
91	Grande Rue	Rue Fourche	Delacroix	Félix	1834	77	Saint-Suliac	cultivateur	1c	chef	A	M
	Grande Rue	Rue Fourche	Goupil	Gabrielle	1870	41	Saint-Suliac	domestique	2	cousine	A	F
92	Grande Rue	Rue Fourche	Olivier	Joseph	1865	46	Ploubalay	ouvrier agricole	1c	étranger	A	M
93	Grande Rue	Rue Fourche	Beaujour	François	1868	43	Saint-Suliac	marin	3c	chef	A	M
	Grande Rue	Rue Fourche	Mousson	Françoise	1860	51	Saint-Suliac	sans profession		épouse	A	F

## 12. Extrait de la table de successions et absences de 1856-1865 (partie 1)

Numéro d'ordre	Nom	Prénoms	Sexe	Profession	Codage	Domicile	Âge	Adulte /enfant	Date du décès ou de l'envoi	Situation conjugale	Veuf/marié /célibataire
G 191	Goubin	Jean	H	marin	3c	Saint-Suliac	37	A	16 août 1862	époux de Françoise Lefeuvre	M
G 212	Gautier	Marie	F	enfant		Saint-Suliac	11	E	5 août 1863	enfant	C
G 213	Gahard	Jean Marie	H	enfant		Saint-Suliac	22 mois	E	13 septembre 1863	enfant	C
G 224	Gahard	Joseph	H	enfant		Saint-Suliac	5 mois	E	29 janvier 1864	enfant	C
G 238	Gaultier de la Renaudais	Henriette		sans profession		Saint-Servan, née à Saint-Suliac	65	A	4 mai 1864	célibataire	C
G 246	Guillemain	Reine	F	ménagère		Saint-Suliac	52	A	5 mars 1865		?
G 247	Garnier	Agathe	F	sans profession		Saint-Suliac	74	A	14 janvier 1865	femme de Jouan François	M
G 248	Gautier	Suliac	H	marin	3c	Saint-Suliac, noyé dans la Manche	45	A	30 novembre 1864, inscrit le 30 janvier 1865	époux de Couanon Marie	M
G 256	Gruenais	Jeanne	F	enfant		Saint-Suliac	4	E	14 mai 1865	enfant	C
G 258	Guillois	Marie	F	sans profession		Saint-Suliac	62	A	24 novembre 1865	épouse de Malo Jouan	M
G 263	Galène	Henriette	F	ménagère		Saint-Suliac	43	A	18 octobre 1865	femme Lafond	M

### 13. Extrait de la table de successions et absences de 1856-1865 (partie 2)

Date des déclarations	Héritiers	Fortune mobilière	Fortune immobilière	Denier 20	Fortune totale	Situation des immeubles	Observations
25 février 1863 / 20 septembre 1864	Goubin Jean, Marie Josèphe, Sidonie, Françoise et François, ses enfants mineurs à Saint-Suliac	276	26	520	796	Saint-Suliac	jugement (renvoi décembre 1887 n°249)
1 septembre 1865 n°139	frères et sœurs	376,4	47	940	1316,4	Miniac	testament enregistré le 11 mars, mobilier et immobilier
26 avril 1865 n°75	ses enfants à Saint-Suliac	383	191	3820	4203	Saint-Suliac, La Ville-ès-Nonais	mobilier et immobilier
				0	0		indigent
6 janvier 1866	ses enfants Jouan Joseph son fils et autres à Saint-Suliac	195	165	3300	3495	Saint-Suliac	mobilier et immobilier, testament renvoyé de St Servan n°165
	ses enfants mineurs sous la tutelle de Lafond Pierre leur père			0	0		renvoi mars 1866 n°149
				0	0		
28 juillet 1857	ses enfants à La Ville-ès-Nonais	108	78	1560	1668	La Ville-ès-Nonais	testament 79 n°40 inscrit 44 de 1857
	Charlot Françoise veuve Hamon sa mère à Saint-Suliac			0	0		
20 juillet 1859 n°44	Leport Pierre, Jeanne femme Huet, ses enfants à Saint-Suliac	361		0	361		mobilier
28 septembre 1860 n°56	Gouin Hélène, François et Marie ses enfants à Saint-Suliac	490,95		0	490,95		mobilier

#### 14. Extrait de la base sur les 11 familles : la famille 4

N° de famille	Nom	Prénom	Sexe	Génération	Lieu de naissance	Lieu de décès	Remarques sur la géographie	Profession au mariage	Profession au décès	Profession à un autre moment
4	Dubois de Montmarin	Benjamin	M	1	Saint-Servan	Daoulas	domicilié à Roz-sur-Couënon au mariage	percepteur		percepteur, receveur municipal, propriétaire
4	Gaudu	Joséphine	F	1	Saint-Suliac	Daoulas				retraîtée
4	Dubois de Montmarin	Alexandre	M	-1	Saint-Servan	Pleurtuit		négociant	propriétaire	maire de Pleurtuit
4	Dubois-Chérie	Marie	F	-1	Saint-Servan	??			??	
4	Gaudu	Pierre	M	-1	Saint-Suliac	Saint-Suliac		propriétaire	propriétaire	Propriétaire
4	Thomas de la Chabossière	Marie	F	-1	Saint-Suliac	Saint-Suliac			sans profession	
4	Dubois	Benjamin	M	-2	Saint-Servan	Pleurtuit				armateur, négociant
4	Lepestour	Jeanne	F	-2	Île Maurice	Saint-Servan				
4	Dubois	Bertrand	M	-2	??	??				
4	Ruellan	Jeanne	F	-2	St Malo	??				
4	Gaudu	Pierre	M	-2	Saint-Suliac	Saint-Suliac			officier marin	
4	Jourdan	Françoise	F	-2	Saint-Suliac	Saint-Suliac				
4	Thomas de la Chabossière	Joseph	M	-2	Saint-Suliac	Saint-Suliac			ancien chef de bataillon retraité	lieutenant-colonel d'infanterie, cavalier
4	Landal	Marie	F	-2	Saint-Suliac	Saint-Suliac			propriétaire	

# Table des documents

## Table des cartes

Carte 1 : Localisation de Saint-Suliac en Bretagne	19
Carte 2 : La commune de Saint-Suliac et ses hameaux, XIX <sup>e</sup> siècle	27
Carte 3 : Le bourg de Saint-Suliac et ses principales rues, XIX <sup>e</sup> siècle	30
Carte 4 : Les quartiers de Saint-Suliac	96

## Table des figures

Figure 1 : Les bords de la Rance	28
Figure 2 : La rue descendant à la cale	29
Figure 3 : Extrait de la carte de Cassini (vers 1770)	42
Figure 4 : La cale	48
Figure 5 : Extraits de la carte des voies de communication du département d'Ille-et-Vilaine	51
Figure 6 : La gare du tramway	53
Figure 7 : Famille Daniel (générations -2, -1, 1)	135
Figure 8 : Famille Leport	156
Figure 9 : Famille Jouan	160
Figure 10 : Famille Douceré (générations -2, -1, 1)	169

## Table des graphiques

Graphique 1 : Évolution de la population suliaçaise au cours de XIX <sup>e</sup> siècle	65
Graphique 2 : Pyramide des âges (1841)	66
Graphique 3 : Pyramide des âges (1911)	67
Graphique 4 : Taux de natalité et taux de mortalité à Saint-Suliac de 1853 à 1914	68

Graphique 5 : Répartition socio-professionnelle en 1841	91
Graphique 6 : Répartition socio-professionnelle en 1881	91
Graphique 7 : Répartition socio-professionnelle en 1911	92
Graphiques 8, 9, 10, 11 : Répartition socio-professionnelle par quartier (1881)	97
Graphiques 12, 13, 14, 15 : Répartition socio-professionnelle par quartier (1911)	98

## **Table des tableaux**

Tableau 1 : Superficie agricole de Saint-Suliac (1882)	38
Tableau 2 : Superficie agricole de Saint-Suliac (1901, 1908)	39
Tableau 3 : Les cultures agricoles à Saint-Suliac, en nombre d’hectares cultivés	39-40
Tableau 4 : Les animaux à Saint-Suliac, en nombre de têtes	43
Tableau 5 : Importance économique de la pêche pour quelques ports de la Rance, deuxième trimestre de 1899	46
Tableau 6 : Classification pour le XIX <sup>e</sup> siècle (Jean Le Bihan)	76
Tableau 7 : Classification adoptée pour Saint-Suliac au XIX <sup>e</sup> siècle	76
Tableau 8 : Répartition des hommes dans le secteur agricole	80
Tableau 9 : Population agricole classée d’après le mode d’exploitation du sol (1882)	81
Tableau 10 : Répartition des hommes travaillant en mer	82
Tableau 11 : Part des hommes qui ont une profession déclarée sur l’ensemble des hommes	88
Tableau 12 : Part des femmes qui ont une profession déclarée sur l’ensemble des femmes	89
Tableau 13 : Répartition socio-professionnelle des hommes	89
Tableau 14 : Répartition socio-professionnelle des femmes	90



Tableau 15 : Part des possédants et des non-possédants dans l'ensemble des tables de successions et absences	100
Tableau 16 : Part des hommes possédants et des hommes non-possédants dans l'ensemble des tables de successions et absences	101
Tableau 17 : Répartition des indigents au sein de chaque profession	103
Tableau 18 : Statistiques générales sur les fortunes de l'ensemble des défunts adultes	105
Tableau 19 : Niveaux de fortune et profession chez les hommes adultes (1843-1855)	109
Tableau 20 : Niveaux de fortune et profession chez les hommes adultes (1902-1914)	110
Tableau 21 : Comparaison du poids de chaque catégorie socio-professionnelle dans la richesse totale et l'ensemble des actifs (1843-1855)	112
Tableau 22 : Comparaison du poids de chaque catégorie socio-professionnelle dans la richesse totale et l'ensemble des actifs (1902-1914)	113
Tableau 23 : Comparaison de la fortune des marins et de celle des cultivateurs	113
Tableau 24 : Couples mariés en 1851 à Saint-Suliac	128
Tableau 25 : Sédentarité et immobilité dans l'ensemble des générations	139
Tableau 26 : Sédentarité et immobilité dans les générations -2, -1, 1	140
Tableau 27 : Professions de François Robin	143
Tableau 28 : Professions de Jean Béliot	148
Tableau 29 : Professions de Marie Hinaut	151
Tableau 30 : Professions masculines recensées dans les 11 familles	161
Tableau 31 : Table de mobilité sociale	162
Tableau 32 : Sédentarité et immobilité au prisme des tables de successions et absences	175

# Table des matières

Vivre à Saint-Suliac au XIX <sup>e</sup> siècle .....	13
Chapitre 1 : Présentation géographique et historique de la commune de Saint-Suliac.....	17
I. Un espace double, mi-maritime mi-rural .....	18
A. Localisation et milieu physique.....	18
B. Structure agraire et paysage .....	21
II. L’implantation de la population suliaçaise.....	24
A. Un rapide historique du peuplement .....	24
B. Le bourg, les hameaux et les caractéristiques de l’habitat suliaçais .....	26
III. Horizons et frontières : les échanges avec Saint-Suliac .....	31
A. Des influences extérieures proches, limitées à la vallée de la Rance.....	31
B. La sociabilité villageoise et les centres de vie.....	34
Chapitre 2 : L’activité économique de Saint-Suliac.....	37
I. Une production agricole variée mais constante.....	37
A. Panorama des cultures agricoles suliaçaises .....	38
B. Une agriculture en marge de la modernité .....	41
II. L’apport essentiel des ressources maritimes .....	44
A. La pêche, de la Rance à Terre-Neuve .....	44
B. Affirmer la dimension maritime de Saint-Suliac par divers aménagements.....	47
III. Saint-Suliac et l’extérieur, quel désenclavement ?.....	50
A. Les voies de communication et moyens de transport.....	50
B. Saint-Suliac, une commune ouverte sur le monde ? .....	54
La société et les hommes : l’organisation sociale de Saint-Suliac .....	59
Chapitre 1 : Population et enquête .....	63
I. Population et mobilité, un point de démographie .....	63
A. Un aperçu global de la population suliaçaise .....	64
B. Âge, naissances, décès... Quelles dynamiques démographiques ?.....	66
C. Saint-Suliac et les flux de population.....	69
II. Établir des critères déterminants : profession et fortune .....	71
A. Recensements et déclarations de succession, deux sources pour deux critères .....	71
B. La question du codage socio-professionnel .....	73
C. La méthode de confrontation entre profession et niveau de fortune .....	77
III. Les différentes mentions professionnelles existantes.....	79

A. Des cultivateurs aux profils sociaux hétérogènes .....	79
B. Le poids des marins.....	81
C. Les autres secteurs professionnels.....	83
Chapitre 2 : Croiser profession et fortune pour une approche des groupes sociaux .....	87
I. Des opportunités professionnelles limitées et un partage stable .....	88
A. État des lieux en 1841, 1881 et 1911 .....	88
B. Des secteurs d'activité masculins stables.....	90
C. Approche de la répartition spatiale des secteurs d'activité .....	95
II. Quels niveaux de fortune ?.....	99
A. Le clivage entre possédants et indigents .....	99
B. Quel profil pour les indigents ? .....	102
C. Une grande diversité de possédants .....	105
III. Tentative de classification.....	108
A. Focus sur les années 1840 et la veille de la Première Guerre mondiale .....	108
B. Marins contre cultivateurs, quelle domination ? .....	111
C. Une société composée massivement de classes populaires.....	114
Essai sur la mobilité sociale des Suliaçais .....	119
Chapitre 1 : Histoires de vie.....	123
I. Entre prosopographie et micro-histoire : la focalisation sur l'individu .....	123
A. Sources et méthode.....	124
B. Cinq générations et le choix des familles.....	126
C. « La mise en série des itinéraires individuels ».....	129
II. Une géographie familiale limitée, entre sédentarité et micro-mobilités .....	131
A. La sédentarité comme schéma classique ? .....	132
B. La mobilité géographique à tout moment de la vie.....	136
C. Partir ou rester, à la croisée des parcours .....	139
III. La mobilité professionnelle, entre pluriactivité et changement définitif .....	142
A. Quelques possibilités de mobilité professionnelle .....	143
B. Une forte pluriactivité, partage entre monde rural et monde maritime.....	146
C. Un point sur les femmes actives.....	149
Chapitre 2 : Comprendre la mobilité sociale dans une société littorale au XIX <sup>e</sup> siècle.....	153
I. Quelle mobilité sociale réelle ? .....	154
A. Des opportunités d'ascension sociale limitées .....	154
B. Peu de risques de déclassement.....	159

C. La reproduction sociale comme modèle.....	161
II. Les stratégies familiales comme déterminants de la mobilité.....	164
A. Les choix de vie et ressources interpersonnelles.....	164
B. Le poids des alliances matrimoniales.....	167
C. Des « filières professionnelles » décisives.....	170
III. Les apports de cette recherche .....	173
A. La prédominance de micro-mobilités rurales.....	173
B. Les activités suliaçaises à l'origine des mobilités professionnelles .....	176
C. Quel parcours pour le « Suliaçais-type » ?.....	179
Conclusion.....	183
Sources .....	187
1. Sources manuscrites .....	187
2. Sources imprimées .....	190
3. Autres .....	191
Bibliographie.....	193
1. Outils de travail et de réflexion.....	193
2. La société française au XIX <sup>e</sup> siècle : perspectives transversales .....	194
3. Les sociétés rurales au XIX <sup>e</sup> siècle .....	196
4. Les sociétés littorales au XIX <sup>e</sup> siècle .....	198
5. La Bretagne, la Rance, Saint-Suliac.....	199
Annexes.....	203
Table des documents .....	214
Table des matières.....	217